

**Patrick Charaudeau**

# **LE DÉBAT PUBLIC**

## **Entre controverse et polémique**

### **Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir**



Lambert-Lucas

Le débat public est-il une chance pour la démocratie ou un semblant qui entretient l'illusion ? Les citoyens sont-ils mieux informés après un débat, sont-ils plus en mesure de se forger un jugement et de décider en raison ? La délibération est-elle possible quand on a affaire à tant de paroles échangées dans tant de médias aux intentions si diverses ?

On sait que la démocratie a besoin d'un espace dans lequel puissent librement circuler les informations, émerger les opinions, se croiser les arguments, un espace dans lequel la délibération puisse déboucher sur l'action politique. Cependant, si le débat est une nécessité de la vie publique, il est aussi un piège où l'analyse se heurte à la vindicte, la conviction à la responsabilité. Comment se repérer dans ce dédale de dires en tout genre ?

Les différents types d'échanges de parole – échanges de coopération, de controverse ou de polémique – interagissent la plupart du temps les uns sur les autres au point de brouiller les faits et les enjeux qui les ont motivés. On sait que la polémique est un obstacle au développement d'une controverse argumentée. Mais qu'est-ce qu'une controverse argumentée sinon la confrontation de stratégies discursives de persuasion ?

En études de cas : les causes du terrorisme, la déchéance de nationalité, le cas de Kamel Daoud, la notion de race.

Patrick Charaudeau est professeur émérite de l'Université Paris XIII, chercheur au Laboratoire de communication et politique du CNRS. Il est notamment l'auteur de *Humour et engagement politique* (Lambert-Lucas, 2015), *Le Discours politique. Les masques du pouvoir* (Lambert-Lucas, 2014), *La Conquête du pouvoir. Opinion, persuasion, valeurs* (L'Harmattan, 2013), *Les Médias et l'information. L'impossible transparence du discours* (De Boeck - Ina, 2011), et en collaboration avec Dominique Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours* (Éditions du Seuil, 2002).





Patrick Charaudeau

# LE DÉBAT PUBLIC

Entre controverse et polémique

Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir





## Introduction

Il n'est pas un journal, un hebdomadaire, un magazine, une chaîne de télévision, une station de radio qui ne consacre une partie de ses rubriques, de ses émissions, de ses programmes à des débats. Et ces débats trouvent un prolongement – quand ce n'est pas eux qui les lancent – dans les divers blogs, forums et autres tchats qui prolifèrent sur la Toile. On se trouverait dans une société de débats. Et l'on pourrait donc penser que la démocratie s'en trouve renforcée.

Pourtant, à examiner les conditions dans lesquelles se déroulent ces débats, on peut se demander s'ils constituent ce moyen d'instaurer un espace d'échange des opinions dont rêve toute véritable démocratie, un espace d'échanges permettant une délibération rationnelle « hors de tout pouvoir, dans un espace public non programmé en vue de la prise de décision, en ce sens inorganisé », comme le souhaite Jürgen Habermas<sup>1</sup>. Le débat public est-il une chance pour la démocratie ou seulement un faire-semblant, un faire-valoir, pour entretenir son illusion ? Est-il véritablement un moyen d'éclairer l'opinion publique, d'éveiller une conscience citoyenne, ou seulement un simulacre ? Les individus, les citoyens sont-ils plus informés après un débat, sont-ils plus en mesure de se forger un jugement et de décider en raison ? Et la délibération est-elle possible quand on a affaire à une prolifération de paroles, le plus souvent non ordonnées, quand ces paroles se donnent à voir et à entendre à travers divers supports de médiation, dont on ne sait si leur intention est d'informer ou de faire plaisir en exposant querelles et polémiques ?

On sait qu'une démocratie se fonde idéalement sur un pouvoir qui émane du peuple, avec une gouvernance qui est censée représenter la souveraineté populaire par un jeu de délégation de responsabilité, au terme d'un processus électoral. Mais à cela, il est une condition préalable : qu'existe un espace dans lequel puisse s'exprimer la volonté populaire en faisant émerger les opinions et les arguments qui les soutiennent, prélude à un moment de délibération qui doit aboutir à une prise de décision. L'activité de débat est donc au fondement même d'un pouvoir politique qui prend sa source dans le *démos*. Mais dans cette scénographie du débat public entre pouvoir politique, opinion et médias, n'a-t-on pas affaire, du moins dans notre modernité, à une parole éclatée, produisant plus de brouillage que d'éclairage sur les affaires de la Cité ?

---

1. J. Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, 1989, p. 50

### À quoi servent les débats ? Pour quelle vérité ?

L'activité même de délibération est-elle possible ? Elle a été longuement discutée depuis l'Antiquité du fait qu'elle se trouve à la conjonction de plusieurs forces : force des opinions d'autrui, force de l'émotion, force de la raison dont est capable l'individu, force de la volonté pour décider. Dès lors, le débat, comme lieu d'échange de paroles diverses, voire opposées, devrait, sans préjuger du résultat produit en chacun de nous, promouvoir l'activité de délibération. Cependant, si le débat social est une nécessité de la vie démocratique, il est aussi un piège. Car il est un lieu où la parole d'analyse se heurte à la parole de dénonciation, la parole d'examen critique à la parole polémique, la parole de conviction à la parole de responsabilité. Il est un lieu où parole scientifique, parole politique, parole militante s'affrontent et se mêlent créant parfois la confusion. Dans le débat social s'invitent divers acteurs : des décideurs politiques, qui cherchent à encadrer et réguler l'opinion, des défenseurs d'intérêts économiques (lobbies industriels, commerciaux et financiers), des groupes citoyens (associations) défendant des victimes ou revendiquant des droits. Tous ces acteurs produisent des paroles qui sont diversement mises en scène par les médias avec des effets de grossissement et de dramatisation, paroles multiples qui arrivent de façon fragmentée et dispersée aux oreilles d'un public, lui-même hétérogène, et qui doit se faire une opinion, voire réagir collectivement, selon son état d'esprit au regard de la situation sociale dans laquelle il se trouve.

Le débat permet-il d'atteindre une vérité ? Débat-on pour atteindre la vérité ou pour se convaincre soi-même, pour renforcer ses propres convictions, ses propres idées, ses propres thèses ? Schopenhauer est sceptique : « [...] ces joutes n'ont pas pour objectif la vérité, mais une thèse, comme s'il s'agissait d'une bataille *pro aris et focis* poursuivie *per fas et nefas*. »<sup>2</sup> Le débat ne servirait donc pas à la recherche de consensus ou d'accords ; il ne serait pas un moyen de pacifier les querelles entre les individus, car il ne serait que « [...] l'art de l'escrime intellectuel dans le but d'avoir raison [...] »<sup>3</sup>

Il n'y aurait pas de vérité indépendante de la conviction du sujet, pas de vérité objective, mais seulement un *avoir raison* dont le savoir, alors savoir de croyance, dépendrait d'un *savoir persuader* : la vérité serait affaire de rapport de force. Débattre, discuter ne serait qu'un jeu de dissimulation de la vérité, un jeu dont le plaisir consiste à faire œuvre de ruse afin de « faire croire », par « la finesse d'esprit », comme le prônait déjà, au XVII<sup>e</sup> siècle, le jésuite espagnol Baltasar Gracián<sup>4</sup>. Et d'ailleurs, comment accepter que l'on s'est trompé, que l'on a eu tort, que c'est l'autre qui a raison ? N'y perd-on

2. A. Schopenhauer, *L'Art d'avoir toujours raison*, 1864, Mille et Une Nuits, 1983, p. 10.

3. *Ibid.*

4. B. Gracián, *Arte de ingenio. Tratado de la Agudeza*, Madrid, Cátedra, 1998, et *Traitéés politiques, esthétiques, éthiques*, Seuil, 2005.



pas sa crédibilité vis-à-vis des amis ou du public ? A-t-on déjà entendu un homme politique reconnaître qu'il s'était trompé, si ce n'est pour des raisons tactiques ? Peut-être. Mais ne peut-on s'interroger autrement en supposant que l'on est toujours gagnant dans l'échange, car, finalement, c'est là une condition nécessaire pour construire sa propre opinion ? N'est-ce pas par la contradiction que l'individu avance et progresse, même au milieu des malentendus ? Et n'est-ce pas une façon d'établir des liens sociaux que de chercher à changer l'opinion des autres ?

Chez les Anciens, déjà, ces questions étaient fort débattues illustrant par là même que le débat est une confrontation d'idées. Pour autant, la confrontation d'idées est-elle suffisante pour établir la vérité ? La finalité de cet art de la dispute serait, non pas dire le vrai ou le faux, mais, une fois de plus, avoir raison au détriment des autres, en jouant sur l'apparence de la vérité. C'est dire que le ver de la sophistique est dans le fruit de la logique : le but du débat ne serait pas la recherche d'une vérité objective, mais l'imposition d'une vérité face à un autre. On est donc en droit de se demander à quoi servent ces discussions, controverses et autres débats. Permettent-ils aux individus de mieux se comprendre, à la connaissance de progresser pour le bien de l'humanité, aux sociétés de mieux vivre, aux opinions d'être plus éclairées, ou ne sont-ils que des « dialogues de sourds » comme semble le suggérer Marc Angenot<sup>5</sup> ? Qui a raison : Schopenhauer pour qui « [...] dans la dialectique on doit écarter la vérité objective, ou plutôt, ne la regarder que comme circonstance accidentelle, et ne chercher qu'à défendre sa position et réfuter celle de son adversaire », ce qui fait « qu'en suivant les règles à ces fins, aucun intérêt ne doit être accordé à la vérité, car généralement on ne sait pas où est la vérité »<sup>6</sup>, ou Aristote, pour qui, aux dires de Schopenhauer lui-même, « [...] d'un point de vue philosophique les propositions sont traitées en accord avec la vérité, et d'un point de vue dialectique, en fonction de leur plausibilité, c'est-à-dire de la mesure par lesquelles elles gagneront l'approbation des autres opinions »<sup>7</sup> ?

Bon an mal an, les débats sont d'utilité pour les individus vivant en société. Lesquels naviguent entre recherche de vérité et volonté de vérité, entre tentative de convergence pour établir un consensus de savoir et visée d'influence pour imposer sa propre raison. Les débats sont un lieu où s'entrecroisent de multiples paroles, source d'enrichissement en bonne démocratie, mais au risque de toutes les manipulations. Comment dès lors « se repérer dans ces débats, nœuds d'acteurs humains et non humains, d'opinions et de vérités, de faits et de valeurs impossibles à démêler ? »<sup>8</sup>

---

5. M. Angenot, *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Mille et Une Nuits, 2008.

6. A. Schopenhauer, *L'art d'avoir toujours raison...*

7. *Ibid.*

8. C'est la question que posait l'attendu du colloque sur « La place des controverses », organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui a eu lieu du 14 au 16 novembre 2008, au Grand Palais à Paris.

### Qu'est-ce qu'un débat ?

Mais, au fait, qu'est-ce qu'un débat ? Est-ce la seule forme que peut prendre un échange de paroles ? Est-ce la même chose qu'une controverse, une dispute, une querelle, une polémique qui semblent, du moins dans leur acception courante, désigner un même type d'échange contradictoire ? Un rapide parcours des médias et des écrits en sciences humaines et sociales montre qu'il y a, à la fois, une grande diversité d'emplois du mot et qu'il se confond souvent avec d'autres qui sont donnés pour équivalents.

Par exemple, le terme *débat* est tantôt employé comme forme englobant tous les types d'échange, tantôt comme forme particulière (« Le débat présidentiel »). La station de radio *France culture* annonce « Les controverses du progrès », et les définit comme « Des débats organisés par *France culture* » qui, dit-elle, « invite deux personnalités à se saisir d'un thème et à en débattre en exposant leur point de vue. Leur dialogue s'enrichit ensuite des interventions et questions de l'auditoire. »<sup>9</sup> Et dans l'annonce de l'un de ces thèmes – « Comment réenchanter l'Europe ? » –, il est dit qu'il s'agit d'un « débat animé par Emmanuel Laurentin et Max Armanet ». Controverse, débat et dialogue se définissent les uns par les autres. Dans les titres de journaux, c'est tantôt le terme *débat* qui domine : « Éric Besson lance le grand débat » (à propos de l'identité nationale), ou : « Les nanoproducts : Le débat public sur les technologies ». Tantôt, c'est le terme *polémique* qui s'impose : « Sécurité : la polémique gauche-droite reprend » ; « En refusant l'idée d'un quota de boursiers, les grandes écoles créent une polémique » ; « La polémique enfle autour de la campagne de vaccination, tandis que la grippe A gagne du terrain en France » ; « Le trafic des trains reprend, la polémique continue ». Parfois même apparaît un terme moins marqué et de plus grande extension de sens comme dans : « Confrontée aux mutations de la presse, la fédération CGT du Livre est divisée entre “rénovateurs” et “orthodoxes”. Les dissensions entre les deux courants ont marqué les derniers mouvements sociaux. »

Les dictionnaires, pour leur part, ne sont pas d'un grand secours dans la mesure où ces termes sont définis les uns par les autres. Le *Dictionnaire historique de la langue française*, par exemple, signale *débat* comme un déverbal (ce qui rappelle son origine : *battre* puis « L'action de débattre (examiner contradictoirement (qqch.) avec un ou plusieurs interlocuteurs) une question, de la discuter »), et indique que ce mot « ne reprend que le sens de “discuter”, désignant une controverse, une querelle, et, surtout au pluriel, des délibérations et discussions, d'abord à propos d'un procès (1283). À partir de 1627, il est employé dans le vocabulaire parlementaire pour désigner la délibération au singulier, puis au pluriel (1704). » *Controverse* est défini comme « Le mot [qui] désigne une *discussion* argumentée, une contestation sur une opinion et, par métonymie, l'ensemble des éléments

9. Voir le site de *France culture*, rubrique “Controverses”.

contradictoires du *débat*. »<sup>10</sup> Et *discussion* comme : « Action de discuter (examiner (qqch.) par un *débat*, en étudiant le pour et le contre) seul ou avec d'autres en confrontant les opinions ». Quant à *polémique*, ce même dictionnaire, après avoir rappelé son origine « guerrière » comme adjectif, précise qu'en tant que substantif féminin, il signifie à partir de 1619 « *controverse* par écrit, vive ou agressive. »

Ces définitions se caractérisent par leur circularité, débat renvoyant à discussion, discussion à débat, controverse et polémique à discussion. Elles donnent cependant quelques indications sur la spécificité de chacun de ces termes : la *controverse* est davantage marquée par une opposition contradictoire et un développement argumenté ; la *discussion* est davantage sentie comme un examen de différentes opinions, une confrontation, mais non nécessairement un affrontement, ce que serait la controverse ; la *polémique* est bien ressentie comme une critique, certes, mais plutôt agressive. Le terme *débat* est manifestement le plus indéterminé dans la mesure où il est défini à l'aide des deux autres, *discussion* et *controverse*, comme s'il pouvait se substituer à eux en toutes circonstances.

Les disciplines des sciences humaines et sociales, quant à elles, tentent de proposer des définitions en fonction de leurs appareils d'analyse, définitions qui ne coïncident pas toujours entre elles. Il peut y être question de discussion ou de débat, mais c'est surtout les controverses qui attirent leur attention dans la mesure où elles constituent une des conditions du progrès de la pensée scientifique. La sociologie des sciences avec, en France, les travaux pionniers de Bruno Latour<sup>11</sup>, tend à montrer que les enjeux scientifiques et sociaux sont intimement liés. Ce qui ouvre la voie à des travaux interdisciplinaires et à s'interroger sur les effets de la recherche scientifique lorsque celle-ci arrive dans le champ de ses applications et de la vulgarisation. Il se produit alors que les discussions et les controverses, si naturelles et nécessaires qu'elles soient au développement de la pensée scientifique, se trouvent réinterrogées, voire perturbées par celles qui se déploient dans l'espace public. De là le besoin de distinguer « les controverses scientifiques ou savantes proprement dites et les controverses publiques, lesquelles peuvent inclure des éléments scientifiques, et même interférer avec des controverses scientifiques, mais débordent du champ scientifique et font intervenir d'autres acteurs sociaux aux intérêts et aux formations diverses »<sup>12</sup>.

Cependant, au-delà de cette première distinction, ces diverses disciplines ne sont pas au clair sur la différence qu'il conviendrait d'établir entre les différentes formes de discussion qui peuvent avoir cours lors de ces échanges. Ici la controverse est définie comme une « mise en public des débats » ; là comme un « genre *polémique* et dialogique » ; là encore comme « une forme

10. *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, 1992.

11. Voir B. Latour, *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, La Découverte (1987) 2005 ; *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, La Découverte (1988) 2006. Voir également D. Pestre, *Introduction aux « Science studies »*, La Découverte, 2006.

12. Y. Gingras, *Sociologie des sciences*, Puf, « Que sais-je ? », 2013, p. 115-121.

de querelle » ou une « dispute triangulaire ». Autrement dit : « dans son acception courante, le terme est d'une signification hésitante, entre polémique et débat, entre discussion entre experts et conflit sur la place publique », reconnaît la sociologue Dominique Mehl<sup>13</sup>. Alors, débat, controverse, polémique ? Il est d'importance d'être au clair sur l'emploi des mots, car il y va de la définition des notions et de la possibilité d'en discuter.

On pourrait aborder directement la question du débat sans s'interroger au préalable sur la notion elle-même, sans définir cette forme d'échange langagier, sans comparer celle-ci à d'autres qui lui font concurrence, autrement dit sans en déterminer la spécificité. Mais ce serait passer à côté d'une double évidence – du moins scientifique – : il n'est pas de compréhension sans définition ; et si comparaison n'est pas raison, comparaison est distinction. L'une des tâches de l'activité scientifique est de créer des catégories définies en termes de notion ou de concept, afin d'expliquer les phénomènes du monde physique ou social. C'est là qu'interviennent les sciences du langage dont une des activités vise à définir des catégories en partant de la multiplicité de l'emploi des mots, pour en saisir le sens dans ses constantes et ses variantes et proposer de les élever au rang de notion. Car le sens ordinaire des mots n'est pas complètement étranger à la valeur notionnelle que leur donnent certaines disciplines.

Pour toute analyse en sciences humaines, une phase préalable de travail sur le langage est donc nécessaire. On commencera par distinguer les différentes formes d'échanges de paroles pour en arriver à définir les notions de « controverse » et de « polémique » qui seront opposées l'une à l'autre. Après quoi, on s'interrogera sur le rôle social des controverses, on décrira le cadre argumentatif dans lequel elles se déploient et on terminera en analysant quelques grands moments de controverses.

---

13. Extrait de projet de recherche présenté à l'Agence Nationale pour la Recherche.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **DE LA CONVERSATION À LA CONTROVERSE**

*« [...] tout progrès se joue à la frontière de l'indiscutable et du discutabile et s'effectue par la mise en discussion de l'indiscutable. »*

Edgar Morin, *Pour sortir du xx<sup>e</sup> siècle*,  
Fernand Nathan, 1981, p. 215.

Je peux affirmer  
une chose et  
son contraire,  
sans problème

Ça tue  
toute forme de  
débât, ça



ben voilà !



Dessin de Gorce.

## Des échanges de paroles

Les individus ont besoin de se rencontrer et de tisser des liens à travers des échanges de parole. Et par effet de retour, ces échanges de paroles leur font prendre conscience de ce qu'ils partagent avec les autres et de ce qui les distingue. Il y va de leur identité, car l'identité de chacun se construit au carrefour de forces singulières et de forces collectives. L'individu est un être unique, mais en même temps un être social. Le langage est donc bien au cœur de la construction aussi bien individuelle que collective du sujet. C'est lui qui instruit la *socialisation* des individus à travers les multiples relations de soi à l'autre, des rencontres entre des singularités qui se fondent en un être social. C'est aussi le langage qui forme la *pensée*, car c'est par et à travers lui que l'on conceptualise le monde en l'arrachant à sa réalité empirique pour le faire signifier. C'est par la même voie que le langage permet aux individus vivant en société de se doter de *systèmes de valeurs* qui donneront des raisons d'être à leur action, justifieront les comportements humains et une certaine vision hiérarchisée de la vie en société. L'activité de langage est donc un gage de liberté pour les individus que nous sommes, comme possibilité d'interrogation et d'analyse du monde, de l'autre et de soi, mais elle est aussi gage de notre appartenance à l'humanité à travers les divers groupes dont nous sommes porteurs et qui constituent une partie de notre identité. Le langage est ce qui constitue notre singularité et notre socialité : une socialité comme force qui nous surdétermine, une singularité comme tentative pour nous arracher à cette surdétermination.

Reste la question de savoir si les individus arrivent à communiquer. Certains philosophes sont allés jusqu'à considérer la communication comme une *illusion*, car il n'y aurait entre les hommes qu'« incommunicabilité » et « incompréhension ». Ladite communication humaine ne serait que « miroir aux alouettes » qui ne renvoie l'acte de langage qu'à celui qui prétend communiquer, ou « mise en abîme » dans un insondable du sens, ou encore « simulacre » selon Jean Baudrillard<sup>1</sup>. Pourtant on constate que toute production de parole de la part d'un sujet énonciateur fait écho auprès d'un sujet récepteur, lequel se trouve en position de pouvoir (devoir) retourner, de quelque manière, une parole autre. Autrement dit que, d'une façon ou d'une autre, il se produit un échange, pour le meilleur ou pour le pire. C'est la

---

1. Voir à ce sujet J. Baudrillard, *De la séduction*, Galilée, 1979 ; *Simulacres et simulation*, Galilée, 1985 ; *L'Échange impossible*, Galilée, 1999.

raison pour laquelle les échanges de paroles sont faits d'accords et de désaccords, de consensus et de dissensus, plus ou moins pacifiques, plus ou moins radicaux, parfois même violents, sous diverses formes écrites ou orales.

Ces échanges s'inscrivent dans divers rapports de *sollicitation*, lorsque l'un des locuteurs a besoin de recueillir des informations auprès de quelqu'un d'autre ; d'*information* et/ou d'*explication* lorsque l'un des locuteurs est en mesure de transmettre du savoir à celui qui est dans l'ignorance ; de *prescription* ou d'*incitation* lorsqu'il s'agit pour l'un d'entre eux de s'imposer à l'autre, soit par autorité, soit par persuasion, soit par séduction. Cela engendre un entrecroisement de paroles qui pour autant ne se produisent pas de façon fortuite. Car tout échange de paroles se fait dans une situation de communication qui s'impose à ses partenaires à travers un *contrat de parole* qui les lie par un acte de reconnaissance réciproque de la finalité de l'échange (enjeu), en fonction du statut des sujets parlants (légitimité), et du type d'interaction qui préside à l'échange (dispositif). Hors ces contrats de parole<sup>2</sup>, point de possibilité de s'entendre.

### 1. Des situations d'échanges et des critères de distinction

Tout acte de langage, on l'a dit, dépend, pour ce qui est de sa production et de son interprétation, du contrat de parole dans lequel il s'inscrit. Il faut donc considérer la façon dont sont placés<sup>3</sup> les participants de l'échange, les uns par rapport aux autres, leur *statut* et le *rôle* langagier qui s'y attache, le *positionnement* qu'ils sont conduits à tenir en fonction de la *thématique* qu'ils ont à traiter, et de l'organisation de l'*espace* dans lequel se réalise l'échange<sup>4</sup>.

#### Le statut langagier

Le statut langagier se fonde socialement sur un droit : le droit à la prise de parole. Ce droit légitime le sujet parlant en tant qu'être communiquant. Cette légitimité<sup>5</sup> repose à la fois sur la qualité sociale de l'individu qui parle et de ce au nom de quoi il parle. Il ne s'agit donc point d'un statut strictement socioprofessionnel ou juridique, mais d'une combinaison : un *statut socio-langagier*. Un philosophe peut intervenir dans un débat, non pas en tant que professeur de philosophie (statut socioprofessionnel) mais en tant qu'auteur d'un livre, témoin d'un accident, représentant d'une association de défense des victimes ou délégué d'*Amnesty International*. Le statut ainsi défini indique si les participants de l'échange se trouvent en situation d'égalité, de différence, voire de hiérarchie. Situation d'égalité, lorsque les locuteurs sont

2. Pour cette notion, voir l'article « Contrat de communication », dans P. Charaudeau et D. Maingueneau, *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Seuil, 2002, p. 138.

3. Voir l'article « Places », dans *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, p. 433.

4. Ces critères sont ceux que l'on trouve dans les études qui se consacrent à l'analyse des interactions verbales. Voir C. Kerbrat-Orecchioni, *La Conversation*, Seuil, 1996, p. 7.

5. Sur la question de la légitimité de parole, voir l'article « Légitimation », dans *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, p. 339.



légitimés dans leur prise de parole au nom d'un même droit avec le même titre ou la même compétence. Par exemple, les pairs dans un même domaine de pratique sociale : deux juristes dans un procès, deux chercheurs en biologie dans un colloque, deux élus politiques dans un débat télévisé, deux amis dans une conversation. Situation de hiérarchie, lorsque les interlocuteurs ne sont pas socialement sur un même pied d'égalité, tout en se trouvant dans le même domaine de pratique communicative. Cette hiérarchie peut relever du titre, de la fonction, de la notoriété ou de la compétence reconnue : un patron et son employé, un professeur et son élève, un ministre et son subalterne, etc. Mais cette position peut être de simple différence lorsque les interlocuteurs parlent de lieux de légitimité différents comme cela se produit souvent lors de débats télévisés : l'un parle comme témoin, un autre comme expert, un troisième comme humoriste, un quatrième comme représentant d'une association, etc. Chacun bénéficie d'une légitimité relative à ce qu'il représente, mais celle-ci ne peut être considérée comme supérieure ou inférieure à celle des autres. Si se révèlent des positions de domination, elles sont dues aux stratégies discursives employées et non point au statut. Ces diverses caractéristiques ont une incidence, dans le déroulement de l'échange, sur l'*autorité* de la prise de parole, et incitent les débatteurs à jouer certains rôles <sup>6</sup>.

#### Le positionnement

En relation avec ces statuts et ces rôles, les participants de l'échange adoptent un certain *positionnement* qui instaure entre eux un rapport de complémentarité ou de symétrie <sup>7</sup>. Les positionnements peuvent varier au cours de l'échange, mais il est des cas où ceux-ci sont déterminés par avance lorsque sont placés face à face des locuteurs dont on sait qu'ils ont des opinions opposées sur tel ou tel sujet. C'est alors le dispositif de l'échange qui instaure des rapports antagonistes ou de collaboration. Cependant, le positionnement de ces locuteurs est à considérer par rapport à la *thématique* qui constitue l'objet de l'échange et à la façon dont celle-ci est problématisée. Car c'est le type de questionnement qui d'emblée positionne les protagonistes de l'échange de façon plus ou moins opposée, plus ou moins collaborative, une même thématique pouvant être problématisée de diverses façons. C'est par rapport à la problématique du sujet traité que les locuteurs prennent des positions : *pour* une certaine thèse, *contre* celle-ci, ou d'*examen* des pour et des contre, c'est-à-dire une position de neutralité <sup>8</sup>.

6. Sur cette question des « rôles langagiers », il existe une abondante littérature. Voir l'article « Rôle » dans *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, p. 513.

7. Il s'agit des notions définies par l'école de Palo Alto. Voir particulièrement G. Bateson et alii, *La Nouvelle Communication, textes recueillis et présentés par Y. Winkin*, Seuil, 1981.

8. Voir Chapitre VII, « Le cadre de mise en scène argumentative ».

### Organisation de l'espace et dispositif

L'échange langagier se déroule dans un espace – qu'on peut appeler *arène*, ou *scène* au sens théâtral – qui est configuré en un certain *dispositif*, lequel surdétermine les rôles que doivent tenir les participants et oriente la circulation de leur parole. Cet espace peut être *ouvert* ou *fermé*. Espace ouvert en une scène publique, la parole circule entre les participants, mais en plus elle est diffusée en dehors de celui-ci, et les protagonistes savent que, au-delà de leur interaction, ils s'adressent à un auditoire, présent ou absent, parfois véritable destinataire des propos de chacun d'eux. Espace fermé en une scène privée, la parole circule de façon biunivoque impliquant les protagonistes dans des relations interpersonnelles, sans tenir compte, en principe, de ce qui peut se passer en dehors de cette scène. En outre, le dispositif de scène, qu'il soit ouvert ou fermé, peut mettre en présence deux ou plusieurs protagonistes, ce qui est de quelque influence sur le déroulement de l'échange : deux locuteurs se trouvant dans une relation duale (interview, entretien) n'échangent pas de la même façon que plusieurs en relation plurilogale, comme dans les débats où la prise de parole de chacun est plus limitée et fragmentée.

Selon ces critères, on peut établir une typologie des échanges<sup>9</sup> autour de deux catégories de base que sont les échanges de *coopération* et les échanges de *confrontation*.

## 2. Les échanges de coopération : conversation, interview, entretien

Dans ce type d'échanges, les protagonistes ne sont pas placés en relation antagonique. Par le jeu des prises de parole qui peuvent être diverses, ils se complètent par la demande ou la transmission d'informations, l'affirmation d'opinions, l'apport de points de vue sur un sujet déterminé, l'expression de sentiments (joie, tristesse), d'évaluations (appréciations, jugements), sans chercher à entrer en conflit avec l'interlocuteur. Il s'agit d'une situation type qui ne préjuge pas de ce que peuvent être les comportements individuels des interlocuteurs. On y trouve essentiellement des échanges de *réciprocité* et de *sollicitation*.

### La « conversation », un rapport d'égalité

La conversation est un cas d'échange de réciprocité : les interlocuteurs s'autorisent à prendre la parole sans se sentir obligés de se justifier parce qu'il est supposé que chacun considère *a priori* que cette prise de parole est légitime. Et même si d'aventure il existait une hiérarchie sociale entre les locuteurs, celle-ci n'intervient pas au regard du droit à prendre la parole qui est égale pour tous<sup>10</sup>. Dans ce type d'échange, il n'y a pas de rôles énoncia-

9. Il s'agit d'« idéaux types » interlocutifs qui, dans la réalisation des échanges langagiers, peuvent être amenés à se combiner.

10. Ici ne doivent pas être pris en compte la psychologie particulière des individus qui participent à la conversation. L'égalité est au regard du droit à prendre la parole.

tifs déterminés. Ils peuvent être de tous ordres, chacun pouvant questionner, répondre, affirmer, critiquer, objecter, acquiescer, etc., à tout moment de l'échange, et à propos d'une thématique qui n'est pas déterminée par avance et qui peut changer au gré des interventions. L'échange de réciprocité se caractérise par une circulation *polycentrée* de la parole entre des locuteurs pouvant se trouver dans différents rapports, c'est-à-dire finalement dans un rapport indéterminé. C'est ce type d'échange qui domine dans ce genre dit *conversation*. Il s'agit donc d'un genre particulier<sup>11</sup> et non point d'une notion générique qui engloberait toutes les situations d'échange interactionnel<sup>12</sup>.

La conversation correspond à un contrat d'échange réciproque, libre et d'égalité du droit à la prise de parole. Les intervenants peuvent tenir divers rôles et leurs positionnements seront divers, y compris en exprimant un désaccord, à propos des divers thèmes qui font l'objet de l'échange (la conversation est *polythématique*), sans nécessité d'aboutir à une conclusion. Le rapport entre les participants à la conversation, qu'ils soient deux ou plusieurs, n'est pas, en principe, d'opposition : il y a dans la conversation un air de convivialité, à preuve que si elle tourne au vinaigre elle s'arrête. La conversation est un moment de paroles flottantes, inachevées<sup>13</sup>, sans véritable enjeu, comme on peut les avoir au restaurant, lors d'une soirée de détente entre amis, à la sortie du cinéma quand on commente le film que l'on vient de voir, lors de réunions entre collègues en dehors des heures de travail, et maintenant dans les chats et blogs d'Internet. La conversation, qu'elle soit dite naturelle ou familière<sup>14</sup>, implique toujours « un nombre restreint de participants, dont les rôles ne sont pas prédéterminés, qui jouissent en principe des mêmes droits et devoirs [...], et qui n'ont pas d'autre but avoué que le seul plaisir de converser »<sup>15</sup>. On peut même l'élever au rang d'un art : « l'art de la conversation ». Un art parce qu'il s'agit d'échapper aux déterminations d'une certaine rationalité normée, « comme limite suprême, et où nous devons nous arrêter pour ne pas toucher à la science – comme arrêt des cercles vibratoires de notre pensée »<sup>16</sup>. Un art, parce qu'« il y a

11. Il est important de signaler que le terme *conversation* désigne ici un genre particulier et non point générique comme dans la tradition des études sur les conversations ou « analyses conversationnelles », voir *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, article « Conversation ».

12. Ou « *Conversation Analysis* ». Voir à ce propos B. Conein et alii, *Les Formes de la conversation*, vol. 1 et 2, Réseaux, CENT, 1990 ; J. Cosnier et C. Kerbrat-Orecchioni, *Décrire la conversation*, Presses Universitaires de Lyon, 1987 ; C. Kerbrat-Orecchioni, *Le discours en interaction*, Armand Colin, 2005.

13. Voir à ce propos *DRLAV*, n° 34-35, 1986, *Paroles inachevées* ; n° 29, 1983, *Communiversion* ; n° 36-37, 1987, *Dialogues du marivaudage à la machine* ; *Connexions*, n° 53, 1989, *La Conversation* ; J. Cosnier, N. Gelas et C. Kerbrat-Orecchioni, *Échanges sur la conversation*, Éditions du CNRS, 1988 ; J. Bernicot, J. Caron-Pargue et A. Trognon, *Conversation, interaction et fonctionnement cognitif*, Presses universitaires de Nancy, 1997.

14. Voir V. Traverso, *La Conversation familière. Analyse pragmatique des interactions*, Presses Universitaires de Lyon, 1996, particulièrement, p. 12-14.

15. C. Kerbrat-Orecchioni, *La Conversation*, p. 8.

16. S. Mallarmé, Notes de 1869, en exergue de *Communication*, n° 30, 1979, *La Conversation*.

dans la parole un tact caché »<sup>17</sup>, parce qu'elle est de l'ordre du plaisir avant que d'être de raison, ou d'une raison floue, entre réel et fiction charriant l'ineffable du non-dit, d'où son rôle en littérature. Il s'agit alors d'une variante spécifique de ce genre<sup>18</sup>.

L'« interview », un rapport asymétrique

L'échange de sollicitation se caractérise par une asymétrie entre les interlocuteurs, car le statut de parole de chacun d'eux n'est pas le même. L'un d'entre eux, se trouvant en manque de savoir (ou le simulant), s'adresse à un autre en supposant qu'il possède ce savoir, et l'interpelle à ce propos : il le sollicite. L'autre ainsi sollicité se trouve placé dans la situation d'avoir à combler ce manque, si tant est qu'il possède le savoir en question. Le premier prend le rôle de *questionneur*, le second de *répondeur*, et ce à propos d'un seul thème (ou de plusieurs thèmes traités successivement). Leur statut est déterminé par l'enjeu et le lieu de l'échange, sans que leur rapport soit de hiérarchie ou de domination<sup>19</sup>, comme dans tous les cas de demande de renseignement : le client dans un lieu commercial s'adressant au vendeur, le consommateur dans un café demandant une boisson, un passant dans une rue demandant l'heure à un autre passant, un voyageur au guichet d'information d'un aéroport, etc.

Parmi les échanges de sollicitation, on trouve le genre *interview* qui comprend au moins deux variantes.

L'*interview journalistique* correspond à un contrat d'échange normé du monde médiatique (radio, presse, télévision) entre un journaliste et un invité. L'interviewé sait que ses réponses ne s'adressent pas uniquement à l'interviewer journaliste, mais à un public de lecteurs, d'auditeurs ou de téléspectateurs. Il se joue donc entre les deux protagonistes une partie subtile dans laquelle l'un, le journaliste, cherche à faire dire ce qui pourrait passer pour une révélation ou une confession, et l'autre, l'interviewé, ne dira que ce qu'il jugera bon de dire, au risque de la *langue de bois*.

L'*interview d'enquête*, elle, correspond à un contrat d'investigation : un enquêteur face à un enquêté, le premier posant des questions, selon un protocole prédéterminé, l'autre assigné à répondre. S'il s'agit d'une investigation policière, le jeu sera le même que dans le cas précédent, mais avec cette différence qu'elle se déroule dans un lieu clos, et que l'enjeu pour l'interviewer et l'interviewé est la culpabilité ou l'innocence. Si l'investigation est menée à des fins d'étude scientifique, elle se déroule également dans un lieu clos, mais l'enjeu n'est plus accusatoire, il est d'évaluation, puisqu'il s'agit

17. R. Barthes, « Présentation », dans *Communications*, n° 30, 1979, *La Conversation*.

18. Voir F. Berthet et P. Sollers, « Conversation à Notre-Dame », dans *Communications*, n° 30, 1979, *La Conversation*, p. 235.

19. En écartant le fait que posséder un savoir que ne possède pas l'autre puisse être une marque de supériorité. Mais on est ici dans l'idéalité d'un contrat d'échange dans lequel posséder un savoir et le transmettre à quelqu'un qui en fait la demande est considéré comme un don gratuit réglé par des conventions sociales.

pour l'enquêteur de recueillir des données qui seront ensuite traitées de diverses manières.

Peu importe ici la teneur des questions (d'information factuelle, de provocation directe ou indirecte, d'apparente naïveté) et des réponses (de sincérité brutale, de dénégation, d'évitement, de langue de bois). Ce qui compte est que se réalise un jeu alterné et réglé de questions et de réponses qui est censé mettre au jour ce qui est inconnu.

L'« entretien », un cas à part

L'entretien, souvent confondu avec l'interview, correspond à un contrat d'échange normé du monde intellectuel ou professionnel : également situés dans une position de face à face, les interlocuteurs, échangent des propos autour d'un (ou plusieurs) thème commun, faisant part de leur avis, opinion ou analyse. Ils se trouvent à égalité de statut ou de savoir, dans un rapport de complémentarité, même si celui-ci manifeste des divergences, mais point d'antagonisme, car les interlocuteurs sont liés par un pacte de non-agression. Ce type d'échange se trouve dans certains écrits ou dans des émissions de radio qui témoignent des réflexions que s'échangent deux philosophes, ou hommes de lettres, ou spécialistes d'un même domaine à propos d'une ou plusieurs questions<sup>20</sup>. Ils peuvent y exprimer des opinions, des avis plus ou moins argumentés, proposer des analyses, émettre des hypothèses ; ils peuvent même faire valoir des désaccords, opposer des points de vue différents à propos d'un thème de discussion, mais l'enjeu reste d'éclaircissement d'une question ou d'affirmation d'un positionnement. En fait il s'agit d'un mixte (ou d'un « mix ») entre le genre conversation et le genre interview.

Les entretiens de *recrutement* (ou d'embauche) en constituent une variante spécifique. Toujours en position de face à face, candidat à un recrutement et recruteur se livrent à un jeu de questions-réponses dont l'enjeu est d'évaluation pour ce dernier et de faire-valoir pour le premier. Dans ce cas, il s'agit d'un mélange d'interview, puisque le recruteur pose des questions afin d'obtenir des informations sur le candidat, et d'entretien dans la mesure où les deux peuvent être amenés à échanger des points de vue à propos d'un problème introduit par l'un ou l'autre des interlocuteurs. Mais au bout du compte, l'entretien d'embauche participe davantage de l'enquête que de l'entretien<sup>21</sup>.

Dans tous ces cas, l'échange de coopération instaure un rapport d'interdépendance et de complémentarité entre les interlocuteurs, et une circulation biunivoque de la parole.

---

20. Exemple : J. Derrida et B. Stiegler, *Échographies de la télévision. Entretiens filmés*. Des émissions de radio (particulièrement à *France culture*) offrent également des moments d'entretien, lorsque les animateurs-interviewers, eux-mêmes intellectuels ou spécialistes, font jeu égal avec l'invité.

21. Il y a évidemment d'autres types d'entretien : entre employeur et employé, professeur et élève, directeur de recherche et doctorant ; la plupart du temps dans un cadre professionnel.

### 3. Les échanges de confrontation : « discussion », « débat »

Les échanges de confrontation, au contraire des précédents, établissent, à des degrés divers, un rapport antagonique entre les interlocuteurs. Pour une raison ou pour une autre, ils sont placés dans une position qui, au regard du thème traité, conduit chacun à s'opposer à l'autre, à contredire le point de vue de l'autre et à défendre le sien propre. Leur statut influe peu<sup>22</sup>, car que celui-ci soit d'égalité ou de hiérarchie, c'est principalement leur positionnement qui les fait se confronter dans une relation symétrique<sup>23</sup> sur une ou plusieurs thématiques en tenant des rôles énonciatifs d'affirmation.

L'échange de confrontation se caractérise donc par une circulation des paroles thématiquement centrée, et un rapport d'opposition entre des positionnements divers. Les genres *discussion*, *débat* et *controverse* appartiennent à ce type d'échange, leur point commun étant le rapport antagonique qui crée *dissensus*. La question se pose alors de savoir ce qui les distingue, car, comme on l'a signalé, ces termes, dans l'usage courant, sont souvent employés les uns pour les autres. Plusieurs définitions ont été proposées qui divergent selon les écoles ou les courants d'analyse des interactions verbales<sup>24</sup>.

#### Des degrés d'opposition

On reprendra et discutera ici les propositions du philosophe du langage Marcelo Dascal pour qui la controverse est « un phénomène d'ordre discursif »<sup>25</sup>. Il propose de considérer que la *polémique* serait le terme générique de cette série, dans la mesure où elle constitue un axe d'échange agonique qui se caractérise linguistiquement par des marqueurs d'opposition (« Vous ne pouvez pas dire... », « Je ne suis pas d'accord... »). À l'une des extrémités de cet axe se trouverait la *dispute* et à l'autre la *discussion*, la *controverse* occupant une position intermédiaire. Cette proposition prend en considération aussi bien des indicateurs internes au langage (les marqueurs) qu'externe (les enjeux situationnels). Pour Dascal, donc, la polémique, avec « son caractère "agonistique" », serait le type d'échange qui engloberait les autres. À une extrémité, la *dispute*, un type d'échange qui ne chercherait pas à « faire bouger l'adversaire, car il n'y a aucune base commune capable de les rapprocher », ce qui revient à un « dialogue de sourds » ; à l'autre extrémité, la *discussion*, échange dans lequel « les adversaires partagent des assumptions, des méthodes, et des buts qui permettent aisément de résoudre

22. Le statut peut cependant avoir une influence sur les rapports de force qui s'instaureront au cours de l'échange.

23. Pour le sens de *symétrique*, voir note 20.

24. Voir le résumé des différents courants d'analyse interactionnelle par C. Kerbrat-Orecchioni, dans *La Conversation*, p. 10 et dans *Les Interactions verbales I*, Armand Colin, 1990, p. 55-67.

25. Je m'appuie plus particulièrement sur le texte d'un exposé de M. Dascal intitulé « Observations sur la dynamique des controverses », lors d'un séminaire à l'université de Genève le 5 novembre 1995.

l'opposition », ce qui devrait permettre d'aboutir à une « décision par des moyens acceptés par tous » ; entre les deux, la *controverse* qui ne tient qu'à « des oppositions de point de vue, d'attitude, ou de "goût" ».

De sa proposition, on retiendra ce critère : considérer si le genre d'échange, avec ses différentes caractéristiques, permet d'aboutir à une décision : le critère de *décidabilité*. Il ne s'agit pas d'accord ou de désaccord, il s'agit de considérer si les conditions de l'échange rendent possible ou non une convergence vers une vérité. Serait donc *décidable* un type d'échange dans lequel, comme il le dit, « les adversaires partagent des assumptions, des méthodes et des buts qui permettent aisément de résoudre l'opposition ». Le « aisément » est peut-être de trop, c'est pourquoi on préférera employer l'expression : une « possibilité de résolution ». Serait *indécidable* un type d'échange qui, ne présentant aucun terrain commun et faisant s'affronter des positions radicalement opposées, ne permet aucune possibilité de résolution du conflit. On verra dans la typologie des genres que l'on propose comment intervient ce critère.

On ne retiendra pas pour autant son choix du terme *polémique* comme notion générique définissant l'axe sur lequel se trouveraient les autres types d'échange que sont la *dispute*, la *discussion* et la *controverse*. En effet, la *polémique*, comme on le justifiera plus tard<sup>26</sup>, n'est pas un genre, mais une attitude discursive employée de façon stratégique par l'un ou l'autre des participants à un échange. On peut difficilement considérer que ce soit un genre comme s'il s'agissait d'une situation prédéterminée, d'un contrat de parole. Du point de vue discursif, on suivra plutôt la tradition rhétorique qui dit que la polémique consiste en une mise en accusation de l'interlocuteur, ce qui renvoie davantage à un comportement langagier individuel et ponctuel qu'à une situation d'échange normée.

En revanche, on le suivra dans la distinction qu'il propose entre *discussion* et *dispute*, mais sans les placer sur le même axe. La discussion, on va le voir, correspond bien à « la possibilité de décision par des moyens acceptés par tous », alors que la dispute est « un dialogue de sourds » dans lequel aucun des interlocuteurs ne se trouve sur la même longueur d'onde que les autres. La dispute, dont le sens moderne n'est pas à rapprocher de la *disputatio* médiévale bien plus noble, est un type d'échange dérivé d'un affrontement polémique. Quant à la controverse, qui va faire l'objet du chapitre suivant, on la distinguera de la discussion en ce qu'elle est par définition antagonique, et de la dispute, en ce que celle-ci relève plutôt d'un *affrontement*, alors que la controverse relève plutôt d'une *confrontation*, faisant que la première ne laisse pas de place à l'argumentation alors que c'est le cas de la seconde.

Afin de définir ces différents genres, on s'appuiera sur les critères précédemment décrits, à savoir : le statut des protagonistes, leur rôle, leur positionnement ; le type de rapport qui s'instaure entre eux ; la thématique et sa

---

26. Voir Chapitre IV.

problématisation ; l'espace dans lequel s'institue l'échange. L'ensemble de ces critères devrait permettre de déterminer l'enjeu de l'échange, et, au terme de celui-ci, s'il y a *décidabilité*, comme le propose Dascal.

#### De la « discussion » comme notion générique

On remarquera d'abord que, dans l'usage, ce terme est souvent employé à la place des autres, la réciproque n'étant pas vraie. On peut avoir une discussion entre amis, à la sortie du cinéma, entre collègues sur la façon dont s'est déroulée la classe, entre un chef d'entreprise et son responsable du personnel sur la meilleure façon de distribuer le travail, entre deux scientifiques sur la façon d'interpréter des données, sans que ce soit nécessairement un débat ou une controverse. À l'inverse, on pourra dire que tel débat sur la politique du gouvernement a fait l'objet d'une discussion controversée ; d'une controverse sur les cellules souches, on dira que la discussion a été fort éclairante. La discussion est une activité langagière de rencontre entre des idées et des points de vue au cours de laquelle sont examinées des opinions, des affirmations, des hypothèses en vue d'essayer d'aboutir à certains accords qui tiennent lieu de consensus, ne serait-ce que provisoires. Elle institue un rapport de confrontation entre des interlocuteurs dont l'opinion des uns, à propos d'un même sujet, est mise en cause par l'opinion des autres. Ainsi, la discussion – contrairement à la dispute – se caractérise par un échange d'arguments, quelle qu'en soit la teneur. Le dictionnaire, d'ailleurs, ne dit pas autre chose : « 1. Action de discuter, d'examiner (qqch.), seul ou avec d'autres, en confrontant des opinions. [...] 2. Le fait de discuter (une décision), de s'y opposer par des arguments. [...] 3. Échange d'arguments, de vues contradictoires. »<sup>27</sup>

Dans la discussion, qu'il s'agisse de sujets concernant la vie quotidienne, professionnelle ou politique, la thématique est variable mais commune. En revanche les problématiques peuvent diverger pendant l'échange, au gré des arguments déployés par les uns et les autres puisque toute discussion est une lutte pour imposer son point de vue. Les statuts des participants à la discussion peuvent être divers du point de vue sociologique, mais il est supposé qu'ils ont tous le même droit à la prise de parole, ce qui se voit par le fait que celles-ci sont auto-ratifiées (les locuteurs interviennent sans demander l'autorisation) et alternées (le monologue empêche la discussion). Les positionnements des uns et des autres peuvent être, selon le moment, en faveur d'un point de vue ou contre celui-ci, créant des jeux d'alliance ou d'opposition entre les participants, à moins qu'ils se contentent d'apporter une nouvelle idée ou d'examiner ce qui a été dit.

On définira donc la discussion comme un échange polarisé sur la problématique d'un certain thème, du fait d'une opposition, ou pour le moins d'une différenciation, entre diverses affirmations énoncées par des locuteurs qui, à l'aide d'arguments, témoignent par là même de leur propre position-

27. *Le Petit Robert*, édition de 2008.



nement. Il s'établit entre eux une confrontation au cours de laquelle certaines opinions sont acceptées, d'autres réfutées, les unes se renforçant, d'autres se modifiant, aboutissant à des accords, des désaccords, des concordances, ou, à tout le moins, une clarification des idées et des positionnements de chacun. Ainsi a-t-on pu dire que « de la discussion jaillit la lumière », expression qui exprime que l'échange et la confrontation d'idées – seraient-elles contradictoires – sont ce qui, bon an mal an, permet de faire émerger, si ce n'est la vérité, du moins une prise de conscience, gage en tout cas d'intelligibilité.

Dans la discussion, il s'agit pour chacun des locuteurs d'avoir raison, de défendre son point de vue (et non de l'imposer). La discussion, il est vrai, peut prendre une tournure polémique si les participants se lancent des invectives, mais il s'agit là d'un comportement singulier, d'une stratégie discursive de la part de l'un ou l'autre des participants, transformant celle-ci en dispute<sup>28</sup>. De ce point de vue, Dascal a raison de placer la dispute à l'extrémité opposée de la discussion. Le rapport entre les interlocuteurs d'une discussion n'est pas *a priori* antagonique : il est de différence, non point d'antagonisme. La discussion porte sur un thème (ou plusieurs mais successivement), et le questionnement implique que les interlocuteurs aient, comme le dit Dascal, « en partage un terrain commun ». Les positionnements sont différenciés, mais si chacun des interlocuteurs défend son positionnement et cherche à convaincre l'autre de la validité de son point de vue, il existe des possibilités d'accord, y compris de changement d'opinion. Dans la dispute, en revanche, le rapport entre les interlocuteurs est *a priori* antagonique, le malentendu est permanent en raison de l'absence d'un terrain commun de questionnement, et l'échange n'aboutit ni à un accord, ni à un consensus, ni à un changement d'opinion, chacun campant sur ses positions : la dispute est un lieu discursif d'*indécidabilité*, de « dialogue de sourds ».

Aussi voit-on la discussion comme un *genre générique*. Elle peut cependant devenir *controverse* si elle se centre sur une problématique particulière, et si les interlocuteurs développent des arguments défendant des positions opposées, ou devenir *débat* si interviennent de nombreux locuteurs en orientant la question discutée dans diverses directions. Cela explique que le terme *discussion* puisse se substituer à ces deux derniers. Mais il ne peut se substituer à *dispute* pour les raisons que l'on vient de donner, même s'il est possible de qualifier une discussion de « vive », « violente » ou « musclée » ; cela n'exclut pas que l'échange ait pu aboutir à une clarification ou à un consensus. La discussion est un lieu de rencontre ouvert, d'argumentation, de *décidabilité* qui fait coexister décidable et indécidable, et dont l'enjeu est de se faire comprendre.

Finalement, la discussion est ce qui se rapproche le plus de la *disputatio* que définit la rhétorique ancienne, du moins pour ce qu'en dit Cicéron<sup>29</sup> qui l'oppose à la *controversia* davantage antagonique. Dans la *disputatio* – prin-

28. Voir plus loin le Chapitre IV sur la polémique.

29. Voir *De l'invention*, Garnier, 1932 ; et *De l'orateur*, Les Belles Lettres, 1932.

cipalement philosophique – il peut y avoir des différences de points de vue, voire même des oppositions, mais c'est pour les confronter sans intention belliqueuse (« *disputatur, non litigatur* »), ce qui laisse prévoir que la discussion peut se résoudre dans des accords. Partant d'une situation de différence des points de vue, de dissensus, la discussion est ce qui ouvre la voie à des démarches de clarification des malentendus, de négociation, d'ajustement, pouvant aboutir à des ententes permettant délibération, arbitrage et décisions : on est davantage dans le décidable que dans l'indécidable.

Le « débat », un genre polyvalent

Le genre *débat* est difficile à déterminer, car l'usage qui est fait de ce terme brouille sa possible définition, toute confrontation de points de vue pouvant être nommée débat. En effet, ce terme est parfois employé pour désigner un échange qui se caractérise par une différence de points de vue sur une question, à des fins de clarification des positions, dans un cadre privé ou public. « Nous allons fixer une réunion pour mettre en débat notre politique d'exportation » pourra dire un chef d'entreprise à ses collaborateurs ; « Le débat d'aujourd'hui portera sur l'immigration » annoncera l'animatrice d'un programme de télévision. Divers qualificatifs sont employés pour le caractériser : « Débat sévère, tendu, polémique, controversé », ce qui le signale comme un moment de confrontation, voire d'affrontement, faisant écho à son étymologie : « mener bataille, lutter avec des paroles selon des règles acceptées par les participants »<sup>30</sup> ; à moins qu'il soit qualifié de « serein, apaisé, instructif », auquel cas il se rapproche de la discussion.

En d'autres occasions, il est employé pour désigner la réunion de deux ou plusieurs personnes convoquées pour échanger des avis à propos d'un certain sujet de société, dans un lieu public, c'est-à-dire un lieu où la parole se diffuse auprès d'un auditoire. C'est le « débat public ». Le débat se définit alors en fonction du dispositif qui l'instaure, un dispositif plus ou moins normé, organisé, réglé, voire institutionnalisé<sup>31</sup> : le dispositif des Parlements nationaux, lieu des délibérations politiques, comme en témoignent les débats

30. *Dictionnaire historique...*

31. La Commission nationale du débat public (CNDP) a été créée en 1995 par la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement, en réponse aux protestations d'associations de défense de l'environnement contre des projets d'équipement imposés par l'État aux collectivités territoriales (par exemple lignes de trains à grande vitesse). Avec la loi relative à la démocratie de proximité de 2002, la CNDP devient une autorité administrative indépendante (AAI). La loi lui confie pour mission de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées, relevant de catégories d'opérations dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ». Comme elle n'a pas à se prononcer « sur le fond des projets qui lui sont soumis », le rôle de la CNDP consiste essentiellement à préparer les enquêtes d'utilité publique qui suivent ses conclusions. Dans une autre acception, l'article 46 de la loi du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique prévoit que « tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux. » Ces sens techniques très spécifiques de l'expression *débat public* ne seront pas pris en compte ici.

parlementaires sur la peine de mort qui eurent lieu en France<sup>32</sup> ; le dispositif d'un meeting ou de toute autre organisation d'une réunion publique, dans un lieu ouvert ou fermé (parc, esplanade, salle municipale, scène de théâtre) ; les dispositifs des réseaux qui s'instaurent sur la Toile Internet (blogs, forum) ; ou encore les divers dispositifs médiatiques : dispositifs audio de la radio, audiovisuels de la télévision, ou écrits de la presse, quotidienne ou hebdomadaire, qui consacre certaines pages à des échanges d'opinion.

Parfois, aussi, lorsqu'il est question de débat, c'est pour faire allusion au contenu des échanges, à propos de certaines thématiques (« Débat sur la fin de vie », « Débat sur les gaz de schiste », « Débat sur l'état d'urgence »). Il s'agit alors de ce qui permet la constitution du « discours social »<sup>33</sup> : la façon dont se construisent et se recomposent au fil du temps les opinions collectives et, au-delà, les savoirs sociétaux sur le monde, dans un processus de subjectivation qui se rationalise. Dès lors, ce ne sont plus tant les dispositifs qui sont à prendre en compte que ce dont ils sont porteurs et dont l'ensemble témoigne d'un état de la pensée sociale à une époque donnée, pensée sociale qui se présente dans l'espace public comme doxa dominante ou au contraire controversée.

On définira le genre *débat public* en tenant compte de la diversité des emplois de l'expression : il résulte d'une confrontation de points de vue, en situation triangulaire, les interlocuteurs échangeant entre eux, mais leurs paroles étant diffusées auprès d'un public ; il est plus ou moins régulé par la présence d'un animateur : il naît et se déroule dans un certain dispositif scénique dont le contrat est de coexistence des points de vue ; les participants parlent de lieux de pensée différents, sans qu'il y ait nécessairement de rapports de hiérarchie entre eux, et avec des positionnements divers. Le débat public assigne donc aux participants une place ambiguë, dans la mesure où ils doivent à la fois avoir raison, gagner sur l'adversaire, et donner d'eux-mêmes une image crédible, sachant que ce qu'ils disent est entendu par un auditoire, ce qui fait que, au bout du compte, le débat est moins destiné à faire émerger une vérité qu'à défendre publiquement un point de vue. Cela explique que puissent être employés indifféremment à sa place les termes de discussion, controverse ou polémique, puisqu'il s'agit *in fine* de confrontation.

On voit la nature polyvalente du débat public qui, dans cette typologie des échanges, lui donne vocation à occuper un statut de généricité. Généricité différente de celle du genre *discussion*, car la discussion est centrée sur l'échange, et argumentée, alors que le débat est l'entrecroisement d'une grande diversité de points de vue, avis et opinions. La discussion peut avoir lieu entre deux ou plusieurs personnes, dans une relation interpersonnelle, privée ou publique, alors que le débat s'institue toujours entre plusieurs personnes et sur une scène publique. On peut dire d'un débat qu'il est

32. Voir à ce propos M. Raphaël, *L'Émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Éditions du Cerf, 2010.

33. M. Angenot, *Un état du discours social*, Montréal, Éditions Balzac, 1989.

constitué de plusieurs discussions ; on ne dit pas d'une discussion qu'elle est constituée de plusieurs débats. Le débat public répond donc à une triple finalité de raison, de rapports de force et d'individuations différenciatrices. D'où son indétermination ce qui en fait, par excellence, un lieu d'*indécidabilité*.

## II

### Les controverses dans l'arène publique

La *controverse* se situe entre les deux genres génériques que sont la discussion et le débat. La discussion comme confrontation non nécessairement antagonique, se déroulant plutôt sur une scène fermée, entre des participants à statuts et positionnements divers, plus particulièrement centrée sur diverses questions à élucider, n'excluant pas pour autant des moments d'opposition plus frontale mais seulement de façon passagère. Le débat ayant ces mêmes caractéristiques, mais toujours sur une scène publique, l'échange étant de ce fait davantage marqué par des différences de positionnements et d'images, les débatteurs sachant que leur parole est entendue par un auditoire. La controverse, elle, on va le voir, est un échange contradictoire argumenté ayant des caractéristiques qui lui sont propres. Discussion et débat n'ont pas fait l'objet d'examen approfondi dans l'histoire de la philosophie alors que c'est le cas de la controverse.

#### 1. La controverse, un enjeu de vérité

Dans la controverse se joue la détermination de la vérité, jeu qui consiste à trouver les moyens de démonter l'argumentation adverse et d'affirmer un point de vue devant s'imposer à tous. Si les sophistes en ont fait le genre naturel de la discussion philosophique, d'autres, comme Kant, ont cherché à l'exclure au profit d'une pensée plus rigoureuse, prenant la science comme modèle. Pourtant la philosophie des sciences a montré que ce qui fait avancer la recherche scientifique est moins les affirmations de nouvelles théories que l'activité critique qui se fait lors d'échanges contradictoires.

En philosophie, la controverse a surtout été étudiée dans le cadre de la rhétorique comme « la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, peut être propre à persuader »<sup>1</sup>. Il en est résulté la codification de certaines formes de discussion contradictoire (la *disputatio* de l'Antiquité romaine), et la description de stratégies argumentatives de démonstration et de réfutation destinées à persuader un auditoire ou à légitimer une doctrine, comme dans le cas des controverses religieuses. Mais cette façon d'aborder les controverses suppose que l'on se trouve dans un monde idéalisé où la confrontation entre les arguments serait de purs raisonnements jugés à l'aune de leur rigueur logique. Certes, le renouvellement de la rhétorique, dû essen-

---

1. Aristote, *Rhétorique*, Gallimard, 1991, p. 22.

tiellement à Perelman<sup>2</sup>, permet d'utiliser des outils d'analyse argumentative plus fins et non exclusivement portés sur le raisonnement, mais la codification des différentes catégories proposées relève d'un formalisme qui porte sur le mécanisme de l'opération rhétorique (l'argumentation par analogie, contradiction, réciprocité, transitivité, etc.) et ne tient pas suffisamment compte des situations dans lesquelles se déroule une controverse, ni du sens qui en résulte. Une controverse ne tient pas seulement à la rhétorique argumentative, car elle dépend à la fois de ce que l'on sait de la qualité des participants, du type de relation interactionnelle dans lequel ils sont placés et de ce que le dispositif de mise en scène donne à entendre.

Les sciences sociales, à leur tour, considèrent que la controverse est « le lot commun de la fabrication de savoirs, en tant qu'elle est structurante parce qu'au cœur des pratiques ordinaires et nécessaires de la science »<sup>3</sup>. Elle serait particulièrement la condition même de fabrication des *savoirs de connaissance* parce que la science est souvent remise en question, du moins interrogée à l'endroit de son pouvoir d'affirmation. Ses résultats sont discutés par les chercheurs eux-mêmes qui, selon leur discipline ou leur théorie, contestent certaines affirmations et en proposent d'autres. Biologistes, anthropologues, sociologues, psychosociologues, historiens, linguistes ne cessent de montrer la variabilité des hypothèses et le caractère relatif, parfois contradictoire, de telle vérité scientifique. Les controverses scientifiques permettent donc de voir comment s'élabore l'état des connaissances dans divers secteurs disciplinaires en révélant en même temps l'état de leur théorie. Mais la controverse serait aussi la condition de fabrication des *savoirs de croyance* qui font intervenir des jugements de valeur. Par là, elle permet de traiter des questions de société, ce qui en fait un facteur de démocratie permettant la délibération.

Il s'agit donc d'un genre complexe dont la finalité est davantage de persuasion que d'argumentation, bien que, on le verra, les deux se mélangent dans certaines situations<sup>4</sup>.

#### Un genre spécifique de confrontation

À l'instar de la discussion et du débat, la controverse est un genre discursif qui s'inscrit dans une situation de confrontation entre des interlocuteurs qui ont chacun une position à défendre. Qu'elle se produise de façon écrite ou orale, il s'agit toujours d'échanges marqués linguistiquement au coin de l'opposition et du dissensus. Ainsi la définit le dictionnaire : « Le mot désigne une discussion argumentée, une contestation sur une opinion et, par métonymie, l'ensemble des éléments contradictoires du débat. Il s'est spécialisé en théologie en parlant d'un débat sur les points litigieux de la

2. C. Perelman, *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Vrin, 1997.

3. D. Pestre, « L'analyse de controverses dans l'étude des sciences depuis trente ans. Entre outil méthodologique, garantie de neutralité axiologique et politique », *Mille neuf cent*, n° 25, 2007/1, p. 30.

4. Pour la différence entre *argumentation* et *persuasion*, voir Chapitre VI.

doctrine (1636). »<sup>5</sup> Mais cette définition n'est pas suffisamment discriminante par rapport à d'autres situations d'échange contradictoires. La controverse a des spécificités qu'il convient de souligner en examinant les caractéristiques de la *scène* dans laquelle elle se déroule, de la *thématique*, du *statut* et *positionnement* des participants, et au final de ce qui caractérise l'*enjeu* du contrat d'échange.

La *scène* sur laquelle se déroule la controverse est une arène publique, plus ou moins ouverte ou fermée<sup>6</sup>, dans la mesure où l'échange entre les participants se fait au regard d'un *public tiers*, présent ou absent, témoin ou spectateur appelé à s'informer, évaluer les arguments des participants, prendre parti ou simplement se faire une opinion. Ce qui préside à une controverse est la perspective de mettre à la connaissance d'un public une question d'intérêt général. De ce fait la scène sur laquelle elle se déroule est prévue et organisée par différentes instances de médiation : scientifiques (colloques, revues spécialisées), religieuses (synodes, conciles), mais aussi politiques (Parlement), médiatiques (tribunes de presse, débats télévisés), associatives (réunions, ateliers), etc. Toute controverse a un *ancrage institutionnel*<sup>7</sup> de mise en visibilité et/ou en audibilité pour un public qui peut être spécialisé ou profane. Les caractéristiques de cette scène distinguent la controverse de la discussion, en ce que celle-ci n'a pas à s'insérer dans un cadre institutionnel, et du débat, car si celui-ci se réalise également dans un lieu exposé au public, ce lieu est plus ouvert et moins spécifié<sup>8</sup>.

La *thématique* est polarisée, c'est-à-dire qu'elle fait l'objet d'une problématisation (ou d'un questionnement)<sup>9</sup> qui offre une *obligation d'alternative*<sup>10</sup>. C'est ce qui constitue sa condition de « disputabilité ». En effet, pour qu'il y ait argumentation et contre-argumentation, il faut que le thème débattu fasse problème, autrement dit qu'il soit lui-même divisé en deux « vérités »<sup>11</sup> possibles, de sorte que les débatteurs puissent défendre l'une d'entre elles et réfuter l'autre. Que soit discutée une question scientifique, une question sociétale (la violence) ou politique (la laïcité), la thématique doit faire l'objet d'un cadrage sous la forme d'un questionnement centré autour de deux assertions opposées ou présenté de façon interrogative. Ce cadrage permet de répondre à la question « De quoi est-il question ? ». Par exemple, la thématique du « port du voile » des musulmanes, apparue sur la scène publique dans les années quatre-vingt-dix, a été l'objet de divers questionnements<sup>12</sup> : « Doit-on l'interdire partout ou simplement à l'intérieur

5. *Dictionnaire historique...*

6. Voir, dans ce même chapitre, les sections 2, 3 et 4.

7. Il ne s'agit pas seulement des institutions politiques, mais de tout lieu d'organisation institué.

8. Mais on verra plus loin que *controverse sociale* et *débat* se confondent.

9. Tout au long de cette étude les termes *problématisation* et *questionnement* sont employés de façon équivalente (v. *infra* Chapitre VII).

10. Alternative : « Situation dans laquelle il n'est que deux partis possibles » (*Le Petit Robert*, 2008).

11. Ici le terme *vérité* n'a pas de fondement particulier, comme on le verra plus loin. Il peut se référer à une connaissance, à une croyance, à une explication, en tout cas à quelque chose qui s'affirme.

12. Voir P. Charaudeau (dir.), *La Laïcité dans l'arène médiatique. Cartographie d'une controverse*

de l'école ? », « Doit-on expulser de l'établissement scolaire celles qui refusent de l'ôter ? », « Peut-on s'opposer à un acte de croyance religieuse ? », « Est-ce un acte libre de croyance de la part des jeunes filles ou est-ce un acte de soumission à une autorité patriarcale ? ». Les *Controverses du progrès* organisées par la station de radio *France culture* ont été traitées autour de divers questionnements : « N'y a-t-il que les extrêmes pour attirer les jeunes ? », « La France peut-elle encore avoir des ambitions méditerranéennes ? », « Faut-il enterrer les 35 heures ? », « Le peuple a-t-il toujours raison ? », « La chute du mur de Berlin a-t-elle sauvé l'Europe ? »<sup>13</sup> Faute de problématisation, les échanges ne sont pas argumentés et l'on ne peut pas dire que l'on ait affaire à une controverse. C'est là encore ce qui distingue la controverse de la discussion qui n'est pas toujours problématisée, et du débat qui peut passer d'un questionnement à l'autre, les mélanger ou en introduire de nouveaux sans que les précédents aient été traités, alors que la controverse est toujours centrée sur un questionnement unique.

Le *statut* des protagonistes, comme dans la discussion et le débat, peut être d'égalité ou de différence avec un égal droit à la prise de parole bien que celle-ci soit plus ou moins réglée, en alternance avec d'autres<sup>14</sup>. Les participants parlent toujours « au nom de... », au nom d'un savoir de connaissance ou de croyance, en témoignant d'un avis personnel ou de l'opinion d'un groupe ; c'est ce qui légitime leur *statut de parole*<sup>15</sup>. Ces protagonistes sont appelés à prendre position par rapport à un sujet de discussion qui est présenté, comme on vient de le voir, de façon clivée entre deux ou plusieurs propositions explicatives qui s'opposent. Leur *positionnement* met donc les interlocuteurs dans une relation antagonique avec obligation d'argumenter pour ou contre. Il y a là bien des points communs avec les deux autres genres. Mais dans la discussion, les positionnements ne sont pas nécessairement antagonistes, ils sont plus diversifiés ; dans le débat ils sont plus éclatés et davantage centrés sur des avis personnels ; dans ces deux cas, ils peuvent même être complémentaires, se renforçant les uns les autres, dans des jeux d'alliances ou de démarquages. Dans ces genres de confrontation, la controverse établit entre les participants une relation *a priori* antagonique, mais toujours centrée sur un questionnement, ce qui, à la différence de la dispute, les oblige à argumenter.

L'*enjeu* d'une controverse est de parvenir à établir une « vérité »<sup>16</sup>. Mais l'enjeu est différent selon que l'on considère le point de vue des débatteurs ou celui du public. Les débatteurs ont pour visée d'imposer leur positionnement, et de le rendre plus convaincant que celui de l'opposant ; leur posi-

---

sociale, INA, 2015.

13. Consultable sur le site en ligne de *France culture*.

14. En effet, selon le mode de régulation du dispositif, et sous la houlette d'un animateur, les participants peuvent être plus ou moins sollicités.

15. Le « statut de parole », on l'a dit, n'est pas le « statut social », mais, à l'occasion, les deux peuvent coïncider.

16. Il faut évidemment mettre « vérité » entre guillemets, celle-ci pouvant prendre différents visages selon le type de controverse.



tionnement n'a pas à changer durant le temps de la controverse, même si au cours de l'échange il peut y avoir des accords partiels : ils sont irréductibles l'un à l'autre<sup>17</sup>. Le public, lui, qui se trouve en position de spectateur-auditeur-lecteur de la controverse, est là pour évaluer, à sa mesure, la teneur des argumentations, en attente de ce qui lui permettrait de *trancher*, c'est-à-dire de prendre parti, de porter un jugement, de décider, de résoudre un problème, ou simplement de se faire une opinion. Contrairement à Dascal pour qui la controverse « n'est ni décidable comme la discussion, ni indécidable (rationnellement) comme la dispute », on dira qu'elle est à la fois décidable et indécidable. En effet, pour les débatteurs, chaque position est irréductible à l'autre, et donc chacun d'eux est dans un lieu de décidabilité. Cependant, du fait de cette irréductibilité, le résultat de la confrontation reste, pour le public, en suspend, indécidable. Il peut se faire cependant qu'une partie de celui-ci, par définition composite, finisse par épouser l'un ou l'autre des points de vue.

La controverse correspond bien à la *controversia* de la rhétorique en ce que, contrairement à la *disputatio*, elle permet une confrontation argumentée, avec l'espoir de faire accepter, par un public tiers, une vérité contre une autre. La controverse est à la fois un lieu de *décidabilité* et d'*indécidabilité*.

Toute opposition n'est pas controverse

Il faut se garder de penser que toute situation interactionnelle d'opposition entre des locuteurs est nécessairement une controverse. On a pointé quelques différences entre controverses, discussion et débat, mais il est vrai que le caractère générique de ces deux derniers genres, qui fait que dans les emplois ces termes se substituent les uns aux autres, peut prêter à confusion. Pourtant chacun de ces genres comporte des traits spécifiques qui devraient permettre d'opérer des distinctions.

Une *discussion scientifique*, par exemple, diffère d'une controverse scientifique. La première se déroule, comme la seconde, entre pairs (spécialistes), en employant un vocabulaire commun, à propos de plusieurs questions qui concernent l'explication d'un certain phénomène, l'enjeu étant d'entente intellectuelle pour résoudre un problème. La seconde se déroule dans les mêmes conditions, mais elle est centrée sur un questionnement particulier, les discutants ayant chacun un point de vue opposé à l'autre (ce qui n'est pas nécessairement le cas de la discussion) et campant sur un positionnement de défense et d'illustration d'une vérité. La controverse est polarisée et antagonique, la discussion pouvant l'être par moments. Une réunion de direction d'entreprise, une commission d'étude parlementaire, une équipe de chercheurs peuvent avoir une discussion sur les problèmes qui se posent à elles sans qu'il y ait nécessairement controverse sur un point particulier : examen critique d'un rapport d'étude, échange de points de vue sur la question discutée, chacun apportant ses idées, avec moments de désaccord mais cherchant un consensus. En revanche, il peut y avoir controverse sur l'opportunité

---

17. Rares sont les changements de positionnement. Ils annonceraient la fin de la controverse.

d'opérer des licenciements entre les dirigeants de l'entreprise et les responsables du personnel, dès lors que les participants ne se contenteraient pas d'être pour ou contre, mais feraient valoir des arguments sérieux sur l'analyse de la situation et les conséquences d'un licenciement.

Quant à parler de débat scientifique, ce serait presque un contresens. Cela supposerait que plusieurs personnes, n'étant pas nécessairement des pairs (chercheurs, experts, chroniqueurs spécialisés), ou appartenant à des disciplines différentes, seraient conduites à élargir l'échange à des questionnements connexes, dérivant du questionnement de départ. Dans le débat, la confrontation n'est pas cadrée par un questionnement unique, ce qui permet aux interlocuteurs d'introduire divers sous-thèmes, de lutter pour imposer leur problématique, de dériver dans l'argumentation, de changer d'opinion au gré des jeux d'alliances ou d'oppositions, l'enjeu étant davantage d'avoir raison que de chercher la vérité.

### Des fausses controverses

Il y a peu de chances que ces distinctions changent quelque chose à la valse des termes qui se substituent les uns aux autres. C'est la tyrannie habituelle de l'usage courant. Les tribunes de presse font souvent passer pour controverse ce qui est en fait un débat. Suite à l'annonce du gouvernement de recruter 60 aumôniers musulmans afin de lutter contre la radicalisation en milieu carcéral, le journal *Le Monde* interroge dans ses pages « Débats » : « Mesure efficace ou transfert de l'aide sociale aux autorités religieuses ? », et titre : « Faut-il plus d'Imams dans les prisons ? »<sup>18</sup> Deux questions qui pourraient donner lieu à controverse. Or, dans ses colonnes, sont mis en regard deux articles, l'un écrit par un sociologue<sup>19</sup>, l'autre par un ancien homme d'affaires condamné à la prison pour abus de biens sociaux<sup>20</sup>. Or ces deux points de vue ne s'opposent pas. Chacun dit que cette mesure est bonne si l'annonce est suivie d'effets : « Une mesure qui va dans le bon sens » dit le premier ; « Cette décision, si elle n'est pas un énième effet d'annonce [...] est une bonne décision [...] » dit le second. Le premier insiste sur le fait qu'il faut privilégier « le travail social », car « une république laïque comme la nôtre ne doit pas s'appuyer uniquement sur le religieux pour affronter la radicalisation » ; il opère donc un déplacement de la problématique. Le second, tirant parti de son expérience carcérale, développe son argumentation autour de la question de l'isolement : « Isoler les prisonniers, c'est les contraindre aux mauvaises fréquentations », et préconise une solution plus globale : « Privilégions l'insertion, le soutien spirituel et la sanction à l'incarcération. » Les deux points de vue se font face dans les colonnes du journal mais ne s'opposent pas, et donc on peut peut-être parler de débat mais point de controverse.

18. *Le Monde*, 27.01.2015.

19. Ouisa Kies, chef de projet à la direction de l'Administration pénitentiaire.

20. Pierre Botton, qui a fondé l'association « Prisons du cœur » destinée à l'amélioration des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires.

De même, dans *Les controverses du Monde en Avignon* annoncées par le journal *Le Monde*<sup>21</sup> sur les thèmes : « Quelle place pour le République ? » (J. Juillard et P. Weil) ; « Comment vivre sa vie ? » (A. Badiou) ; « L'héritage de la pensée est-il épuisé ? » (M. Gauchet et E. Roudinesco) ; « De nouvelles relations entre l'homme et la nature ? » (J.-C. Ameisen), on a pu constater, que les intervenants (parfois il n'y en avait qu'un seul sur un thème) ont échangé sur un mode plutôt conversationnel en allant dans la même direction à quelques nuances près. Il ne s'agissait pas de controverse. En revanche, on peut bien parler de controverse – bien que celle-ci ne se soit pas réalisée en face à face – entre Peter Sloterdijk (philosophe allemand) et Pierre Rosanvallon (historien français) à propos de la signification de la mobilisation du 11 janvier après l'attentat perpétré à *Charlie Hebdo*. Pour Pierre Sloterdijk, la mobilisation témoigne de la résurgence du lien social, dans un pays qui était en déprime, comme un effet secondaire non prévu de l'acte terroriste ; en quelque sorte une tragédie qui est une ruse de la raison, comme le dit Hegel. L'acte terroriste, comme une guerre, a pour effet de souder une nation. Pour Pierre Rosanvallon, cette mobilisation « est le rassemblement d'une communauté d'effroi », et donc cela ne fait pas lien social, ou, si c'est le cas, seulement éphémère et superficiel, d'autant que ce n'est pas la totalité du peuple français qui était là (4 millions sur 60 millions de Français), seulement la fraction de « celle des gens intégrés et de la citoyenneté impliquée ». Donc, loin d'être une marque de lien social, c'est au contraire la marque d'une « fracture entre une France impliquée et une France marquée par un sentiment d'abandon... »<sup>22</sup>. Les points de vue sont radicalement opposés et argumentés autour d'une même problématique : « Quel est le sens de la mobilisation : union ou division ? »

Par ailleurs, le débat parlementaire, souvent donné en exemple comme lieu de controverses, l'est rarement. Il est plutôt une confrontation de points de vue qui peut se transformer en affrontement lorsque sont critiquées les propositions d'un texte législatif (parfois de façon très polémique) et émises des contre-propositions dont la formulation ne donne pas lieu à une argumentation très développée. Il ne s'agit pas ici de vrai ou de faux, mais d'un jeu d'influence, au regard d'une décision à prendre. C'est d'ailleurs le vote qui mettra un terme au débat. En revanche, c'est dans les commissions parlementaires que peuvent surgir des controverses. Un procès n'est pas non plus une controverse. Il met en confrontation accusation et défense avec contestation des arguments de la partie adverse. Mais il y est question de culpabilité, chacune des parties apportant de façon séparée des preuves en sa faveur et réfutant celles de l'adversaire. Pour qu'il y ait controverse, il faudrait que soit discuté un point de droit, ce qui peut se produire en dehors du procès. Une fois de plus, se déclarer pour ou contre n'est pas marque de controverse. Manifester une opposition à une déclaration, un projet, une

---

21. *Le Monde*, 25.07.2015.

22. *Le Monde*, 12.02.2015.

décision non plus. Un journal a beau titrer « Controverse sur la rémunération de Carlos Ghosn »<sup>23</sup>, il est évident qu'il n'y a pas eu de controverse, l'assemblée générale des actionnaires ayant simplement rejeté la rémunération de 7,2 millions d'euros du Président directeur général de Renault, alors que le conseil d'administration l'a validée.

### Des types de controverse

Si l'on résume cette typologie des échanges de confrontation, on dira : une *discussion* implique qu'il y a toujours un problème à résoudre, mais non nécessairement en opposition, par un échange d'avis, d'impressions, d'opinions, de connaissances, même si parfois peuvent surgir des dissensions ; un *débat* suppose plusieurs interlocuteurs non tenus par l'unicité d'un cadre de questionnement ; une *controverse* implique une opposition de points de vue autour d'une question à traiter, points de vue toujours argumentés. Être pour ou contre ne dit pas s'il s'agit d'une discussion, d'un débat ou d'une controverse.

Ce mode de classement entre des catégories génériques et des variantes spécifiques qui a permis de distinguer divers échanges de confrontation sera appliqué à la controverse, la controverse comme catégorie générique se spécifiant en variantes. Ces spécifications proviennent des mêmes critères qui ont permis de classer les types d'échange, à savoir : (a) la configuration de l'*espace* de confrontation – ici nommée « arène » – qui sera considéré selon qu'il est *ouvert* ou *fermé* ; (b) la *thématique* qui sera considérée selon le domaine de savoir (de *connaissance* ou de *croissance*)<sup>24</sup> qui est en jeu, son degré de spécialisation et le *questionnement* qui l'oriente ; (c) le *statut de parole* qui sera considéré en relation avec la catégorie sociale des protagonistes (savants, experts, spécialistes, chercheurs, ou amateurs cultivés, commentateurs, etc.), ainsi qu'avec l'état de leur *positionnement*. Cet ensemble de critères permet de déterminer trois types de controverse : la *controverse scientifique*, la *controverse doctrinale* et la *controverse sociale*.

## 2. La controverse « scientifique »

La controverse scientifique se produit dans une *arène fermée*, plus ou moins institutionnelle, plus ou moins académique, dans la mesure où les participants se réunissent et échangent dans un lieu réservé à la rencontre des spécialistes d'une question : colloque scientifique, forum de savants, commission d'experts, séminaire de recherche, revue scientifique. Cette arène n'est pas circonscrite à un seul lieu physique, car elle peut se prolonger à travers divers supports : un exposé oral dans un colloque paraît ensuite dans les actes du colloque ou dans une revue puis fait l'objet d'un compte rendu critique ou se voit contesté par un autre article paraissant dans la même revue ou dans une revue concurrente. Si ces échanges passent dans d'autres lieux,

23. *Le Monde*, 02.05.2016.

24. Pour les « domaines de savoir », voir ci-dessous.

ils cessent d'être controverse scientifique et deviennent controverse sociale, comme on le verra plus loin.

#### Les caractéristiques de la controverse scientifique

La *thématique* d'une controverse scientifique mobilise des *savoirs de connaissance* qui visent à établir une vérité sur les phénomènes du monde indépendamment de la subjectivité des hommes. Son traitement, idéalement, se veut neutre, sans jugement, tendant à l'objectivité, l'énonciateur apparaissant de façon abstraite, impersonnelle, comme s'il représentait « la pensée scientifique ». Le terme *scientifique* n'est donc pas ici exclusif des sciences dites « exactes ». Il inclut tout domaine qui relève du savoir de connaissance, de la raison savante, dont les explications s'appuient sur des procédures d'observation, d'expérimentation, de calcul et/ou de spéculation logique, explications qui peuvent être *vérifiées* et utilisées par toute autre personne ayant même compétence. On est ici dans l'ordre du *démontré*. On n'oubliera pas cependant que pour être objet de controverse, une thématique doit faire l'objet d'un questionnement autour duquel se déploieront les oppositions (parfois appelées « thèses »). Par exemple, à propos de problèmes relatifs à la bioéthique, s'est discutée – et continue de se discuter – la question de savoir si l'on peut intervenir sur les *cellules souches* sans toucher à l'*embryon*<sup>25</sup> ; s'est également discutée la question de savoir si le phénomène du *réchauffement climatique* est dû au comportement des hommes sur la planète ou aux grands cycles de la nature, autrement dit si les causes sont externes ou internes à l'activité humaine.

Le *statut de parole* des protagonistes en découle. Ce sont par définition des *pairs*. Qu'on les appelle savants, spécialistes, chercheurs, penseurs, experts<sup>26</sup>, leur statut, au regard des savoirs de connaissance, leur donne un égal droit à la parole : de là ils tirent leur légitimité. Leur statut social dépend pour partie de l'institution dans laquelle ils travaillent (université, CNRS, institut de recherche) et pour partie de leur grade (professeur, maître de conférences, directeur de recherche, chargé de recherche), ce qui peut avoir une certaine influence sur la force de vérité de leurs propos. Mais c'est surtout leur domaine de spécialité qui sera pris en considération, qu'il s'agisse des sciences dites exactes (biologie, physique, mathématique, etc.) ou des sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, histoire, sciences du langage, sciences de la communication, etc.). Il se peut même que s'opposent des spécialistes appartenant à un même champ disciplinaire mais dont les spécialisations les différencient, comme ç'a été le

---

25. Voir P. Charaudeau (dir.), *La Médiation de la science. Clonage, OGM, manipulations génétiques*, Bruxelles, De Boeck-INA, 2008.

26. Ce terme d'*expert* pose problème. Car il s'agit d'un statut attribué par une instance non scientifique (souvent médiatique ou politique) ; dans le domaine scientifique on n'a affaire qu'à des spécialistes, chercheurs, savants. Voir P. Charaudeau, « Le chercheur et l'engagement. Une affaire de contrat », dans *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 11, 2013, *Analyses du discours et engagement du chercheur* (en ligne).

cas à propos d'une controverse sur « la race »<sup>27</sup>, entre des spécialistes en biologie génétique, en biologie évolutionniste, en biologie cellulaire et moléculaire. Ou encore, sur la question de savoir si l'étude du droit doit être dénommée « Philosophie du droit » ou « Théorie générale du droit », en tant qu'elle serait « une branche de la philosophie ou une partie de la science juridique »<sup>28</sup>, s'opposent des spécialistes du droit selon l'orientation qui est la leur dans cette discipline. En tout état de cause, quelle que soit la nature du statut des protagonistes, ceux-ci sont d'une façon ou d'une autre des *pairs*. Les amateurs, même éclairés, les personnes dites cultivées mais non spécialistes, les représentants de groupes qui ont à défendre un intérêt collectif ou moral, les acteurs de la scène politique, les chroniqueurs même spécialisés des médias, les essayistes<sup>29</sup> ne sont pas à prendre en compte dans ce genre de controverse.

L'*enjeu* de la controverse scientifique est donc toujours, d'une manière ou d'une autre, un *enjeu de vérité*. Même si d'aventure le dispositif de l'arène permet à une assistance d'être témoin des échanges (comme dans certains colloques ouverts au public), les protagonistes n'ont pas à en tenir compte, centrés qu'ils sont sur la question traitée, en utilisant un vocabulaire technique et une connivence citationnelle qui sont étrangers au public. En revanche, on peut dire que dans une controverse scientifique plane la présence d'un *tiers* fictif<sup>30</sup>, une sorte de Commandeur qui serait porteur sinon de la vérité, du moins de l'ensemble des connaissances qui caractérisent une discipline, un *regard évaluateur* jouant le rôle de référence de savoir. Parfois, ce tiers évaluateur peut prendre figure institutionnelle : jurys de doctorat, de concours, de prix, qui jugent une thèse ou des travaux de recherche ; comités scientifiques de revues ou de colloques qui choisissent et éliminent des propositions d'intervention ; instances d'évaluation nationales ou internationales qui attribuent des qualifications au vu des résultats scientifiques. La vérité se métamorphose alors en acte de pouvoir car c'est au nom de ce *tiers* que peuvent être exclus des participants à une controverse par l'argument d'incompétence. C'est alors l'occasion de règlements de compte, et un moyen pour lesdits experts de tenir, comme le disent Ian Watt et Pierre Bourdieu, une position de pouvoir qui permet d'exercer une « violence symbolique légitime »<sup>31</sup>.

Cet enjeu de vérité fait que la controverse scientifique s'inscrit dans un lieu de *décidabilité* et d'*indécidabilité*. Décidabilité pour chacun des participants qui, défendant son point de vue, dit ce qu'est *sa* vérité, une vérité démontrée à l'intérieur d'une démarche scientifique, dans un processus

27. Voir l'analyse de cette controverse en Troisième Partie.

28. M. Troper, *La Philosophie du droit*, Puf, 2003.

29. Il peut y avoir sur ce terme une ambiguïté, car certains essayistes sont des chercheurs et d'autres des chroniqueurs. On se réfère ici à un mode d'écriture non savant.

30. *Fictif* ne veut pas dire « irréel », mais « présent » dans les représentations de l'esprit.

31. P. Bourdieu, dans son commentaire de l'article de Ian Watt, « L'institution du compte rendu », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 59, 1985, p. 85.

d'objectivation qui fait que finalement *sa* vérité s'impose comme *la* vérité. Car dans une controverse, il ne suffit pas de répondre oui ou non à une question, de se prononcer pour ou contre une affirmation. Il faut argumenter, étayer ses propres affirmations, montrer comment une expérience, une mesure, une étude de terrain ou l'analyse d'un corpus permet de vérifier ou contredire une hypothèse et de proposer une autre explication en procédant à une autre démonstration. D'indécidabilité, cependant, car, du fait de l'opposition entre plusieurs vérités, une controverse scientifique ne peut aboutir à une vérité unique. C'est là le paradoxe de la controverse scientifique : elle fait s'affronter des vérités uniques (le *décidable*), mais leur coexistence les rend irréductibles les unes aux autres (l'*indécidable*). À moins que l'une d'entre elles finisse par s'imposer aux autres, comme s'imposa, à un moment de l'histoire des sciences, « la théorie de la relativité ».

Par ailleurs, on constate que les controverses scientifiques tombent lorsqu'elles trouvent un accord, serait-il provisoire. Ainsi en a-t-il été de l'annonce, le 17 mars 2014, par une équipe de chercheurs de l'université de Harvard, d'une grande découverte en cosmologie : leur télescope Bicep 2 « a détecté un écho du Big Bang jamais repéré jusqu'à présent »<sup>32</sup>, une vibration de l'espace-temps qui permet de mieux comprendre les tout débuts de l'univers. Mais une autre équipe travaillant avec le télescope Planck de l'Agence spatiale européenne (ESA), plus performant que Bicep 2 pour observer les photons du ciel, apporte la preuve que « les résultats de Bicep 2, y compris incluant de nouvelles données, s'expliquent largement par l'effet des poussières galactiques interstellaires qui ont été sous-estimées », ce qui met en cause la révélation de l'équipe américaine. Suite à quoi, la controverse s'est transformée en accord de coopération scientifique entre les deux équipes, car il faut encore beaucoup d'observations pour aboutir à des conclusions<sup>33</sup>.

#### De quelques cas de controverse scientifique

Les controverses scientifiques ne peuvent être tout à fait les mêmes selon qu'il s'agit des sciences dites exactes ou les sciences humaines et sociales. Dans les deux cas est mis en œuvre du savoir savant, les protagonistes ont le statut de pairs, il s'agit de vérité démontrée. Mais les objets d'étude, les outils d'analyse, les procédés d'observation et d'expérimentation, et conséquemment les processus d'interprétation de chacun de ces domaines scientifiques diffèrent : le halo d'incertitude qui entoure la vérité est plus grand dans le second.

En ichtyologie, par exemple, la branche des sciences naturelles qui étudie les poissons, a surgi une controverse sur le temps que prennent les anguilles européennes pour aborder les côtes européennes depuis la mer des Sargasses. Les uns, soutenant l'hypothèse qu'elles passent par le Gulf Stream, évaluent

32. Compte rendu dans le supplément *Science & Médecine du Monde*, 04.02.2015.

33. Quotidien *El Tiempo* (Colombie), 23.09.2014.

ce temps à 3 ans ; les autres, s'appuyant sur les pièces calcaires que fabriquent les poissons (cernes journaliers de croissance), estiment que la migration se fait en 1 an<sup>34</sup>. Autre exemple, la controverse qui a eu lieu à propos de ce qui a été appelé « La mémoire de l'eau », suite à un article paru dans la revue scientifique *Nature*<sup>35</sup>, signé collectivement, mais dont le chercheur Jacques Benveniste a été le porte-parole. Cet article s'intitulait : « Dégranulation de basophiles humains provoquée par de hautes dilutions d'antisérum anti-IgE. » Cette équipe, tenante de l'homéopathie, a « déterminé, à la suite d'une série d'expériences, le pourcentage de dégranulation en comptant les basophiles qui se teintaient sous l'action d'un colorant (ce sont les basophiles non dégranulés qui se teintent, d'où l'on peut en déduire le nombre de ceux qui ont dégranulé) », ce qui est « censé démontrer la persistance de l'effet biologique spécifique d'un produit à des dilutions telles qu'il ne reste plus rien de cette substance. [...] L'eau serait ainsi capable de conserver le souvenir de molécules ayant été à son contact »<sup>36</sup>. Des chercheurs anglais se sont livrés à la reproduction de l'expérience et ont conclu à un résultat négatif. Cependant, d'autres scientifiques, comme le professeur Montagnier, continuent les recherches car ils estiment que Benveniste a globalement raison, malgré le fait que les résultats de l'expérience ne soient pas reproductibles à 100 %. C'est un cas de controverse ayant impliqué des chercheurs de spécialités voisines mais distinctes : biophysique, physiologie, physio-pathologie, botanique, etc.<sup>37</sup> En paléanthropologie, il est une controverse à propos de la filiation d'« *Homo floresiensis* » : pour certains chercheurs, dont Antoine Balzeau du Museum national d'Histoire naturelle, c'est un descendant d'*Homo sapiens* ; pour d'autres comme l'équipe germano-américaine de Karen Baab, un descendant d'*Homo erectus*. La controverse, semble-t-il, n'est toujours pas levée<sup>38</sup>.

#### Des controverses dans les sciences humaines et sociales

Il est possible, bien que la statistique n'en ait pas été établie, que le champ des sciences humaines et sociales soit davantage propice aux controverses que le précédent. C'est qu'il s'agit de thèmes qui concernent la vie des êtres humains et leur comportement social, et que les disciplines qui les étudient proposent des hypothèses explicatives variées, voire contradictoires. De plus, dans ce champ, les controverses portent tantôt sur l'analyse et l'interprétation des phénomènes psychologiques et sociaux, tantôt sur le bien-fondé d'une

34. Article paru dans *Nature* et compte rendu dans l'émission « Continent science » de *France culture*, 15.07.2013.

35. *Nature*, vol. 333, juin 1988, p. 816.

36. H. Broch, « Au cœur de l'Extra-Ordinaire », Book-e-Book.com, 2002.

37. Pour un aspect de cette controverse, consulter sur Internet la page « La mémoire de l'eau. 1. Ce que des médias ne disent pas... ». On constatera que pour être scientifique la controverse n'est pas dépourvue d'aspects polémiques.

38. Voir à ce propos, sur *France culture*, l'émission « Continent sciences », du 15.07.2013, et l'article du *Monde*, 17.07.2013.



théorie, sa cohérence et sa puissance explicative, ou sur la méthodologie, ses procédures d'observation, de recueil de données et d'expérimentation. En témoignent de nombreuses études qui cependant ne distinguent pas les différents types de controverse<sup>39</sup> du fait que, bien souvent, comme on le verra plus loin, controverses scientifiques, doctrinales et sociales interagissent les unes sur les autres.

En sociologie, il y a des controverses autour de théories et concepts comme *relativisme* et *universalisme*, *objectivisme* et *subjectivisme*, *macro-sociologie* et *microsociologie*, auxquels s'oppose la sociologie *constructiviste*. En économie, des oppositions radicales entre *freedmaniens* et *keynésiens*, théoriciens d'une économie de la *croissance* et théoriciens d'une économie *solidaire*. En littérature, on connaît la querelle « des Anciens et des Modernes » qui a sévi dans le monde artistique et littéraire de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui renaît sous différentes formes à chaque époque d'innovation, comme la controverse qui opposa Roland Barthes à Raymond Picard à propos de l'interprétation des textes et de la méthode d'analyse des œuvres de Racine. L'histoire en est également riche, comme on le verra dans la troisième partie, qui voit s'opposer des historiens sur les interprétations de la Révolution française, de la Grande Guerre, de la Résistance, de la Colonisation.

En philosophie, on n'en finirait pas de citer des exemples de controverse depuis l'Antiquité ; des controverses longtemps considérées comme une malédiction de la pensée depuis que les sophistes prétendirent qu'à tout argument il est possible d'opposer un argument contraire. Et bien que certains philosophes comme Bacon, Leibniz et même Kant, pour lesquels une pensée rigoureuse empreinte de « calcul » devrait permettre d'éviter des « combats sans fin », cette discipline a toujours connue des *controversia* ou des *disputatio*, selon les cas : Platon et Aristote autour de la théorie des idées et de l'âme<sup>40</sup>, prolongée au Moyen Âge en controverse sur les *universaux*<sup>41</sup> ; la philosophie de la raison de Descartes à laquelle s'oppose la philosophie de la création et de l'intuition de Nietzsche et Heidegger ; la philosophie *analytique* opposée à une philosophie dite *continentale* sans que l'on soit toujours en mesure d'en déterminer les enjeux<sup>42</sup>.

La controverse peut porter sur la question de savoir quelle discipline est légitime pour l'analyse d'un certain objet. C'est le cas de la controverse que rapporte le philosophe Yvon Desrosiers entre une philosophie de la nature et

39. Bien qu'elles soient présentées comme des polémiques, on pourra parcourir les différentes controverses parues dans un ouvrage collectif : L. Albert et L. Nicolas (dir.), *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles, De boeck-Duculot, 2010.

40. Voir Strycker, « Aristote, critique de Platon », dans *L'Antiquité classique*, 18 (1), 1949, p. 95-107.

41. Voir A. De Libera, *La Querelle des universaux. De Platon à la fin du Moyen Âge*, Seuil, 1996.

42. Voir E. Pascal, *La Dispute. Une introduction à la philosophie analytique*, Minuit, 1997, p. 25 et suiv. Notons à ce sujet le débat de philosophie du langage entre Jacques Derrida et l'Américain John Searle (au sujet des thèses de l'Anglais John L. Austin sur les « énoncés performatifs »), qui contribuera à dissocier les tenants de la philosophie continentale et de la philosophie analytique, la cristallisant en une opposition sociogéographique : France vs Angleterre + États-Unis.

une science de la nature<sup>43</sup>. Controverse qui opposa dans les années trente le R. P. Dominique H. Salman, professeur au Saulchoir, et le R. P. Norbert Luyten, professeur à Fribourg, sur la question de savoir si une philosophie de la nature a des raisons d'être face au développement des sciences de la nature, et si cette philosophie devait être appelée « philosophie naturelle », comme le préconise le premier, ou « philosophie de la nature », comme le préconise le second. Estimant qu'au cours des siècles ont été distinguées qualité sensible et qualité physique déterminant deux ordres d'analyse de la nature, le premier défend l'idée qu'« à la base d'une philosophie naturelle authentique, il faut placer les données bien établies de la science [...] », ce qui implique qu'il faut à la philosophie naturelle « de nouvelles démonstrations, fondées sur de nouvelles données, exprimées surtout dans un langage et avec une technique conceptuelle inspirés du réel physique et non par la vaine imagerie du sensible [...] »<sup>44</sup>. Le second, qui ne veut pas que l'on parle de « "philosophie naturelle" [...] car l'adjectif "naturel" y semble qualifier le sujet "philosophie" et en indiquer la méthode, plutôt que l'objet »<sup>45</sup>, estime que « la philosophie de la nature se construit beaucoup trop en fonction d'une confrontation avec les sciences de la nature », et que « la problématique doit plutôt être déterminée par des considérations philosophiques. »<sup>46</sup>

Il se peut aussi que l'objet de la controverse soit suscité par une décision politique. Mais dès lors qu'il est traité par des personnes pouvant se prévaloir d'un savoir de connaissance, la controverse peut être qualifiée de scientifique, car il s'agit de controverses entre personnes ayant la qualité de spécialiste. Sur le projet de loi sur le renseignement adopté par le Conseil des ministres du 19 mars 2015 se sont opposés deux spécialistes de disciplines différentes dans une tribune du journal *Le Monde*<sup>47</sup>. L'un, Olivier Chopin, est enseignant à Sciences Po et chercheur associé à l'EHESS<sup>48</sup>, l'autre, William Bourdon, est avocat au barreau de Paris, président de Sherpa qui combat la criminalité financière et économique. Le premier, spécialiste en sciences politiques, nie que ce soit « une sorte de *Patriot Act* à la française », la loi américaine étant une loi d'exception suite aux attentats du 11 septembre 2001, alors que ce que propose le projet de loi n'est que « l'accélération du calendrier et non pas une réaction en urgence, car cette loi était préparée de longue date pour être votée en 2015. » Aux craintes exprimées par le CNIL, O. Chopin répond que cette loi « est simultanément une loi d'autorisation qui accroît brutalement le dispositif de sécurité et une loi d'encadrement de l'appareil sécuritaire de l'État. » Quant à la question de la répartition des

43. Y. Desrosiers, « Une controverse récente sur les rapports entre philosophie de la nature et sciences de la nature », *Revue philosophique de Louvain*, troisième série, tome 63, n° 79, 1965, p. 419-457.

44. *Ibid.*, p. 421.

45. *Ibid.*, p. 422.

46. *Ibid.*

47. *Le Monde*, 22-23.03.2015.

48. Au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron.

pouvoirs au sein de l'État, il précise que « la loi indique clairement une consolidation du pouvoir de contrôle du gouvernement », ce qui lui paraît justifié car « [...] ce sont les nécessités propres du renseignement qui priment sur les considérations judiciaires. » Et il conclut en légitimant un arbitrage en faveur de « plus de liberté d'action et plus de moyens donnés aux services en contrepartie de plus d'encadrement réglementaire, de plus de contrôle par les autorités de la République, en acceptant plus de vigilance de la part de la société civile. »

M<sup>e</sup> William Bourdon, pénaliste réputé, avance qu'il faut « [...] adapter nos lois, mais sans céder à une politique de l'émotion » car, juge-t-il, « les mesures prévues portent atteinte au respect de la vie privée. » Contrairement au premier, il estime que « ce projet de loi n'est pas si éloigné des dispositions mises en place par le *Patriot Act*. » Il prend le pas du CNIL qui « “regrette”, dit-il, l'extension de manière significative du périmètre de la surveillance, sans que cette extension ne s'accompagne de garanties suffisantes en termes de liberté » pouvant menacer « certaines catégories professionnelles (avocats, médecins, journalistes) » qui ne seront pas suffisamment protégées. Mais ce qu'il craint par-dessus tout est que le texte « prévoit de doter le service des renseignements français de prérogatives équivalentes à celles de la police judiciaire » et donc que « le contrôle judiciaire n'existera plus qu'*a posteriori* », alors « qu'il n'y a de meilleur antidote contre le risque de l'arbitraire que le juge. »

Deux spécialistes donc, ce qui permet de classer cette controverse dans la catégorie scientifique, chacun des intervenants pouvant se prévaloir d'un domaine de spécialité qui lui est propre.

### 3. La controverse « doctrinale »

Les dictionnaires, en définissant la controverse comme « une discussion argumentée, une contestation sur une opinion et, par métonymie, l'ensemble des éléments contradictoires du débat », signalent que l'emploi « s'est spécialisé en théologie en parlant d'un débat sur les points litigieux de la doctrine (1636) »<sup>49</sup>. Le dictionnaire de l'Académie française précise même que ce mot « signifie plus ordinairement, la dispute qui se fait sur les points de la foy, entre les Catholiques & les Hérétiques, principalement les Calvinistes. »<sup>50</sup> Donc, à l'instar de la controverse scientifique, mais différemment, la controverse doctrinale se produit dans une *arène fermée* qui a également un caractère institutionnel dans la mesure où les participants qui vont débattre d'un problème de doctrine se réunissent dans un lieu qui leur est réservé, lieu symbolique qui témoigne du caractère sacré de l'institution. En cela la scène de la controverse doctrinale est encore plus fermée que celle de la controverse scientifique, car elle doit porter la marque de ce caractère sacré qui se manifeste, à la fois, par le lieu, la qualité de l'Assemblée et la

49. *Dictionnaire historique...* (déjà cité plus haut).

50. *Dictionnaire de l'Académie française*, 1<sup>re</sup> édition, 1694.

présence d'une autorité religieuse (Église réunie en conclave, consistoire, synode, concile, conférence théologique).

#### Les caractéristiques de la controverse doctrinale

La *thématique* est spécialisée, monothématique, concernant un point du dogme qui touche une croyance révélée. Le *savoir de révélation* n'est pas savoir de connaissance scientifique. Le premier suppose comme le second qu'il existe un lieu de vérité extérieur au sujet, mais cette vérité, à la différence du savoir de connaissance, n'a pas à être prouvée ni vérifiée, ce pour quoi elle exige un mouvement d'adhésion totale du sujet. Et pour que ce mouvement d'adhésion trouve sa justification, il faut qu'existe une parole fondatrice dans des textes qui témoignent de cette vérité transcendante, textes qui possèdent un caractère sacré et jouent le rôle de référence absolue : ainsi s'instituent dogmes et doctrines. Centrée autour d'un point de dogme, la thématique de la controverse doctrinale est donc problématisée par un questionnement précis auquel les participants sont invités à répondre parce qu'il met en jeu l'ensemble de la doctrine. Le questionnement à propos de la Sainte Trinité qui a occupé les théologiens durant cent vingt-cinq années jusqu'au Concile de Nicée en 451 en est un exemple emblématique, comme on va le voir plus loin.

Il s'ensuit une *égalité des statuts de parole* car les participants doivent posséder un savoir égal au nom de la doctrine qu'ils sont censés partager et représenter, ce qui assure leur légitimité. Qu'ils soient théologiens, prêtres, évêques, pasteurs, rabbins, imams, ce sont des *pairs*. Et lorsque surgit une controverse sur un point de dogme, ils sont conduits à se positionner pour ou contre la question posée, au nom du savoir révélé, chacun s'autorisant un égal droit à interpréter les textes, une égale compétence exégétique, chacun défendant une certaine lecture du texte sacré, et ce qu'il pense être la vérité cachée sous sa manifestation. Mais à la différence des pairs de la controverse scientifique, ils sont eux-mêmes investis d'une sacralité qui empêche que leur compétence ou leur savoir soit mis en cause. On se trouve ici dans une activité d'interprétation des textes avec des points de vue différents dont le savoir de chacun est intouchable, car il ne peut être soumis à la preuve contraire d'une observation ou expérimentation quelconque<sup>51</sup> : les protagonistes d'une controverse doctrinale sont des pairs qui s'opposent au nom d'un savoir théologique (exégétique) et non scientifique.

L'*enjeu* d'une telle controverse est donc d'*engagement* pour la défense d'une *vérité révélée* et de justification de l'adhésion que le sujet exprime à l'égard d'une vérité qui se veut hors de sa subjectivité : « C'est dans la doctrine », « C'est ainsi qu'il faut l'interpréter ». Il faut défendre le texte sacré auquel on ne peut rien changer puisqu'il est parole transcendante. Cet enjeu produit un discours d'exégèse théologique, une herméneutique, un travail d'interprétation destiné à défendre les écrits sacrés, ce qui exclut toute

---

51. Cela n'empêche évidemment pas des arrière-pensées politiques des uns et des autres.

possibilité de critique des textes, car il s'agit toujours *in fine* de les sauver. C'est sur des *possibles interprétatifs* que se développent les controverses doctrinales, jamais sur la forme des écrits.

#### Une possible extension au non-religieux

On peut étendre la controverse doctrinale aux cas où le savoir, pour être de connaissance scientifique, se transmue, non pas en savoir de révélation, mais en savoir dogmatique. Un savoir qui se referme sur lui-même, non point comme une théorie « jusqu'à preuve du contraire » comme on l'a dit, mais une théorie qui ne souffre pas de remise en cause de ses fondements. Dès lors, les textes qui constituent ces fondements jouent, eux aussi, le rôle de référence absolue jusqu'à revêtir un caractère sacré. « Le sacré, dit Maurice Mouillaud, ne désigne pas seulement ce qu'on appelle le religieux : il n'y a pas de société ni de collectivité humaine (jusqu'à la communauté familiale) qui ne comporte une réserve d'énoncés frappés d'interdit, et, en corollaire, d'énoncés obligatoires qui constituent le fond de la parole collective, l'ensemble des présupposés à partir desquels peut et doit parler chacun de ses membres (on sait que la mise en question d'un présupposé déchire le dialogue). »<sup>52</sup> Et lorsque ces présupposés consignés dans des textes sont mis en cause, du dedans ou du dehors de la discipline, des défenseurs se lèvent pour les défendre au nom d'une certaine lecture qui serait la seule possible, à l'encontre d'autres jugées erronées, déviantes ou transgressives. Car il faut « sauver » à tout prix l'intégrité immuable d'une pensée. Il s'ensuit que les défenseurs de ces lectures se trouvent dans la même position que les débatteurs théologiens, entrant en controverse comme on entre dans les ordres, avec pour mission de faire valoir une interprétation destinée à renforcer la vérité dont serait porteur le texte. Le texte devient alors un objet intangible, tient lieu de dogme, et ses défenseurs s'érigent en gardiens du Temple : « Quand deux mythes antagonistes forment un corps siamois, leur antagonisme se résout par la sécession ou par la mort, ou par l'une et l'autre. »<sup>53</sup>

S'agissant de textes qui s'inscrivent dans le champ d'écrits scientifiques, se réclamant d'un savoir savant, une telle attitude engendre une dérive. Car il se produit un glissement d'un savoir provisoirement fermé mais tout de même ouvert à la critique, vers un savoir définitivement fermé sur lui-même, verrouillé, ce qui jette par là même un soupçon de discrédit sur la posture de scientificité des débatteurs qui se convertissent en défenseurs intraitables, irréductibles et dogmatiques. Il s'agit donc d'une attitude et non point d'une catégorie, une attitude qui fait basculer ce qui devrait être une controverse scientifique de savoirs savants dans une controverse doctrinale de savoirs de révélation.

---

52. M. Mouillaud, *Le Discours et ses doubles. Sémiotique et politique*, Presses universitaires de Lyon, 2014, p. 169-170.

53. M. Mouillaud, *Le discours et ses doubles...*, p. 176.

On a vu se produire ce phénomène dans le domaine philosophique entre les marxistes, les léninistes et les trotskistes, autour de l'interprétation des écrits de Marx. Le marxisme a pu être considéré comme une *théorie* pour ce qu'a été sa tentative d'explication socio-politico-économique des sociétés occidentales, mais certains en ont fait une *doctrine* autour de valeurs à substance affective susceptibles de constituer une règle de vie selon un seul principe d'explication : la lutte des classes. On se souviendra des années 68-70, lorsque sous influence du maoïsme et de sa « révolution culturelle », la Gauche prolétarienne et le Parti communiste marxiste-léniniste arboraient leur bréviaire, le *Petit Livre rouge* qu'ils tenaient pour texte sacré. Il y eut aussi ce genre d'opposition quasi doctrinale entre les disciples de Sartre, lequel pensait l'engagement plongé dans une philosophie phénoménologique et ceux d'Aron, lequel prônait une mise à distance de l'engagement pour essayer de comprendre la société et comprendre comment on comprend la société, au point que certains se demandaient s'il valait mieux avoir tort avec Sartre ou raison avec Aron.

Dans le domaine de l'économie, l'opposition entre les partisans de Milton Friedman et ceux de John Maynard Keynes, dont on a dit qu'elle pouvait donner lieu à une controverse scientifique, a conduit certains économistes à adopter des postures radicales convertissant ce qui relevait de théories économiques en doctrines ou nouvelles idéologies opposant étatistes et libéraux. C'est parfois le sort que connaissent les théories en *-isme*, mais il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de faire le départ entre paradigme scientifique, paradigme doctrinal et simple mode liée au temps.

Dans le domaine de la psychanalyse, Serge Moscovici a montré dans *La Psychanalyse, son image et son public*<sup>54</sup> que les représentations sociales vis-à-vis de cette discipline en font parfois un objet de polémique quasi doctrinale. Edgar Morin, pour sa part, précise<sup>55</sup> que la psychanalyse balance entre *théorie* lorsqu'elle est objet de discussion scientifique et *doctrine* lorsqu'elle est objet de polémique entre partisans de Freud, de Jung, de Lacan, et constitue ainsi des champs de pouvoir, des cénacles dans lesquels on ne peut entrer que par adoubement, dont on ne sort que par exclusion<sup>56</sup>.

Cette attitude doctrinale correspond toujours à des enjeux de pouvoir. Lorsqu'en 2003 les dirigeants du journal *Le Monde* d'alors, Jean-Marie Colombani et Edwy Plenel, furent accusés par Pierre Péan et Philippe Cohen dans leur livre *La Face cachée du Monde*<sup>57</sup>, d'avoir pris le journal en otage et d'avoir trahi la mission du fondateur Hubert Beuve-Méry, ceux-ci répondirent dans le journal, mais refusèrent de rencontrer les accusateurs, prenant la critique pour une insulte. Ce qui était en jeu, dit Maurice Mouillaud,

54. S. Moscovici, *La Psychanalyse, son image et son public*, Puf, 1961.

55. E. Morin interviewé par E. Kleinpeter dans le dossier « De l'incertitude au risque », *Le Prisme à idées*, n° 4, 2012, p. 21-24.

56. On verra plus loin comment la psychanalyse est aussi objet de controverse sociale.

57. P. Péan et P. Cohen, *La Face cachée du Monde. Du contre-pouvoir aux abus de pouvoir*, Mille et Une Nuits, 2003.

c'était « [...] le mythe de l'origine du quotidien, chacune des deux parties se considérant comme la gardienne de la mémoire de Beuve-Méry et accusant l'autre de Blasphème. »<sup>58</sup>

De quelques controverses doctrinales

On peut évoquer la *Controverse de Valladolid* qui porta sur la question de savoir si les Indiens de l'Amérique nouvellement conquise appartiennent à l'espèce humaine et ont une âme susceptible d'être sauvée par Dieu. Ce débat oppose de façon très antagonique le père dominicain Las Casas, défenseur des Indiens, à Luis Sepúlveda, philosophe, se déclarant de surcroît aristotélicien, cela en présence du cardinal, légat du Pape. Ce débat, qui est historique, a été reconstruit à des fins de scénarisation pour un téléfilm, mais il pose bien les termes du questionnement dans cette alternative exposée par le dominicain philosophe Sepúlveda : « Ou bien ils sont pareils à nous, Dieu les a créés à son image et rédemptés par le sang de son Fils, et dans ce cas, ils n'ont aucune raison de refuser la vérité. [...] Ou bien ils sont d'une autre espèce. [...] Ils sont d'une autre catégorie, nés pour servir et être dominés. » Contrairement à ce qui a été dit, cette scène n'est pas celle d'un procès, car il ne s'agit pas d'instruire la culpabilité ou l'innocence d'un individu ou d'un groupe de personnes, mais de chercher à résoudre un problème posé sous forme de question binaire : « Les indiens ont-ils une âme ou non ? Sont-ils comme nous ou d'une espèce différente, au regard de la doctrine de la foi ? » Il s'agit bien d'une prise de position au regard d'un dogme, Sepúlveda déniait aux indiens la possibilité d'avoir une âme et donc d'être rachetés par Dieu : « Non, ce ne sont pas des hommes comme nous », Las Casas défendant la position contraire : « Oui, ils sont des hommes comme nous. »<sup>59</sup>

On sait que l'Église chrétienne a débattu au cours des siècles, de conciles en conclaves et consistoires (de 325 à 451), la question de savoir comment le Christ, Fils de Dieu, peut être lui-même Dieu (la doctrine trinitaire), en même temps homme et Dieu (la doctrine de la personne de Christ), et comment distinguer le Père du Fils sans nier la vraie humanité, ni la vraie divinité absolue du Fils. Le concile de Nicée (325) établit le Credo qui affirme l'unité de Dieu en insistant que Christ est de la même « substance » que le Père et éternel comme lui. Le Saint Esprit, lui aussi, est Dieu au même titre. Le concile de Constantinople (381) confirme celui de Nicée en insistant sur l'unité de la Trinité, la pleine divinité de Christ et l'égalité du Saint Esprit. Celui d'Éphèse (431) déclare que les deux natures, divine et humaine, sont distinctes, chacune ayant ses propres caractéristiques, quoiqu'unies en une seule personne, Jésus-Christ. Mais si celui de Chalcédoine (451) atteste que le Christ, quant à sa divinité, est consubstantiel avec le Père et consub-

58. M. Mouillaud, *Le Discours et ses doubles...*, p. 175.

59. Extrait de l'ouvrage de Jean-Claude Carrière, *La Controverse de Valladolid*, Belfond, 1992, et adapté pour la télévision par lui-même, à partir d'un événement historique. J'ai analysé cet échange dans « L'argumentation dans une problématique de l'influence », *Argumentation & Analyse du Discours*, n° 1, 2008, *L'analyse du discours au prisme de l'argumentation*, en ligne.

stantiel avec l'humanité dans son humanité parfaite, cependant c'est en précisant que la divinité et l'humanité de Christ existent ensemble sans mélange, ni changement, ni division, ni séparation.

Parallèlement à cette controverse sur la nature du Christ s'en instaura une autre sur l'interprétation du péché originel et ses conséquences pour la vie terrestre de l'homme. La philosophe François Flahaut montre comment elle se développa en deux temps. D'abord, au Moyen Âge, entre saint Augustin et Pélagé autour de ce qui constitue la « Cité de Dieu » et la « Cité des hommes » et la place de la raison face à la toute-puissance divine. Pour le premier, tout procède du péché originel qui entraîna la Chute d'une humanité condamnée à se sauver par la grâce divine ; pour le second, et ses disciples, il n'y a pas de transmission biologique du péché originel, et « l'homme [fait à l'image de Dieu] possède en lui la *recta ratio*, la droite raison, qui se traduit par l'ordre naturel »<sup>60</sup> et peut ainsi exercer son libre arbitre. Dans un second temps, à l'âge classique, il y eut un renouveau de la controverse à laquelle participa Pascal, avec le mouvement janséniste fidèle continuateur de l'augustinisme, et les jésuites qui suivaient le courant humaniste. Les premiers insistaient sur « les effets désastreux du péché originel, qui font que l'être humain doit s'en remettre à Dieu pour son Salut. Alors que les jésuites, dans ce combat qui est la vie chrétienne, enrôlaient les lumières naturelles et les forces dont dispose chaque fidèle. » L'enjeu était alors double : la possibilité d'une communauté des hommes qui ne soit pas dépendante du péché originel contre celle qui en est issue ; la possibilité d'un Salut de l'être humain par la « raison naturelle » contre la nécessité de l'intervention divine<sup>61</sup>.

Une autre controverse, plus récente, est née suite à la décision du pape Benoît XVI d'approuver, le 19 décembre 2009, un décret ouvrant la voie à la béatification de Pie XII. Cette décision a provoqué une controverse doctrinale non dépourvue de calcul politique. S'y opposèrent la communauté juive et Israël, d'une part, et le grand rabbin de France, Gilles Bernheim, d'autre part. En effet, Pie XII, qui fut témoin de la montée du nazisme lorsqu'il était nonce apostolique à Munich et Berlin de 1917 à 1929, et de la Seconde Guerre mondiale lors de son mandat papal, fut accusé d'être resté silencieux sur la Shoah. Benoît XVI aurait fondé son jugement « sur des documents selon lesquels l'absence d'indignation et de condamnation publiques de Pie XII face au sort des Juifs aurait été une manière de ne pas mettre en péril ceux que l'Église protégeait dans ses monastères. »<sup>62</sup> Les représentants de la communauté juive, à travers diverses voix officielles, s'indignèrent d'une telle décision et appelèrent à une discussion scientifique sérieuse entre historiens, en demandant l'ouverture des archives du Vatican. Quant au grand rabbin de France, il souhaite l'abandon de ce projet arguant que « Compte tenu du silence de Pie XII pendant et après la Shoah, je ne

60. F. Flahaut, *Adam et Ève. La condition humaine*, Mille et Une Nuits, 2007, p. 215.

61. Voir *Adam et Ève...*, p. 217-227.

62. *Le Monde*, 21.12.2009.



veux pas croire que les catholiques voient en lui un exemple de moralité pour l'humanité. »<sup>63</sup> On a affaire ici à une controverse politico-doctrinale qui fut couronnée par le boycott de la cérémonie de visite du Pape Benoît XVI à la synagogue de Rome par le président des rabbins italiens, le 17 janvier 2010.

#### 4. La controverse « sociale »

Pourquoi parler de controverse sociale et non de controverse publique ? Parce que *social* se réfère à la thématique et ses problématisations, alors que *public* se réfère au dispositif du débat et à ses acteurs. Autrement dit, la controverse est sociale en son fondement, exposé en public et repris par le public.

Contrairement aux variantes précédentes, la controverse sociale, dénomination la plus usitée, se déploie dans *diverses arènes*, toujours ouvertes et plus ou moins institutionnalisées. Dans diverses arènes parce que, comme on va le voir, la thématique qui en fait l'objet et le savoir qui est mobilisé n'étant pas spécialisés, elle peut se produire dans divers lieux, certains ayant un caractère institutionnel (parlements, assemblées gouvernementales, tribunaux de justice), d'autres faisant l'objet d'une organisation ritualisée (médias, réseaux sociaux), d'autres encore étant moins formellement organisés mais rassemblant des individus dans le but déterminé de traiter certaines questions d'intérêt général (groupements militants, associatifs, citoyens). Ces lieux sont dits *ouverts* dans la mesure où ils ne sont pas réservés à une catégorie spécifique d'individus et que la portée des échanges est par définition publique ou susceptible d'être diffusée publiquement. Car même dans le cas où certaines assemblées se trouvent dans un lieu fermé, comme les Parlements, elles se composent de personnes *ès qualités*, des élus de la représentation nationale, dont les échanges sont diffusés via les médias. Alors que les controverses précédentes étaient fermées sur elles-mêmes du fait que le savoir ne pouvait être partagé que par des spécialistes.

##### Les caractéristiques de la controverse sociale

La *thématique* est constituée de *savoirs d'opinion*. Ces savoirs participent des savoirs de croyance, non pas comme les savoirs de révélation propres aux discussions doctrinales, mais comme des savoirs qui sont censés être partagés par les membres d'un groupe social. Les savoirs d'opinion construisent des explications sur le monde, mais celles-ci ne procèdent ni d'analyses scientifiques ni d'une révélation qui s'imposeraient à l'homme, mais du regard que le sujet porte sur l'empirie du monde dans laquelle il est plongé et dont il tire un savoir d'expérience. Il s'agit donc d'un savoir qui se trouve dans le sujet, qui procède du sujet, et donc qui dépend de sa subjectivité. On n'a plus affaire à l'énonciation d'un « il-vrai » comme dans le savoir de connaissance ou de révélation où la vérité énoncée est vérifiable d'une façon ou d'une autre, mais à l'énonciation d'un « on-vrai » dont la

---

63. *Ibid.*

vérité procède d'une expérience partagée. Contrairement aux savoirs de connaissance, les savoirs d'opinion ne se soumettent pas à une vérité extérieure, mais sont porteurs d'un point de vue sur le bien-fondé des choses du monde, en les évaluant de façon positive ou négative. Le savoir d'opinion n'a d'autres garde-fous que celui de l'expérience répétitive et du consensus.

La controverse sociale porte donc sur un thème sociétal, un thème global d'ordre événementiel et d'intérêt général ou moral : le port du voile, à la suite de l'exclusion de jeunes filles voilées à l'école ; le mariage homosexuel, à la suite d'une loi gouvernementale soumise au Parlement ; la fin de vie, suite à la description de cas dramatiques relayés par les médias ; l'immigration, suite à une arrivée massive de bateaux d'immigrants, ou de manifestations violentes dans les banlieues ; le réchauffement climatique, suite à l'apparition fréquente de cyclones dans certaines régions de la planète ou à des pics de pollution ; la liberté d'expression, suite à telle condamnation d'un humoriste ou d'un magazine satirique, etc. En outre cette question globale, que l'on pourrait appeler un « macro-thème », se décline en une multitude de thèmes éclatés du fait que cette grande question peut être abordée de points de vue différents (scientifique, technique, politique, moral), lesquels tantôt alternent, tantôt coexistent, tantôt se superposent et se mélangent. Il n'y a donc pas une problématisation commune, puisque celle-ci dépend du point de vue qui la traite, et si apparaissent des problématizations propres à chaque point de vue, elles ne convergent que rarement, ce qui explique malentendus et incompréhensions. Par exemple, la controverse sur l'« identité nationale » a été diversement traitée et fait l'objet de diverses problématizations : tantôt au regard de la citoyenneté française, tantôt au regard des étrangers en général, tantôt à celui des immigrés musulmans ; tantôt vis-à-vis de l'Europe qui impose des lois ne tenant pas compte des particularités culturelles des pays.

De cette pluri-thématicité et problématisation s'ensuit que, contrairement aux cas précédents, les participants à une controverse sociale ont des *statuts sociaux* différents et des références de savoir différentes. Ils jouissent cependant d'une égalité de statut de parole dans le droit à s'exprimer du fait qu'ils parlent au nom du groupe qu'ils représentent (religieux, politique, syndical, associatif, citoyen), dont ils sont les porte-parole et qui en retour les légitime. Dans la controverse sociale, les interlocuteurs ne sont pas nécessairement des pairs. Le savoir qu'ils mobilisent n'est pas scientifique (même si des scientifiques peuvent apparaître dans ce type de controverse), n'est pas doctrinal (même si des religieux peuvent intervenir) mais, comme on l'a dit, d'*opinion*. Un savoir subjectif qui dit : « Moi, je pense que... » (même si l'énonciation est affirmative), et non point : « La science dit que... », ou « La doctrine dit que... ». On verra cependant que ces savoirs tendent à se mélanger, voire se donnent les uns pour les autres.

Cette diversité de statut des participants et des savoirs d'opinion explique que le clivage des positionnements se fasse au nom de valeurs morales. On a vu que le débat concernant le domaine de la bioéthique peut être l'objet

d'une controverse scientifique autour de la question de savoir si « cellules souches » et « embryon » étaient une seule et même chose. Mais elle s'est transformée en controverse sociale dès que sont intervenus des acteurs représentant divers secteurs sociaux chacun voulant défendre un point de vue moral : ne pas toucher à l'embryon, au nom de la sacralité de la vie ; résoudre les problèmes de stérilité, au nom du droit de tous à procréer ; permettre aux chercheurs de poursuivre des travaux, au nom du progrès scientifique. En revanche, la controverse sur la « laïcité » est à proprement parler sociale, le point de vue scientifique ne pouvant rien trancher car cette question procède de l'ordre politique. Elle a vu s'opposer ceux qui prenaient position en faveur d'une neutralisation des différences religieuses, et ceux qui, contre cette position, défendaient une coexistence des différences religieuses<sup>64</sup>. Il en est de même de la controverse sur le « mariage pour tous » qui a vu s'opposer ceux qui défendaient la loi au nom de l'égalité des sexes (valeur civique), et ceux qui s'y opposaient au nom de l'altérité sexuée de la famille (valeur chrétienne).

L'*enjeu* de la controverse sociale n'est donc pas de vérité mais de *défense de valeurs* afin de faire entendre un point de vue qui se voudrait témoin d'un engagement moral. Partant d'un thème qui concerne l'ensemble de la société, et qui d'une façon ou d'une autre heurte la conscience morale ou le sentiment d'injustice, voire provoque de l'indignation empreinte d'émotion, elle provoque l'intervention des représentants de divers secteurs sociaux voulant défendre une certaine position. De ce fait, la controverse sociale ne permet pas l'établissement d'un cadre commun d'évaluation à propos duquel il serait possible de trancher par consensus. Le lieu discursif n'est pas de décidabilité mais de *proposition* d'une opinion<sup>65</sup>. Dans la discussion scientifique, il est question de vérité dite objective, dans la controverse doctrinale de vérité de révélation ; dans la controverse sociale, en revanche, il est question d'une vérité subjective, non pas d'une vérité qui se donne comme absolue, mais d'une vérité qui s'expose comme *jugement de conviction*. Et donc le discours tenu par les participants à ce type de controverse n'est pas tant de démonstration que de persuasion de l'auditoire, ce qui pose la question de savoir si la controverse sociale permet à l'opinion publique de délibérer et d'établir des compromis.

### Un mélange de régimes de vérité

Bien des controverses sociales naissent dans l'espace public parce que s'opposent des points de vue antagonistes à propos de questions suscitées par des événements dramatiques (catastrophes naturelles, attentats) auxquels on voudrait trouver des explications, ou par des situations de crise économique dont on cherche les responsables, de crise politique qui concerne les citoyens (l'immigration). Parfois, c'est à l'initiative de mouvements citoyens ou d'or-

---

64. Voir P. Charaudeau (dir.), *La laïcité dans l'arène médiatique...*

65. Ce pourquoi la controverse sociale est souvent appelée "débat de société".

ganisations associatives qui défendent des causes (santé publique, soutien aux sans-papiers ou aux sans-logement, lutte contre les discriminations), que surgissent les débats.

Ainsi en est-il des controverses sur les causes du *terrorisme islamique*, dont on verra une analyse dans la Troisième Partie : pour les uns il est dû à l'afflux des populations immigrées ; pour d'autres, à l'incurie des politiques qui laissent les populations des banlieues parquées dans des ghettos dans des conditions précaires et sans emploi ; pour d'autres encore, c'est un retour des guerres de religions. Ainsi en est-il de la question du *cumul des mandats électifs*<sup>66</sup> que certains voudraient supprimer ou limiter, et d'autres maintenir ; de la question de savoir s'il faut *autoriser le travail le dimanche*<sup>67</sup> à propos de laquelle s'opposent le droit à la liberté de travail et le droit au repos dominical ; de la question des *rythmes et des programmes scolaires*<sup>68</sup>, entre les partisans du statu quo et les partisans d'une réforme ; de la question de l'adoption par les couples homosexuels, opposant deux conceptions de la famille ; de la question de la *prostitution* entre ceux qui préconisent la réglementation et ceux qui réclament de pénaliser les clients<sup>69</sup> ; de la question de la *corrida*, controverse récurrente entre les abolitionnistes et les aficionados ; de la question de la consommation du *tabac*, à propos de laquelle les uns réclament une prohibition totale pour des raisons de santé publique (cancer), les autres, une prohibition partielle, meilleur moyen, entre autres choses, de lutter contre les trafics<sup>70</sup>. Mais il est aussi des controverses culturelles, artistiques, littéraires dont s'emparent les médias pour faire débattre sur les goûts, les styles, les genres, les avant-gardes, relevant de positionnements opposés entre conservatisme et innovation.

En fait, dans les controverses, se mêlent divers régimes de vérité du fait de leur rencontre dans l'espace public. C'est ce qu'il faut maintenant considérer.

---

66. « Cumul des mandats, éloge du hara-kiri », *Le Monde*, 03.07.13.

67. « Faut-il autoriser le travail le dimanche ? », *Le Monde*, 03.10.13

68. *Le Monde*, 02.10.13.

69. *Le Monde*, 02-03.09.12.

70. Voir les arguments de la controverse dans *Le Figaro*, « Sciences et Médecine », 10.12.2003.

### III

#### De l'interaction entre controverses

Chaque genre de controverse est défini de façon idéale, c'est-à-dire qu'il constitue une catégorie abstraite, un *idéal-type* selon Max Weber<sup>1</sup>. Il s'agit de la typification d'un comportement langagier qui résulte de l'observation des points communs et des variétés qui caractérisent les différentes réalisations du comportement, points communs et variétés qui sont ensuite érigés en critères de détermination d'une catégorie. De ce fait, on trouve rarement réalisée la catégorie à l'état pur. Pour autant, il ne faut pas considérer cette idéalité comme quelque chose qui ne se réalise jamais ; elle se réalise à certaines conditions. Par exemple on peut considérer que c'est dans sa réalisation *scientifique* que la controverse correspond le plus à sa définition idéale. Dès lors, deux options méthodologiques s'offrent à l'explication :

- considérer que la controverse scientifique est la catégorie de référence, les autres en constituant des variantes ;
- considérer que la catégorie de référence est le résultat des points communs entre toutes les réalisations de controverse, et donc l'ériger en une catégorie générique (*méta-catégorie*) dont les différentes réalisations constituent des sous-catégories à parts égales.

Cette seconde option est la nôtre<sup>2</sup>. Elle permet de montrer comment les différentes sous-catégories se réalisent dans des situations particulières, et de montrer comment celles-ci peuvent interférer les unes sur les autres.

On considèrera donc la controverse comme une méta-catégorie, qui en son fondement est une confrontation publique entre deux positions explicatives sur un même questionnement, et dont la valeur de vérité est défendue par les tenants de chacune d'elles dans l'espoir d'emporter l'accord ou l'adhésion du plus grand nombre. Au regard de cette méta-catégorie – qu'on nommera indifféremment *controverse* ou *débat* –, les controverses scientifique, doctrinale et sociale sont appelées à se réaliser à certaines conditions d'échange. Rappelons-le : la controverse scientifique autour d'une thématique spécialisée, avec des acteurs qui sont des pairs utilisant un savoir savant ; la controverse doctrinale autour d'une thématique dogmatique, avec

---

1. M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Pocket-Agora, 2000.

2. Cette option méthodologique est celle qui prévaut en linguistique, lorsqu'il s'agit de déterminer des unités phonétiques, morphologiques, syntaxiques et sémantiques : l'unité est le résultat de l'ensemble des traits communs aux différentes réalisations, donc une unité générique qui peut se réaliser de différentes façons. Cela permet, entre autres choses, de classer les langues.

des acteurs pairs gardiens d'un savoir de révélation ; la controverse sociale autour d'une thématique sociétale, avec divers acteurs confrontant des savoirs d'opinion. Cependant, dès que ces controverses font l'objet d'une visibilité publique, elles en viennent à se superposer, se mêler, bref à entrer en interaction et à s'interroger les unes les autres. Il y a des controverses sociales qui naissent dans l'espace public sans références à la science, qui ne posent aucun problème à la science (la peine de mort), mais qui, du fait de l'incertitude qui caractérise le débat social et de la difficulté à établir un consensus, font appel à la science (l'euthanasie et les questions de bio-éthique). Inversement, il y a des controverses scientifiques qui, pour diverses raisons, sortent de leur espace d'échange fermé et qui, apparaissant dans l'espace public, créent une nouvelle question sociétale (la recherche sur les cellules souches, la gestation pour autrui). Il en est de même avec les controverses doctrinales – particulièrement les profanes – qui peuvent déclencher des débats sociaux (le mariage pour tous, les conflits entre sunnites et chiites). Et puis il y a des controverses qui partent d'*a priori* idéologiques, c'est-à-dire qui naissent du seul fait qu'il faut s'opposer à celui qui tient une position inverse à la sienne et qu'il faut combattre. Dans ce cas, la controverse glisse la plupart du temps vers la polémique, le procès d'intention, et se soutient d'un combat idéologique, ce qui brouille encore davantage les cartes du débat, y compris parfois dans la controverse scientifique. La question se pose alors de savoir ce qui produit ces interactions et ce qui en résulte, à commencer par la controverse scientifique lorsqu'elle s'expose dans l'espace public.

### 1. La science dans le débat public : un enjeu de savoir

Le monde scientifique produit des savoirs de connaissance visant à établir des vérités, en principe indépendamment des normes sociales. Il se heurte alors au monde de l'expérience de la vie qui produit des savoirs de croyance et d'opinion plus ou moins régulés par des normes, des règles, des lois ou des principes. Ces savoirs sont axiologisés, porteurs de jugements positifs ou négatifs, hors du savoir scientifique qui en principe devrait être exempt de tout jugement de valeur. Pourtant ce savoir savant ne peut s'exercer en dehors des projets socio-politiques qui animent une société car il a partie liée avec la notion de progrès, lequel est censé accroître le bonheur des êtres humains. Il est vrai que dans la course au développement technique, le bonheur collectif est un non-dit qui escamote la question de savoir quelle est la nature de ce progrès. L'équation : *recherche scientifique* = *progrès* = *bonheur* empêcherait de penser les conséquences des résultats de l'activité scientifique (la bombe d'Hiroshima), et de s'interroger sur les effets sociaux de la science (les médicaments jugés dangereux pour la santé), si le savoir scientifique n'était d'une façon ou d'une autre soumis à l'interrogation sociale. Mais pour cela, il faut que, parallèlement, ce savoir soit diffusé, qu'il arrive aux yeux et aux oreilles de la société pour qu'elle puisse exercer son droit d'examen critique. Cela implique d'étudier ce que sont les conditions

de circulation de la parole scientifique dans l'espace public lorsque celle-ci sort de son champ de spécialité, d'en étudier la vulgarisation.

#### De la nécessité d'une vulgarisation scientifique

La vulgarisation scientifique n'est pas une. Elle dépend des destinataires auxquels elle s'adresse et des situations dans lesquelles elle se déploie. Les problèmes qui se posent à elle ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'envisager l'enseignement d'une discipline à l'école, de faire un dossier sur une question scientifique pour une revue spécialisée, pour un magazine généraliste, ou d'écrire un papier pour la tribune d'un journal quotidien. Les situations de communication et donc les contrats de parole qui s'y attachent ne sont pas les mêmes : l'identité des instances de production et de réception, la finalité discursive et la thématique traitée diffèrent. Les contrats des paroles scientifique, didactique et médiatique ont tous les trois à voir avec la vérité, mais de façon différente : le discours scientifique de façon démonstrative, le discours didactique de façon explicative et le discours médiatique de façon narrative.

Il n'est donc pas exact de dire, comme cela s'entend parfois, que le discours de vulgarisation résulte d'une opération de traduction : un discours scientifique avec sa rigueur de raisonnement démonstratif, sa terminologie, ses références implicites et communes à une communauté de pairs, ne peut être traduit en langage simple à l'adresse d'un public non spécialiste. Il s'agit d'une transposition, d'une transformation, d'une réécriture, dans une nouvelle mise en scène. Il s'ensuit qu'il y a différentes formes de vulgarisation selon le dispositif à travers lequel la vulgarisation se donne à voir<sup>3</sup> : ouvrages pédagogiques pour différents types d'apprenants, magazines pour public averti ou cultivé, revues généralistes ou journaux quotidiens rendant compte dans des rubriques spécialisées de diverses découvertes, débats organisés dans diverses institutions pour un grand public, débats radiophoniques ou télévisés. Ici, c'est un journaliste spécialisé qui fait un compte rendu avec un souci d'explication pédagogique, ou au contraire d'interrogation dramatisante ; là, c'est un scientifique qui lui-même se livre à cet exercice oral lors d'un entretien, ou écrit un essai ; là encore, c'est un animateur de débat qui à travers une certaine mise en scène joue le Monsieur Loyal d'une réunion publique, d'une table ronde, d'une émission de télévision<sup>4</sup>. C'est particulièrement le cas pour ce qui concerne les médias, car le contrat d'information, avec ses instructions de visibilité, de lisibilité et de dramatisation, expose le savoir scientifique comme une aventure en quête de vérité, dont les effets peuvent être bénéfiques pour l'humanité (l'allongement de la vie, voire l'immortalité) ou, au contraire, représentent une menace pour celle-ci (la destruction de la planète, l'eugénisme), et cela, à l'aide de récits glorifiant les

---

3. D. Jacobi, *Diffusion et vulgarisation. Itinéraires du texte scientifique*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Les Belles Lettres, 1986, p. 28.

4. Voir à ce propos M. Doury, *Le Débat immobile. L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*, Kimé, 1997, chap. 4, p. 74-95.

acteurs de cette aventure ou, au contraire, montrant leurs antagonismes dans une lutte acharnée pour la reconnaissance de leur recherche, quand ce n'est pas dénonçant les scandales et autres manipulations qui se produiraient dans le domaine de la recherche scientifique<sup>5</sup>. C'est pourquoi dans ce cas le terme de « médiatisation » de la science est préférable à celui de vulgarisation<sup>6</sup>.

## 2. Les ponts de passage entre controverses

Si les controverses scientifique et doctrinale naissent, au départ, dans une arène fermée, au nom d'une vérité de savoir (de connaissance ou de révélation), la controverse sociale, elle, a moins prétention à la vérité qu'à la délibération pour construire des opinions, et éventuellement influencer des décisions. C'est lorsque la science est convoquée dans cet espace ouvert que, comme on l'a dit, se trouvent réinterrogées les connaissances, non pas d'un point de vue scientifique, mais d'un point de vue moral. Ces connaissances, du fait qu'elles sortent du champ de leur spécialité, perdent de leur stabilité et de leur assurance, et, au lieu d'apporter une réponse aux questions posées, elles laissent le débat en situation d'incertitude collective. L'intrusion du scientifique dans le débat social suspend provisoirement les barrières et les hiérarchies entre ce qui est scientifique et ce qui est du sens commun, entre ce qui relève du spécialiste, de l'expert, et ce qui relève de l'opinion.

À l'inverse, une question sociétale peut engendrer une controverse qui interrogera la recherche scientifique en la faisant arriver dans l'espace public davantage pour renforcer telle partie en présence que pour trancher le débat. Il s'établit alors entre ces types de controverse un rapport dialectique qui les relance à l'infini. On le voit avec la controverse sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) qui comporte un aspect économique pour ce qui est du rendement des espèces cultivées entraînant une guerre commerciale, un aspect politico-juridique pour ce qui est de sa réglementation, un aspect éthique pour ce qui est de la responsabilité des gouvernements au regard d'une politique de santé, et qui ne cesse d'interroger la science pour qu'elle arrive à déterminer le degré de nocivité de ces organismes et éventuellement leurs modalités d'application. Le débat sur l'identité nationale qui a été lancé en France dans les années 2010-2011, avec son cortège de « mots symptômes » tels que *communautarisme*, *race*, *immigration*, *souveraineté*, *colonisation*, a fait intervenir divers acteurs des mondes éducatif, religieux, politique, citoyen, en demandant au savoir des historiens, des sociologues et des philosophes de se prononcer. C'est au point que parfois, on ne sait plus à quel lieu de pertinence rattacher les propos tenus par les différents participants au débat.

---

5. Le journaliste scientifique Stéphane Foucart s'est spécialisé dans ce type de discours de dénonciation. Voir entre autres *Le Populisme climatique : Claude Allègre et Cie, enquête sur les ennemis de la science*, Denoël, 2010, et *La Fabrique du mensonge. Comment les industriels manipulent la science et nous mettent en danger*, Denoël, 2013. À ce propos, on se reportera à l'analyse de la controverse sur la race en Troisième Partie.

6. Voir P. Charaudeau (dir.), *La Médiatisation de la science...*



Mais il est aussi des controverses qui naissent dans l'espace public du fait de certains événements, et qui font s'entrecroiser des paroles émanant de l'intervention de différents acteurs sociaux. Par exemple, la question de la « laïcité » surgie à la suite de l'expulsion de jeunes filles musulmanes voilées du Lycée de Creil, en 1989, a fait l'objet d'une controverse technique entre juristes sur l'interprétation de la loi de 1905, d'une controverse politique sur l'opportunité d'une loi concernant le port de signes religieux, d'une controverse sociale mise en scène par les médias réunissant ces différents acteurs sociaux, parfois même d'une controverse doctrinale à l'intérieur des Églises et entre celles-ci<sup>7</sup>. La question des caricatures de Mahomet, relayées par le journal satirique *Charlie Hebdo*, a engendré une controverse juridique autour de la liberté d'expression (il y a eu un procès), une controverse sociale entre les partisans d'un droit absolu à l'humour et les partisans d'une limitation de ce droit, et même une controverse doctrinale entre représentants de la loi islamique. Il est donc nécessaire de s'interroger sur ce qui peut conduire les controverses à interagir les unes sur les autres.

#### L'application de la science et la transformation du savoir

Une des raisons de l'arrivée du scientifique dans le débat public réside dans les applications des résultats de la recherche fondamentale sous diverses formes, au motif que ces résultats doivent améliorer la vie des individus. Or la société civile est bien plus sensible aux applications qu'à la recherche fondamentale, car elle est en mesure d'en éprouver les effets. Et lorsque ces applications sont perçues comme contreproductives, la société se rebelle. Il se produit alors des conflits entre le bonheur humain ressenti par les populations, la raison économique et l'action politique, comme c'est le cas des projets environnementaux qui se heurtent à des intérêts industriels, ou la mise sur le marché de produits qui s'avèrent préjudiciables pour la santé. C'est donc davantage la science vue à travers ses applications sociales, ses *effets visibles*, qui fait débat que sous l'angle de la recherche fondamentale. Effets visibles augmentés par le jeu de dramatisation des médias qui font intervenir différents acteurs sociaux dans les débats, parfois sous l'influence du lobbying de grands groupes industriels. Les travaux en recherche fondamentale sur l'atome ont trouvé une application dans le nucléaire avec ses conséquences tragiques (Tchernobyl, Fukushima) et ses effets secondaires plus positifs comme source d'énergie, ce qui provoque des controverses entre partisans de son maintien pour des raisons militaires, partisans de sa suppression en raison de sa dangerosité, et partisans de la substitution de cette source d'énergie par d'autres plus écologiques<sup>8</sup>. Les recherches en biologie et en chimie ne sont visibles qu'à travers l'exploitation de la biotechnologie végétale, pour la culture des céréales<sup>9</sup>, et à travers leurs applications dans le domaine des industries, y compris pharmaceutiques,

---

7. Voir Charaudeau P. (dir.), *La Laïcité...*

8. Voir « La filière nucléaire fournit une énergie d'un autre temps », *Le Monde*, 30.08.2012.

9. Voir à ce propos « OGM : Que reste-t-il de l'"Affaire Séralini" ? », *Le Monde*, 18.10.2015.

provoquant des scandales sanitaires (amiante, Médiator, pilule de 3<sup>e</sup> génération, bisphénol A, etc.)<sup>10</sup>.

La science se trouve alors désarçonnée car elle découvre qu'elle produit, sans toujours le prévoir, des applications qu'elle ne maîtrise plus et qui ont des conséquences néfastes. Son activité n'est plus couverte par l'alibi du progrès et du bien-être collectif et, du même coup, face à la société, elle perd son pouvoir d'explication et d'innovation au profit de la technologie. Pour autant, si sa visée reste la même – travailler au service de l'humanité –, l'activité scientifique ne peut s'exonérer d'une réflexion morale qui l'oblige à s'interroger sur le sens que peuvent avoir ses projets de recherche. Elle doit donc accepter que son savoir puisse subir des transformations lorsqu'il fait l'objet d'un débat public du fait qu'il est repris sous l'angle de son application par d'autres spécialistes, et discuté ensuite par divers acteurs sociaux, non spécialistes, sous influence d'intérêts économiques (lobbies), politiques et citoyens (associations militantes). Le débat change alors d'orientation en dénaturant sa teneur strictement scientifique. Certains jugent qu'il s'agit là de l'effet pervers de la science appliquée et des tentatives de vulgarisation qui peuvent aller jusqu'à présenter des contre-vérités transformant la controverse en polémique<sup>11</sup>, que le débat scientifique entre spécialistes n'a pas à se commettre avec le grand public : il doit garder son autonomie. Mais ce serait croire que la science n'a rien à voir avec la société. Que ce qu'elle trouve n'appartient qu'à elle-même. La recherche scientifique est motivée par un désir de connaître, mais elle ne peut se départir du désir de se soumettre à l'épreuve des applications : c'est alors la technique, c'est-à-dire un *savoir-faire*, qui y pourvoit. D'autres, d'ailleurs, acceptent que la science soit vulgarisée, et qu'elle passe par la moulinette de la technologie, tout en ayant le souci de se prémunir contre le dévoisement de son savoir, afin que, dans ses retombées applicatives et sociétales, le citoyen puisse prendre parti. Ainsi peut être entretenu un jeu d'échange entre des savoirs savants, des savoir-faire techniques et des savoirs d'opinion collective qui font s'entrecroiser controverses scientifiques, doctrinales et sociales.

#### L'idéologisation des comportements sociaux

Les citoyens réagissent d'autant plus volontiers que se posent des questions touchant à la santé publique, l'environnement, la nourriture, la justice, l'économie, surtout lorsqu'ils en éprouvent les effets dans leur vie quotidienne. C'est pourquoi certaines de ces questions sont lancées par des associations de victimes ou des cercles militants, à moins qu'elles ne soient instrumentalisées par des gouvernants, des partis politiques, des lobbies, et ce à grand renfort de moyens médiatiques afin d'interpeller les citoyens : le scandale de l'amiante<sup>12</sup> qui a affecté nombre de personnes travaillant dans des bâtiments

10. Voir à ce propos S. Foucart, *La Fabrique du mensonge*.

11. Voir Chapitre IV, les caractéristiques de la polémique.

12. Voir F. Chateauraynaud et D. Torny, *Les Sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS, 2013, p. 101-202.

renfermant ce matériau ; celui du Médiator, médicament antidiabétique entraînant des malformations cardiaques ; celui des pilules dites de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations qui seraient responsables d'accidents vasculaires ; celui de prothèses mammaires dont on découvre l'effet cancérigène. On rappellera également l'affaire du « sang contaminé » qui a fait scandale dans divers pays (États-Unis, Canada, Chine). En France, elle a été révélée par une journaliste de l'hebdomadaire *L'Événement du jeudi*, dans un article d'avril 1991 qui accusait le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) d'avoir laissé circuler des produits sanguins non chauffés porteurs du virus du sida et de l'hépatite C, qui, à la suite de transfusions, ont contaminé des centaines de patients. S'ensuivit une controverse pour déterminer les responsables de ce scandale, au premier rang desquels se trouvaient le directeur du CNTS, mais aussi la ministre de la Santé, Georgina Dufoix (devenue célèbre pour sa déclaration : « Je me sens responsable mais pas coupable »), et le premier ministre de l'époque, Laurent Fabius. Dans cette controverse intervinrent des associations de victimes, des médecins, des politiques et des juristes.

Ainsi, l'idéologisation des comportements sociaux est l'autre voie de passage entre controverses scientifiques, doctrinales et sociales. L'idéologie peut être définie comme un système de pensée empreint de certaines valeurs créant des imaginaires sociaux susceptibles d'expliquer, justifier et guider les comportements humains<sup>13</sup>. Or, l'idéologie des uns ne correspond pas à celle des autres, et chacun s'emploie à défendre la sienne, créant par là même des conflits. Tantôt ce sont les discours émanant du pouvoir politique en place qui se heurtent à l'opposition d'autres partis ou à la résistance de partenaires sociaux (syndicats patronaux, syndicats ouvriers). Tantôt ce sont des corps professionnels (juges, avocats, médecins, militaires, policiers, enseignants, chercheurs) qui se heurtent à la fois aux projets des pouvoirs publics et à l'opinion publique qui ne partage pas toujours leurs revendications. Les pouvoirs religieux ne sont pas en reste qui, outre les controverses doctrinales internes à leur Église, réagissent pour des motifs politiques, comme en témoignent les déclarations d'un évêque africain qui, à la tête de la « Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements », s'est élevé contre les accommodements prônés par le Vatican parce qu'ils représenteraient une « rébellion contre Dieu, une bataille organisée contre le Christ et son Église », en prophétisant que « Si l'Occident ne se convertit pas au Christ, il pourrait finir par paganiser le monde entier »<sup>14</sup>. Quant aux mouvements qui naissent dans la société civile, ils croisent en permanence les différents pouvoirs politiques et religieux. Cela fait que les controverses connaissent, selon ces divers acteurs et ces divers enjeux, des moments de discussion technique et d'autres d'opposition au nom de valeurs morales. Car

13. Sur la question des imaginaires sociaux et de l'idéologie, voir notre « Les stéréotypes, c'est bien, les imaginaires, c'est mieux », dans H. Boyer (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, L'Harmattan, 2007. Voir aussi le chapitre I de la Quatrième Partie de notre *Le Discours politique. Les masques du pouvoir*, rééd. Lambert-Lucas, 2014.

14. Voir Cardinal Robert Sarah et Nicolas Diat, *Dieu ou rien, entretien sur la foi*, Fayard, 2015, compte rendu dans *Le Monde*, 25.03.2015.

il s'agit toujours d'enjeux de pouvoir et contre-pouvoir pour la défense de valeurs religieuses, politiques, sociétales ou intellectuelles. Un tel entrecroisement produit des brouillages. Ce qui rend difficile la distinction entre les types de controverse. On distinguera cependant trois types d'enjeu.

#### L'enjeu de l'« être ensemble » : la défense des valeurs sociétales

La caractéristique des valeurs sociétales est que celles-ci concernent à la fois les imaginaires des populations vivant à l'intérieur d'une culture donnée, les pouvoirs publics et les pouvoirs religieux. Elles se trouvent au-delà des valeurs strictement citoyennes davantage liées au « vivre ensemble » dans une organisation politique, car elles concernent l'ensemble de la société civile qui se définit autour d'un vouloir « être ensemble » partageant une certaine éthique de vie<sup>15</sup>. Par exemple, la question de la *race*, comme on le verra dans la dernière partie de l'ouvrage, clive les opinions entre le refus de considérer qu'il existe des races, ou d'établir une quelconque hiérarchie entre elles, et l'affirmation de différences raciales jusqu'à en considérer certaines supérieures à d'autres. Une telle question interpelle à la fois les pouvoirs publics pour ce qui est de leur volonté de lutter contre les discriminations, la Justice au regard du droit pénal et de l'application de la loi dans ses attendus de jurisprudence, la science biologique pour qu'elle dise si existent des critères de détermination des types de population, philosophes et penseurs pour une réflexion éthique. De même reste vivante la question déjà citée du *mariage pour tous* et de la possibilité pour les couples homosexuels d'adopter des enfants ; elle divise les populations entre celles pour qui le mariage est l'union d'un homme et d'une femme, et celles pour qui, au nom de l'égalité démocratique, les couples de même sexe doivent avoir les mêmes droits que les couples hétérosexuels. Et on n'en finit pas de s'opposer sur la question de *la fin de vie* qui voit s'entrecroiser, d'une part les discours des partisans d'un « laisser mourir », parmi lesquels des mouvements associatifs, des personnes proches des malades (les père et mère de Vincent Lambert), des institutions (l'Église catholique), certains médecins (serment d'Hippocrate), et d'autre part les discours des partisans d'une fin de vie digne à laquelle on peut mettre un terme sans déboucher sur l'euthanasie, parmi lesquels on trouve d'autres mouvements associatifs, d'autres proches des malades, d'autres médecins et des juristes<sup>16</sup>. S'affrontent des imaginaires de valeurs dans lesquels se trouvent impliqués les pouvoirs politiques, religieux et la société civile.

On a déjà cité la confrontation des représentants religieux et des scientifiques à propos des problèmes de bioéthique et particulièrement de l'utili-

---

15. Pour la différence entre le « vivre ensemble » de la société citoyenne et l'« être ensemble » de la société civile, voir *Le Discours politique...*, p. 44-47.

16. Cette question fort controversée a été abondamment couverte par la presse, particulièrement par le journal *Le Monde* dans ses éditions des 14 et 19 décembre 2012, du 7 janvier 2013, du 25 octobre 2014, des 7 et 15 mars 2015, et dans les pages « Débats » de *L'Obs* des 6 février et 11 décembre 2014.

sation des « cellules souches » à des recherches devant permettre de résoudre des problèmes de stérilité et des avancées dans le traitement de certaines maladies. À quoi s'opposent les représentants de l'Église catholique arguant que les « cellules souches » constituent déjà un « embryon », donc déjà la vie d'un être humain qu'il serait sacrilège de manipuler et d'éliminer. On voit s'opposer là :

« D'une part, une conception religieuse considérant l'embryon comme une vie humaine à part entière, plutôt exprimée de manière explicite. Et d'autre part, une représentation "laïcisée" du vivant, se fondant sur un savoir savant du domaine de la biologie, mais n'en demeurant pas moins sacré, ce qui remet en cause la légitimité à produire des embryons voués à être détruits lors des expérimentations. »<sup>17</sup>

C'est donc d'un imaginaire du vivant, incarné par l'embryon, dont il est question, qui clive point de vue religieux et point de vue scientifique. On voit encore mieux ce mélange de paroles dans *Les Lois de l'enfantement*<sup>18</sup>. La sociologue Dominique Mehl a mené une étude qui montre quel est « le maquis des convictions bioéthiques »<sup>19</sup>, dans un concert polyphonique du fait que « professionnels, spécialistes, intellectuels, féministes, partis politiques, tous sont traversés par des divisions, des désaccords frontaux »<sup>20</sup>. En recueillant leurs paroles et en rassemblant les diverses déclarations des uns et des autres, elle met en évidence ce que peut être la complexité d'une controverse<sup>21</sup>.

L'Église catholique, dans sa partie la plus orthodoxe, est celle qui d'après D. Mehl est la plus cohérente en se centrant sur « la défense de l'embryon, et donc le maintien de l'interdiction des recherches, mais aussi contre l'extension du diagnostic prénatal, soupçonnant un arrière fond eugéniste ». Mais sur la gestation pour autrui, tout en étant contre, « les intellectuels et politiques catholiques sont plus discrets qu'auparavant. Et, sur l'anonymat des dons, ils sont partagés entre le souci de la protection du donneur, de la préservation de la paix des familles, et le droit à connaître ses origines au nom du primat du lien génétique. »

Sur cette même question, les médecins, quant à eux, prennent des positions sensiblement différentes selon leur spécialité. Parmi les spécialistes de la stérilité, certains plaident ardemment en faveur d'une loi qui leur fixerait des limites. D'autres s'opposent radicalement à la pratique des mères porteuses face à ceux qui « s'investi[ssent]t activement dans le combat pour

17. A. Kalinic, « L'argumentation sur le thème du clonage », dans P. Charaudeau (dir.), *La Médiation de la science...*, p. 91.

18. D. Mehl, *Les Lois de l'enfantement : procréation et politique en France (1982-2011)*, Presses de Sciences Po, 2011.

19. *Ibid.*, p. 196.

20. *Ibid.*, p. 197.

21. Nous n'en donnons ici qu'un bref aperçu, et conseillons à ceux qui voudraient se plonger dans ce débat si sensible, qui continue à faire la une des journaux, de prendre connaissance de cette étude fort documentée.

la légalisation de la gestation pour autrui »<sup>22</sup>. Axel Kahn « se satisfait de la législation en vigueur [...]. Le Conseil de l'ordre des médecins se prononce contre. Mais le Collège national des gynécologues et obstétriciens français ne s'oppose pas à une ouverture, à condition qu'elle soit soumise à un encadrement et un suivi strict ».

« Les intellectuels issus de l'univers des sciences humaines sont encore plus divisés que les médecins ». Pour faire court : sociologues et anthropologues se divisent, les uns suggérant d'être à l'écoute des demandes et prônant un assouplissement de la loi pour la gestion pour autrui et l'anonymat des dons ; d'autres sont plus réticents ; les psychanalystes s'opposent encore plus radicalement, certains sont contre les mères porteuses, contre la levée de l'anonymat et contre l'homoparentalité, alors que d'autres « plaident pour une grande ouverture » sur ces questions. Les philosophes ne sont pas en reste, les uns plaçant « pour une attitude libérale et permissive », d'autres s'opposant à toute ouverture aussi bien pour la GPA que pour l'anonymat.

Les féministes, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne sont pas non plus unanimes : « Une majorité d'entre elles adopte une position hostile à la gestation pour autrui », d'autres « se prononcent pour une légalisation, au nom de la liberté à disposer de son corps. » Le monde des juristes, lui, se garde de prendre position. Quant aux partis politiques de droite et de gauche, ils ne sont guère plus homogènes, le clivage s'imposant dans les deux camps. On voit ce que devient une controverse lorsque la question qui en est l'objet touche divers secteurs de la société et leurs divers représentants. Controverse scientifique, doctrinale et sociale s'entremêlent du fait que, comme le dit l'auteure de cette étude :

« En fin de compte, ce kaléidoscope signale à quel point le positionnement bioéthique relève de croyances personnelles et intimes. Morales et idéologiques, les opinions se rattachent certes à des courants de pensée, plus ou moins libéraux ou plus ou moins normatifs, mais restent sous l'emprise des valeurs de chacun. »

L'enjeu du « vivre ensemble » : la défense des valeurs politico-citoyennes

Les valeurs politico-citoyennes sont imprégnées de considérations morales puisqu'il s'agit, pour ce qui concerne la logique symbolique du pouvoir<sup>23</sup>, d'idéalité du vivre ensemble, et de considérations plus strictement politiques, le tout au nom de ce qui est bon pour le peuple. Les relations entre pouvoir politique et citoyens se jouent sur une scène dans laquelle évoluent trois instances : l'instance gouvernante (Chef de l'État, gouvernement, élus des parlements, partis politiques) ; l'instance administrative des corps intermédiaires (Justice, Police, Armée, Éducation) ; l'instance citoyenne représentative (syndicats et divers groupements associatifs) et la société civile. Aussi,

22. *Ibid.*, p. 198-201 pour cette citation et les suivantes.

23. Pour cette question de « logique symbolique » du pouvoir, voir notre *La conquête du pouvoir. Opinion, Persuasion, Valeurs, les discours d'une nouvelle donne politique*, L'Harmattan, 2013, p. 7-8.

les controverses qui peuvent surgir sur cette scène se déroulent sur le mode d'une boule de billard qui va rebondissant sur ces différentes bandes, à travers divers types de supports : meetings et réunions publiques, interviews radiophoniques, déclarations télévisées, tribunes dans les journaux, messages Internet. Les controverses se déploient aussi bien à l'intérieur de ces corps qu'à l'extérieur par la circulation des points de vue et opinions qui sont recueillis et mis en confrontation par les médias.

Il peut naître des controverses lors des débats parlementaires. Il y en eut d'emblématiques sous la V<sup>e</sup> République. La loi sur *l'interruption volontaire de grossesse* (IVG) défendue par la ministre de la Santé, Simone Veil, à propos de laquelle s'opposèrent pendant trois jours partisans et adversaires de celle-ci, la ministre et ses soutiens arguant qu'il est de l'autorité de l'État de réglementer l'avortement en responsabilisant les femmes puisqu'*in fine* c'est à elles qu'appartient la décision, quand les opposants jugeaient que l'avortement est un acte criminel car le fœtus est un être humain et c'est lui ôter la vie que de l'éliminer. L'abolition de la *peine de mort* voulue par le président Mitterrand et défendue à l'Assemblée nationale par Robert Badinter, garde des Sceaux et ministre de la Justice, fut votée au terme de deux jours de débat, et concluait ainsi près de deux siècles de controverse sur cette question. Les « peines planchers » pour les récidivistes, l'une des mesures emblématiques du quinquennat de Nicolas Sarkozy, furent présentées au Parlement par la ministre de la Justice, Christiane Taubira, comme inefficaces pour lutter contre la récidive et causes de surpopulation carcérale ; leur abrogation fut votée après de longs débats en raison de l'opposition des partis de droite qui accusaient la ministre de vouloir « vider les prisons ». On a cité la controverse sur le mariage homosexuel, et on peut rappeler qu'il y eut à l'intérieur du Parlement un débat qui se termina en pugilat avant que le texte de loi du « Mariage pour tous » ne soit voté le 23 avril 2013.

Dans ces conflits politico-citoyens, diverses questions sont récurrentes :

1. Les questions de *sécurité* liées à la délinquance. S'y affrontent d'une part ceux qui accusent la police d'être trop laxiste, pas assez présente et inefficace, la Justice de n'être pas assez ferme, et les gouvernants de ne pas faire preuve d'autorité ; d'autre part ceux qui jugent qu'une criminalisation à outrance serait contreproductive. Corrélativement, les problèmes liés à l'*immigration* opposent ceux qui voudraient fermer les frontières et même expulser les immigrés déjà présents sur le territoire national, et ceux qui estiment que l'immigration est nécessaire au développement économique. Ce type de controverse qui pourrait être d'ordre purement économique s'élargit en incorporant des considérations d'ordre ethnique lorsque les uns prétendent que la France est envahie par des hordes d'étrangers (« la France aux Français », « préférence nationale »), alors que d'autres prônent l'accueil de ces étrangers au nom des droits de l'homme, en leur donnant la possibilité de s'intégrer dans la culture et la nation françaises, et défendent une société multiculturelle ; à quoi s'ajoutent des raisons d'ordre religieux, lorsqu'est

annoncée la disparition de la chrétienté sous la poussée de l'islam. Controverse sociale complexe dans laquelle se trouvent mêlés pouvoirs publics, instances religieuses, intellectuels et diverses populations prenant parti pour l'une ou l'autre de ces positions.

2. Les questions *économiques* sur les raisons de la crise financière, de la montée du chômage et de l'augmentation de la précarité. Ce genre de controverse comprend divers aspects. Un aspect purement économique dans la mesure où se confrontent des modèles d'explication radicalement opposés du libéralisme (keynésiens contre freedmaniens) ; la controverse est alors scientifique. Un aspect politico-syndical dans la mesure où s'opposent les partisans d'une lutte frontale entre monde patronal et monde ouvrier, et les partisans du « dialogue social », parmi lesquels se distinguent ceux qui prônent un dialogue global et ceux qui préfèrent des dialogues différenciés se concrétisant dans des négociations locales par métiers ou par branches ; la controverse est quasi doctrinale. Un aspect socio-médiatique dans la mesure où les médias donnent la parole à des représentants de la société civile dont les uns s'élèvent contre « l'assistanat » qu'ils considèrent comme trop étendu et qui serait une machine à exploiter l'État (particulièrement quand ces mesures bénéficient aux immigrés), alors que d'autres réclament au contraire plus de protection sociale pour lutter contre la précarité. À cela s'ajoute une controverse autour de la souveraineté nationale, entre ceux qui voient dans la Commission européenne une perte de souveraineté quand d'autres estiment qu'il faudrait, au contraire, plus de réglementation afin de rendre l'Europe plus forte, gage de félicité pour les pays qui la composent.

3. Les questions de *santé* qui font intervenir plusieurs acteurs : médecins, pharmaciens, laboratoires, Internautes. L'anthropologue Sylvie Fainzang a analysé une controverse sur le libre accès aux médicaments, autrement appelé l'« automédication »<sup>24</sup>. Elle montre comment cette controverse se développe autour de la question de savoir si le citoyen peut être l'acteur de sa santé, question globale qui se décline en plusieurs problématiques : savoir si le malade peut se passer de la médiation d'un médecin et de prescriptions médicales ; savoir s'il peut se passer des conseils du pharmacien ; savoir, *in fine*, s'il a la capacité de juger et décider de sa propre médication. À quoi s'est ajoutée une autre controverse sur la liberté ou non de vente des médicaments dans les grandes surfaces. On perçoit les différents intérêts en jeu : ceux des pouvoirs publics pour qui l'accès direct aux médicaments, acte non remboursé, est source d'économie ; ceux de l'industrie pharmaceutique qui voit d'un bon œil l'automédication comme « un élément de compétitivité important pour l'Europe et la France »<sup>25</sup> ; ceux des médecins à la fois favorables à une mesure ayant pour conséquence de « désencombrer leurs salles d'attente », mais en même temps réticents car l'automédication « peut devenir très dangereuse si elle est prolongée, si elle échappe à la consultation

24. Voir S. Fainzang, « De l'autre côté du comptoir. Le libre accès aux médicaments et la question de l'autonomie », *Sociologie santé*, n° 30, 2009, p. 119-138.

25. *Ibid.*, p. 124.



médicale »<sup>26</sup> ; les pharmaciens divisés sur la question de l'automédication mais tous hostiles à la vente par la grande distribution ; quant aux usagers, bien que favorables à l'automédication, ils ont des « avis [...] plus réservés en ce qui concerne le libre accès, pour des raisons thérapeutiques ou économiques »<sup>27</sup>. Et Sylvie Fainzang rapporte les arguments qui sont employés en faveur ou contre cette liberté.

4. Les problèmes d'éducation qui impliquent gouvernements, pouvoirs locaux, recteurs d'Académies, responsables des établissements scolaires, enseignants, syndicats, associations des parents d'élèves, chercheurs en sciences de l'éducation, et divers intellectuels. Ces problèmes engendrent plusieurs débats : sur la perte d'autorité de l'école, de ses enseignants et de l'administration, perte d'autorité que les uns attribuent au laxisme issu de l'esprit soixante-huitard, d'autres à la société de consommation, nouveau veau d'or ; sur les instructions officielles et les programmes d'enseignement que les uns jugent trop tournés vers une modernité qui détruirait les valeurs traditionnelles concernant la famille (l'intrusion d'un enseignement sur l'égalité des sexes dit « théorie du genre »), la chrétienté (enseignement des religions), le « roman national » (contre la mondialisation), alors que d'autres, au contraire, jugent qu'ils doivent davantage satisfaire à des exigences démocratiques de pluralité des visions du monde ; sur l'école républicaine comme territoire sanctuarisé autour de la laïcité, que certains veulent de neutralité absolue au regard des différentes religions et que d'autres, au contraire, conçoivent comme une coexistence des différences<sup>28</sup>.

5. Il y a également des questions plus strictement politiques concernant les institutions, comme celle de la *parité* et des quotas qui voient s'opposer les partisans de l'égalité et ceux de l'équité ; celle de l'*organisation territoriale*, du découpage des régions, de leur souveraineté, de leurs moyens d'action, qui voit s'affronter le gouvernement et les édiles locaux ; celles relatives à l'*environnement* avec le choix de sources d'énergie, et particulièrement le débat sur la pollution causée par le gaz de schiste qui voit s'opposer, d'un côté, certains politiques (Arnaud Montebourg) qui, ayant confiance dans le progrès technologique, proposent que l'on explore le sol français, de l'autre ceux (écologistes) qui « refusent l'extraction du gaz de schiste, mais aussi son exploration »<sup>29</sup>. Cette controverse sociopolitique est traversée par des positionnements scientifiques, technologiques, environnementaux et économiques dont la compréhension échappe à la plupart des habitants du pays.

Autre exemple, la déclaration que Claude Guéant, alors ministre de l'Intérieur également chargé de l'Immigration sous le mandat de Nicolas Sarkozy, fit lors d'un colloque organisé par l'association étudiante UNI, au cours de la campagne électorale pour la présidence de la République de 2012 :

26. *Ibid.*, p. 125.

27. *Ibid.*, p. 127.

28. À ce sujet voir *La Laïcité...*, Première Partie, Chap. 2.

29. Voir le résumé de cette controverse par Laurent Joffrin dans l'éditorial du *Nouvel Observateur* du 16.07.2013.

« Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas [...]. Celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées que celles qui la nient [...]. Celles qui défendent la liberté, l'égalité et la fraternité, nous paraissent supérieures à celles qui acceptent la tyrannie, la minorité des femmes, la haine sociale ou ethnique. »<sup>30</sup>

Cette déclaration déclencha une controverse qui se transforma en polémique, avec d'une part, ceux de son parti politique qui la défendirent plus ou moins fermement, et d'autre part, ceux qui condamnèrent ces propos à teneur raciste indignes d'un représentant de la République. Diverses personnalités de tous milieux intervinrent dans cette controverse. Il y eut des moments polémiques, car l'idéologie des partis politiques de gauche et de droite fut mise en cause ; des moments de discorde philosophique entre les « relativistes » et les « universalistes » ; des moments de confrontation entre des chroniqueurs engagés qui dans des émissions de radio et de télévision eurent plaisir à s'empoigner. Cela montre une fois de plus que les controverses sont composites et tendent à interagir les unes avec les autres, parfois à se confondre.

L'enjeu de la « création ». La défense des valeurs esthétiques

Il est des controverses qui ont pour enjeu la défense de valeurs relatives à l'esthétique et au goût. L'histoire des lettres, de la peinture et de la musique est émaillée de nombreuses controverses qui tournent parfois à la polémique violente, la subjectivité des jugements étant liée à l'engagement pour lequel combattent peintres, écrivains et critiques. Ces controverses portent sur des styles de forme, le monde représenté, les méthodes employées pour réaliser les œuvres ou pour les analyser.

En *peinture* il y eut des controverses et polémiques mémorables. Des controverses sur les styles, les représentations du monde et les méthodes, mais aussi sur ce qui accompagne les œuvres d'art, à savoir évidemment la critique, la restauration des tableaux et les attributions à leurs auteurs. Chaque fois qu'un peintre marquait à travers une de ses toiles une différence avec les codes de la peinture qui s'imposaient jusqu'alors, se levèrent des contempteurs au nom de l'excellence, de la tradition ou de la bienséance. *Le Déjeuner sur l'herbe* et *l'Olympia* valurent à Manet (1863-1865) des volées de bois vert de la part des critiques mais en même temps la reconnaissance des jeunes peintres qui allaient constituer l'école des Impressionnistes. La représentation d'une vraie nudité – c'est-à-dire marquée par la cellulite – n'était pas acceptable par les bourgeois de l'époque. Et lorsque Zola se lança dans la défense de Manet la controverse battit son plein. Avant lui, déjà, Courbet avait provoqué des réactions hostiles de la critique et du public pour *Un enterrement à Ornans*, parce que, entre autres choses, il ne respectait pas

---

30. En réalité, ces propos ont été rapportés par des étudiants assistant au colloque. On peut les retrouver sur le site du journal *Le Monde* et sur celui du *Nouvel Observateur* du 05.02.2012.

les genres (le format panoramique était réservé aux scènes historiques), et les personnages étaient jugés laids, trop près du peuple et trop réalistes. Courbet étant engagé politiquement, sa peinture fut taxée d'« art socialiste ». Il répondit à ces attaques, avec l'appui du journaliste Champfleury, en revendiquant le « réalisme » de sa peinture contre l'hypocrisie de l'académisme de l'époque : « Je tiens ainsi que la peinture est un art essentiellement concret et ne peut consister que dans la représentation des choses réelles et existantes [...] de tous les objets visibles [...] »<sup>31</sup>. Plus tard, Van Gogh, poussant le fauvisme à l'extrême, Braque et Picasso décomposant les formes du réel et créant le cubisme, Bacon rompant tant avec la figuration classique qu'avec l'abstraction et malmenant les corps, provoquèrent des controverses et des polémiques dans un enchevêtrement de raisons esthétiques et politiques.

La peinture suscita aussi des controverses autour de l'opportunité des restaurations, et des techniques utilisées. Noémie Étienne, dans un article intitulé « Polémique et politique. La réception des peintures restaurées à Paris (1795-1815) »<sup>32</sup>, montre que depuis le XVIII<sup>e</sup> s'affrontent, souvent pour des raisons politiques de préservation du patrimoine, les États, les artistes, les critiques et les experts. Controverse également à propos de l'attribution des œuvres d'art à leurs auteurs. Elle oppose les historiens de l'art ancien, les conservateurs de musée et les commissaires d'exposition sur la justesse de la paternité des œuvres : recherche des signatures, repérage des traits, des factures, des couleurs, des compositions qui seraient caractéristiques du maître, sachant qu'à toute époque il y avait des ateliers du peintre et des copistes. Ces controverses croisent parfois des enjeux financiers et font se confronter divers spécialistes qui échangent avec délectation doutes et affirmations, ce qui aux dires de certains constitue le « charme pervers de l'« attributionnisme » »<sup>33</sup>. Interaction entre controverse technique, sociale, et parfois même doctrinale.

La *littérature* mêlée de propos philosophiques est un terrain fertile en controverses. On pourrait citer la fameuse confrontation entre Voltaire et Rousseau, par écrits interposés, opposition mémorable qui partagea le monde entre les amoureux du style agressif, ironique, railleur de Voltaire et celui plus froid, introspectif et dépassionné de Rousseau. Entre ceux qui collèrent à une attitude constamment contestataire du premier, et ceux qui préférèrent l'optimisme du second, deux visions du monde, deux perceptions de ce que doit être la relation de l'homme au monde : « C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau. »<sup>34</sup>

31. G. Courbet, « Peut-on enseigner l'art ? », *Courrier du Dimanche*, 1861, rééd. Caen, L'Échoppe, 1986 ; v. aussi Champfleury, *Le Réalisme*, Michel Lévy frères, 1857.

32. Voir N. Étienne, « Polémique et politique. La réception des peintures restaurées à Paris (1795-1815) », *Histoire de l'art*, n° 68, avril 2011, p. 65-73. On retrouve cette controverse à propos de la colorisation des films en noir et blanc (voir le supplément « Culture » du *Monde*, 13.03.2014).

33. Voir, à l'occasion de la première grande exposition des tableaux de Velázquez à Paris, la présentation qui en est faite dans *Le Monde* du 26.03.2015.

34. Gavroche dans *Les Misérables* de Victor Hugo.

Mais avant cette époque des *Lumières*, il y eut celle du *Grand Siècle* de Louis XIV qui connut une grande querelle entre ceux que l'on baptisa les « Anciens » et les « Modernes », suite à une séance de l'Académie française du 27 janvier 1687 au cours de laquelle, Boileau, l'auteur de *L'Art poétique*, s'éleva contre un poème de Charles Perrault, « Le Siècle de Louis le Grand », qui louangeait les poètes et dramaturges contemporains (Molière, Racine, La Fontaine) au détriment des grands écrivains et philosophes de l'Antiquité (Homère, Platon, mais aussi Hésiode, Virgile, Ovide, et *tutti quanti*). Bataille de styles, bataille d'écritures entre, d'un côté, les défenseurs du *classicisme* avec ses codes formels et ses thématiques, de l'autre, ceux qui voulaient faire éclater le carcan des genres, prônaient de nouvelles formes – le conte de fées, le roman, le roman et l'essai par lettres (Perrault, Mme de Lafayette, Pascal, Mme de Sévigné) – et particulièrement le droit à l'imagination.

On pourrait aussi mentionner la « Bataille d'Hernani » que le récit de Théophile Gautier, témoin de l'action, rendit célèbre en en faisant un mythe culturel national. Les représentations d'*Hernani*, pièce de théâtre écrite par Victor Hugo, provoquèrent des batailles rangées entre lui et ses partisans et ceux qui ne pouvaient pas supporter que l'on malmenât l'alexandrin. De fait, Victor Hugo, dans sa préface à *Cromwell*, réclamait le droit de l'assouplir (avec enjambements, césures, etc.), et particulièrement le mélange entre sublime et grotesque, mélange des genres que ne pouvaient accepter ceux qui tenaient à la séparation entre tragédie et comédie. Bataille épique entre classicistes et romantiques, avec un duel qui coûta la vie à un « fan » de Victor Hugo et plusieurs interventions des forces de l'ordre, mais qui ramassa l'héritage des Marivaux, Beaumarchais et Diderot qui avaient déjà orienté, au siècle précédent, l'écriture théâtrale vers le *drame bourgeois*<sup>35</sup>.

Pourraient également être cités les différents scandales du prix Goncourt, particulièrement celui attribué à *Les Loups* de Guy Mazeline au détriment du *Voyage au bout de la nuit* de Céline, reporté en raison des soupçons de corruption qui pesèrent sur le jury, ce qui se conclut dans un procès sans condamnation. Plus tard, l'honorabilité de ce jury fut mise à mal par Jean-Edern Hallier qui, en 1975, créa « l'anti-Goncourt » afin de mettre en cause les attributions des prix littéraires ; la controverse de départ se transforma en une violente polémique accompagnée d'actions spectaculaires.

Encore plus emblématique des controverses qui se transforment en pugilat, la représentation des *Paravents* de Jean Genet. Par médias interposés, il y eut un moment de controverse autour de la forme baroque de cette pièce (avec cent dix personnages) et de la question de savoir si on peut désacraliser la guerre et la mort (dans le djebel, des soldats français entourant l'un des leurs à l'agonie lui font respirer leurs flatulences afin de lui rappeler les fragrances de son pays natal). Très vite, dans le contexte de la guerre d'Algérie, les forces des droites radicales s'unirent pour « faire le coup de poing » contre les représentations. Plus récemment, le genre romanesque dit

35. Voir les *Entretiens sur « le Fils naturel »* (1757) et le *Discours sur la poésie dramatique* (1758) de Diderot.

« autofiction », qui met en récit, de façon apparemment fictionnelle, les relations intimes que l'écrivain ou l'écrivaine a entretenues avec des personnes vivantes, a suscité des conflits portés devant les tribunaux. Quant à l'écrivain Michel Houellebecq, la parution de presque chacun de ses livres provoque débat au nom du goût littéraire, quand ce n'est pas de sa thématique (*Soumission*)<sup>36</sup>.

Antoine Compagnon, dans son ouvrage *Les Antimodernes*<sup>37</sup>, passe en revue nombre de controverses philosophico-esthétiques qui ont émaillé l'histoire de la littérature française autour de ce qu'il appelle des *figures* : figure historico-politique de la « Contre-révolution », figure philosophique des « Anti-Lumières », figure morale du « pessimisme », figure religieuse du « péché originel », figure esthétique du « sublime », figure du style de « l'imprécation ». Et puis, dans la seconde partie de son livre, il parle des hommes, des acteurs qui furent au centre de ces controverses, ce pour quoi le livre est sous-titré « De Joseph de Maistre à Roland Barthes ».

### 3. Un exemple d'interaction : les lois mémorielles

#### Mémoire et histoire

La *mémoire* est un phénomène difficile à saisir qui balance entre vécu individuel et expérience collective. Face aux conflits, aux drames, aux catastrophes, aux guerres, mais aussi aux événements heureux, l'individu réagit de façon propre mais en relation avec son entourage, dans un temps présent qui lorsqu'il s'éloigne laisse des traces dont la restitution dépend de l'histoire affective de chacun. Mais ce « chacun » est plongé dans un contexte social qu'il partage avec d'autres et qui construit son identité entre être singulier et être collectif. La mémoire est donc aussi le résultat d'une construction sociale et l'opinion collective qui en résulte est soumise aux représentations qui sont construites aussi bien par les différents groupes auxquels appartient l'individu que par l'histoire politique de son pays, laquelle tend à construire une identité nationale, à travers actes politiques, discours et commémorations. La mémoire ainsi livrée à la pluralité des expériences, des appartenances et des circonstances historiques est fragile. Heureuse, elle émerge avec enthousiasme au risque de l'embellissement déformant du souvenir ; malheureuse, elle tente de rester au fond du puits des souvenirs, voire de refouler sa possible émergence. La mémoire joue entre ombres et lumières, et les sociétés, comme le dit Benjamin Stora, « accumulent des silences pour faire en sorte que tous les citoyens poursuivent leur vie ensemble. Ce n'est qu'ensuite que les mémoires douloureuses remontent à la surface des sociétés »<sup>38</sup>.

L'*histoire* est une reconstruction savante des événements du passé, qui s'appuie sur un travail scientifique de recherche, recollection et analyse

36. M. Houellebecq, *Soumission*, Flammarion, 2015.

37. A. Compagnon, *Les Antimodernes. De Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Gallimard, 2005.

38. Préface à P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *Les Guerres de mémoire. La France et son histoire*, La Découverte, 2010.

d'archives, à partir de quoi sont élaborées des interprétations explicatives de ces événements. En outre, étant donné la difficulté à saisir la complexité de la vie sociale du passé, l'historien a parfois recours aux instruments d'autres disciplines, telles la géographie, l'économie, l'anthropologie sociale. De plus, il doit se prémunir contre l'anachronisme, la tendance à interpréter les événements du passé en fonction des références de sa contemporanéité et des imaginaires sociaux qui exaltent certaines valeurs, ainsi que contre les pressions du pouvoir politique qui, à travers les commémorations (marquées à l'écrit par des majuscules : 14 Juillet, 11 Novembre, 18 Juin, 8 Mai...), l'action législative (lois de repentance), l'enseignement de l'histoire à l'école républicaine (programmes et manuels), cherchent à orienter le récit national (récemment rebaptisé *roman national*) en *devoir de mémoire*.

Histoire et mémoire, si elles doivent être distinguées, sont donc intimement liées, tantôt pour le meilleur, tantôt pour le pire. De cette intrication naissent des controverses. L'ouvrage dirigé par Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson consacré aux *Guerres de mémoires*<sup>39</sup> présente un panorama assez complet de ce conflit entre histoire et mémoire : « un conflit de mémoire pour les uns peut être pour d'autres un conflit d'histoire impliquant divers acteurs incluant des historiens ; il possède *de facto* une dimension "médiatique" et "politique" »<sup>40</sup>. De cette « cartographie des "guerres de mémoires françaises" »<sup>41</sup>, on retiendra quelques cas qui illustrent le phénomène d'interaction entre controverses.

#### Les lois Gayssot et Taubira

Gilles Manceron résume<sup>42</sup> les controverses autour de ces deux lois : la loi Gayssot du 13 juillet 1990 qui renforce les mesures contre les négationnistes de la loi du 29 janvier 2001 disposant que « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 », et de la loi du 25 février 2005 « enjoignant les enseignants de présenter le "rôle positif" de la colonisation » ; la loi Taubira du 21 mai 2001 « qualifiant de crime contre l'humanité la traite négrière et l'esclavage ». Trois collectifs se sont lancés dans la bataille en divers moments : « Liberté pour l'histoire », appel signé par dix-neuf personnalités sous la présidence de René Rémond et la vice-présidence de Françoise Chandernagor, le « Comité de vigilance sur les usages publics de l'histoire » (CVUH, juin 2005), la Ligue des droits de l'homme<sup>43</sup>, sans compter nombre de réactions d'historiens parmi les plus prestigieux (Marc Ferro, Pierre Vidal-Naquet, Madeleine Rebérioux) intervenant en groupe ou individuellement dans des tribunes de revues ou de quotidiens. Ces collectifs, diversement engagés, posèrent la question de l'indépendance et de la liberté

39. *Les Guerres de mémoire...*

40. *Ibid.*, p. 18.

41. *Ibid.*, p. 22.

42. G. Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », dans *Les Guerres de mémoire...*, p. 241-251.

43. Créée en 1898, son premier combat fut la défense du capitaine Dreyfus.

de l'historien qui n'a pas à se laisser dicter ses interprétations de l'histoire par des lois normatives.

La *loi Gayssot* du 13 juillet 1990, renforçant les mesures contre le négationnisme, reste légitime pour les uns, dans la mesure où elle est le fait de la représentation nationale. Même si elle définit un délit et punit, « elle n'a entravé les travaux d'aucun historien », comme le remarque Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme<sup>44</sup>. En revanche, Pierre Vidal-Naquet, dans une interview, la juge illégitime : « Je vomis les négationnistes. Mais j'ai toujours été contre la loi Gayssot. Ce n'est pas à l'État de dire comment on enseigne l'histoire »<sup>45</sup>. Quant à la *loi du 25 février* qui impose aux enseignants de présenter le rôle « positif » de la colonisation, elle fut contestée dans la mesure où inspirée par les nostalgiques de l'Algérie française, elle touchait au savoir de l'enseignant historien et à sa liberté d'action pédagogique.

Le fait que des collectifs se soient lancés dans ce type de batailles idéologiques a eu pour effet de réinterroger la question du rapport entre la vérité historique, la loi et le rôle de l'État, alimentant une controverse, non point scientifique, mais sociale. En effet, ces instances sont intervenues au nom de leur spécialisation, en revendiquant une démarche de vérité du savoir historique, mais en même temps, elle se sont exprimées dans l'espace public face au pouvoir politique, et de ce fait apparaissaient selon un double statut d'historien-citoyen réclamant que leur soit reconnu, à la fois, le droit à l'autonomie et le droit à participer au débat public.

La *loi Taubira* du 21 mai 2001 « qualifiant de crime contre l'humanité la traite négrière et l'esclavage » est descriptive. Elle n'impose rien au corps enseignant ni aux chercheurs. Elle a cependant créé une discussion scientifique entre chercheurs qui se sont divisés entre ceux qui considèrent que l'État n'a pas à imposer ce que doit dire la recherche scientifique, et ceux qui estiment que ce n'est pas le cas, car il ne s'agit pas « d'une loi de "repentance" mais de reconnaissance »<sup>46</sup>. Cette controverse s'est doublée d'une autre, politique, opposant la droite à la gauche, d'un côté quarante députés UMP ayant « demandé au président de la République le "déclassement" de l'article 2, au nom du "parallélisme des formes et soucis d'égalité de traitement", après le déclassement de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi sur la colonisation de 2005 », de l'autre, ceux qui, comme Jean-Pierre Azéma, s'opposèrent à cette pétition car ils y voyaient « des représailles au déclassement de l'article 4 de la loi Mekachera »<sup>47</sup>.

---

44. *Ibid.*, p. 245.

45. *Libération*, 14.04.2005.

46. *Les Guerres de mémoire...*, p. 248.

47. *Ibid.*

### L'esclavage colonial

Françoise Vergès, dans « Esclavage colonial : Quelles mémoires ? Quels héritages ? »<sup>48</sup>, touche un point sensible concernant le rapport entre histoire et mémoire : « La mémoire, comme l'histoire, peut être manipulée, et celle de l'esclavage a constitué pour des individus et des groupes une rente discursive ». Ce n'est pas seulement la mémoire qui est en cause, c'est aussi le récit historique. Ou plus exactement un effet de mémoire qui occulte une possibilité de l'histoire, un effet de mémoire marqué tantôt par la culpabilité, tantôt par la repentance : « Parler de cela ne signifie pas distribuer le blâme, exiger la repentance (pourquoi ? envers qui ?), mais mieux comprendre comment aspiration au progrès pour tous et pratique de l'exclusion peuvent coexister. Comment a-t-on pu faire coexister l'affirmation de la liberté individuelle et celle du droit d'asservir ? ». C'est donc à une double critique que se livre Françoise Vergès : critique envers le jeu des mémoires qui déplace le débat vers des problématiques morales de rejet (communautarisme) ou d'acceptation (multiculturalisme) de l'autre différent ; critique envers les historiens qui refusent « l'inscription historique » d'une réalité complexe refoulée pour des raisons « communautaristes ». Longtemps, sans vouloir le reconnaître ou s'en rendre compte, l'Europe blanche a eu besoin d'entretenir des exclus ou des non-droits pour magnifier son omnipotence civilisationnelle et justifier les colonisations : « Le discours sur le conflit des mémoires cache le désir d'occulter la place qu'occupait la notion de "race" dans la constitution de l'identité française ».

Critique justifiée. Cependant, il s'est produit un paradoxe : la réactivation des thèses barrésiennes de la supériorité de la race blanche par le Front national de Jean-Marie Le Pen (avec ses thèmes d'« identité française » et de « génie de la race » menacée par l'immigration), a certes crispé et divisé la société française, mais elle a eu aussi un effet déclencheur de nouvelles études. Comme le dit Ahmed Boubekeur dans ce même ouvrage, « L'émergence de l'extrême droite sur la scène publique dans les années 1980 est à l'origine d'un sursaut des historiens sur des thématiques de recherche liées à l'immigration et à la mémoire »<sup>49</sup>.

### L'enseignement de l'histoire

Un autre lieu de controverse a été – et continue d'être – l'enseignement de l'histoire, objet de divers jeux d'influence politique, à travers les Instructions officielles, les programmes et la confection des manuels scolaires. Les contributions de Gilles Candar<sup>50</sup>, de Benoît Falaize et Françoise

48. F. Vergès, « Esclavage colonial : quelles mémoires ? Quels héritages ? », dans *Les Guerres de mémoire...*, p. 155-164 ; *ibid.* pour les citations suivantes.

49 « L'immigration : enjeux d'histoire et de mémoire à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle », dans *Les Guerres de mémoire...*, p. 166.

50 « Une histoire conflictuelle : l'histoire de France entre deux rives », dans *Les Guerres de mémoire...*, p. 54-62.



Lantheaume<sup>51</sup> décrivent ces luttes entre « républicains » et « conservateurs », particulièrement depuis la lettre de Jules Ferry aux instituteurs qui déclencha l'ire du Vatican, en 1883. Controverses qui font s'affronter deux idéologies : défense des valeurs de neutralité de l'école et des maîtres contre défense des valeurs chrétiennes ; défense de la raison et de la démocratie contre les doctrines de révélation ; ouverture aux autres peuples contre défense de l'identité nationale. Ces controverses sont comme le serpent de mer qui réapparaît à l'occasion de divers moments de crise sociale et politique, comme on le voit à l'heure actuelle avec le retour des religions sur la scène publique, que ce soit l'islam avec les questions de respect des croyances, et conséquemment l'histoire des colonisations, ou l'Église catholique avec la question de l'enseignement de l'égalité des sexes, contre les partisans de la laïcité et d'une égalité identitaire.

Ces controverses illustrent parfaitement cet entremêlement entre controverse scientifique, controverse sociale et controverse doctrinale, car *histoire* et *mémoire* ont un pied dans la recherche scientifique et un pied dans le débat politico-sociétal. Comme on l'a dit, histoire et mémoire sont le fait d'une construction scientifique. Mais la première reconstruit à partir d'archives selon des procédés techniques afin de proposer un récit le plus objectif possible, quand la seconde, elle, procède à la construction d'un récit subjectif, à la fois individuel et collectif, fondé sur le vécu d'un peuple et soumis à des décisions politiques. Récit contre récit. Le récit historique et le récit mémoriel ne font pas partie du même contrat de parole, mais il se produit sans cesse des effets de retour de l'un sur l'autre : la controverse sociopolitique interpelle le monde scientifique, et celui-ci, tout en réclamant son autonomie, réagit, mais de façon clivée, ce qui provoque des controverses historiographiques. Contradiction entre une histoire scientifique qui influe de fait sur la mémoire, et celle-ci qui voudrait s'imposer à celle-là par un *devoir de mémoire*<sup>52</sup>.

Cela tient au fait que ces récits ne sont produits ni par les mêmes acteurs ni dans les mêmes lieux. Les récits mémoriels proviennent du monde politique, de l'État, des collectivités locales et des partis qui interviennent à travers les programmes scolaires, les commémorations et les lois sur l'interprétation des faits historiques. Ainsi, se trouve revisitée l'histoire selon diverses filiations idéologiques, et imposée en *devoir de mémoire*, ce « bric-à-brac prescriptif » dont parle le philosophe Georges Didi-Huberman<sup>53</sup>. À cela s'ajoute la société civile à travers penseurs, intellectuels et représentants de divers groupes sociaux qui veulent faire valoir les valeurs du passé qu'ils défendent. Tout cela crée une hétérogénéité de points de vue qui est source de conflits.

51. « Entre pacification et reconnaissance : les manuels scolaires et la concurrence des mémoires », dans *Les Guerres de mémoire...*, p. 178-186.

52. Sur le «devoir de mémoire», voir la thèse de Sébastien Ledoux, *Le temps du «devoir de mémoire» des années 1970 à nos jours*, Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), 2014.

53. Voir les *Cahiers du Monde*, 28.10.2016.

Mais les acteurs et les porteurs des récits historiques scientifiquement élaborés ne sont pas en reste de divisions. Car ils sont susceptibles d'endosser divers statuts et rôles, selon la situation de communication dans laquelle ils prennent la parole. En tant que chercheurs, ils sont engagés dans un contrat de recherche de vérité scientifique qui devrait être indépendant des pressions sociales ; et, lorsque leurs interprétations diffèrent, s'engage une controverse historiographique. En tant qu'enseignants, ils sont tenus par le savoir scientifique, mais ils dépendent en même temps d'un contrat éducatif, pris entre les instructions officielles, la pression sociale, le regard parental et la réaction des élèves ; s'engagent alors des controverses sociales sur les programmes d'histoire et la façon de les traiter. Chacun de ces rôles a sa propre légitimité, mais leur entremêlement pose le problème de la nature du savoir et des références qui le constitue. Cela engage autant la médiatisation des travaux historiques et leur impact social, que la responsabilité de l'historien, d'un côté, des politiques, de l'autre.

\*

On voit comment les enjeux de défense des valeurs politiques, citoyennes, morales, esthétiques, traversés tantôt par des réactions psychologiques (la lutte des ego), tantôt par des raisons idéologiques (la lutte des idées), tantôt par le contexte social (le poids des modes), suscitent des controverses qui mêlent les ingrédients de discussions relevant à la fois du scientifique, du doctrinal et du social.

Mais on voit en même temps le risque que présente cette situation pour l'intelligibilité du débat social. Car si s'entrecroisent en son sein divers contrats de parole, scientifiques, religieux, militants, politiques, sociétaux, les uns cherchant à établir une vérité scientifique, d'autres à transmettre des valeurs, d'autres à informer ou à capter l'opinion publique, il se produit, dans divers dispositifs de circulation de la parole publique (réunions politiques, débats télévisés, interviews radiophoniques, tribunes de presse), un télescopage de savoirs spécialisés et de savoirs de croyance et d'opinion. Les cartes du savoir collectif s'en trouvent quelque peu brouillées.

Cela explique également les difficultés que peut éprouver le chercheur en sciences humaines, lorsqu'il s'agit pour lui d'intervenir dans le débat social. Pris dans la tourmente de ces interactions, il lui faut jouer entre posture d'engagement et attitude de désengagement. Engagement dans la volonté de montrer comment fonctionne le monde, comment fonctionne la société avec ses jeux de rapports de force et de séduction ; désengagement comme mise entre parenthèses de ses propres opinions et indignations, tout en faisant preuve d'esprit critique, mais sans volonté de dénonciation. Car que vaudrait une analyse scientifique dont on saurait qu'elle cherche par avance à dénoncer ? On la taxerait de parti pris et on lui retirerait toute crédibilité.

Il est vrai cependant que le chercheur se heurte à la force des croyances populaires qui font pièce au savoir scientifique : « dans les controverses

publiques, les arguments et les preuves sont pris dans des rapports de forces et des systèmes normatifs, et dépendent de cadres sociaux capables d'en changer radicalement le sens »<sup>54</sup> dit Chateauraynaud. D'où la difficulté de savoir à quel type de controverse on a affaire, ou comment elles interagissent les unes sur les autres, à moins de jouer volontairement d'amalgame et de confusion. C'est la raison pour laquelle on est justifié à employer le terme de « débat social » pour désigner cette catégorie générique qui recouvre les différents types de controverse.

---

54. F. Chateauraynaud, *Argumenter dans un champ de force. Essai de balistique sociologique*, Petra, 2011, p. 131.



## IV

### La polémique comme blocage de l'argumentation

Il nous faut en venir à la polémique, cette notion qui ne cesse de faire l'objet, tantôt de critique, tantôt d'éloge. Et c'est donc le moment de lever un malentendu qui fait se confondre controverse et polémique. Confusion dommageable pour l'intelligibilité de ce qu'est le débat social, d'autant que la plupart des écrits entretiennent cette confusion.

#### 1. La polémique et le polémique

La polémique a fait l'objet de diverses définitions donnant lieu à distinction entre *le* et *la* polémique. L'opposition féminin / masculin peut se justifier à l'instar des distinctions opérées pour *la* et *le* politique, *la* et *le* poétique. L'article masculin est à prendre en son sens générique comme marque du neutre<sup>1</sup>. De ce fait il prend un sens de généralité englobante par opposition au genre féminin plus spécifiant. Ainsi *le* politique qualifie-t-il « tant une modalité d'existence de la vie commune qu'une forme de l'action collective qui se distingue de l'exercice de *la* politique »<sup>2</sup>. De même, on peut considérer que *le* poétique est le phénomène général qui, dans les sciences du langage, « étudie les normes et usages des discours, littéraires ou non, comme genres »<sup>3</sup>, alors que *la* poétique, dans la tradition aristotélicienne d'une théorie interne à la littérature, concerne plus particulièrement, selon Jacques Roubaud, « les rapports de la littérature et du langage »<sup>4</sup>.

Lors d'un colloque sur la polémique qui a passé en revue les problèmes concernant cette notion et dont les interventions ont été réunies par Gilles Declercq, Michel Murat et Jacqueline Dangel dans *La Parole polémique*<sup>5</sup>, deux aspects ont été mis au jour. D'une part, la polémique (du gr. *polémikos* : « qui concerne la guerre »), comme phénomène général que l'on trouve en philosophie, en littérature et dans les interactions verbales ordinaires, et qui se caractérise par « les multiples manifestations textuelles de

---

1. En langue française, le neutre n'ayant pas toujours une marque spécifique comme dans d'autres langues romanes, c'est la forme au masculin qui en tient lieu par effet de neutralisation.

2. Voir P. Rosanvallon, *La Démocratie inachevée*, Gallimard-Folio, 2000, et *Leçon inaugurale* au Collège de France prononcée le 28 mars 2002.

3. *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, 2004.

4. J. Roubaud, « Quelques thèses sur la poétique », *Change*, n° 6, 1970, *La poétique. La mémoire*.

5. G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (éds), *La Parole polémique*, Honoré Champion, 2003.

l'adversité »<sup>6</sup>. Jacques Brunschwig, dans « Aspects de la polémique philosophique en Grèce ancienne »<sup>7</sup>, rappelle que « l'histoire de la philosophie grecque n'est rien d'autre que l'histoire des polémiques entre les philosophes grecs » ; Clara Auvray-Assayas, dans « La polémique dans les dialogues philosophiques de Cicéron »<sup>8</sup>, précise que cette notion s'inscrit dans la tradition de la *disputatio* philosophique, et qu'avait cours à l'époque de Cicéron une distinction entre la *disputatio* réservée semble-t-il à des discussions ayant le vrai pour enjeu, et la *controversia* indiquant qu'il y a un fort antagonisme entre les deux parties<sup>9</sup>. En littérature et dans la critique artistique, le terme désigne une activité qui consiste à s'opposer à un style, à un mode de configuration déjà existant, ce qui explique l'émergence de nouveaux styles, de nouveaux genres, voire de nouvelles théories esthétiques. Il s'agit là du sens large de polémique.

D'autre part, *polémique* est employé dans un sens plus restreint lorsque, dans les conversations ordinaires, chaque interlocuteur, comme dans une partie d'échecs, cherche à s'imposer à l'autre en attaquant ses positions<sup>10</sup>, à moins que ce soit pour protéger sa « face »<sup>11</sup> ou défendre son « territoire »<sup>12</sup> contre le point de vue de l'autre. Il s'agit alors de la polémique entendue comme ensemble de procédés visant à disqualifier l'autre considéré comme adversaire.

Bien que, dans la plupart de ces écrits, ce soit la polémique, au féminin, qui fasse l'objet des définitions, les distinctions ne sont pas toujours claires. Parfois, même, il est fait appel au terme de *polémicité* qui semble englober les différentes définitions. Mais cela ne simplifie pas les choses pour autant, car se trouvent confondues sous ce même terme argumentation *réfutatative* et attaques *ad hominem*, autrement dit ce qui concerne, d'un côté, le *logos*, les idées, de l'autre, ce qui concerne l'*elocutio*, les procédés, malgré les efforts de certains philosophes grecs, dont Aristote, pour distinguer l'ordre de la rhétorique de l'ordre de la polémique. En littérature, la chose n'est plus claire. Bien que certains écrivains déclarent détester la polémique<sup>13</sup>, il est reconnu qu'existe une « écriture agonique [qui] pèche à la fois contre les règles de l'argumentation, bousculées par la violence du verbe, et contre les lois

6. *Dictionnaire d'analyse du discours...*, article « Polémique », p. 437.

7. J. Brunschwig, « Aspects de la polémique philosophique en Grèce ancienne », dans *La Parole polémique*, Honoré Champion, 2003, p. 25-46.

8. *Ibid.* p. 47-56.

9. Voir F. Desbordes, « La place de l'autre. Remarques sur quelques emplois de *controversia* dans la rhétorique latine », dans A. Le Boulluec (dir.), *La Controverse religieuse et ses formes*, Le Cerf, 1995, p. 29-46.

10. Voir O. Ducrot, « De Saussure à la philosophie du langage », préface à *Les Actes de langage de J. R. Searle*, Hermann, 1972.

11. Pour les notions de « face » et de « territoire », voir *Dictionnaire d'analyse du discours...*, p. 259.

12. E. Goffman, *La Mise en scène de la vie quotidienne, t. 1 : La présentation de soi*, trad. fr. Minuit, 1973 (1<sup>re</sup> éd. 1959).

13. Dans ce même *La Parole polémique*, J.-C. Darmon, qui se penche sur « Écriture polémique et libertinage de la pointe : le cas des Lettres satiriques et amoureuses de Cyrano de Bergerac » (p. 173-204), rappelle la phrase de Bernanos : « Les polémistes me dégoûtent ».

implicites de la littérature, dont elle déborde les cadres génériques »<sup>14</sup>, c'est-à-dire qu'est mise en cause l'*elocutio*, c'est-à-dire l'ethos de l'auteur et son style : « la polémique est constitutive de l'acte littéraire [...] on écrit contre, contre ses pères dans le moment de la formation littéraire en proie aux vertiges contradictoires de l'émulation... »<sup>15</sup>. Quant aux interactions verbales de la conversation ordinaire qui pratiquent un double emploi, adjectival et nominal<sup>16</sup>, s'imbriquent souvent moments de réfutation et moments d'attaque de l'adversaire, sans que l'on puisse « distinguer les oppositions de discours des oppositions entre personnes »<sup>17</sup>.

## 2. La polémique : levée d'un malentendu

On neutralisera la distinction masculin / féminin en parlant de *discours polémique*, à l'instar de Catherine Kerbrat-Orecchioni, pour qui « Le discours polémique est un discours *disqualifiant*, c'est-à-dire qu'il attaque une cible, et qu'il met au service de cette visée pragmatique dominante [...] tout l'arsenal de ses procédés rhétoriques et argumentatifs »<sup>18</sup>. Autrement dit, le discours polémique, dénommé ici *la polémique*, est considéré comme un ensemble de procédés d'attaque et de défense qui ne peuvent déboucher sur aucun consensus et qui font que la discussion est sans issue possible.

Cependant, toute *accusation*, toute *revendication*, toute *mise en contradiction* ne sont pas nécessairement polémiques. Ces mouvements discursifs relèvent, certes, des rapports de confrontation comme la discussion et la controverse, mais certains s'inscrivent dans des rapports d'affrontement. C'est le cas de la polémique. Il convient de distinguer ces deux types de rapport. Or, dans la plupart des écrits, cette distinction n'est pas opérée. C'est la raison pour laquelle ceux-ci balancent entre les dénominations au masculin et au féminin. Si l'on voulait retenir cette opposition, il faudrait attribuer au masculin, *le polémique*, un rôle générique englobant « divers modes de réfutation particulièrement productifs, qu'il s'agisse de la mise en contradiction de l'adversaire ou de l'attaque personnelle »<sup>19</sup>, et au féminin, *la polémique*, le rôle plus spécifique de désigner une situation d'affrontement dans laquelle chacun des locuteurs, enfermé dans son univers de croyance, ne chercherait qu'à disqualifier son adversaire, sans aucun souci de consensus. Mais cela entretient un malentendu sur la notion de polémique. Ce malentendu tient en fait à deux choses : ne pas distinguer dans la mise en scène du discours ce qui est conflit argumenté (confrontation) et ce qui ne l'est pas (affrontement) ; ne pas déterminer le type de catégorie, genre ou stratégie, auquel appartient ce type de discours.

14. D. Labouret, « Le polémiste au miroir », dans *La Parole polémique*, p. 205.

15. M. Murat, « Polémique et littérature », dans *La Parole polémique*, p. 14.

16. Voir l'article « Polémique » dans le *Dictionnaire d'analyse du discours...*

17. C. Plantin, « Des polémistes aux polémiqueurs », dans *La Parole polémique*, p. 383.

18. C. Kerbrat-Orecchioni, « La polémique et ses définitions », dans *Le Discours polémique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980, p. 13.

19. C. Plantin C., *L'Argumentation*, Mémo-Seuil, 1996, p. 84.

Pour Dominique Maingueneau, la polémique crée son propre « espace discursif » traversé par une double « inter-incompréhension » du fait que « le discours second se constitue contre le discours premier »<sup>20</sup> ; car, a-t-il observé en étudiant les débats entre humanistes et jansénistes au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, chacun des locuteurs traduit de façon inverse la catégorie de l'opposant, ce qui instaure une « dissymétrie » entre les discours opposés. Il y voit là une dimension énonciative qui se caractérise par une orientation pragmatique avec des marques de mise en cause du point de vue adverse<sup>21</sup>. Sa position consiste à se situer entre la définition habituelle de la polémique conçue comme « une controverse violente » – ce qui pour lui « n'est qu'un aspect d'un phénomène plus général »<sup>22</sup> –, et une définition extensive, qui ferait perdre à cette notion toute pertinence, en distinguant « un niveau *dialogique*, celui de l'interaction constitutive, et un niveau *polémique*, qui [...] prend en charge l'hétérogénéité “montrée”, la citation, au sens le plus large »<sup>23</sup>. Malgré cette précision, il apparaît que dans le jeu des oppositions discursives n'est pas distinguée ce qui relève de l'échange à proprement parler polémique mettant véritablement en cause l'opposant et son discours, et ce qui relève de l'échange argumenté qui prend en charge le discours de l'autre pour le contredire.

Marc Bonhomme en tentant de clarifier la position de Dominique Maingueneau<sup>24</sup> propose de distinguer, à l'intérieur de ce qu'il appelle « la sphère polémique », le « registre polémique », comme macro-acte pragmatique d'attaque-disqualification d'un adversaire, les « genres polémiques » qui peu ou prou se caractérisent tous par des attaques *ad hominem* (pamphlet, manifeste, satire, dispute), et le « discours polémique » qui en est l'actualisation avec des « énoncés agoniques ». Bien que ce qu'il définit comme « registre polémique » s'apparente à notre définition de la polémique, la notion de controverse n'existe pas en tant que telle, même si le terme est employé. En revanche, il attribue à la polémique la catégorie de genre au même titre que le pamphlet, ce qui fait problème.

### La polémique n'est pas un genre

Aucun de ces écrits, aussi justes et pertinents qu'ils soient dans leur propre logique, ne s'appuie sur une théorie du fonctionnement de l'acte de communication. Ils se centrent tous sur une conception de l'acte de langage qui s'inscrit dans la double filiation de la théorie de l'énonciation (Benveniste) et de la pragmatique des actes de langage, ce qui est tout à fait justifié, mais à quoi manque la prise en compte des conditions psychosociales de l'acte de

20. D. Maingueneau, *Genèse du discours*, Bruxelles, Mardaga, 1984, p. 119.

21. D. Maingueneau, *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1983.

22. D. Maingueneau, *Genèse du discours*, p. 118.

23. *Ibid.*, p. 119.

24. M. Bonhomme, « Autour du discours polémique », dans J. Angermüller et G. Philippe, *Analyse du discours et dispositifs d'énonciation. Autour des travaux de Dominique Maingueneau*, Limoges, Lambert-Lucas, 2015, p. 239-248 ; *ibid.* pour les citations suivantes.



communication. Comme on l'a exposé dans le premier chapitre<sup>25</sup>, les sujets parlant échangent (par oral ou par écrit) dans une situation de communication qui détermine le contrat de reconnaissance qui lie les deux protagonistes, et leur fournit les instructions discursives de production qui conditionnent la mise en énonciation de l'acte de langage, d'un côté, et son interprétation, de l'autre. Et comme le contrat de parole est ce qui, pour nous, détermine le genre discursif, on comprend que, dans une telle conception, la polémique ne puisse être considérée comme un genre. On n'entre pas en polémique comme on entre en controverse. Il n'y a pas de contrat de parole qui dise, *a priori* – sauf dans des cas de mise en spectacle<sup>26</sup> –, que les protagonistes doivent se mettre réciproquement en cause jusqu'à vouloir se dénier l'un l'autre.

Le sujet parlant est toujours surdéterminé par les contraintes du genre, mais en partie seulement, car, il lui est loisible, à l'intérieur du contrat, de procéder à sa propre mise en scène du langage. Il lui reste une marge de manœuvre pour ce qui est de la façon de réaliser ces contraintes, voire de jouer avec celles-ci, en mettant en œuvre des stratégies discursives. Ainsi peut-il tenter de s'individuer comme sujet libre<sup>27</sup> de ses choix langagiers, conscients ou non conscients. On a défini les genres de confrontation comme obéissant à certaines conditions d'espace, de thématique, de statut et positionnement des protagonistes, et d'enjeu, ce qui a permis d'établir une typologie de variantes. À l'intérieur de ces genres, le sujet parlant peut se livrer à diverses stratégies de discours d'ordre descriptif, narratif ou argumentatif, et parmi ces dernières il peut s'employer à attaquer directement son opposant en mettant en cause sa *légitimité*, en taxant l'argument adverse de préjugé, d'idée reçue, de hors-sujet, ou en ridiculisant sa personne par des répliques assassines empreintes d'ironie ou de dérision. Il s'emploie alors à faire œuvre de polémique. Mais cette stratégie polémique, comme toute stratégie de discours, n'est ni obligatoire ni prévisible. Elle procède, une fois de plus, de la libre manœuvre ou de la pulsion du sujet polémiquant ce qui fait qu'elle ne peut être érigée au rang de genre. La preuve en est qu'elle peut s'immiscer dans différents genres : elle peut apparaître dans certains moments d'une conversation, d'une discussion sérieuse, d'un débat politique, et même d'une controverse doctrinale ou scientifique<sup>28</sup>, bien que cela ne soit pas conforme aux données du genre. En revanche, elle est de plein droit dans la *dispute*, dont on sait qu'elle est peu argumentée, et qu'elle ne cherche ni le consensus ni la vérité, parce qu'elle est moins centrée sur la problématisation de la question que sur le positionnement de l'autre. La polémique relève d'une attitude d'affrontement, d'un jeu stratégique de destruction verbale de l'autre, lequel est alors institué en adversaire à éliminer.

---

25. Chapitre I, « Des échanges de parole ».

26. Comme dans les médias.

27. « Libre » dans le cadre des influences sociales dont il peut être comptable.

28. Marc Angenot pense qu'il faudrait faire une histoire des polémiques scientifiques.

La polémique n'est pas controversée

La polémique n'est pas une proposition d'argumentation sur ce qui fait le bien fondé d'une position. Elle annonce la position d'affirmation de sa propre opinion dans le même mouvement qu'elle disqualifie l'opinion de l'autre (la polémique disqualifie moins son idée que son positionnement), et elle le fait de façon péremptoire, ce qui rend inutile toute argumentation pour l'étayer. Autrement dit il ne s'agit pas de discuter la validité d'une proposition P, mais de l'enfermer dans une clôture qui empêche tout échange et fait des interlocuteurs des adversaires *a priori*. La controverse, en revanche, ouvre l'échange car elle se concentre sur les idées et leur axiologisation. Elle permet de discuter une proposition P et d'accepter la proposition contraire non-P. Dans la polémique, les enjeux sont d'exclusion dichotomique qui fait que ne peut être accepté à la fois P et non-P. Dans une controverse, chacun des opposants se doit de prendre en considération la proposition de l'autre pour l'examiner, la critiquer et argumenter contre, afin d'introduire la sienne propre en expliquant les raisons. La polémique, elle, met en cause l'énoncé même de la proposition en délégitimant l'existence : elle porte sur l'acte d'énonciation et non point sur l'énoncé.

Lorsque le débat est public, la controverse en appelle à l'intelligibilité du public, elle le place dans une position d'auditoire de raison, capable d'écouter, d'évaluer la teneur des arguments de chaque partie, et elle s'offre à lui comme un possible champ de *décidabilité*. La polémique, elle, s'offre comme un spectacle de combat entre deux positionnements irréductibles dont le public, en lieu et place de spectateur, doit compter les points, voire se laisser séduire par l'une des parties et y adhérer de façon passionnelle quels qu'en soient les arguments, si ceux-ci se font entendre. La scène est de dramatisation, et la confrontation se transforme en affrontement laissant le public dans un état d'*indécidabilité*. La polémique transforme la différence de la controverse en *différend*, où, comme le dit et l'illustre Maurice Mouillaud :

« chacun est sourd et aveugle au dommage de l'autre. Entre Juifs israéliens et Arabes palestiniens, nul espace où pourrait se déployer un débat : sinon entre dissidents de l'un et l'autre camp, ou bien en d'éphémères occasions de l'histoire, chaque fois terminées par un fiasco. »<sup>29</sup>

La polémique, la dispute et la querelle ne sont pas des genres discursifs, même si dans l'usage courant on dit : « la polémique (la dispute ou la querelle) est un genre détestable », et même si, dans certaines circonstances (les débats télévisés, par exemple), on crée, à des fins de spectacle, des situations où la polémique est dominante<sup>30</sup>. Le genre relevant, comme on l'a dit, d'un contrat de parole comprenant un certain nombre d'instructions

29. Mouillaud, *Le discours et ses doubles...*, p. 174.

30. On se rappellera à ce propos l'épisode du débat « Le Pen-Tapie » (01.06.1994) qui fut introduit par le journaliste Paul Amar en offrant des gants de boxe à ses invités, ce qui lui valut d'être exclu de la présentation du Journal télévisé de 20 heures sur la deuxième chaîne.

discursives, on ne peut pas dire que la polémique relève d'un contrat. Il s'agit d'une stratégie de discours qui peut traverser des genres différents, raison pour laquelle on ne partage pas – sur cet aspect seulement – la proposition de Marcelo Dascal qui en fait un type d'échange générique englobant les autres. En outre, au regard de ce que doit être idéalement le débat social, la polémique est contreproductive car elle détourne ce que peut être une discussion centrée sur un problème de société vers un combat entre des personnes qui font assaut de répliques assassines, même quand les pointes sont mouchetées. Elle peut même produire des effets pervers, car n'étant pas argumentée, elle alimente des antagonismes irréductibles faisant gonfler les rumeurs et le complotisme. Ce que confirme cette déclaration de Jean-Marie Le Pen à propos de la critique faite à sa fille Marine de négliger la question de l'immigration :

« Marine et son état-major considèrent qu'il s'agit d'un sujet *polémique* et ils pensent, à tort, que la *polémique* nuit au Front national. [...] Moi je pense que sans *polémique* il n'y aurait pas de FN... »<sup>31</sup>

Lors du drame survenu dans les locaux de *Charlie Hebdo* entre le 7 et le 11 janvier 2015, il y eut, face au mot d'ordre consensuel « Je suis Charlie », un autre, discordant, « Je ne suis pas Charlie ». Mais ce dernier ne fut accompagné d'aucune argumentation, seulement des affirmations : « On n'insulte pas le Prophète », « We love prophet Muhammad », « C'est bien fait pour eux », « Je suis Kouachi »<sup>32</sup>. Et même quand il y eut un semblant d'explication, celle-ci apparut comme un jugement définitif :

« Sous couvert de la liberté d'expression, [*Charlie Hebdo*] se permettait toutes les provocations et toutes les agressions verbales possibles et imaginables contre les musulmans. *Charlie Hebdo* a joué et finalement perdu... »

ou encore :

« Les racines spirituelles des caricatures des journalistes de *Charlie* proviennent non de la liberté d'expression mais de la haine éternelle contre tout ce qui permet de rapprocher l'homme de Dieu. »<sup>33</sup>

Dans la mise en accusation directe du journal satirique, il n'y a aucune argumentation, seulement la revendication d'une position *contre*, sans justification. Cette opposition manque de cadrage problématisant, qui aurait pu être par exemple : « *Charlie Hebdo* peut-il exercer une liberté d'expression en s'en prenant à une croyance religieuse ? » En revanche, il y eut, collatéralement, dans certaines tribunes de presse, des discussions diversement cadrées autour de la question : « Y a-t-il une limite à la liberté d'expression ? », « Peut-on rire de tout ? », qui en font une controverse morale susceptible d'interroger la démocratie.

31. *Le Nouvel Observateur* du 25.09.2014.

32. Du nom de l'un des tueurs, en en faisant un héros.

33. Ces slogans et déclarations ont circulé sur la toile et ont été répertoriés par les quotidiens et magazines, particulièrement *Le Monde* du 21.01.2015, et le n° 2619 du *Nouvel Observateur*.

Dans la polémique, le dissensus est porté à l'extrême, fermant toute possibilité de réplique, contrairement à la controverse qui, même lorsque le désaccord s'exprime de façon radicale, laisse la porte ouverte à la discussion. La controverse s'arrête où sévit la polémique qui se termine par des fins de non-recevoir : « C'est une discussion sans fin » ; « On ne peut pas discuter avec vous, comme ça » ; « En tout cas, je ne changerai pas mon opinion d'un iota ».

### 3. Ce qu'est la polémique

On prend donc parti pour exclure le discours polémique de la catégorie des genres discursifs, lui réservant le statut, non négligeable, de stratégie. Il ne s'agit pas de dire le vrai ou le faux mais d'affirmer, et d'affirmer de façon péremptoire à l'encontre d'un contradicteur jugé adversaire à abattre : l'attaque devient un moyen et une fin en soi.

Certes, on pourrait prendre le point de vue de Ruth Amossy qui veut faire de la polémique le cœur du débat social. Dans son ouvrage, *Apologie de la polémique*<sup>34</sup>, elle se propose de remettre en cause

« les définitions courantes mais aussi certaines définitions savantes qui expulsent la polémique du champ de l'argumentation et la placent sous les seuls auspices de la bataille, de la passion, de la violence. »

Passant en revue les différentes définitions du terme *polémique* proposées par divers auteurs, elle constate que, malgré quelques différences, dominent des traits communs :

la *lutte* :

« Dans l'étymologie du terme se nouent ainsi le refus du dialogue raisonné au profit de rapports de force, la lutte entre camps ennemis, la violence verbale, la mise à mort symbolique de l'autre... »

la *négativité* :

« L'étymologie permet ainsi de saisir du premier coup d'œil toute la négativité qui s'inscrit dans la dégradation du dialogue en combat... »

la *passion* :

« La polémique y apparaît comme une réaction à une prise de position sur laquelle il y a désaccord, dans un contexte passionnel et à travers des propos hyperboliques... »

l'*absence d'argumentation* :

« souvent qualifiée de vaine et de stérile, [la polémique] n'est pas perçue comme participant de l'argumentation ou alors elle constitue une pseudo-argumentation. »

De plus, à l'instar d'autres chercheurs<sup>35</sup>, elle veut, dans le cadre d'un échange public, sortir la polémique de la querelle interpersonnelle :

34. R. Amossy, *Apologie de la polémique*, Puf, « L'interrogation philosophique », 2014 ; citations suivantes p. 46 et 48.

35. Voir N. Gelas, *Le Discours polémique*, Lyon, PUL, 1980, p. 41-50 et 75-82 ; Christian Plantin « Des polémistes ... », *op. cit.*

« Il faut que la polémique porte sur un sujet d'intérêt public pour qu'elle ne soit pas une simple querelle, une dispute entre particuliers. »<sup>36</sup>

C'est là un souhait et en même temps une contradiction. Car si la polémique est le fondement du débat social, il n'y a plus de possibilité d'établir une distinction entre confrontation et affrontement. Certains des traits ci-dessus décrits (antagonisme, face à face irréductibles des points de vue, défense de sa thèse et réfutation de la thèse opposée) ne sont pas exclusifs de la polémique. Comme on l'a montré, certaines discussions ou controverses, même scientifiques, fortement argumentées par ailleurs, font l'objet d'antagonismes et de luttes pour défendre les positionnements, et, au terme du débat, les points de vue peuvent rester irréductibles. L'existence d'un « contre-discours antagoniste, [qui] vise [...] une double stratégie : démonstration de la thèse et réfutation / disqualification d'une thèse adverse »<sup>37</sup> n'est pas non plus le propre de la polémique : le processus de « réfutation / disqualification » est caractéristique de tout débat contradictoire. En revanche, il est vrai que ces mêmes traits, dès lors qu'ils se radicalisent, dès lors que la lutte devient « refus du dialogue raisonné au profit de rapports de force, lutte entre camps ennemis, violence verbale, mise à mort symbolique de l'autre », dès lors que dans un échange contradictoire la passion prend complètement le pas sur la raison, on peut dire que l'on a affaire à de la polémique qui se caractérise par une *absence d'argumentation*.

La question, une fois de plus, consiste à distinguer ce qui relève du genre discursif et ce qui relève de la stratégie discursive. Or, aucun des auteurs qui sont ici cités en appui de cette thèse<sup>38</sup> ne s'inscrit dans une problématique du genre discursif et donc ne procède à une telle distinction. Le « débat contradictoire », comme on l'a montré et justifié, est une situation d'échange qui peut se configurer en différents genres, chacun traversé par diverses stratégies. La controverse est un genre de confrontation, obéissant à un contrat de communication ayant des propriétés particulières de scène, de thématique, de positionnement des protagonistes et d'enjeu de vérité, telles qu'elles ont été définies précédemment. La polémique, elle, relève d'une stratégie qui peut traverser différents genres et qui, s'immiscant dans une controverse, la bloque par attaque des positions et rejet des propos adverses, le tout en absence d'argumentation.

Cette position rejoint celle de Marc Angenot pour qui

« La “*définition polémique*” est une définition nettement “orientée” d'emblée : la mise en relation des composantes est pénétrée de jugements de valeur qui préparent l'administration de la preuve ou permettent même<sup>39</sup> de s'en passer. La définition intègre un point de vue axiologique plus qu'elle ne constitue les prémisses d'un raisonnement. »<sup>40</sup>

36 R. Amossy, *Apologie...*, p. 48.

37. Citation par Amossy, p. 52, de M. Angenot, mais celui-ci tient ce propos en parlant du pamphlet.

38. Marc Angenot, Christian Plantin, Nadine Gelas.

39. On retirera le mot « même », parce que la polémique se passe de preuve.

40. M. Angenot, *La Parole pamphlétaire...*, p. 139-140.

Et de citer cet exemple puisé chez Georges Darien : « Le patriotisme n'est pas seulement le dernier refuge des coquins ; c'est aussi le piédestal des naïfs et le reposoir des imbéciles »<sup>41</sup>. On y voit une série de qualificatifs dégradants, sans développement argumentatif, au service d'une affirmation péremptoire qui n'appelle aucune discussion.

La polémique comme affirmation péremptoire sans argumentation est également soutenue par Maurice Mouillaud pour qui les énoncés qui se donnent dans ce genre de stratégie sont de type « impressif », un « croire primaire qui n'est pas passible de vérité ; tout ce qu'on peut dire de lui est qu'il est en tant que je dis qu'il est »<sup>42</sup>. Le moment polémique est, dans l'échange, un coup de force que l'on impose à l'autre, une « sommation », une exigence d'être cru, un croire qui ne peut être cru autrement ni réfuté. Il s'ensuit une confrontation du « croire » et du « contre-croire » : « Dans la confrontation du croire et du contre-croire primaires (réduits à leur *profération*), le *un* et le *deux* se font face, chacun faisant l'objet de la dénégation de l'autre ». Si cependant venait à se présenter un *trois*, s'ouvrirait alors un espace commun propice à la pacification, redonnant à l'échange une allure de controverse, comme on le voit dans certaines discussions. Mais si d'aventure ce *tiers* apparaissait comme une sorte de Commandeur, comme un spectre, ajoute Mouillaud, cette absence (il n'habite pas le monde) et cette présence (il hante le monde), avec son regard pénétrant d'interrogation culpabilisatrice – « qui fait énigme » –, alors la controverse se transformerait en polémique, et le polémicien n'aurait de cesse que relever le défi de sa propre vérité : « la polémique céderait au blasphème ». Sans aller jusqu'à cet extrême, la polémique peut prendre des tours passionnés, même très violents, contre les personnes et les idées. C'est alors que l'on peut employer les termes de *querelle* et de *dispute*, mais que l'on réservera à la relation interpersonnelle, car il se produit dans l'échange un surinvestissement affectif, une sorte de « prise de gorge », propre aux rapports d'intimité, caractéristiques de certaines scènes conjugales, du moins celles qui sont mises en scène dans les récits et les pièces de théâtre.

Le moment polémique est *hors argumentation*, et le moment controverse, *dans l'argumentation*. La polémique se présentant comme un jugement péremptoire, elle tend à essentialiser le contenu de son jugement, ce qui lui donne un effet performatif : dans l'instant qu'est énoncé ce jugement, accusatoire à l'endroit de l'interlocuteur, il devient parole de vérité irréductible, et l'interlocuteur se trouve assigné à contre-attaquer de même ou à s'arrêter. On peut dire comme Christian Plantin que dans la polémique, « le médium l'emporte sur le message, le débat est poursuivi pour lui-même, non comme instrument de vérité »<sup>43</sup>. Elle s'apparente à la *dispute* telle que l'a définie Marcel Dascal, comme on l'a vu plus haut<sup>44</sup>, dont le critère est

41. G. Darien, *La Belle France*, J.-J. Pauvert, 1965, p. 61.

42. M. Mouillaud, *Le Discours et ses doubles...*, p. 177. Citations suivantes p. 178 et 169.

43. C. Plantin, « Des polémistes aux polémiciens », dans *La Parole polémique*, p. 379.

44. Chap. I, § 3, « Des degrés d'opposition ».

l'*indécidabilité* totale. La controverse, comme échange de confrontation contradictoire, permet à chaque locuteur d'occuper un espace d'argumentation qui, bon an mal an, se situe dans un lieu de *décidabilité*.

#### 4. Dans le débat public, polémique ou controverse ?

Il est possible, voire probable, que l'on continue de nommer indistinctement *polémiques*, *pamphlets* ou *controverses* les paroles et écrits qui agitent le débat public. Dans un même article de journal, pour une même question, « Le voile à l'université », sont employés divers termes : « un faux *débat* » dans le titre ; « le sujet est *controversé* » et « une vive *polémique* » dans le corps de l'article<sup>45</sup>. Les médias font grand commerce du terme *polémique* afin de provoquer l'intérêt du public. Ici est titré : « Polémique après la suppression du Pass'contraception par Mme Péresse »<sup>46</sup> ; là : « Polémique sur la mode islamique »<sup>47</sup> ; là encore, on regrette qu'un documentaire fasse l'impasse sur « les sujets qui font polémique »<sup>48</sup>. Parfois, une affaire est présentée comme polémique alors que sont présentés des argumentaires dignes d'une controverse. Dans les pages « Débat » d'un journal on lit : « Faut-il plus de sélection à l'Université ? », un titre qui pose une question à débattre ; mais dans le chapeau : « Des étudiants titulaires d'un master 1 refusés en master 2 ont été réintégrés par la justice. Cette *polémique* réactive la *querelle*<sup>49</sup> entre partisans et opposants d'une organisation plus sélective des cursus »<sup>50</sup>. Ce chapeau laisse entendre que le débat est infini et qu'il ne propose aucune solution : on serait en pleine *indécidabilité*. Pourtant, les deux articles qui paraissent sous ces titres, l'un : « Il faut refuser de creuser les inégalités entre les diplômés », l'autre : « Un filtrage s'impose pour rendre nos universités plus compétitives », s'opposent de façon argumentée. On a affaire à une controverse qui revient souvent sur le devant de la scène<sup>51</sup>.

Dans d'autres lieux, on constate également que, les esprits s'échauffant, il n'en faut pas beaucoup pour que les débatteurs montent au créneau de la polémique. Il suffit d'assister à une séance de l'Assemblée nationale pour s'apercevoir que les représentants du peuple, pourtant censés gérer la chose publique avec sérieux et contrôle de soi, en viennent facilement aux invectives quand ce n'est pas aux mains. Rappelons le débat à propos du projet de loi portant sur l'IVG que présenta Simone Weil devant les députés, au cours de duquel l'avortement fut comparé aux fours crématoires<sup>52</sup>, l'État

45. *Le Monde*, 15.04.2016.

46. *Le Monde*, 16.04.2016.

47. *Le Monde*, 03-04.04.2016.

48. *Ibid.*

49. C'est nous qui soulignons.

50. *Le Monde*, 17.09.2015.

51 Voir à ce propos la recension que N. Gelas fait de l'emploi de ce terme dans la presse : « Étude de quelques emplois du mot "polémique" », dans C. Kerbrat-Orecchioni (éd.), *Le Discours polémique*, p. 41-50.

52. « La pratique de l'IVG équivaut à l'usage des fours crématoires » (Jean-Marie Daillet, lors de la séance de l'Assemblée nationale du 27.11.1974).

au III<sup>e</sup> Reich allemand<sup>53</sup>, les femmes qui déclarèrent avoir avorté furent traitées de « viragos », et la ministre directement prise à partie : « Cette loi satanique est l'œuvre, madame, d'une Juive ». Une fois de plus, la question est de savoir si le débat permet la discussion : si celle-ci est centrée autour d'une problématique claire, si les oppositions s'y font entendre avec des arguments de raison, alors on est en présence d'une controverse, serait-elle virulente ou « musclée », comme on le dit parfois. La polémique, elle, est un *surplus* qui vient se superposer à la controverse et qui peut, soit animer le débat, soit le faire dévier vers le pugilat, auquel cas il n'a plus le droit de s'intituler controverse. La confrontation entre les climatologues et les « climato-sceptiques » en est un exemple. Il s'agit bien d'une controverse car des arguments sont développés de part et d'autre ; mais dès que les parties se mettent en cause mutuellement, se reprochant un manque de compétence ou une soumission aux intérêts de certains lobbies, s'y ajoute de la polémique dont on ne peut pas dire qu'elle fait avancer le débat.

#### La polémique dans la controverse

Vouloir séparer controverse de polémique et ôter à celle-ci ses lettres de noblesse, cela relèverait-il d'un point de vue idéaliste ? Peut-être, mais sans naïveté. En effet, on ne croit pas à l'existence d'un débat public pur de toute polémique. Comme le dit Frédéric Saenen, auteur du *Dictionnaire du pamphlet*<sup>54</sup> :

« Depuis la nuit des temps, l'homme a développé la faculté de se disputer et il est à gager que la maîtrise du langage doublement articulé ne fit qu'exacerber cette pulsion primale [...] l'*homo sapiens* ne chicane pas que pour des biens matériels ; il aime tout autant à arguer, à débattre, à invectiver à propos du monde des idées. Les Grecs et les Romains comptèrent ainsi de nombreux tribuns dont s'inspirèrent les générations successives de rhétoriciens [...]. »<sup>55</sup>

À cet égard, il est intéressant de reprendre les « Trois siècles de polémiques littéraires » que décrit cet auteur, car on ne peut s'empêcher d'y voir un mélange de mises en accusation, de réactions vives et d'argumentaires sérieux défendant les positions des uns et des autres.

F. Saenen résume la querelle des « Anciens » et des « Modernes », à laquelle on a fait allusion, en disant qu'elle met en opposition :

« d'un côté, ceux qui refusent le « progrès » et identifient dans le classicisme un indépassable référent en matière artistique, y puisent leur inspiration et en prônent l'imitation ; de l'autre, les tenants de l'innovation et de l'imagination, envisageant l'art comme perfectible, et soucieux de dépoussiérer les canevas

53. « En vérité personne au monde ne peut s'arroger le droit de supprimer la vie d'un innocent. Ce ne peut être l'État, à moins qu'il ne soit totalitaire comme l'était le III<sup>e</sup> Reich » (Jacques Médecin, séance du 26.11.1974).

54. F. Saenen, *Dictionnaire du pamphlet*, Éditions Infolio, 2010.

55. *Ibid.*



thématiques et formels dominants. »<sup>56</sup>

Mais s'il peut le résumer ainsi, c'est parce qu'il y a eu des textes, aussi virulents fussent-ils, qui ont fait valoir des arguments, ce qui en fait une controverse et met au rang d'anecdote le coup d'éclat de Boileau à l'Académie française. Plus tard, la « Bataille d'Hernani », également citée antérieurement, fut, dans le bouleversement romantique, une empoignade entre écrivains, théâtraux, critiques, plus passionnelle qu'intellectuelle parce qu'elle mettait en cause des styles de création, domaine qui ne peut être traité avec sérénité car il y va, comme dans le domaine pictural<sup>57</sup>, de l'engagement des artistes. Ce mélange de controverse et de polémique est propre, semble-t-il, au monde artistico-intellectuel qui, étant engagé dans des actes de création, de pensée, de critique du monde, parle et écrit avec le corps et ses humeurs dans lesquels se mélangent intellect et passion.

Les philosophes ne sont pas en reste. L'opposition entre Voltaire et Rousseau, à laquelle on a fait allusion, semble relever davantage de la polémique du fait des piques acérées qu'ils s'adressèrent par écrits interposés. Le « On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage », face au « Dans cette étrange opposition qui règne entre ce que vous prouvez et ce que j'éprouve, clamez la perplexité qui m'agite, et dites-moi qui s'abuse du sentiment ou de la raison », sont nettement polémiques, avec beaucoup de saveur, mais il y eut d'autres textes bien mieux argumentés dignes d'une controverse. Comme le souligne Seanen :

« Cet échange de vues ne peut être à proprement parler qualifié de polémique ; il sera toutefois à l'origine de la continuelle discorde qu'entreprendront les deux hommes des années durant. Chacun des adversaires affûtera ses armes de prédilection : là où Voltaire pratique l'ironie mordante, la saillie ravageuse, le trait railleur, Rousseau préfère l'argumentation froide et les effets de rhétorique dépassionnés, proches de Pascal. »<sup>58</sup>

Le « J'accuse ! » de Zola fit basculer l'affaire Dreyfus qui, au bout du compte, et bien qu'elle clivât de façon violente la société française, ne fut pas exempte d'argumentaires sérieux ce qui fait qu'elle peut être mise au rang des grandes controverses socio-historiques. Quant au dialogue entre ces deux grands contemporains que furent Sartre et Camus, on est bien dans l'ordre de la controverse, Seanen reconnaissant lui-même qu'il s'agit de

« Deux intellectuels de haut vol, n'appartenant ni à la même génération ni à la même classe sociale ni au même cheminement philosophique, [qui entretiennent], par tribunes interposées, une *controverse*<sup>59</sup> sur cette question brûlante [de l'engagement]. »<sup>60</sup>

56. *Ibid.*

57 Voir à ce propos « Polémique et politique. La réception des peintures restaurées à Paris (1795-1815) », *Histoire de l'art*, n° 68, 2011, p. 65-73.

58. *Ibid.*

59. C'est nous qui soulignons.

60. *Ibid.*

Et si cette controverse est émaillée de moments polémiques, c'est parce que l'on a affaire à des philosophes écrivains dont la plume, par ses éclats, est au service d'une pensée engagée.

### Vertu et perversité de la polémique

Une fois de plus, il ne s'agit pas de négliger la polémique, car on ne peut que constater que c'est elle qui donne de la visibilité au débat public. Et à ce titre, on pourrait même dire qu'elle a une certaine vertu, puisqu'elle incite les citoyens à se poser des questions. Mais vertu à effet pervers, car un débat réduit à la polémique est sans issue. La polémique est vertueuse si après avoir déclenché un débat elle se poursuit en une controverse qui fait avancer la pensée. La polémique est contreproductive si elle se satisfait d'elle-même entretenant un maelstrom de paroles qui brouille la pensée. Combien d'exemples de polémiques n'ayant pas permis d'avoir un débat citoyen controversé utile à la démocratie : la polémique qu'avait déclenchée le débat sur l'*identité nationale*, lancé en 2009 par Éric Besson, a occulté ce qui aurait pu être une controverse intéressante et utile en ces temps de crise identitaire ; la création du programme « ABCD de l'égalité », visant à déconstruire dans les écoles les stéréotypes de genre, fut vite montée en polémique clivant radicalement et irrationnellement la société autour d'une supposée « théorie du genre », et empêcha d'avoir un débat serein sur la question. On ne peut pas dire non plus que la question de l'*immigration* qui agite l'Europe, suscitant des prises de position radicales sans grande argumentation mais nombreuses mises en cause du camp adverse (laxisme contre conservatisme), soit débattue de façon sereine : elle est davantage objet de polémique que de controverse.

Pour enclencher un débat vertueux, il ne suffit pas de provoquer celui-ci par une polémique ; il faut donner les moyens de penser. Provoquer par une polémique, c'est créer dans l'espace public des prises de parole vives qui s'esclaffent, s'indignent, se scandalisent, protestent, parfois invectivent, mais sans autre effet de retour que la même parole, empêchant que s'instaure une vraie discussion, un vrai débat, une controverse. D'une manière ou d'une autre, de façon explicite ou implicite, la polémique est orientée vers une accusation. Et lorsqu'un débat se fonde sur une accusation il met l'accusé dans une position d'avoir à se justifier, et ceux qui soutiennent l'accusation ou l'accusé se voient contraints de prendre parti de façon radicale. C'est ce qui s'est passé avec l'accusation portée contre l'islamologue suisse, Tariq Ramadan, dénonçant sa pratique d'« un double langage »<sup>61</sup>, suite à quoi nombre d'élus ou responsables d'institutions prestigieuses ont refusé qu'il puisse s'exprimer en public<sup>62</sup>. Pourtant certains intellectuels ont fait remarquer, à juste titre, que c'est un contresens : dans

---

61. Cette accusation a été lancée, théorisée et diffusée par C. Forest dans son livre, *Frère Tariq*, Grasset, 2004.

62. Alain Juppé à Bordeaux, Jack Lang à l'Institut du Monde Arabe.

« un pays où des millions de personnes sont descendues dans la rue pour la défense de la liberté d'expression [...], accepter le débat avec Ramadan ne signifie pas être d'accord avec lui, mais prendre au sérieux les communautés musulmanes en France, dans leur diversité [...], car c'est une des voix qui permettent d'entamer un dialogue respectueux avec ces jeunes de confession musulmane. »<sup>63</sup>

Voilà qui est un appel à sortir de la polémique et à entrer dans un débat de raison, serait-il controversé.

La polémique, en essentialisant les thématiques et les arguments de l'adversaire, bloque le débat. Blocage comme dans cette « Polémique sur la mode islamique »<sup>64</sup>, que titre un journal. Des marques de vêtements ayant décidé de créer des lignes vestimentaires pour les femmes musulmanes désirant porter le voile, surgissent des déclarations de condamnation et de soutien, contre ou en faveur d'une telle mode. Tout commence par les propos critiques de la ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes qui, entre autres choses, juge « irresponsables [les marques qui] d'un certain point de vue, font la promotion de cet enfermement du corps des femmes. » Cette réaction est condamnée par une pétition réclamant des sanctions contre la ministre parce que celle-ci réduirait les femmes musulmanes « à des poupées de porcelaine nécessitant une aide extérieure pour savoir ce qui est bon et moins bon. » Mais d'autres associations se félicitent que la ministre « ait réagi avec force et indignation face à la banalisation du port du voile islamique », et certaines personnalités la soutiennent en soulignant qu'il ne s'agit pas là de donner une nouvelle dignité à la femme musulmane, mais tout simplement de développer un nouveau marché au profit des grandes marques, et donc qu'il faut « défendre la liberté et la dignité des femmes contre les noces barbares du cynisme marchand et de la bigoterie. » Cependant, il en est d'autres qui, au nom même du marché, défendent cette initiative car, jugent-elles, « il y a une réelle demande des femmes », et « la France a un retard sur la mode islamique. »

Le journal a raison d'employer le terme *polémique*, parce qu'on ne peut pas dire que cet échange d'arguments prête véritablement à une controverse raisonnée, d'une part, sur l'opposition entre les forces morales et consuméristes qui caractérisent notre société, d'autre part, sur les différences de culture, du fait que d'autres pays (Angleterre, Suède) ont déjà promu ce genre de mode vestimentaire. Une controverse raisonnée devrait débattre de la question de savoir

« au nom de quoi peut s'exercer et s'imposer une liberté : d'une croyance républicaine prônant la laïcité, d'une croyance religieuse prônant la liberté de conscience, d'une croyance libérale de loi du marché ? »<sup>65</sup>

63. Alain Gresh, Sonia Dayan, Raphaël Liogier et Edgar Morin, *Le Monde*, 03-04.04.2016.

64. *Le Monde*, 03-04.04.2016 (et citations suivantes).

65. Lire aussi le reportage « Le business de la mode islamique », *L'Obs*, n° 2684, 14.04.2016.

Blocage également avec le procédé qui consiste à employer des expressions métaphoriques dont la force serait susceptible de paralyser le raisonnement de l'adversaire, et conséquemment d'arrêter la discussion. Comme le fait remarquer Marc Angenot,

« À toute idéologie correspond une phraséologie constituée d'images figées dont l'expressivité s'use à force de servir. [...] Pour des générations d'hommes de droite, si la République était "la Gueuse", les institutions républicaines étaient autant de "catins". Il suffit au polémiste de trouver des variations nouvelles sur ce vieux thème »

et il cite en exemple : « Ces piteuses larves, champignonnées sur le fumier démocratique »<sup>66</sup>, un procédé que l'on retrouve dans le débat sur les parasciences décrit par Marianne Doury : « ceci expliquant en partie ce déferlement d'obscurantisme qui nous envahit depuis quelques années... » ; « le marécage de l'ignorance et de la superstition » ; « Le flot boueux ne montera pas toujours »<sup>67</sup>.

En outre, la polémique peut également être provoquée par la déclaration de contre-vérités, de dénégations, comme c'est le cas des déclarations négationnistes sur l'existence des chambres à gaz. Ainsi Benjamin Nétanyahou a-t-il déclenché de vives réactions lorsqu'il déclara que le grand mufti de Jérusalem, Haj Amin Al-Husseini, avait inspiré à Hitler la destruction des Juifs d'Europe<sup>68</sup>. Dans ces cas, il n'y a point lieu de discuter ; simplement rétablir la vérité. Car se lancer dans une argumentation pour prouver le contraire serait tomber dans un piège : expliquer un fait établi, c'est laisser planer le doute sur sa vérité. Et le journaliste qui commente cette déclaration a raison de dire qu'elle répond « à des fins de polémiques circonstancielles »<sup>69</sup>. Il y a polémique dès lors qu'on se contente de dire non, d'être contre, d'accuser, d'échanger des invectives, d'essentialiser des affirmations, sans argumentation ni écoute de l'avis contraire.

Si la polémique a la vertu de déclencher le débat, elle n'a point celle de l'entretenir. Elle fait surgir sur la place publique le feu incandescent de la parole guerrière qui brûlerait les hommes dans leur désir de l'emporter sur l'autre et sur les idées contraires, si la pensée n'imposait sa volonté de comprendre, si la controverse ne venait maîtriser le feu pour en faire une source de lumière.

66. M. Angenot, *La Parole pamphlétaire...*, p. 254.

67. M. Doury, *Le Débat immobile...*, p. 99.

68. Déclaration, d'après *Le Monde*, 21.10.2015 : « Hitler ne voulait pas à l'époque exterminer les Juifs, il voulait expulser les Juifs. Et Haj Amin Al-Husseini est allé voir Hitler en disant : "Si vous les expulsez, ils viendront tous ici." "Que dois-je faire d'eux ?", demanda-t-il. Il a répondu : "Brûlez-les." »

69. *Le Monde*, 23.10.2015.

### 5. Exemple d'une controverse brouillée par des attitudes polémiques

Dans les pages « Débats » de l'hebdomadaire *L'Obs*<sup>70</sup>, le psychanalyste Fethi Benslama et le philosophe Michel Onfray s'affrontent à propos du livre *Penser l'islam* que vient de publier ce dernier. On pourrait penser qu'étant donné la qualité des deux protagonistes, on ait affaire à une controverse intéressante sur les causes du terrorisme. Malheureusement, les quelques arguments qui s'échangent s'effacent derrière des attaques *ad hominem*, les réfutations derrière des justifications qui sont des actes de défense plutôt qu'un apport de preuves.

Fethi Benslama, interrogé sur le livre d'Onfray, tout en reconnaissant qu'il est bien documenté et que son auteur est loin d'être ignorant, commence par le traité d'« impenseur ». Cette catégorie d'intellectuels très médiatisés qui « tout en vilipendant les médias, dénoncent un système tout en en profitant », et insufflent « la détestation de leur pays, et le désespoir au nom de l'amour qu'ils ont ... pour eux-mêmes à travers lui ». La charge étant sévère et directe, il justifie son attaque en prenant comme exemple le fait que Michel Onfray, tout en condamnant les massacres, légitimerait les terroristes en ce qu'ils réagissent aux bombardements occidentaux. Il lui reproche de faire sienne la théorie sur le « le choc des civilisations » issue de la thèse de Huntington qui serait maintenant fort critiquée, ce qui montre que Michel Onfray adopte « les idées des néoconservateurs américains » alors qu'il se revendique d'une « gauche pacifiste ». Fethi Benslama ajoute, pour renforcer la preuve des contradictions de l'auteur de *Penser l'islam*, que celui-ci affirme en même temps (a) que « l'unité de l'islam n'existe pas », et (b) que s'affrontent deux blocs : « "l'islam" et l'"Occident" ».

Michel Onfray réplique de façon tout aussi polémique, peut-être encore plus violemment à l'endroit de son interlocuteur, en employant le mode ironique : « Comme le croyant, le freudien et l'universitaire sont comiques en vous ! » Il lui reproche de tout « pathologiser » ce qui rend le débat impossible « puisque vous vous installez dans la posture du thérapeute qui soigne le malade ». Puis relève, à son tour, les contradictions (argument de rétorsion) de son contradicteur : contradiction de celui qui méprise les impenseurs qui traînent dans les médias (Onfray) et cependant vient discuter avec eux ; contradiction puisque Benslama critique les thèses des néoconservateurs, « alors que c'est vous qui, en défendant la politique de bombardement des États-Unis, vous vous alignez sur les thèses des néoconservateurs. » Ensuite, il dénonce, en prenant la posture de l'offensé, les affirmations de son adversaire qui sont contraires à ce que lui-même dit et écrit : « Je ne donne nulle part "raison aux terroristes", quelle insulte vous me faites ! ». Il s'emploie cependant à réfuter la critique qui lui est adressée d'élever deux blocs de civilisation l'un contre l'autre :

---

70. *L'Obs*, 17.03.2015.

« Dire qu'il existe des civilisations ne suppose pas de les essentialiser en expliquant qu'il s'agirait de blocs homogènes sans portes ni fenêtres. Il y a évidemment des relations, elles peuvent être pacifistes et fructueuses, collaboratives, mais elles peuvent être aussi bellicistes et belliqueuses. »

C'est ce que montre l'histoire.

Benslama, en répondant à la question de *L'Obs*, argumente cette fois de façon empirique pour réfuter l'idée que le terrorisme serait le résultat des guerres menées par l'Occident contre le monde arabe. Il rappelle des situations passées : le fait que « L'Irak n'avait pas de régime islamique lorsqu'il a été bombardé et envahi, la Syrie non plus, et pas davantage la Libye de Kadhafi » ; le fait que « de nombreux pays à majorité musulmane ont participé à ces guerres », et ce pour des raisons « économiques et géostratégiques », et non point de religion ou de civilisation. Il récuse également que le terrorisme visant la France ait commencé après l'implication de la France dans les guerres actuelles : « Quand le GIA dans les années 1990 a organisé des attentats, la France n'était pas en guerre et ne soutenait pas le régime algérien... » De plus, il faut se souvenir que le président Chirac s'était opposé à l'intervention en Irak, ce qui a suscité l'admiration des musulmans vis-à-vis de la France. Malheureusement, après cette argumentation, il attaque de nouveau Michel Onfray : « Vous écrivez des gouvernements français qu'ils sont "islamophiles à l'intérieur, islamophobes à l'extérieur", c'est une pensée simpliste. » À ce reproche de « simplisme », Onfray relève les attaques *ad hominem* de l'autre qui « [...] interdit que le débat véritable ait lieu », les dénonce comme « la méthode des journalistes de plateau de télévision », et se contente d'ironiser de façon sarcastique : « Chacun aura compris en vous lisant que l'Irak est un pays bouddhiste, Israël un pays calviniste, la Russie un pays shintoïste, la Chine un pays catholique... », pour souligner qu'il s'agit bien de croisades entre l'Orient et l'Occident, comme l'ont déclaré Bush et Ben Laden.

Enfin, la polémique s'apaise quelque peu et le débat devient controversé avec quelques arguments de concession, sans pour autant se répondre, lorsqu'il s'agit de constater que la violence est dans tous les camps : « Les musulmans sont en guerre civile entre eux », dit Benslama, ajoutant que les motifs de ces guerres ne sont pas seulement religieux : « Les violences locales du judaïsme et les violences éteintes du christianisme sont à mettre en perspective avec les violences universelles et contemporaines de l'islam conquérant qui n'est pas tout l'islam », dit Onfray en ajoutant que « l'histoire s'écrit avec les minorités agissantes, jamais avec les majorités silencieuses ». De même, s'agissant de la laïcité, Benslama rappelle qu'« il n'y a que 25 % des musulmans qui vont à la mosquée, les autres pratiquent un islam privé », et qu'il faudrait donner davantage de visibilité publique aux 75 % de musulmans sécularisés qui respectent les lois de la République. Onfray, quant à lui, rappelle que « la laïcité suppose le refus de la théocratie » et qu'il faut repenser la laïcité du fait que « le christianisme est devenu intellectuellement minoritaire et que l'islam est une religion en expansion en Europe ».

du fait de la migration et de l'effondrement de la civilisation judéo-chrétienne ». Cette confrontation se termine en échange de points de vue un peu plus argumentés sur la question de savoir s'il y a « une gauche pour penser l'islam ».

On voit comment deux penseurs, pourtant de qualité, en viennent, dès qu'ils sont confrontés l'un à l'autre, à ne plus s'entendre jusqu'à déformer la pensée, les propos de l'autre. Dans cet affrontement, des questions ont émergé qui auraient mérité des développements plus argumentés. Certes, il y eut quelques moments d'argumentation, de justification et réfutation sur le contenu. Mais la mise en face à face de ces deux penseurs a noyé une controverse possible dans un flot d'invectives qui n'aide pas à l'intelligibilité du débat. Alors que chacun d'eux, pris séparément, dans ses écrits, s'emploie à exposer son point de vue avec force arguments, à réfuter des thèses ou opinions opposées avec raison, à proposer avec prudence des explications<sup>71</sup>. On voit une fois de plus les ravages que peut produire une polémique médiatisée au détriment de ce que pourrait être une controverse utile à la compréhension.

\*

Au terme de ce parcours sur les formes d'échange de paroles apparaît la vertu opératoire de la définition de ces catégories et de ces distinctions : distinction entre genre et stratégie ; distinctions à l'intérieur des genres entre discussion, débat et controverse ; distinction entre trois types de controverses ; distinction enfin entre ces genres et la polémique comme stratégie. Cela permet, entre autres choses, de ne pas confondre controverse et polémique (différence de statut) et de mieux comprendre leur rôle dans le débat social (raison et passion). C'est une façon d'apporter un élément d'intelligibilité à la question des controverses qui est par ailleurs débattue entre anthropologues et sociologues des sciences<sup>72</sup>, particulièrement sur l'absence de distinction entre controverse scientifique et débat politique. Le point de vue présenté ici est celui d'une analyse des discours, avec ses processus de mise en scène de la parole véhiculant des savoirs de connaissance et des savoirs de croyance, selon certains dispositifs de communication qui se révèlent être une condition pour déterminer les régimes de vérité, ou les « types de véridiction », que Bruno Latour s'attache à définir<sup>73</sup>. La sociologie des controverses dépend de leurs modes de mise en énonciation. Cela fait partie de ce que Michel Foucault considère comme

« l'ensemble des règles selon lesquelles on partage le vrai et le faux et on attache au vrai des effets spécifiques de pouvoir, étant entendu aussi qu'il ne

---

71. Voir pour Benslama *La Guerre des subjectivités en islam*, éd. Lignes, 2014, pour Onfray *Penser l'islam*, Grasset, 2016.

72. Bruno Latour, Michel Callon, Pierre Lascoumes.

73. Voir « Entretien avec Bruno Latour », *Tracé*, n° 10, hiver 2006, p. 113-130.

s'agit pas d'un combat "en faveur" de la vérité, mais autour du statut de la vérité et du rôle économique-politique qu'elle joue. »<sup>74</sup>

La polémique n'est donc pas un genre tel que nous l'avons défini comme contrat de parole. On ne peut penser que les partenaires d'un échange langagier soient liés par un contrat polémique, sauf à le décider comme une forme de spectacle. Ce serait par avance s'interdire de se comprendre : on ne passe pas un contrat de *non-compréhension*. En revanche, la dérive polémique des uns peut provoquer la réplique polémique des autres, preuve qu'il s'agit d'une stratégie discursive et non point d'un genre. S'il fallait un argument supplémentaire en faveur de cette distinction, on ajouterait qu'il est aisé de faire le résumé d'une controverse en dégageant la problématique, les positionnements et les arguments, alors que de la polémique, on ne peut dresser qu'un catalogue des attaques, des invectives et autres procédés de disqualification de l'adversaire.

Certes, toute polémique dit quelque chose sur la société dans laquelle elle circule, comme le rappelle Ruth Amossy<sup>75</sup> mais ce n'est pas pour autant qu'elle est utile à la délibération démocratique. À quoi servirait une polémique sur la question des migrants, du réchauffement climatique, de la race, de l'antisémitisme, du social-libéralisme, de la colonisation des territoires par Israël, de la réforme des collèges en France, sans connaître les points de vue des chercheurs, des juristes, des philosophes (éthique), des économistes, des sociologues, leurs arguments et les controverses internes à chaque discipline, et sans recueillir les positions des corps constitués et les opinions des mouvements associatifs ?

La polémique est affrontement, souvent aveugle, la controverse est confrontation raisonnée. La polémique ne participe pas d'un processus critique, au sens où la vraie critique est d'examen des positions contraires. Elle est plutôt de dénonciation. La polémique est toujours à charge. La controverse est – idéalement – hors charge. Un idéal dont la controverse scientifique pourrait s'approcher, car, comme on l'a montré, l'enjeu est de vérité et la procédure de raison. Un idéal dont le débat public s'éloigne, lorsqu'il est alimenté par la passion, passion qui empêche la raison de s'exercer, et que l'exigence éthique en démocratie devrait tenter de maîtriser. Mais il ne s'agit pas de nier l'intérêt de la conflictualité : la passion stimule les peuples, alors laissons-la aussi s'exprimer pour autant qu'elle puisse être contrôlée par la raison. C'est la condition de *disputabilité* démocratique.

74. M. Foucault, *Dits et écrits, 1954-1988*, tome III, Gallimard, 1994, p. 114.

75. « [...] la polémique s'avère riche d'enseignement, dans la mesure où elle en dit long sur la société et l'époque dans lesquelles elle circule sur la place publique », R. Amossy, *Apologie...*, p. 51.



## V

### **Le rôle social des controverses. Un enjeu démocratique**

Lors des Rencontres de Pétrarque qui eurent lieu à Montpellier à l'occasion des « Trente ans de débats qui ont marqué la France », le philosophe Régis Debray s'interrogeait :

« Débattre oui, mais pour quoi faire ? Est-ce que les mots, les concepts que nous forgeons, les débats que nous lançons peuvent se transformer en décision, orientation, ou en action, en organisation, [...], est-ce que le « moi-je » peut déboucher sur un « nous », autrement dit est-ce que la fonction intellectuelle est encore une fonction civique ? »<sup>1</sup>

Il se référait plus particulièrement aux intellectuels, constatant que « l'autorité politique du pouvoir intellectuel est extrêmement faible, et l'autorité intellectuelle du pouvoir politique est encore plus faible », et regrettant qu'il n'y ait plus « de rapport entre les deux mondes, le monde de la pensée et le monde de l'action »<sup>2</sup>.

Questions pertinentes, car il semble qu'à notre époque dite postmoderne, en ces temps de médiatisation outrancière et de réseaux sociaux multiples qui font que la parole n'a jamais été aussi proliférante, aussi diverse, aussi éphémère, il est difficile de dire quelle est la place des controverses. On est en plein paradoxe : la parole publique n'est plus surplombée par les grands dogmes du XX<sup>e</sup> siècle (marxisme, freudisme, structuralisme) qui empêchaient de penser « en dehors des clous », et donc pourrait être plus critique ; mais en même temps elle se dissout dans de multiples prises de parole qui ne se réclament d'aucun lieu de pertinence, qui se perdent en querelles et polémiques interpersonnelles, et sont mises en spectacle pugilistique, ce qui lui fait perdre intelligibilité et force symbolique. Alors, est-ce le sas, la transition vers un renouveau du débat citoyen à venir, comme certains l'espèrent (« Nuit debout »), en vue de nouvelles émancipations, ou est-ce l'éclatement de l'espace citoyen en une multiplicité d'opinions qui toutes se valent ?

Rappelons que si l'on assigne au débat public une autre fonction que celle qui vise à agiter les esprits, alimenter les conflits sociaux, créer un spectacle de combats et de guerres d'idées, il devrait permettre d'informer le public sur

---

1. Séance des Rencontres de Pétrarque diffusée le lundi 22 août, consultable sur le site de France culture.

2. *Ibid.*

l'opportunité et les objectifs de projets de société, de l'éclairer sur les enjeux de vérité des grandes questions sociétales qui interpellent les populations et interrogent les valeurs civilisationnelles, et ce dans l'espoir de donner davantage de pouvoir délibératif, voire décisionnel, aux individus voulant vivre ensemble. Et les controverses devraient y pourvoir.

Mais la tâche n'est pas aisée parce que les rôles que peuvent jouer les controverses dépendent des différentes modalités d'organisation du débat public que l'on a décrites : la manière dont sont discutées les questions scientifiques et sociales ; le pouvoir des différentes instances qui y participent ; le dispositif socio-communicatif dans lequel elles se déploient ; les effets qu'elles produisent sur les représentations des différents acteurs sociaux ; l'exploitation que le monde politique fait des débats quand il ne les provoque pas à ses propres fins ; la mise en visibilité qu'en assurent les médias et différents supports de diffusion de la parole, au risque de la déformation par désir de dramatisation. C'est l'ensemble de ces facteurs qui est susceptible – seulement susceptible – d'influencer les opinions et les décisions politiques.

Donc, une première urgence : distinguer les formes d'échange social, et sortir la polémique de la controverse, faisant en sorte que la controverse qui met en cause l'état des choses soit distinguée de la polémique qui met en cause des personnes. Une deuxième urgence, distinguer des types de controverse (scientifique, doctrinale et sociale) parce que les régimes et enjeux de vérité ne sont pas les mêmes, et que les confondre ne permet pas d'accroître l'intelligibilité du monde. Car il s'agit de savoir dans quelle mesure certaines formes de débat public se prêtent davantage à échanger des savoirs de connaissance ou de croyance à des fins d'intelligibilité sociale. Reste donc à s'interroger, autant que l'observation et l'analyse le permettent, sur le sort des controverses dans le débat public actuel, et les rôles qu'elles peuvent y tenir.

Car ce qui ressort d'une controverse ne tient pas seulement à la rhétorique argumentative. L'impact qu'elle pourrait avoir sur le public dépend aussi de ce que l'on sait de la qualité des participants, et de ce que le dispositif de mise en scène donne à entendre. On se trouve, en tant qu'analyste, devant un objet complexe dont la finalité est d'explication, de démonstration ou de persuasion mais les composantes multiples. C'est dire que l'étude présentée ici prend cet objet dans toute sa complexité, particulièrement du point de vue des conditions discursives qui produisent divers *effets de sens*, c'est-à-dire de la façon dont le débat se présente au lecteur, à l'auditeur et au téléspectateur, ce qui diffère de ce qui, en amont, a présidé à sa fabrication et aux intentions des acteurs qui ne peuvent prétendre qu'à *viser des effets*, et de ce qui, en aval, relève de l'impact auprès des récepteurs, lieu des *effets produits*. Le fondement des controverses étant langagier, les études discursives peuvent apporter un éclairage sur le rôle que les controverses sont susceptibles de jouer dans une société démocratique.

Tout débat public instaure une relation *triadique* entre les parties opposées et un *public-tiers* qui est placé en position de témoin, spectateur et

parfois juge. Chacune de ces parties est au départ, c'est-à-dire avant le débat, indépendante l'une de l'autre. Il faut donc que quelque chose les réunisse. Ce quelque chose est à la fois d'ordre institutionnel et événementiel. D'ordre institutionnel car il faut qu'existe un moyen de faire se rencontrer ces parties (réseaux internet, médias de presse, radio et télévision, autres lieux de mise en scène de l'information). D'ordre événementiel, car il faut un motif puissant pour provoquer un débat : un événement d'ordre verbal (la déclaration d'une personnalité politique), visuel (la photo du petit garçon syrien mort sur une plage turque), actionnel (une catastrophe naturelle, un acte criminel), événements soumis à interrogation quant au pourquoi et au comment.

Il y a donc trois moments dans un débat public : le moment du *déclenchement* par un événement qui fait problème quant à son intelligibilité ; le moment de l'*échange* qui prendra forme de discussion, controverse ou polémique ; le moment de l'*effet*, les retombées sur l'opinion et les décisions politiques ou judiciaires. Ainsi peut-on avancer que le débat, dès lors qu'il s'institue en controverse est susceptible de jouer trois rôles : un rôle d'*alerte*, un rôle d'*influence*, un rôle de *révélateur*.

### 1. Un rôle d'alerte

Une controverse joue un rôle d'alerte lorsque, à propos d'un événement quelconque, dès qu'il est publicisé, se pose un problème quant à sa cause, sa raison d'être, sa manière d'être et ses conséquences. Autrement dit, ce n'est pas l'événement en soi qui crée la controverse, mais le fait qu'à son propos surgisse un questionnement qui fera se rencontrer des avis différents ou contraires. Pour une controverse scientifique, ce sera à propos de théories distinctes, voire opposées, sur le réchauffement climatique ; pour une controverse doctrinale, à propos du mariage des prêtres ; pour une controverse sociale, à propos de l'accueil des immigrés.

Dans tous les cas, il faut que le thème et le questionnement de la controverse touchent quelque chose de vital chez les acteurs concernés. S'il s'agit de scientifiques, le vital se trouve dans la recherche et la défense d'une vérité à démontrer ; s'il s'agit du cercle de religieux ou d'intellectuels, le vital se trouve dans la défense d'un dogme ou d'une doctrine ; s'il s'agit du citoyen ou de l'individu de la rue, le vital sera dans ce qui le concerne directement pour gérer sa vie et celle de son groupe. Cela explique que les conditions d'émergence, de continuité ou de clôture d'une controverse dépendent à la fois de l'aspect vital de l'événement et de la capacité des acteurs sociaux à maintenir les différends. La controverse naît vit et meurt au gré de la force de son événementialité qui dépend des préoccupations de la société en une époque donnée et de l'acharnement des débatteurs à défendre leur position. Si ces conditions tombent en raison de l'établissement d'un accord général ou de la mise en application d'une décision consensuelle, la controverse tombe, à moins que l'accord soit provisoire, ce qui laisse la porte ouverte à sa résurgence.

Car, ne l'oublions pas, toute controverse naît d'une *incertitude*, et c'est le maintien de cette incertitude qui la fait vivre. Que l'incertitude devienne certitude et la controverse s'efface. L'incertitude est plus contrôlée, mieux déterminée dans le cadre d'une controverse scientifique ou doctrinale, mais elle est plus floue, immaîtrisée et ouverte dans le cadre d'une controverse sociale, parce qu'elle a partie liée avec une indignation morale au regard des valeurs d'identité, de justice, de souveraineté, d'égalité... Ce sont des controverses qui naissent dans l'espace public sans référence à la science, comme celles que nous avons citées (voile musulman et laïcité, théorie du genre à l'école, sang contaminé, mariage pour tous). Elles naissent dans l'espace public sans référence à la science, mais elles peuvent l'interpeller.

La controverse tombe lorsque quelque chose la tranche (un accord, une loi, une condamnation) ou lorsqu'une nouvelle controverse se substitue à la précédente. Parfois, elle résiste si les acteurs s'obstinent à la relancer en trouvant de nouveaux arguments ; parfois elle s'affaiblit, retombe comme un soufflet et s'épuise faute de combattants ; parfois elle ressurgit, mais de façon déplacée, par l'effet de nouvelles données ou d'une nouvelle problématique. Y. Gingras rappelle que Galilée pouvait difficilement être condamné pour des raisons scientifiques, et ne le fut que quand la controverse fut portée sur le terrain doctrinal, car il soutenait les thomistes qui mettaient en cause la transsubstantiation<sup>3</sup>. Elle peut aussi tomber par le fait du pouvoir de domination des décideurs ou de la justice (intervention du Conseil d'État), mais cela ne garantit pas sa disparition, car un nouvel événement peut la faire renaître, comme c'est régulièrement le cas, en France, avec des faits faisant accroc à la laïcité. C'est ce qui rend difficile les prévisions de durée et de fin d'une controverse qui peut s'apaiser, rester sous le boisseau, ou ressurgir à l'occasion d'une nouvelle découverte.

On ne s'étonnera pas dans ces conditions que la polémique joue un rôle dans l'apparition d'une controverse. On a écarté la polémique du rôle de délibération que doit avoir tout débat social, car elle ne s'accompagne pas d'argumentation. On lui a reconnu cependant la vertu partielle de mettre sur la place publique des affaires de corruption et d'injustice, de dénoncer des scandales, de fustiger des politiquement corrects, des compromissions, des déclarations ou des agissements jugés indécents, mais tout en lui déniait celle de l'éclairer, en raison de son effet néfaste de dérive, de dévoiement de ce qui pourrait donner lieu à une véritable controverse.

Un exemple de ce dévoiement nous a été donné, à l'été de 2016, par ce que l'on a appelé la polémique du « burkini » : une mauvaise dénomination, puisque la tenue que quelques femmes musulmanes ont arborée sur les plages ne relève ni de la burka qui couvre entièrement le visage par un grillage, ni du bikini qui est un maillot deux pièces. Cette exploitation politique par quelques municipalités voulant satisfaire des protestations souverainistes, dans un contexte de menaces terroristes, n'a pas donné lieu à

---

3. Y. Gingras, « La dynamique des controverses en sciences sociales et humaines », dans *Controverses*, CNRS-Édition, 2014, p. 27-28.

discussion sur la signification de l'espace concerné, différent de celui de l'école, et qui ne peut donc se prévaloir de la loi sur les « signes ostensibles » ; ni à interrogation sur le fait de savoir s'il s'agit d'une revendication identitaire ou religieuse. En revanche on a assisté à un retour du combat entre défenseurs de la liberté d'expression et défenseurs de la laïcité, entre contempteurs de l'oppression de la femme et défenseurs de la liberté de conscience, entre collectifs anti-islamophobie et collectifs laïcistes, entre musulmans français dénonçant une stigmatisation et musulmans français refusant l'amalgame, entre avocats de la Ligue des droits de l'homme et avocats de la commune incriminée. Le tout médiatiquement surexposé sans volonté de débat de fond, avec la diffusion d'une photo montrant quatre policiers municipaux qui, sur les galets de la plage de Nice, verbalisent une femme habillée d'une tunique noire et portant voile, image qui a suscité l'indignation en France et hors de l'Hexagone, et qui n'a fait qu'exacerber les oppositions. Bref une exposition d'un petit événement local ayant une motivation purement politique qui ne pose pas les bonnes questions. Le Conseil d'État ayant annulé l'un des arrêtés municipaux au motif que celui-ci portait « une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté de conscience et la liberté personnelle », la polémique pourra tomber si les autres municipalités ne reviennent pas à la charge malgré cette décision qui fait jurisprudence. En revanche, on pourrait espérer qu'elle se transforme en controverse autour de trois questions centrales : (i) Veut-on une laïcité d'effacement des différences ou une laïcité de coexistence des différences ? (ii) La loi peut-elle apporter des limites à la liberté d'expression contre l'affirmation d'un choix en conscience ? (iii) Dans quelle mesure une société peut-elle imposer ses valeurs aux étrangers résidant sur son territoire ?<sup>4</sup>

Outre ces moments de polémique qui peuvent alimenter l'espace démocratique dans sa phase d'exposition publique, toute controverse est susceptible d'avoir un rôle d'alerte par rapport à des menaces possibles, comme le changement climatique, le terrorisme, les mesures de sécurité, un rôle de vigilance (l'état d'urgence, la déchéance de nationalité) qui, dès lors que place est faite à discussion et débats contradictoires argumentés, ne peut être que salutaire pour la démocratie.

## 2. Un rôle d'influence

La question de l'influence nous renvoie à l'interrogation citée préalablement du philosophe Régis Debray : « Est-ce que les mots, les concepts que nous forgeons, les débats que nous lançons peuvent se transformer en décision, orientation, ou en action, en organisation [...] ? » Idéalement, les controverses sont des « occasions pour les acteurs sociaux de remettre en question certains rapports de force et certaines croyances jusqu'alors institués, de redistribuer entre eux "grandeurs" et positions de pouvoir et d'inventer de

---

4. Ce texte a été écrit avant que la presse ne publie, bien plus tard, des tribunes plus argumentées.

nouveaux dispositifs organisationnels et techniques appelés à contraindre différemment leurs futures relations » dit le sociologue Cyril Lemieux<sup>5</sup>. Il pense plus particulièrement, à l'instar d'autres sociologues, aux controverses scientifiques, et, faudrait-il préciser, dans le cadre des sciences humaines et sociales, ce qui a pour conséquence d'inclure dans ces controverses les effets sociaux avec l'intervention d'acteurs autres que scientifiques. L'anthropologue des sciences, Bruno Latour, tout en déclarant que : « La controverse est le grand moyen pour entrer à l'intérieur de la science qui se fait »<sup>6</sup>, n'en ajoute pas moins : « C'est la grandeur et l'intérêt des sciences d'être justement discutées, et pas seulement par les chercheurs. Puisque les sciences et les techniques se sont étendues à toute l'existence quotidienne, il est impératif que d'autres médias d'information empêchent la clôture prématurée de ce qui est devenu notre bien quotidien. »<sup>7</sup>

C'est ici que doit intervenir la distinction que nous avons opérée entre controverse scientifique et controverse sociale, distinction qui n'est jamais catégorisée en sociologie, et qui est pourtant indispensable pour analyser la question de l'influence. La force performative que peut avoir une controverse scientifique dans la mesure où elle contribue à clarifier les oppositions théoriques n'est pas toujours à l'œuvre dans les controverses sociales. Bien sûr, il y a eu dans le passé la controverse sur l'affaire Dreyfus, naguère, sur l'affaire du sang contaminé, plus récemment, sur le port du voile à l'école, mariage pour tous et la déchéance de nationalité, qui toutes se sont soldées, d'une façon ou d'une autre, par des décisions concrètes, ce qui ne garantit pas leur clôture définitive.

Mais combien d'autres qui restent en suspens et qui, comme on l'a vu précédemment, ressurgissent sans fin ? Les débats à propos du conflit israélo-palestinien et des territoires occupés, de la laïcité, de la fin de vie, du « grand commerce » qui tue le petit commerce, des grandes sociétés qui font du dumping économique avec les matières premières au détriment des producteurs, de l'inanité des comparaisons entre les systèmes scolaires et universitaires du monde. Ce qu'il convient de faire est donc de s'interroger sur les conditions de l'influence sans préjuger de ses résultats.

#### Les conditions d'influence des controverses

Au vu de la façon dont se développent les controverses, on peut pointer quelques conditions, sans que l'on puisse assurer leurs effets : conditions d'*émotionnalité*, de *légitimité*, de *dispositif* et de *diffusion*.

La *condition d'émotionnalité* est relative à la thématique de la controverse. Elle doit correspondre à ce qui est susceptible de toucher l'opinion publique en un moment donné, de sorte que celle-ci soit sensible au question-

---

5. C. Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *La Société d'études soréliennes*, n° 25, 2007/1, p. 192.

6. « Entretien avec Bruno Latour », *Tracées*, n° 10, 2006.

7. *Ibid.*

nement de la controverse. Et comme on l'a dit pour la fonction d'alerte, plus la thématique correspond à un sentiment vital, plus elle a des chances d'être entendue. C'est pourquoi les situations de crise – économique, financière, sociale ou morale – se prêtent particulièrement à mobiliser l'opinion et provoquer une demande de débats : la crise financière de 2008, l'affaire DSK<sup>8</sup> et le sexisme, l'affaire Cahuzac<sup>9</sup> et la corruption des politiques, l'affaire Lambert et la fin de vie, l'affaire Sauvage et la violence conjugale. S'il s'agit de controverses scientifiques, ce seront des oppositions entre des théories ou des contestations de résultats d'analyse qui interpellent au premier chef les chercheurs. Mais lorsque ceux-ci sont sollicités par des questions de société qui les engagent, alors entrent dans l'arène divers acteurs appartenant aux milieux académiques, aux mondes de la justice, de la politique, des médias et aux mouvements sociaux. On peut faire l'hypothèse que dans ce cas les controverses ont une fonction socialisatrice.

La condition de *légitimité* concerne la qualité des acteurs qui interviennent dans les controverses. En effet, dans le cadre d'un débat sérieux, et non point d'une simple polémique, il est attendu des débatteurs qu'ils puissent être perçus comme ayant un statut ou des qualités sociales qui justifient leur présence, en relation avec son thème et son questionnement : des scientifiques, si la question traitée fait appel à leur savoir ; des juristes, si la question a des rapports avec le droit ; des techniciens pouvant apporter une expertise dans le domaine concerné ; des politiques étant à l'origine d'une affaire ou d'une déclaration ; des représentants d'associations civiles ou citoyennes ayant dénoncé une injustice ou soutenu une revendication. Mais il faut aussi que les acteurs d'une controverse soient perçus comme ayant la volonté de débattre avec sincérité, dans un souci de clarification du questionnement, et non pour leur propre intérêt ni leur propre prestige. C'est ce qui fait douter d'une controverse comme « l'affaire Lambert » étant donné l'implication affective des parties. En revanche, une controverse se trouve grandie lorsque dialoguent de façon critique deux chercheurs comme Bruno Latour, spécialisé en sociologie des sciences, et Pierre Favre, spécialisé en sciences politiques, à propos du rôle que doivent occuper ces disciplines dans ce qu'il est convenu d'appeler les « *science studies* »<sup>10</sup>. Pierre Manent, lucide, dans *L'Épreuve de la discussion*, avertit :

« Une discussion n'a de sens et de justification que si les acteurs peuvent changer d'avis entre le moment où ils s'y engagent et le terme de l'échange. Là où ce changement n'est pas possible, il est simplement indifférent qu'une discussion ait lieu ou pas, et si des interlocuteurs échangent malgré tout des propos, on peut être sûr qu'il ne s'agit pas d'une discussion délibérative. La

8. Dominique Strauss-Kahn, ex-directeur du FMI, poursuivi pour harcèlement sexuel.

9. Ex-ministre délégué chargé du Budget (2012-2013) poursuivi pour fraude fiscale.

10. Voir B. Latour, « Pour un dialogue entre science politique et *science studies* », *Revue française de science politique*, n° 58/4, août 2008, p. 657-678, et « Ce que les *science studies* font à la science politique. Réponse à Bruno Latour », *Revue française de science politique*, n° 58, 2008/5, p. 817-829.

possibilité de changement d'avis est une condition nécessaire de la discussion délibérative (même si elle n'en est pas la condition suffisante). »<sup>11</sup>

La condition de *dispositif* concerne le lieu institutionnel dans lequel s'installe la controverse, dont on a dit qu'il pouvait être ouvert (arène publique) ou fermé (arène réservée aux pairs), et les places dans lesquelles se situent les débatteurs. Les débats qui s'instaurent dans les cénacles parlementaires ne sont pas les mêmes que ceux qui ont lieu dans les commissions préparatoires. Les discussions et délibérations ne se font pas en fonction des mêmes critères de conviction ou d'allégeance, car les enjeux sont différents. La plupart du temps, dans les lieux exposés au grand public, il s'agit d'exprimer une parole de protestation ou d'opposition dans un jeu de simulacre de discussion pour justifier une prise de décision collective à l'issue d'un vote (AG)<sup>12</sup>. En revanche, c'est en petits groupes, non exposés publiquement (commissions parlementaires, bureaux des partis, conseils d'administration) qu'ont lieu les discussions délibératives. Lorsque des scientifiques et autres experts sortent de leur lieu fermé pour s'exposer dans des débats publics, le dispositif changeant, ils doivent changer de registre de parole. C'est que, une fois de plus, le contrat de parole scientifique n'est pas le contrat politique, militant ou citoyen.

Les conditions de *diffusion* interviennent également dans ce jeu d'influence. Les médias, par exemple, en raison de la finalité captatrice inscrite dans leur contrat, tout en se voulant des arbitres en matière de controverses, procèdent à un certain nombre de transformations des conditions du débat :

- Transformation du statut de chercheur en *expert*. L'expert est présenté comme spécialiste d'un domaine pratique particulier (couture, parfumerie, sport, diplomatie, gastronomie), ou d'une discipline (économie, ingénierie, informatique, psychiatrie), et son rôle est déterminé par une demande précise – celle du questionnement – qui lui est imposée de l'extérieur : il doit répondre à cette demande en tenant compte de l'auditoire non spécialiste auquel il s'adresse. C'est ce qui distingue l'expert du chercheur : le premier est sommé de répondre, souvent par oui ou par non, et de fournir des solutions<sup>13</sup> ; le second se donne son propre cadre de questionnement, qu'il peut d'ailleurs critiquer et remettre en cause.
- Transformation du concept en *symptôme*, ce qui a pour conséquence de provoquer des réactions émotionnelles. Les médias s'emploient à fabriquer des mots *mode* ou des mots *tabou* qui finissent par s'imposer dans l'espace public brouillant l'effet de vérité, comme on le verra dans la troisième partie à propos de « race » et de « terrorisme ». Ce sont des mots dotés d'une forte charge sémantique, qui ont une certaine récurrence

11. P. Manent, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, « Champs essais », 2012, p.263-64.

12. Sigle consacré pour parler des « Assemblées générales » politiques ou militantes.

13. Voir Y. Chevalier, *L'« expert » à la télévision*, CNRS-Éditions, 1999, et notre article : « Le chercheur et l'engagement... ».



d'apparition et qui sont susceptibles de toucher les individus : les drames, les joies, les peines ou la simple nostalgie d'un passé perdu.

- Transformation de la controverse en polémique, en plaçant les débatteurs dans des positions irréductibles d'affrontement, à propos d'une problématique qui est présentée comme engageant des positions contraires, le débat étant encadré et orienté par les questions de l'animateur, et parfois des téléspectateurs, questions qui alimentent les conflits plus qu'ils n'appellent à des éclaircissements.

Ces transformations sont plus ou moins marquées selon les supports médiatiques : très marquées à la télévision, un peu moins à la radio selon les stations et les types d'émission, encore moins dans les tribunes de presse ; ils produisent des effets divers selon le type de spectatariat, d'auditorat ou de lectorat. Mais les conditions de diffusion des controverses sont également à considérer en aval selon le sort qui leur est fait après leur réalisation. Parfois, le débat a été décidé par une institution des pouvoirs publics, soit à fin de recueillir l'état de l'opinion sur une question sensible, soit pour lui permettre d'intervenir, soit pour la distraire d'autres problèmes politiques qui seront traités sous le boisseau. Parfois, le débat n'est qu'un prétexte pour justifier une politique en récupérant les résultats à travers une présentation et des commentaires qui sont orientés d'une certaine façon quand ils ne sont pas tout simplement passés sous silence. Transformation par les effets de la médiatisation, justification et récupération par le pouvoir politique, sont souvent les sorts qui sont réservés aux controverses publiques.

L'influence des controverses publiques est donc difficile à déterminer par avance car elles sont soumises aux jeux de pouvoir auxquels se livrent les différentes instances sociales. Sans compter la question de fond à laquelle les sciences humaines et sociales ont du mal à répondre : Peut-on agir volontairement sur les représentations sociales ? Les débats ont-ils des effets sur ces représentations, ont-ils la capacité de transformer le monde social ?

### **3. Un rôle de révélation**

En tout état de cause, si l'on ne peut se prononcer sur l'effet d'influence des controverses, il n'est pas douteux que les controverses témoignent de ce que sont les imaginaires sociaux à une époque donnée, dans un contexte culturel donné : les lois de la nature contre les lois de la culture (à propos des questions de bioéthique) ; les valeurs universalistes contre les valeurs relativistes (à propos des questions identitaires) ; les positions conservatrices défendant les traditions contre les positions progressistes défendant les changements ; les conceptions monoculturalistes des peuples contre les conceptions multiculturalistes ; les visions politiques fédéralistes contre les visions nationalistes. On a pu observer, en France, ces oppositions d'imaginaires à propos des débats sur le mariage pour tous et la conception du lien familial ; à propos du voile islamique et la conception de la laïcité ; à propos des affaires de justice et la conception de la sanction, de la punition, de l'enfermement ; à propos des révoltes, attaques à main armée et attentats et la

stigmatisation de l'agresseur, le statut et le droit des victimes<sup>14</sup> ; à propos des rapports entre les sexes et la conception de l'inégalité, du harcèlement et de la violence ; à propos de l'identité nationale entre ressortissants « de souche » et immigrés ; à propos de l'Europe, entre nationalisme, régionalisme, fédéralisme et communautarisme ; à propos de l'immigration, entre ouverture vers l'accueil et repli sur soi. L'affaire du burkini dont on a parlé plus haut est révélatrice de divers symptômes : symptôme du consumérisme, puisque le burkini a été lancé à des fins commerciales ; symptôme de peur de la part d'une société en mal de sécurité qui se laisse captiver par les sirènes d'un discours populiste qui s'alimente de boucs émissaires.

Ce sont les conceptions sur les modes du vivre ensemble dont témoignent les controverses : la manière de concevoir les rapports de force dans une société : les stratégies de domination entre autoritarisme et soumission volontaire ; les rapports sociaux entre hiérarchie, égalitarisme, équité et mérite ; les mouvements individualistes contre les mouvements de solidarité collective ; les réactions vis-à-vis du développement technologique ; la croyance en une loi naturelle téléologique, face à une loi de construction des destins ; la croyance en des valeurs universelles contre des valeurs culturelles ; la confiance dans le savoir scientifique face à sa mise en doute ; le refus de catégoriser le monde social en prônant mélanges et hybridations ; la conception du temps et de l'espace entre vitesse et lenteur, éloignement et proximité. Controverses qui mettent au jour de nouvelles peurs, de nouveaux préjugés, de nouveaux tabous.

\*

L'espace public est traversé en permanence de discours qui ont l'air de se contredire et d'appeler à discussion sérieuse, alors que, souvent, ils ne font que se côtoyer sans entrer en contre-argumentations réciproques : ils ne lèvent pas les contre-vérités, s'épanchent en invectives et stigmatisations, lancent des affirmations sans vérification possible. Ainsi se développe un jeu de politiquement corrects et incorrects qui s'entrechoquent sans jamais se mettre à l'épreuve de la raison. Les Donald Trump, Vladimir Poutine, Nicolas Sarkozy, etc., peuvent s'en donner à cœur joie, leur parole aura plus d'effet de vérité que celles des experts.

Dans ce maelström de débats politique provoqués ou entretenus par les médias et les réseaux sociaux, et pour aider ceux qui prônent une démocratie du dialogue social<sup>15</sup>, il est urgent d'apprendre à « controverser », néologisme qui pourrait être la marque d'une éthique du débat entre engagement pour la passion, et désengagement pour la raison. Les controverses ne sont pas le tout de la vie démocratique mais elles y contribuent pour une grande part, si tant est que l'on croie en la nécessité de la délibération. Quels que

---

14. Voir à ce propos M. Fœssel, *Libération*, 21-22.09.2013.

15. Voir l'interview de François Hollande dans *Le Débat*, n° 191, septembre-octobre 2016.

soient leurs défauts, les controverses sociales sont toujours utiles dans une société démocratique. Bon an mal an elles possèdent une fonction socialisatrice, favorisant l'intégration de ceux qui y participent et de ceux qui les écoutent. Il est vrai que toute forme de débat n'est pas d'égale utilité pour la délibération démocratique : il en est qui se perdent dans de multiples discussions dont il n'est pas possible de distinguer les enjeux ; il en est qui éclatent en polémique pour le bonheur des agitateurs d'esprit ou des médias, mais dont il sort peu de lumière. Mais il en est d'autres, des controverses, qui élèvent la conscience citoyenne indispensable pour la bonne santé de la démocratie. Encore faut-il que le citoyen ait accès à ces débats, car là où la controverse sociale est interdite, imposant un croire unique, là s'installe le terrorisme et l'absolutisme. C'est par la controverse que commence la possibilité d'une participation lucide et responsable à la vie sociale et politique, c'est par la controverse que peut se développer et s'entretenir une « culture du dissensus », fondement même du dialogue social. Il faut donc déclarer que, contre le débat polémique et le débat de postures, il y a l'urgence de la controverse. L'urgence de la controverse dont l'idéal serait « un échange dont la logique se construit au fil de deux discours qui se croisent sans jamais fusionner, et se répondent sans vraiment s'opposer. Ainsi s'énoncent des différences, des points de convergence, des découvertes de l'un par l'autre, des surprises, des interrogations ; en bref une sorte complicité sans complaisance »<sup>16</sup>. Nouvelle utopie ?

---

16. É Roudinesco en avant-propos du livre de dialogue avec Jacques Derrida, *Derrida Roudinesco. De quoi demain... Dialogue*, Flammarion, « Champs », 2001.



## **DEUXIÈME PARTIE**

### **DE L'ARGUMENTATION DANS LES CONTROVERSES**

*« Le domaine par excellence de l'argumentation, de la dialectique et de la rhétorique, est celui où interviennent les valeurs. »*

C. Perelman, *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Vrin, 1997, p.176.

Après cette discussion  
franche avec mon  
homologue...



Nous sommes tombés  
d'accord sur un point



Nous ne sommes d'accord sur rien



Dessin de Gorce.

## VI

### Les modes d'argumentation

Peut-être que les controverses ne sont que des « dialogues de sourds »<sup>1</sup>. Peut-être est-ce dû, selon Schopenhauer, au fait que la vanité des hommes n'accepte pas d'avoir tort, déniait à l'autre la possibilité d'avoir raison, et que donc « l'intérêt de la vanité » prime sur « l'intérêt de la vérité »<sup>2</sup>.

Bien des penseurs et des savants, surtout ceux qui à l'instar de Galilée avaient des doutes sur l'acceptation par la communauté des hommes de leurs idées ou de leurs théories sur le monde, ont exprimé leur scepticisme quant à la possibilité de faire partager leur pensée à leurs congénères. Il est vrai que l'on fait quotidiennement l'expérience de malentendus, de fausses interprétations ou d'incompréhensions, chaque fois que l'on parle ou écrit. Mais en même temps on observe que les individus échangent des paroles, les font circuler, se transmettent des informations, même si elles sont déformées, se racontent des histoires qui les remplissent d'émotions, s'invectivent ou se congratulent, se portent réciproquement la contradiction à travers des échanges d'opinions opposées, arrivent même à partager certaines vérités et à se mettre d'accord. Cela veut dire qu'ils entendent quelque chose de ce qui se dit, que ce soient des paroles critiques, agressives, de compassion ou de flatterie. Cela veut dire aussi qu'ils entendent parfois le point de vue adverse, les arguments qui se déploient dans divers cadres de raisonnement et auxquels ils tentent de répondre. Cela permet de soutenir l'hypothèse que ce qui fonde la relation langagière à l'autre est, comme on l'a dit dans le premier chapitre, un acte d'*échange*. Un acte d'échange comme désir de partage ou d'influence, au risque de l'incompréhension ou du conflit.

Discussion, controverses et polémiques se trouvent plus particulièrement au cœur de cet acte d'échange réciproque, car il s'agit pour chacun des protagonistes de ces échanges de défendre son point de vue face à l'autre, de tenter de persuader cet autre du bien-fondé de sa position, de lui imposer sa vérité, voire de le manipuler, et ce en jouant de façon plus ou moins rigoureuse avec divers types d'arguments et de raisonnements. Dès lors, on pourrait, pour analyser ces échanges, avoir recours à ce que la tradition nous a légué en matière de rhétorique argumentative. Tradition dans laquelle se mêlent figures de rhétorique et catégories argumentatives, ponctuée par trois

---

1. M. Angenot, *Dialogue de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Mille et Une Nuits, 2008.

2. Schopenhauer, *L'Art d'avoir toujours raison...*

grands moments que furent la *Rhétorique* d'Aristote, *Les Usages de l'argumentation*<sup>3</sup> de Stephan Toulmin et *L'Empire rhétorique*<sup>4</sup> de Chaïm Perelman, le récent *Dictionnaire de l'argumentation*<sup>5</sup> de Christian Plantin venant couronner ces trois grands moments. Il existe donc des outils et des guides pour procéder à l'analyse argumentative des discours, mais les sciences du langage nous ont appris qu'il fallait, à chaque fois, repenser l'outil et l'adapter en fonction des caractéristiques de l'objet étudié. En outre, restent toujours des questions théoriques à discuter et particulièrement celle de savoir s'il est pertinent de distinguer *argumentation* et *persuasion*. Dans une perspective d'analyse des discours qui articule acte de langage et dispositif de communication, c'est une distinction qui s'impose ; elle va être reprise ici afin de servir l'analyse des controverses.

Rappelons que toute situation de communication est porteuse des conditions de production de l'acte de langage, sous forme d'un *contrat de parole* qui impose au sujet parlant l'emploi de certains moyens discursifs. Dans un tribunal de justice, le contrat fait qu'avocats et magistrats emploient des moyens discursifs qui sont propres au discours juridique afin d'accuser, de défendre, et ces moyens ne sont pas les mêmes que ceux qu'emploient, lors d'un colloque, des scientifiques traitant d'un certain objet d'étude, chacun cherchant à justifier et prouver l'exactitude de ses explications, ni que ceux qu'utilisent des politiques dans un débat télévisé. À chaque situation de communication, un contrat propre et des moyens discursifs appropriés, ce qui n'empêche pas le sujet parlant de jouer de stratégies particulières. Contraint ou libre, il opère ses choix dans les modes d'organisation du discours qui sont à sa disposition, selon qu'il veut décrire (le *descriptif*), raconter (le *narratif*) ou argumenter (l'*argumentatif*)<sup>6</sup>, en les séparant ou en les combinant. Et lorsque son projet est d'argumenter, l'organisation de son discours différera selon qu'il cherche à *démontrer*, *expliquer* ou *persuader*. Démonstration, explication et persuasion sont des modes argumentatifs qui obéissent chacun à une finalité particulière qui tient au rapport que le sujet parlant entretient avec la vérité, et à celui qu'il veut établir avec son interlocuteur ou son auditoire.

### 1. La démonstration : une vérité à établir

La démonstration cherche à établir une vérité, pour un destinataire témoin de cette démonstration, dont il est supposé qu'il est capable d'en suivre le développement : celui-ci est donc placé en position de *pair*. Dans une telle visée, le sujet qui veut démontrer pose un certain questionnement pour lequel

3. S. Toulmin, *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958, trad. française *Les Usages de l'argumentation*, Puf, 1993.

4. C. Perelman, *L'Empire rhétorique et Traité de l'argumentation*.

5. C. Plantin, *Dictionnaire de l'Argumentation. Une introduction aux études d'argumentation*, Lyon, ENS-Édition, 2016.

6. Pour ces trois « modes d'organisation du discours », voir notre *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, 1995.



la vérité n'a pas été encore établie, et qu'il se propose de faire exister, dans le cadre d'un raisonnement dont la logique relève de la discipline dans laquelle il s'inscrit, afin d'apporter la preuve la plus irréfutable possible. À moins qu'existe déjà une vérité, mais une vérité jugée fautive et qu'il faut remplacer par une plus vraie, ou encore une vérité juste, mais qui, faiblement prouvée, doit être renforcée par de nouvelles preuves.

Le sujet argumentant se positionne alors comme tenant de cette vérité, contre d'autres possiblement existantes. Mais cette vérité n'est pas censée lui appartenir, elle n'est pas une vérité personnelle, elle le dépasse, elle est censée être une « vérité en soi », ce qui fait que le sujet qui argumente disparaît derrière un sujet pensant, raisonnant de façon savante. Le travail de la preuve consiste alors à exposer de façon technique, en usant du raisonnement et des arguments qui sont inscrits dans le système de pensée auquel il se réfère. Il procédera, stratégiquement par succession d'hypothèses, de restrictions, d'oppositions, même de doutes, jusqu'à affirmer l'inéluctabilité du raisonnement qui conduit à cette vérité. La stratégie de preuve est centrée sur la validité du raisonnement et son pouvoir de « falsification ». Ici, cependant, la voie est ouverte à une contre-argumentation possible, dans la mesure où ce processus argumentatif peut être discuté et même battu en brèche.

Il faut cependant qu'il soit reconnu comme ayant légitimité pour prétendre développer ce mode d'argumentation démonstratif. Il doit être légitimé dans son statut de savoir, comme c'est le cas, a priori, dans les discussions scientifiques, dans les situations de colloques, d'expertise, dans les écrits des revues spécialisées.

## **2. L'explication : une vérité à exposer**

L'explication cherche à faire connaître une vérité déjà établie et le procédé par lequel on est parvenu à l'établir, à l'adresse d'un destinataire dont il est supposé qu'il ne connaît pas cette vérité ni sa procédure. Autrement dit, l'explication, à l'encontre de la démonstration, d'une part, présuppose l'existence d'une certaine vérité, d'autre part, place l'interlocuteur ou l'auditoire en position de non-savoir. Dans ce mode argumentatif, le sujet qui explique pose le cadre du questionnement et décrit le pourquoi d'un phénomène particulier, comment on a atteint un certain savoir, une certaine vérité. Il peut aussi être conduit à exposer les différents points de vue, les différentes opinions, les différentes thèses qui se sont affrontées sur une question déterminée. Quand un professeur de mathématique demande à ses élèves qu'ils démontrent un théorème, en fait, il leur demande d'expliquer comment a été démontré le théorème. On ne confondra pas le processus qui mène à la vérité (démonstration), et celui qui l'expose (explication).

Le sujet qui explique n'a pas à défendre une vérité puisque celle-ci a déjà été établie. Il peut adhérer à une explication plutôt qu'à une autre, mais cela ne l'engage dans aucune prise de position par rapport à la vérité. Et s'il est amené à exposer différents points de vue, ce peut être de façon critique, mais son positionnement est en principe de neutralité. Il n'est que le porte-parole

de chacun d'eux qu'il examine et compare, car, une fois de plus, il ne s'agit que de vérités et de procédures déjà établies en dehors de lui et dont il cherche à rendre compte. À moins qu'il ne se serve de cet examen pour ensuite s'engager dans une nouvelle démonstration. L'activité de preuve consiste à élucider le pourquoi et le comment d'une vérité déjà établie et des procédés qui y ont conduit. Prouver sera ici apporter les arguments qui soutiennent chaque position. Il le fera de façon technique ou vulgarisée selon le public auquel il s'adresse.

Le sujet qui explique, pour être entendu, doit tirer sa légitimité de son statut de savoir. Il doit être reconnu comme ayant des raisons de connaître l'explication, ou les explications possibles, à propos d'une question ou d'un problème. C'est pourquoi ce mode argumentatif s'impose dans les situations d'information et d'enseignement dans lesquelles la légitimité est donnée par le statut (un professeur), par la pratique d'un métier (un artisan), ou par une expérience de vie (un baroudeur). En outre, l'explication s'inscrivant dans une visée de faire savoir, la position du sujet argumentant sera d'autant plus légitimée qu'il lui sera reconnu un certain savoir-faire dans la façon d'expliquer : la clarté dans l'exposition le créditera d'une certaine autorité.

### 3. La persuasion : une opinion à imposer

Les échanges langagiers de discussion<sup>7</sup> ne se jouent pas tous sur le seul mode de l'« être vrai ». La plupart jouent plutôt sur le « croire vrai », un croire vrai qui ne relève pas tant d'une *force logique* que d'une *force d'adhésion*. Et les moyens employés pour exercer cette force d'adhésion ne sont pas tous affaire d'argumentation au sens strict. L'enjeu n'est plus seulement de démontrer ou d'expliquer, activités discursives qui peuvent se suffire à elles-mêmes, mais d'arriver à faire adhérer l'interlocuteur ou l'auditoire, non pas tant à une forme de raisonnement qu'à une opinion, une croyance ou une vérité propre au sujet parlant. Dès lors, de nombreux facteurs interviennent comme ceux de l'image du sujet parlant (son *ethos*) susceptible de lui donner crédit ou pouvoir d'influence, de la nature de l'interlocuteur ou de l'auditoire, de l'enjeu qui les réunit, du lieu et du dispositif qui président à leur rencontre. L'enjeu est ici d'influence dans un rapport de force pour amener l'autre à partager un certain savoir ou à en changer. Le mode argumentatif est ici de *persuasion*.

Contrairement à la démonstration et à l'explication, la force de persuasion d'un acte de langage ne réside pas seulement dans la rigueur du raisonnement logique. Elle réside dans l'impact que peut avoir une certaine combinaison de l'ensemble de ces facteurs. Réduire la persuasion à l'argumentation logique serait se priver de prendre en compte les divers procédés d'influence que les protagonistes d'un débat mettent en œuvre pour tenter, à la fois, de convaincre l'autre et de se défendre vis-à-vis des opinions contraires. L'argumentation, en tant que mode de raisonnement, joue un rôle

---

7. Rappelons que nous avons érigé la « discussion » en catégorie générique.

dans le processus de persuasion, mais ce raisonnement peut s'affaiblir, voire disparaître, étouffé par l'impact de certains autres procédés qui prennent force de vérité. Si persuader, c'est inculquer une opinion, faire changer d'opinion ou renforcer une opinion, l'argumentation, comme ensemble de procédés de raisonnement et de maniement d'arguments, est un instrument au service de la persuasion<sup>8</sup>. La plupart des spécialistes de la rhétorique argumentative, depuis Aristote, s'accordent à dire que la persuasion est une force tout orientée vers l'auditoire<sup>9</sup>.

#### La persuasion comme visée d'incitation à faire

La persuasion participe d'une visée d'incitation à faire : *faire penser, faire dire, faire faire* (ou *ne pas faire faire*)<sup>10</sup> quelque chose à l'autre. Elle s'apparente donc à la visée de prescription. Mais persuader n'est pas prescrire. Il faut, pour que se réalise l'acte de prescription, que le sujet qui prescrit jouisse d'une position d'*autorité*. Qui a position d'autorité se contentera d'énoncer un ordre (« Sortez ! »), car il a la possibilité d'appliquer une éventuelle sanction à l'autre si celui-ci ne s'exécute pas ; cet autre est donc placé en position de *devoir faire*. On parlera alors d'un acte à visée performative. L'acte de persuasion, lui, participe de la même intention de vouloir faire faire, mais, à la différence de la prescription, le sujet qui veut persuader n'est pas dans une position d'autorité, il ne dispose pas de la possibilité d'exercer une sanction et ne peut donc obliger. L'incitation à faire n'est pas une obligation de faire. Une incitation à faire sous la menace d'une sanction ne serait pas un acte de persuasion mais de coercition. C'est pourquoi, s'il veut que son intention se réalise, le sujet devra s'employer à *faire croire* qu'agir dans le sens qu'il préconise sera de quelque manière favorable à l'interlocuteur ou à l'auditoire.

Cette visée échappe donc à la question de la vérité. Il ne s'agit pas tant pour le sujet d'établir une vérité que d'*avoir raison*, et de faire en sorte que l'autre partage cette raison. L'enjeu est ici, à la fois, de *véracité* – et donc de raison subjective – et d'influence, pour un sujet qui tente de modifier les opinions de l'autre, ou de faire partager les siennes. L'activité de preuve consiste alors à trouver les arguments ayant le plus fort impact, les uns relevant de la raison, d'autres de la passion, mêlant *ethos, pathos* et *logos*, puisque l'objectif de la persuasion est de *faire croire*<sup>11</sup> de sorte que l'autre soit en position de *devoir croire*. De ce fait, la preuve, dans une perspective de persuasion, ne répond pas nécessairement aux règles de la logique. Elle

---

8. On voit que la notion d'« argumentation » peut être conçue de deux façons : comme une notion générique englobant tous les procédés discursifs qui visent à démontrer, expliquer ou persuader ; comme une notion spécifique ne prenant en compte que les procédés de raisonnement et d'argumentation logique. On opte, ici, pour la notion générique. Sur cette question, voir le n° 1 d'*Argumentation et analyse du discours*.

9. Voir Plantin, *Dictionnaire de l'argumentation...* ainsi que *La Fonction persuasive* d'E. Danblon, Armand Colin, 2005, et *Les Chemins de la persuasion* de J.-N. Kapferer, Gauthier-Villars, 1975.

10. *L'interdiction* est la face symétrique de la *prescription*.

11. *Faire croire* ne veut pas dire *mentir*, mais faire partager une conviction.

consiste à répondre à deux objections possibles de la part de l'interlocuteur : (i) En quoi cela me concerne-t-il ? (ii) Pourquoi devrais-je m'en remettre à cette raison et pas à une autre ? L'apport de la preuve vise donc à persuader l'autre que : (i) Vous ne pouvez pas ne pas vous sentir concerné ; (ii) Seule cette raison est la bonne.

#### Les deux voies de la persuasion

Cette incitation à faire peut alors emprunter deux voies. La voie de l'*émotion*, du *pathos*, qui exploite les ressources de la parole susceptibles de toucher la sensibilité de l'interlocuteur ou de l'auditoire, tant par le choix des mots que par les inflexions de la voix (prononciation, intonation, phrasé, rythme, débit), la mimique et la gestuelle. Cela passe par la construction d'une certaine image du locuteur, de son *ethos*, image qui s'offre en modèle d'identification à l'auditoire, créant entre celui-ci et l'orateur un lien fusionnel. Cela passe par l'art de toucher l'affect des interlocuteurs : en manifestant de l'empathie, en jouant de flatterie, en exprimant de la compréhension, en se montrant solidaire, en se proposant comme allié, en encourageant, en conseillant, en suggérant sans s'imposer ; ou, au contraire, en intimidant, en inoculant, par le biais de certains arguments, des sentiments de peur, de risque ou de désir de vengeance ; ou enfin en se parant de l'allure du guerrier, du héros, du chef prêt à conduire le peuple vers la victoire ou le bonheur suprême. Autant de stratégies de captation jouant sur le *pathos*, dont est exemplaire le modèle du leader charismatique ayant pouvoir d'attraction et d'entraînement des foules. L'autre voie que peut emprunter la persuasion est celle de l'*argumentation* au sens strict, voie par laquelle sont exploitées les ressources du raisonnement (par déduction, induction, analogie, opposition, calcul, etc.), en manipulant divers types d'argument de façon à enfermer l'interlocuteur dans un univers de pensée dont il ne puisse (idéalement) sortir, autrement dit en mettant en œuvre le *logos*.

Les genres de discours publicitaire et politique empruntent la première voie, car ils visent à séduire le consommateur ou le citoyen, usant des stratégies de *faire croire* émotionnelles. Les controverses scientifiques, les débats juridiques, les discussions techniques empruntent plutôt la seconde voie, car l'enjeu est de prouver une vérité. Mais bien souvent processus de persuasion émotionnelle et processus de rationalisation argumentative se mêlent, y compris dans le cadre des débats scientifiques, comme on le verra dans la troisième partie, les débatteurs cédant parfois à la tentation de persuader par la séduction ou par ce que l'on nomme le « terrorisme intellectuel ». C'est là que s'imisce la polémique. Le mélange est en tout cas le propre des *controverses sociales*, lieu de rencontre d'une grande diversité de locuteurs. Il s'y livre constamment un combat entre force persuasive de raison et force persuasive de passion ; force logique renvoyant à des savoirs de connaissance, force d'adhésion renvoyant à des savoirs de croyance ; discours visant un « être vrai » possiblement *vérifiable*, discours visant un

« croire vrai » possiblement *validable*<sup>12</sup>. Mais il faut, dans tous les cas, que le cadre dans lequel se jouent ces partitions ait l'apparence de la raison. Aussi ces discussions et controverses se développent-elles selon un processus de mise en scène argumentative qui encadre les conditions de l'échange contradictoire.

---

12. La *vérification* se fait au nom d'une procédure systématique rationnelle ; la *validation* se fait un nom d'un mouvement de reconnaissance, d'accord, d'adhésion.



## VII

### Le cadre de mise en scène argumentative

On a écarté la polémique comme contreproductive à l'intelligibilité du débat public, comme faisant obstacle à ce qui devrait permettre au public citoyen de peser les pour et les contre des différents points de vue, et donc de permettre une délibération citoyenne en raison <sup>1</sup>, tout en lui reconnaissant la vertu de pouvoir animer le débat public. Il faut donc considérer maintenant ce que peuvent être les conditions de réalisation des controverses et des stratégies de persuasion qui s'y déploient.

Pour qu'une question soit discutée, il faut savoir de quoi il s'agit, c'est-à-dire savoir quel est l'objet de l'échange (la *thématique*) et comment on veut l'aborder (la *problématique*). Thématique et problématique constituent conjointement l'activité de *problématisation* (ou *questionnement*) <sup>2</sup>, laquelle détermine à la fois ce à propos de quoi on discute et la manière d'en parler. Car ce qui fonde une controverse est l'état d'*incertitude* dans lequel se trouve un savoir. Il faut donc l'interroger. Il faut aussi qu'apparaissent, dans le cadre de ce questionnement, les points de vue et les positionnements des sujets. Dès lors, entre ces différents points de vue, chacun des protagonistes, défendant le sien et cherchant à l'étayer de la meilleure façon possible, développera une activité de *probation*. Questionnement, positionnement et probation constituent le cadre de la mise en scène argumentative dans lequel se placent les sujets qui discutent.

#### 1. La problématisation

La *problématisation* (ou *questionnement*), comme on l'a dit lors de la définition de la controverse <sup>3</sup>, consiste à poser le cadre de la discussion autour d'une question dont la vérité est en suspens. Cette vérité peut concerner la factualité des événements (quand, où), leur cause (pourquoi, pour quel motif), leur conséquence (quel impact, quels effets), leur signification profonde. Il faut donc qu'émergent diverses assertions possibles à propos d'une assertion première, sous la forme d'une interrogation directe ou indirecte. Une assertion ne prête pas en soi à discussion. Il faut qu'à son propos se posent

---

1. « En raison » ne veut pas dire que la délibération soit complètement rationnelle, les sentiments s'y immisçant. Cela veut dire avoir recours à une pensée qui a la volonté de comprendre.

2. On emploiera alternativement les termes *problématisation* et *questionnement* pour ne pas trop céder au néologisme.

3. Voir 1<sup>re</sup> partie, Chapitre II.1.

diverses questions. L'énoncé « La planète se réchauffe » est une assertion qui pose simplement un constat. Pour qu'elle fasse objet de discussion il faut que l'on en perçoive des questionnements possibles : Cette assertion est-elle contestable ? Est-ce dommageable pour la vie sur terre ? Quelle en est la cause ? Les hommes sont-ils responsables ou sont-ce les cycles de la nature ? Quelles mesures peuvent être prises pour enrayer ce phénomène ? Chaque fois qu'en présence d'une assertion quelconque on est en mesure de poser la question « Et alors ? » surgit un questionnement possible, une *problématique*. Problématiser, c'est donc, à propos d'une certaine thématique, dire de quelle façon doit être traitée la question qui est posée comme un problème à résoudre, ce qui oblige à s'interroger sur la validité de l'assertion, sa véracité, sa justification, sa cause, ses conséquences, et la teneur des diverses explications. Répétons-le : c'est là sa « condition de *disputabilité* »<sup>4</sup>.

Dans une thèse consacrée à l'étude de la controverse consécutive à la catastrophe nucléaire de Fukushima<sup>5</sup>, l'auteur relève plusieurs problématisations : Est-ce une technologie dangereuse ? Peut-on faire confiance aux systèmes de sécurité ? Les énergies renouvelables sont-elles efficaces ? Le progrès humain doit-il se faire au détriment de la nature ? La nature doit-elle être préservée envers et contre tout ? Autant de questions destinées à centrer la discussion autour d'un clivage, d'une opposition entre diverses explications, divers points de vue, ce qui oblige les locuteurs à prendre position.

## 2. Le positionnement

Le *positionnement* est la conséquence du cadre de questionnement, puisque celui-ci, comme condition de disputabilité, oblige à opter pour un point de vue, sinon d'opposition, du moins de différenciation. Les participants à une discussion sont donc conduits à prendre position par rapport aux termes de la problématique, à défendre leur point de vue, se différencier d'un autre, ou le contredire, à se prononcer en faveur d'une certaine position (*pour*) ou en défaveur de l'opposée (*contre*), à grand renfort d'explications, d'analyses, de démonstrations, d'arguments, bref, à défendre une thèse. Par exemple, à propos de l'opportunité de maintenir le juge d'instruction dans le système judiciaire français. Certains se positionnent contre, estimant qu'« il faut supprimer cette institution archaïque »<sup>6</sup> ; d'autres, au contraire, se positionnent pour, défendant cette institution et regrettant que ce soit « un magistrat dont les pouvoirs ont été réduits »<sup>7</sup>.

---

4. Voir l'article « Question » de C. Plantin dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* : « La mise en question est une condition nécessaire au développement d'une argumentation ». Cependant, cette « condition de disputabilité » est plus large chez nous puisqu'elle n'implique pas que des énoncés contradictoires : une mise en question surgit dès qu'un autre énoncé – quel qu'il soit – est possible.

5. G. Carbou, *Les Médiations symboliques à l'œuvre dans les débats de société. L'exemple de l'accident nucléaire de Fukushima dans les commentaires d'actualité sur le web*, Université Toulouse - Jean-Jaurès, décembre 2015.

6. M<sup>e</sup> D. Soulez-Larivière dans la tribune du *Monde*, 01-02.03.2015.

7. J.-J. Clère, professeur d'histoire du droit, dans la même tribune.



À moins qu'ils choisissent de ne pas prendre parti, et d'examiner les caractéristiques de chaque position pour éventuellement mettre en évidence les avantages et les inconvénients de chacune d'elles. Dans ce cas ils prennent une position de surplomb, d'explication telle que définie précédemment, la position de celui qui, quel qu'en soit le motif, cherche à comprendre en mettant en balance les avantages et les inconvénients de chaque position, et, tel le sage, appelle à une attitude de pondération. Par exemple, s'agissant de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, on peut argumenter pour ou contre ou bien on peut montrer les avantages et les inconvénients de chaque position sans pour autant en prendre une soi-même. Il s'agit d'une position de *neutralité* qui consiste à examiner les différents points de vue et à les pondérer les uns par les autres.

### 3. La probation

Reste la *probation*, cette activité qui consiste, pour chacun des protagonistes de l'échange, à justifier le choix du positionnement et à l'étayer pour en assurer la validité. La preuve peut être apportée par l'exhibition d'un objet matériel, comme la « pièce à conviction » que l'on montre dans les prétoires (l'arme du crime), par la reproduction d'une expérience comme cela se fait dans le monde de la recherche expérimentale, par l'imparable rigueur d'un raisonnement, ou par l'énonciation d'un argument ou d'une série d'arguments qui fera mouche auprès de l'auditoire. Prouver consiste donc pour le sujet parlant à déployer une double activité discursive : choisir parmi les *arguments* ceux qui sembleront avoir le plus de force pour justifier la prise de position, et en même temps le plus d'impact sur l'interlocuteur ou l'auditoire ; choisir un mode de *raisonnement* qui paraisse inéluctable. Arguments et modes de raisonnement sont intimement liés : l'argument joue le rôle de *garant* du raisonnement<sup>8</sup>, et celui-ci donne à celui-là sa force de vérité. On sait cependant que tout argument voulant avoir valeur de preuve peut être lui-même discuté car il est soumis à interprétation. Dans les controverses scientifiques, cette activité se clôt sur une validité provisoire *jusqu'à preuve du contraire* ; dans les controverses sociales, elle est ouverte à l'infini.

---

8. Voir sur cette question du « garant », voir S. Toulmin, *Les Usages de l'argumentation...*, et *Knowing and acting*, New York, Macmillan, 1976.



## VIII

### Les stratégies discursives de persuasion

La communication persuasive envisagée à travers un échange est

« un phénomène complexe et dynamique. À chaque niveau les éléments qui interagissent ne sont pas des “données”, mais des phénomènes qui se construisent et prennent forme peu à peu : dans la représentation que s’en font les protagonistes, dans la façon dont ils les utilisent à des fins stratégiques et se laissent influencer par eux. »<sup>1</sup>

Ce sont donc les protagonistes qui mettent en œuvre ces stratégies : le sujet parlant est au centre de cette activité discursive.

#### 1. La notion de « stratégie discursive »

La rhétorique argumentative s’est employée, depuis l’origine, à décrire et définir ce qui alors ne s’appelait pas *stratégies*, mais *procédés*, *figures*, *tropes* ou *techniques* de persuasion. Ces procédés étaient dénommés tantôt preuves, tantôt figures, et ont fait l’objet de classements<sup>2</sup> plus ou moins exhaustif de catégories selon des critères qui diffèrent d’un auteur à l’autre. Aristote, pour qui « la rhétorique est la faculté de découvrir spéculativement ce qui dans chaque cas, peut être propre à persuader »<sup>3</sup>, s’attache à définir des types de preuve dont il dit qu’il en est de deux sortes : les preuves *techniques* et *extra-techniques*, autour des trois genres oratoires que sont le *délibératif*, le *judiciaire* et l’*épidictique*, chacun défini selon la nature de « celui qui parle, le sujet sur lequel il parle, celui à qui il parle »<sup>4</sup> ; les preuves extra-techniques étant réservées au genre judiciaire, il catégorise les premières autour de ce que peut être l’*autorité* de l’orateur, le *raisonnement* syllogistique (enthymème) et les *lieux* (topiques), ontiques du probable et du possible, axiologiques des valeurs et déontiques du comment agir. Pierre Fontanier et son traité des *Figures du discours*<sup>5</sup> que Gérard Genette considère comme « l’aboutissement de toute la rhétorique française, son monu-

---

1. E. Marc et D. Picard, *Relations et communications interpersonnelles*, Dunod, 2000, p. 76.

2. R. Barthes parle de « rage taxinomique », « L’ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communications*, n° 16, *Recherches rhétoriques*, 1970.

3. Aristote, *Rhétorique*, p. 22.

4. *Ibid.*, p. 30.

5. P. Fontanier, *Les Figures du discours*, Flammarion, 1977.

ment le plus représentatif et le plus achevé »<sup>6</sup>, propose un catalogue très détaillé de tropes, et surtout de « Figures de discours autres que les Tropes »<sup>7</sup> qui peuvent servir à décrire des stratégies argumentatives. Schopenhauer et son *Art d'avoir toujours raison*, déjà cité, propose une liste de « stratagèmes » (*exagérer, jouer sur les mots, généraliser, cacher son jeu, affirmer péremptoirement, noyer le poisson, susciter la colère de l'adversaire, brouiller les pistes*, etc.), parce que, dit-il, la discussion est l'art de la guerre entre des adversaires qui cherchent à triompher à l'aide des ressources infinies du langage. C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, qui ont contribué à faire renaître la rhétorique à une époque où celle-ci était tombée en désuétude du fait de la prépondérance d'un certain rationalisme logiciste, ont réorganisé la technique argumentative autour des types d'arguments : « les arguments quasi logiques », « les arguments basés sur la structure du réel », « l'argumentation par l'exemple, l'illustration et le modèle »<sup>8</sup>. Roland Barthes qui, dans l'année universitaire 1964-1965, a consacré son séminaire à « l'ancienne rhétorique », passe en revue les différentes théories, depuis l'origine, en passant par Gorgias, Platon, Aristote, Cicéron, Quintilien, commente la signification de leurs inventaires et définitions, puis, constatant que « Tous les traités de l'Antiquité, surtout post-aristotéliens, montrent une obsession de classement »<sup>9</sup>, il s'attache à en proposer un, « unique, canonique, qui "oubliera" volontairement les nombreuses variations dont le plan de la *techné rhétoriké* a été l'objet »<sup>10</sup>, et organisé autour des cinq parties de cette *techné* (*inventio, dispositio, elocutio, actio, memoria*), tout en montrant les enjeux idéologiques.

En analyse des discours, les *stratégies discursives* sont le fait d'un sujet qui, tenu par un cadre de contraintes, de règles, de normes et de conventions, éprouve (consciemment ou non) le besoin de « s'individualiser » pour marquer sa singularité vis-à-vis des contraintes qui le surdéterminent et vis-à-vis de son interlocuteur pour lui faire partager son point de vue. Ces stratégies servent divers enjeux : de *légitimation*, qui vise à renforcer ce au nom de quoi parle le sujet, sa position d'autorité ; de *crédibilité*, qui vise à construire son image personnelle (*ethos*) de sincérité, de savoir et de savoir-faire ; de *captation*, qui vise à toucher l'affect (*pathos*) de l'interlocuteur ou de l'auditoire ; de *vérité* qui vise à prouver, justifier, valider l'explication ou le jugement porté sur l'objet de la discussion (*logos*). Ces enjeux coexistent en permanence ce qui fait qu'un même procédé langagier pourra avoir, à la fois, un effet de légitimation, de crédibilité, de captation et/ou de vérité.

S'agissant des controverses, étant donné le cadre de mise en scène dans lequel elles s'inscrivent, les stratégies consistent pour le sujet débatteur à

6. G. Genette, « Préface » à *Les Figures...*, p. 5.

7. P. Fontanier, *Les Figures...*, p. 271 à 449.

8. C. Perelman, *Traité de l'argumentation...*

9. « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », p.195.

10. *Ibid.*

s'approprier le questionnement (*stratégies de cadrage et recadrage*), à justifier sa légitimité et sa crédibilité (*stratégies de positionnement*), à contrôler l'opposant (*stratégies de neutralisation ou de disqualification*), à assurer la force de son argumentation (*stratégies de probation*).

## 2. Les stratégies d'appropriation : un enjeu de légitimité

La problématisation d'une controverse est en partie imposée par l'instance qui organise une rencontre entre divers acteurs sociaux pour débattre d'une certaine question, à moins que, en d'autres lieux, ce soient les acteurs mêmes qui la proposent. Elle consiste, comme on l'a dit, à structurer une certaine thématique autour de quelques points particuliers qui font problème, et comme on n'en connaît pas par avance la solution, ces points se présentent sous forme interrogative : Les OGM constituent-elles un danger pour la santé ? Doit-on supprimer les voitures qui roulent au diesel ? On a vu cependant qu'un même thème peut faire l'objet de diverses problématizations, et il peut se faire que certains des participants au débat contestent la forme du questionnement. Il s'ensuit que les uns et les autres se livrent à des stratégies de *cadrage* et *recadrage* du questionnement, en le déplaçant, en ajoutant un nouveau questionnement, ou en proposant une autre problématique en lieu et place de celle qui est imposée. Ces stratégies de recadrage servent à centrer le débat autour de ce qui est jugé pertinent et véritablement digne d'être discuté, et délégitime en même temps le questionnement tel qu'il a été posé à l'origine. Ce faisant, le sujet amène le questionnement dans son champ de compétence. Ainsi, il prépare le terrain pour mieux assurer sa crédibilité, et par là même se place en position de supériorité vis-à-vis de son interlocuteur ou des autres participants car il les oblige à traiter la question comme lui l'entend.

Dans un débat que rapporte un hebdomadaire à propos des effets de la robotique, l'un des débatteurs oppose à la question de savoir si la robotisation détruit des emplois : « Je ne pense pas que cette vague d'innovation soit de nature différente de l'arrivée de l'imprimerie, de l'électricité ou du chemin de fer. La *question pertinente est* : Où vont être créés les emplois futurs ? Quel "quatrième secteur" émergera ? »<sup>11</sup> Plus loin dans la discussion, à la question posée par l'hebdomadaire de savoir s'il est possible de freiner l'avancée technologique, l'un des débatteurs répond clairement que non, le processus engagé étant irréversible ; son contradicteur, ne voulant pas se prononcer sur le processus, déplace la problématique en disant : « La question [sous-entendu *la vraie question*] est la production de valeur et la redistribution de pouvoir d'achat hors salaire ».

Dans une confrontation entre le président du Medef qui voulait imposer une discussion sur la question de savoir si « le CDI est contreproductif », et le secrétaire général de la CFDT, ce dernier réplique : « Le choix n'est pas entre le statu quo actuel et la casse sociale. Une voie médiane existe qui ne

11. Nous soulignons. Controverse entre B. Stiegler et R. Rivaton, *L'Obs*, n° 2631, 09.04.2015.

peut surtout pas se traduire par moins de droits et de protection pour les salariés » ; c'est une façon de récuser la problématique que veut imposer son interlocuteur et la réorienter vers « une voie médiane ». À propos de la controverse sur le clonage, déjà évoquée, le questionnement de départ était : « Faut-il accepter le clonage ? ». Mais les scientifiques jugeaient que ce n'était pas la bonne question, et qu'il fallait plutôt discuter de la différence entre « clonage reproductif » et « clonage thérapeutique » qui permet de séparer « embryon » et « cellules souches », et discuter de la question de savoir si l'un est plus acceptable que l'autre. Ce déplacement du questionnement ne fut pas du goût de certains des participants au débat, les représentants du monde catholique, pour qui, quelle que soit sa forme, le clonage ne peut être admis car « c'est toucher à ce que la vie a de plus sacré et qui n'appartient pas à l'homme : la procréation ». D'un autre côté, les responsables de certaines associations voulaient discuter de la question de savoir dans quelle mesure « Le clonage reproductif posera des problèmes d'identité pour ce qui est de la filiation de l'individu dans nos sociétés modernes ». Il s'ensuivit une lutte entre les différentes parties, chacune voulant imposer sa problématique<sup>12</sup>.

Cette stratégie de recadrage, en opérant un détournement du questionnement, peut servir à échapper à un procès d'incompétence en faisant diversion. C'est à cela que servent des répliques comme : « Le problème est mal posé » ; « La question n'est pas là », « La vraie question est... » ; « On peut en parler, mais il ne faut pas oublier qu'il y a une autre question plus importante qui est... » ; ou de façon plus polémique : « Ce n'est pas la question. Il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes. » On trouve cette échappatoire dans nombre de débats politiques, comme dans le débat présidentiel de 2012 au cours duquel François Hollande faisant remarquer à son adversaire, Nicolas Sarkozy, la faiblesse du taux d'encadrement de l'école primaire et lui en imputant la responsabilité pour avoir procédé à la suppression de postes d'enseignants, ce dernier se contente de répondre : « C'est un autre sujet », façon de botter en touche, c'est-à-dire de ne pas entrer dans cette phase de jeu<sup>13</sup>.

### Une lutte sémantique

Parfois, le rapport de force autour du questionnement se joue sous forme de *lutte sémantique* dans la définitions des mots, car l'emploi de tel ou tel mot est susceptible d'orienter le questionnement. Juliette Rennes donne des exemples de ce qu'elle appelle une *bataille désignative* : « rebaptiser le “clandestin” un “sans-papiers”, c'est contribuer à faire basculer le récit du coupable, qui enfreint les lois, vers celui de victime de l'iniquité, légitime à réclamer ses droits »<sup>14</sup>. En effet, on peut vouloir défendre la notion d'*équité*

12. Voir P. Charaudeau (dir.), *La Médiation de la science...*

13. Voir P. Charaudeau, « Le débat présidentiel. Un combat de mots. Une victoire aux points », *Langage et société*, n°151, mars 2015, p. 110-129.

14. J. Rennes, « Analyser une controverse. Les apports de l'étude argumentative à la science

plutôt que celle d'*égalité*, de *démocratie* plutôt que celle de *république*, d'*altermondialisme* plutôt que celle d'*antimondialisme*, de *globalisation* au lieu de *mondialisation* ; on peut vouloir imposer le terme de *délinquant* plutôt que celui de *sans-papiers* pour les personnes en situation irrégulière. Lors de la controverse sur la question du voile à laquelle on a déjà fait allusion, il y eut un moment de lutte sémantique autour des différentes dénominations, chacune engageant une valeur symbolique : *fichu* ôtait au signe toute valeur religieuse ; *foulard* lui ôtait le caractère féminin ; *voile*, en revanche, évoquait le domaine religieux rappelant le voile des bonnes sœurs de la religion catholique ; quant à *burka* et *niqab*, ces dénominations renvoyaient exclusivement à l'islam. Selon la dénomination choisie, la discussion s'orientait vers un questionnement concernant le comportement religieux en général (*voile*), ou le comportement musulman en particulier (*burka*), au regard des valeurs démocratiques<sup>15</sup>. Sylvie Fainzang, en analysant la controverse à propos de « l'automédication », a également mis en évidence une lutte sémantique entre les mots *prescrire* qui signifie dans le monde médical « ordonner » (à l'origine : « condamner par écrit »), *préconiser* qui signifie « recommander vivement » (à l'origine : « proclamer par crieur public »), *recommander* qui signifie « conseiller avec insistance » (« désigner à l'attention de quelqu'un »), *conseiller* qui signifie « orienter une conduite » (à l'origine *consilium*, « délibération qui oriente, guide »), et également entre les expressions *pathologies sévères* et *pathologies bénignes*<sup>16</sup>. Ces discussions sémantiques ne sont pas sans importance car elles peuvent réorienter la problématisation. Les stratégies de cadrage et recadrage du questionnement sont, pour le débatteur, une manière de s'approprier le débat en disqualifiant les questionnements imposés, et de s'assurer une position de force.

### 3. Les stratégies de positionnement de soi : un enjeu de crédibilité

Le sujet qui argumente dans une controverse ne peut se contenter de dire qu'il est pour ou contre tel point de vue. Il doit assurer sa position en tant que débatteur, pour ce qui est de son statut, de sa pensée et de sa personne. Pour ce faire, il procède à une *mise en scène de soi* – un soi qui peut montrer sa figure sociale ou le caractère intime de sa personne –, en sachant qu'il s'engage dans une stratégie à double tranchant, car en parlant de soi, on se révèle, mais s'auto-valoriser de façon trop explicite pourrait avoir un effet de retour négatif : « se mettre en valeur peut-être taxé de présomption ou de vanité ; car la norme de modestie est fortement ancrée dans les relations sociales »<sup>17</sup>. Pour ce qui est de sa figure sociale, une partie est donnée par le statut qui lui est attribué lors de la présentation du débat (titres, auteur

---

politique », dans S. Bonnafous et M. Temmar (éds), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Ophrys, 2007.

15. Voir P. Charaudeau (dir.), *La Laïcité dans l'arène médiatique...*

16. S. Faizang, « De l'autre côté du comptoir... », p. 119-138.

17. M. Edmond, *Relations et communications...*, p. 94.

d'ouvrages, expert), mais il peut se faire que le sujet débatteur soit amené à rappeler son statut de parole, à le spécifier, parfois même à le justifier, et donc à l'explicitier en précisant au nom de quoi il parle : en tant que *personne impliquée* (témoin, victime, acteur), en tant que *spécialiste* de telle ou telle question (chercheur, expert), en tant que *représentant* d'un groupe qui l'a mandaté (délégué) ou en tant que *porte-parole* d'une voix d'autorité institutionnelle.

### Image d'autorité

Revendiquer un certain statut social revient à utiliser ce que la rhétorique appelle l'« argument d'autorité ». On trouve fréquemment ce type d'argument dans les polémiques où il s'agit de rappeler que la valeur des propos que l'on tient repose sur sa compétence, son savoir ou son statut. C'est ainsi que le philosophe Michel Onfray, pour se démarquer d'autres commentaires portant sur la signification des attentats parisiens du 13 novembre, commence par annoncer dans un entretien que « Le travail du journaliste est de commenter ce qui advient, celui du philosophe, de mettre en perspective ce qui est, avec les conditions qui ont rendu possible ce qui advient », et d'ajouter que le journaliste vit « dans le temps court et l'émotion », alors que le philosophe, lui, « vit de réflexion ». On ne sera pas étonné de trouver ce genre d'argument dans les débats politiques où il s'agit avant tout de prendre l'ascendant sur l'adversaire. On rappelle ses titres (« En tant que maire de cette ville, je peux affirmer que... ») ; son expérience comme élu ou dirigeant (« Contrairement à vous, j'ai une longue expérience de la vie politique... ») ; les actions déjà accomplies. Dans le débat présidentiel de 2012, Nicolas Sarkozy en a fait un usage récurrent : « Vous proposez que les prélèvements de l'épargne et les prélèvements du travail soient les mêmes, nous (sous-entendu *Je*) l'avons déjà fait » ; « Sur la taxe financière, *nous l'avons créée en France*, [...] donc *c'est déjà fait*. L'augmentation du capital de la BEI, *c'est prévu dans le traité. C'est déjà fait*. La mobilisation des forces structurelles, mais vous inventez le fil à couper le beurre une nouvelle fois ! *C'est déjà fait*. »<sup>18</sup> On a affaire à un procédé que la rhétorique argumentative nomme l'argument par « le précédent » qui ici renforce la position d'autorité.

On peut aussi appuyer son autorité sur des sources fiables que l'on connaît en citant des chiffres, ou sur les jugements d'instances qui font autorité (Conseils de sages) et qui ne devraient pouvoir être contestés. C'est encore Nicolas Sarkozy qui dans le même débat y a recours : « Vous me permettrez de revenir sur les chiffres que vous avez donnés, monsieur Hollande, ils sont faux, et je vous en donne la preuve. Prenons les chiffres, parce que c'est important pour ceux qui nous écoutent, du BIT [Bureau international du travail]. C'est un chiffre incontestable » ; et plus tard : « C'est une affaire sérieuse et nous avons un juge de paix qui est la Cour des comptes [...], une *autorité indépendante de sûreté nucléaire* ». Dans tous ces

18. Voir « Le débat présidentiel... ».



cas, le sujet qui argumente dit quelque chose comme : « C'est vrai, parce que je le dis et que mon statut le confirme, ou parce que d'autres, autorisés, le disent. » L'enjeu est par-dessus tout d'affirmer sa compétence et de rappeler par là même sa *légitimité*, ce qui peut aller jusqu'à bloquer toute discussion, puisqu'à instituer le locuteur en position d'autorité absolue, il n'y a plus d'argument à lui rétorquer<sup>19</sup> ; ainsi Marine Le Pen a-t-elle justifiée son retrait d'une émission de télévision lorsque, au dernier moment, son présentateur voulut faire intervenir un invité qu'elle récusait : « Parce que je représente des millions d'électeurs français qui ont droit à la considération et au respect du service public, à moi, M. Pujadas, on n'impose rien »<sup>20</sup>.

### Image de rectitude

Mais c'est aussi l'identité de la personne en tant qu'individu qui est en jeu dans une controverse, car c'est elle qui donnera plus ou moins de force à son positionnement face à son interlocuteur et au regard du public qui assiste au débat. L'enjeu est ici de *crédibilité*. Crédibilité dans la mesure où le débatteur ne cache pas sa pensée et montre l'orientation de ses options idéologiques, politiques ou morales qu'il assume parfaitement, gage de son authenticité (« Oui, je suis républicain et le revendique »). Crédibilité quant à sa personnalité, en s'affichant comme quelqu'un qui est sincère, qui « dit vrai » (« Je n'ai pas pour habitude de cacher ce que je pense ») et qui ne parle pas pour faire plaisir à son public ni flatter l'électorat afin qu'on ne puisse pas le taxer de démagogue ; comme quelqu'un qui « dit juste » en montrant que sa prise de position est de raison, sans a priori de jugement ni volonté polémique, pour ne pas être soupçonné de parti pris, ce qui jetterait le discrédit sur sa personne et détruirait la validité de son argumentation (« Il faut raison garder ») ; comme quelqu'un qui à l'honnêteté de reconnaître ses erreurs et accepte de se corriger en rectifiant ses dires antérieurs (« Mes paroles ont dépassé ma pensée ») ; ou encore comme quelqu'un qui parle directement, clairement, simplement, sans détour, et ne pratique pas la langue de bois, ne cherche pas à « noyer le poisson » (« Il faut dire les choses comme elles sont et ne pas tourner autour du pot »), et ne craint pas de dire ce qu'il pense malgré des risques ou des menaces montrant ainsi son courage (« Et, je n'ai pas peur de le dire... »).

Tout cela est une affaire d'*ethos* dont les procédés sont nombreux<sup>21</sup> : montrer son assurance en affirmant de façon péremptoire, ou au contraire montrer sa prudence et sa lucidité en exprimant des doutes, en faisant des suppositions, des hypothèses ; se montrer attentif à l'autre en reprenant ses

19. Voir M. David-Blais, « Sur l'usage de l'appel à l'autorité dans les débats politiques : le cas des débats électoraux télévisés canadiens et québécois », *Communication* [Québec, Université Laval], vol. 18, n° 2, 1998. Voir également notre analyse dans « Le débat présidentiel... ».

20. Communiqué envoyé le 22 octobre 2015 au présentateur de l'émission « Des paroles et des actes » de France 2. Voir aussi le compte rendu dans *Le Monde*, 24.10.2015.

21. Sur l'*ethos*, il y a de nombreux écrits ; pour ce qui est des images possibles du débatteur politique, voir P. Charaudeau, *Le Discours politique. Les masques du pouvoir*, déjà cité.

propos, et solidaire en lui manifestant son appui pour inspirer confiance ; montrer sa singularité en jouant le jeu du seul contre tous, geste susceptible de plaire à qui conteste les idées toutes faites ; se montrer indigné, scandalisé, face aux injustices ; se montrer radical dans ses jugements et écarter toute solution qui impliquerait une compromission, répéter son opinion avec obstination pour faire valoir sa constance et son authenticité, à moins qu'au contraire il s'agisse de faire preuve de tempérance pour se construire une image de sage. Autant d'images qui sont susceptibles d'insuffler du *charisme*<sup>22</sup> au débatteur, sans qu'on puisse en garantir par avance les effets.

#### 4. Les stratégies de contrôle du contradicteur : un enjeu de captation

Dans tout débat, il est des moments où le débatteur, se sentant peu armé pour s'opposer à l'argumentation de son contradicteur, cherchera à le mettre en cause. C'est l'identité même de l'adversaire que l'on cherche à toucher, du point de vue de son statut ou de sa personne, en le taxant de naïf ou d'incompétent, en lui reprochant de manquer de lucidité, d'être contradictoire, de ne pas être capable d'exprimer une opinion personnelle ou au contraire de penser comme tout le monde sans originalité. C'est, selon la rhétorique argumentative, se livrer à des attaques *ad hominem* qui consistent, d'une façon ou d'une autre, parfois avec mauvaise foi, à neutraliser, voire disqualifier son opposant en le délégitimant, en le décrédibilisant, de sorte qu'aucun de ses arguments ne puisse être pris en compte. L'enjeu est de captation : captation de l'adversaire en essayant de le soumettre ; captation de l'auditoire en essayant de le rendre complice.

##### L'attaque *ad hominem* et *ad personam*

Cette notion d'*ad hominem* a fait l'objet de nombreux écrits aux points de vue critiques divergents, parfois même contradictoires<sup>23</sup>. Ce type d'argument est qualifié tantôt de *circonstanciel*, tantôt de *personnel*, tantôt d'*abusif*, pouvant même s'appliquer au raisonnement pour le considérer comme un sophisme<sup>24</sup>. Nous reprendrons ici notre distinction entre attaques *ad hominem* et *ad personam*<sup>25</sup> qui rejoint en partie celle de Gilles Declercq qui propose une triple distinction :

« si la réfutation s'attache strictement à l'énoncé, aux "choses" débattues, elle sera dite *ad rem* ; si l'argumentation vise l'énonciation, s'attache, selon l'expression de Schopenhauer, "à ce que l'adversaire a dit de l'objet", elle

22. Pour cette question de *charisme* chez le sujet politique voir P. Charaudeau, « Le charisme comme condition du leadership politique », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 7, 2015.

23. Voir la récapitulation qu'en fait T. Harman dans « L'argument *ad hominem* en question : De Gaulle et la désignation de l'ennemi (1940-1942) », dans L. Albert et L. Nicolas (éds), *Polémique et rhétorique. De l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2010, p. 363-377.

24. Voir à ce propos D. N. Walton, « Les violations des règles du dialogue raisonné », dans H. Parret, *La Communauté en paroles. Communication, consensus, ruptures*, Bruxelles, Mardaga, 1991, p. 245-263.

25. Voir « Le débat présidentiel... ».

sera dite *ad hominem* ; enfin, si l'argumentation tend à réfuter l'énonciateur, à le disqualifier, on parlera d'argumentation *ad personam*. »<sup>26</sup>

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'atteindre l'*ethos* de l'interlocuteur qui argumente.

L'attaque *ad personam* consiste à mettre en cause des caractéristiques psychologiques de la personne qui la rendraient incapable de penser ou d'agir du fait de traits de caractère incompatibles avec ce qu'exigent les normes de la raison. Par exemple, en traitant l'adversaire de « menteur », comme ce fut le cas de Nicolas Sarkozy à l'adresse de François Hollande lors du débat télévisé de 2012<sup>27</sup> : « Monsieur Hollande, c'est un mensonge » ; « C'est un mensonge et c'est une calomnie. Vous êtes un petit calomniateur en disant cela » ; ou bien en soulignant ses faiblesses de caractère : « Et vous Monsieur Hollande, ce jour-là, vous n'avez même pas eu le *courage* de voter non. [...]. La vérité, c'est que vous aviez *peur* »<sup>28</sup>. Ce peut être aussi en faisant à son adversaire un *procès en incompétence* qui consiste à atteindre l'autre dans son manque d'intelligence, son incapacité à raisonner correctement, à bien juger, à agir. Lors d'un débat radiophonique<sup>29</sup> qui opposait un professeur d'histoire au chroniqueur-historien Alexandre Adler, le premier tenta de délégitimer le second par un : « Vous n'avez pas enseigné dans le secondaire ni le supérieur » ; à quoi l'intéressé répondit : « J'ai enseigné 12 ans dans le secondaire et 6 ans dans le supérieur, et je ne permets pas qu'on mette en cause mon expérience ! ». Suite aux attentats de Paris, en janvier 2015, la Commission européenne a promis de réactiver une proposition de directive concernant le Fichier des données des passagers aériens (PNR). Mais le projet de directive a provoqué un échange aigre-doux entre les deux grands partis du Parlement européen. Le Parti populaire européen (PPE) attaque les sociaux-démocrates : « Combien d'autres tragédies faudra-t-il pour convaincre les sociaux-démocrates et libéraux du Parlement européen d'agir ? », et ceux-ci de répliquer : « Utiliser la tragédie pour vouloir gagner des voix par le mensonge est, humainement, parfaitement méprisable. Nous serons contraints de continuer de travailler avec le groupe PPE, [...] mais ils doivent savoir que leur cynisme nous révulse »<sup>30</sup>. Passe d'armes peu amène dont les qualificatifs ne constituent pas un échange d'arguments mais des mises en cause d'attitudes.

Il s'agit donc d'attaques *ad personam* (et non *ad hominem*), parce que « l'argumentation tend à réfuter l'énonciateur, à le disqualifier »<sup>31</sup>, en tant que personne, parce qu'il s'agit d'atteindre l'individu dans son être psycho-

26. G. Declercq « Avatars de l'argument *ad hominem* », p. 366. Voir aussi, plus loin (Chap. XI.4).

27. Voir « Le débat présidentiel... ».

28. *Ibid.*, à propos du vote de l'Assemblée nationale sur la burka.

29. Sur *France culture*, à propos de la lettre que le jeune résistant Guy Môquet avait écrite à ses parents avant de mourir, et dont le Président de l'époque voulait qu'elle fût lue aux élèves au début de chaque année scolaire.

30. « L'Europe résolue à agir », *Le Monde*, 20.11.2015.

31. G. Declercq « Avatars de l'argument *ad hominem* », p. 366.

logique (faible, colérique), mental (ignorant, incompétent), moral (menteur, hypocrite), attaques qui peuvent confiner à l'insulte. Le débat présidentiel de 2012 s'est caractérisé par un florilège de ce genre d'attaque venant du candidat Sarkozy : « Allez dire qu'il n'y a plus d'impôt sur la fortune, que nous avons fait des cadeaux aux riches, c'est une *calomnie*, c'est un *mensonge* ! [...] Vous êtes un petit *calomniateur* en disant cela » ; « Vous ne l'avez pas voté [la loi sur la burka], quel *père la vertu* vous faites ! » ; « Merci de votre *arrogance* », et encore « Ponce Pilate ! »<sup>32</sup>.

L'attaque *ad hominem* consiste à mettre en cause le statut du contradicteur afin de lui ôter sa légitimité en tant qu'être de parole, comme chaque fois qu'on dit, ou laisse entendre, à son contradicteur : « Qui êtes-vous pour parler ainsi ? » C'est alors l'identité sociale de l'opposant qui est visée, en tant que celui-ci représente une catégorie d'individus, un groupe, une institution, une classe sociale, une idéologie. Lors des controverses sur les lois mémorielles, certains historiens tentèrent de délégitimer les faiseurs de loi en affirmant que « dans un État libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique ». Et l'on se rappelle François Furet traitant ses contradicteurs de « jargonners léninistes »<sup>33</sup>. Cette forme d'attaque tend à enfermer l'interlocuteur dans un système de pensée (doctrine), dans une opinion collective, pour montrer qu'il ne s'appartient pas, qu'il est porteur de quelque chose qui le dépasse : « Je vois que vous parlez sous contrôle », ou « C'est votre parti qui parle à travers vous ». On parlera ici d'attaque *ad hominem* dans la mesure où il s'agit de mettre en évidence l'absence de personnalité de l'adversaire, de le stigmatiser, non point au nom d'un défaut de caractère, mais au nom d'une aliénation à une forme de pensée dont il est prisonnier. C'est assez courant dans les débats politiques, chacun des débatteurs essayant de délégitimer ou de discréditer l'adversaire en montrant qu'il n'est pas libre et parle sous contrôle de son parti se faisant prisonnier d'une idéologie : « Vous ne cessez de parler au peuple de gauche, au Parti socialiste, vous ne cessez d'être entouré par le Parti socialiste, par Monsieur Mélenchon et par Madame Joly »<sup>34</sup>.

### Les procédés de rétorsion

On peut aussi disqualifier l'adversaire en le mettant en face de ses propres contradictions, en renvoyant à son encontre l'argument qu'il a lui-même employé. On a affaire au procédé dit de *rétorsion*, une sorte de « retour à l'envoyeur » qui peut avoir pour effet de ridiculiser l'interlocuteur, en tout cas de suggérer qu'il manque de réflexion, ce qui le met à la merci de son contradicteur. Accusé de « trahison sociale » par la CGT, le secrétaire général du syndicat CFDT rétorque : « À l'AP-HP<sup>35</sup>, la CGT défend l'accord de

32. Voir « Le débat présidentiel... ».

33. Y. Gingras, « La dynamique des controverses... », p. 30.

34. Voir « Le débat présidentiel... ».

35. Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

2001 qu'elle n'avait pas signé à l'époque, parce que c'était déjà une "trahison". Cherchez l'erreur ! »<sup>36</sup>. Dans le même débat présidentiel de 2012, cette fois c'est François Hollande qui face à Nicolas Sarkozy qui se défendait d'avoir fait baisser le taux d'encadrement des professeurs dans le primaire rétorque : « Si, mais vous l'avez vous-même reconnu, à tel point que vous avez été obligé de concéder que vous remplacerez désormais dans le primaire les fonctionnaires partant à la retraite. Vous-même vous l'avez concédé [...] »<sup>37</sup>. C'est aussi avoir recours à ce que l'on appelle l'argument du *précédent* au détriment de l'interlocuteur.

Il y a diverses façons de procéder à ce *retour de bâton*, qui ne se fait pas nécessairement de façon symétrique, car c'est le mouvement de retour qui compte au moment de la réplique. Ce peut être en renvoyant la pareille : « Vous êtes un imbécile ! » dit l'un, « Vous en êtes un autre ! » dit l'autre, ou plus subtilement : « Vous manquez de tenue ! », comme lorsque, dans la cour de l'école, les enfants s'apostrophent : « C'est celui qui l'a dit qui y est ». Ce peut être en inversant un *rapport de causalité*, montrant à l'interlocuteur qu'il n'a pas envisagé une conséquence néfaste : « Il faut augmenter les impôts des riches pour couvrir la dette de l'État » dit l'un ; « Oui, mais taxer les riches, c'est provoquer l'exil fiscal et donc ne pas couvrir la dette de l'État » rétorque l'autre. Ce peut être en soulignant la *responsabilité* de celui qui juge son interlocuteur coupable de quelque chose : A – « C'est vous qui avez fait voter les morts » ; B – « Oui, mais c'est vous qui me l'avez suggéré ».

Enfin, parmi ces procédés d'attaque de la face de l'adversaire se trouve ce que l'on appelle communément le *procès d'intention*<sup>38</sup> : le fait d'imputer à l'argumentateur une intention cachée qui relèverait soit de la mauvaise foi (« Vous dites ça, mais vous n'y croyez pas »), soit d'une finalité contraire à ce qui est annoncé, en quelque sorte le syndrome du corbeau et du renard : « Vous me flattez, mais c'est pour vous approprier mon bien. » Cette « imputation d'intention », comme dit Perelman, est un mouvement réflexe quasi spontané de l'interprétation que font les individus des actions et des paroles des autres. Cela repose sur un double présupposé : il n'y a pas de paroles qui ne correspondent à une intention de la part de celui qui les énonce ; les paroles prononcées cachent tout ou partie de l'intention de celui qui les énonce. C'est particulièrement patent dans des situations de crise sociale, les débatteurs s'accusant réciproquement en prêtant à l'autre des desseins et des projets maléfiques cachés, attitudes paranoïaques voulant dénoncer un complot.

36. *L'Obs* de novembre 2015.

37. Voir « Le débat présidentiel... ».

38. Voir à ce propos l'article de M. Doury, « Acte et personne dans l'argumentation : le cas du procès d'intention », dans H. Jales Ribeiro (éd.), *Rhetoric and Argumentation in the Beginning of the XXIst Century*, Université de Coimbra (Portugal), 2009, p.165-179.

### La stratégie de connivence

Le débatteur peut jouer un autre jeu pour s'assurer le contrôle de son opposant, qui consiste à s'attirer ses bonnes grâces, ce qui est une autre manière de le neutraliser. En construisant de soi-même une image positive, on peut toucher les interlocuteurs ou le public, et provoquer chez eux des mouvements d'adhésion à sa personne, mouvements plus émotionnels que rationnels. Cette image positive permet de séduire l'auditoire et éventuellement d'établir des connivences, voire des alliances, avec d'autres participants à la discussion. Par exemple, en faisant assaut de marques de *politesse* pour protéger « la face de l'autre »<sup>39</sup>, une façon de mettre l'opposant dans un état d'esprit non conflictuel (« Vous me permettrez d'apporter une nuance à votre propos », « Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire »). Les stratégies discursives de politesse peuvent produire le double effet d'image de soi (se montrer respectueux de l'autre), et de captation de celui-ci (le mettre dans de bonnes dispositions d'écoute). Le locuteur peut aller jusqu'à *flatter* l'interlocuteur, lui faire accroire qu'il partage son avis pour le mettre en confiance afin d'introduire un avis personnel (« C'est une bonne explication, à laquelle on pourrait ajouter... »). Il peut lui faire quelques *concessions* provisoires pour mieux le contredire ensuite : « Comme citoyen, socialiste, patriote, je me refuse autant que vous à voir l'extrême droite, en France, en tête d'un scrutin. Car les idées qu'elle véhicule, ce ne sont pas les valeurs de la France »<sup>40</sup>. Il peut lui exprimer sa solidarité pour calmer son adversité, voire en faire un allié sur certains points de manière à mieux lui faire accepter un avis contraire. Il peut même aller jusqu'à jouer de compassion, de pitié, pour s'attirer les faveurs du public : en paraissant humain, il prédispose l'auditoire à le considérer comme un allié.

Cela va souvent de pair avec le procédé qui consiste à valoriser son auditoire en faisant appel à son intelligence afin d'établir une relation de confiance : « Quant à moi, j'ai confiance en votre intelligence, en votre sens du devoir » dit le Président Pompidou dans une allocution télévisée à l'occasion du référendum sur l'Europe<sup>41</sup>. C'est aussi le rôle que jouent les répliques humoristiques, les pirouettes langagières, les saillies ironiques, procédés qui bloquent la discussion<sup>42</sup> mais qui ont l'avantage de mettre les rieurs de son côté. En faisant des jeux de mots, on construit de soi-même une image de personne décontractée, facétieuse, et en même temps on valorise son auditoire en faisant appel à son intelligence, on l'oblige à entrer dans la connivence.

39. Voir E. Goffman, *Les Rites d'interaction*, (trad. r.), Minuit, 1974.

40. M. Valls, le 20.04.2014 (RTL, rédaction numérique).

41. Déclaration télévisée du Président Georges Pompidou le 21 avril 1972, à l'occasion du Référendum européen du 23 avril.

42. Voir à ce propos P. Charaudeau, « L'arme cinglante de l'ironie et de la raillerie dans le débat présidentiel de 2012 », *Langage et société*, n° 146, décembre 2013, p. 35-47.

Quoi qu'il en soit, ces *stratégies identitaires*, qui apparaissent également dans les controverses écrites mais de façon détournée, ne concernent pas l'argumentation sur le fond, l'argumentation *ad rem* qui, comme nous allons le voir, porte sur le choix des arguments et le raisonnement. Les stratégies identitaires sont celles qui se prêtent le plus à transformer le débat en polémique, querelle ou dispute.

### 5. Les stratégies de probation (*ad rem*) : un enjeu de vérité

Dans une controverse, qu'elle soit scientifique, doctrinale ou sociale, les stratégies de cadrage du questionnement, de positionnement de soi et de disqualification de l'adversaire ne sont pas suffisantes, à moins de s'en tenir à une simple polémique. Elles demeurent mais elles ont besoin d'être complétées par ce qui doit apporter la preuve des affirmations que l'on défend, par des *stratégies de probation*. Les premières jouent sur le terrain de l'énonciation qui met en rapport les débatteurs (*Je* et *Tu*) et leur positionnement. Les stratégies de probation, elles, portent sur la manière de développer une idée, une opinion, de la justifier, de la renforcer, et, par la même occasion, de contrecarrer celle de l'opposant, de la réfuter. C'est sur ces deux mouvements de *justification* et de *réfutation* que surfent les stratégies de probation.

De la justification et de la réfutation

La *justification* se fait « sur une base de décision déjà prise »<sup>43</sup>. Elle doit confirmer le bien-fondé des affirmations, des décisions ou des actions du participant au débat, et ce, nous le verrons plus loin, en ayant recours à divers types d'arguments. Mais il convient de distinguer les justifications qui portent sur les propos tenus (les énoncés) et celles qui portent sur la position de celui qui argumente (l'énonciation), autrement dit distinguer *justifier* et *se justifier*. Justifier consiste à assurer la validité d'une affirmation par l'exposé d'une certaine explication, voire d'une démonstration, l'apport de certaines preuves, le développement d'un certain raisonnement. Cela correspond à ce que la rhétorique argumentative appelle l'argumentation *ad rem*. Se justifier, en revanche, est une attitude discursive qui surgit en réaction à la mise en cause par les autres de sa légitimité ou de sa crédibilité. Il s'agit alors de montrer que ce que l'on est (caractéristiques psychologiques) et ce que l'on représente (caractéristiques sociales) rendent légitime son positionnement et crédible son propos. Le syndicat CFDT ayant été critiqué par les autres centrales syndicales (CGT et FO), et même accusé de trahison, pour accepter de signer des accords sociaux avec les représentants du patronat, son secrétaire général se justifie en prônant la négociation : « La CFDT croit au dialogue social. Il faut donc laisser les acteurs de terrain décider, notre ambition étant de réduire la précarité et d'améliorer la vie au travail des professionnels de l'hôpital »<sup>44</sup>. Se justifier, c'est en même temps reconnaître

43. Voir C. Plantin, *Dictionnaire de l'argumentation...*, article « Justification et délibération ».

44. *L'Obs*, novembre 2015.

la mise en accusation, se défendre, mais – et c’est là le risque – c’est aussi laisser planer le soupçon d’une faute. Position inconfortable qui explique que l’une des manières de réagir face à ce soupçon soit précisément de refuser de se justifier, pour lever l’ambiguïté : « Je n’ai pas à me justifier. J’ai dit ce que j’avais à dire. » Cette réaction peut mettre le débatteur en danger, mais elle peut aussi lui permettre d’enfoncer l’interlocuteur qui le met en cause, en lui montrant qu’il n’a rien compris, qu’il est ignorant, qu’il s’est trompé, et qu’il aurait mieux fait de ne pas le mettre en cause. Se justifier porte sur l’acte d’énonciation lui-même.

La *réfutation* n’est pas négation ; elle n’est pas non plus objection. La réfutation ne consiste pas en une simple déclaration de désaccord. Elle ne se trouve pas tout entière contenue dans : « Ce n’est pas ça », « Vous vous trompez », « Je ne suis pas d’accord », « Objection ! ». Il y a plusieurs formes de réfutation<sup>45</sup>, mais dans tous les cas elle consiste à prendre en considération la thèse contraire, entrer dans son contenu, et en montrer la fausseté en y opposant d’autres arguments, ou en démontant le raisonnement qui y a présidé. Dans la même interview du secrétaire général de la CFDT citée plus haut, celui-ci réfute la position adverse qui refuse toute négociation : « Considérer que le *statu quo* est la seule voie de passage contribue à caricaturer le syndicalisme »<sup>46</sup>. L’*objection*, elle, ne cherche pas nécessairement à démontrer une fausseté ; elle met en suspens une affirmation, la confronte à une autre affirmation qui peut conduire à rectifier ou amender la thèse opposée : « L’“objection” propose une difficulté à résoudre, et ne prétend pas justifier un rejet définitif de la thèse critiquée ; la “réfutation” se présente au contraire comme condamnant celle-ci d’une manière radicale »<sup>47</sup>, avec un contre-argument. Par exemple, des candidats aux élections régionales du parti Les Républicains (LR) ont réfuté l’avis de l’Association des Maires de France (AMF) qui conseillait de ne pas installer de crèches dans les halls de leur mairie au motif que « la présence de crèches de Noël dans les enceintes des mairies [...] n’est pas compatible avec la laïcité », en rétorquant que « Cette tradition comme tant d’autres, est immémoriale et appartient au patrimoine des Français »<sup>48</sup>. La réfutation ne sera pas non plus confondue avec la *récusation*. Celle-ci rejette d’emblée un argument, mais elle peut aussi mettre en cause la personne même du contradicteur l’obligeant à se justifier. La tradition de la rhétorique argumentative parle dans ce cas de « réfutation *ad hominem* ». Il nous semble plus opérant de garder le terme de *réfutation* pour ce qui concerne la mise en cause du raisonnement et des arguments adverses par d’autres arguments (*ad rem*), et celui de *récusation* pour ce qui concerne les rejets sans explication.

45. Voir C. Plantin, *Dictionnaire de l’argumentation...*, article « Réfutation ».

46. *Ibid.*

47. A. Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Puf, 1997.

48. *Le Monde*, 27.11.2015.



Une justification peut s'accompagner, de façon explicite ou implicite, d'une réfutation. Le premier ministre, Manuel Valls, a déclenché une vive réaction de la part des chercheurs, universitaires et intellectuels, suite à une déclaration dans laquelle, en faisant référence aux attentats survenus à Paris en novembre 2015, il critiquait « ceux qui cherchent en permanence des excuses ou des explications culturelles ou sociologiques à ce qui s'est passé. » Il a éprouvé le besoin de revenir sur ses propos, et il l'a fait en deux temps. D'abord, il s'est justifié de façon indirecte (indirecte parce qu'il ne récuse pas ses propres mots) en saluant la communauté des chercheurs : « Je crois au travail des chercheurs, des experts, des sciences sociales, je rencontre beaucoup de ceux qui réfléchissent sur ces questions-là. » Puis, il réfute l'accusation qui lui est faite de mépriser le monde intellectuel en précisant : « Mais je m'adresse aussi à l'opinion publique [...], qui non seulement cherche des explications mais veut des réponses »<sup>49</sup>, ce qui est plutôt une rectification qu'une réfutation.

#### L'entrecroisement des stratégies de justification et réfutation

Ces stratégies de justification et de réfutation, la première pour garantir le point de vue du débatteur, la seconde pour mettre en cause celui de l'opposant – qu'elles portent sur les contenus ou sur les personnes –, s'entremêlent souvent dans la chaleur des débats, principalement dans les controverses sociales. Ce qui fait que les activités discursives de justification et de réfutation ne sont pas chose simple à démêler. Elles dépendent de la nature de la controverse. Dans une controverse scientifique, l'argumentation et la contre-argumentation devant être à la hauteur de la démonstration, les arguments de justification et de réfutation devront relever d'un savoir de connaissance en s'appuyant sur des données, des observations, des expérimentations et des modes de raisonnements propres à la discipline concernée. Dans une controverse doctrinale, les arguments et les modes de raisonnement s'appuieront sur la connaissance et l'interprétation des textes qui constituent la doctrine. Dans une controverse sociale, l'argumentation de justification et de réfutation prendra des voies diverses, car les débatteurs ont recours à des types d'argument et des modes de raisonnement qui ne sont pas les mêmes que ceux de leurs interlocuteurs. Dans les controverses sociales, les argumentations de probation se développent souvent de façon parallèle, sans guère se rencontrer, et alimentent ainsi les antagonismes, en mettant au jour les contradictions, en entretenant les désaccords jusqu'à épuisement du débat ou des débatteurs. Mais il est vrai qu'au regard du public qui assiste à des controverses, ce sont ces moments qui ont le plus de succès car ils se prêtent à un spectacle de joutes oratoires. C'est en même temps le piège dans lequel peuvent tomber les débatteurs, surtout ceux qui ont recours à des savoirs de connaissance. Frédéric Cossutta, à propos de l'argumentation philosophique, souligne : « [le philosophe] doit tenir compte de la multiplicité de fait des

49. *L'Obs*, n° 2682, 31.03.2016.

positions possibles, et réduire par la réfutation cette multiplicité pour asseoir sa doctrine, convaincre, persuader en même temps qu'il démontre, tout en faisant comme si la dimension argumentée était extrinsèque à la chose même qu'il veut dire »<sup>50</sup>. Ce jeu des stratégies de probation entre justification et réfutation engendre une bataille argumentative dont la force dépend de la nature des arguments employés et des modes de raisonnement qui les accompagnent.

---

50. F. Cossuta, « Neutralisation du point de vue et stratégies argumentatives dans le discours philosophique », *Semen*, n° 17, 2004.

## IX

### La nature des arguments

#### 1. La notion d'argument

Depuis la rhétorique ancienne, la notion d'argument a fait l'objet de nombreux écrits pas toujours convergents. Il y est question d'arguments *quasi logiques*, d'arguments *empiriques*, d'arguments *contraignants*, dont on décline différentes procédures (par *analogie*, d'*autorité*, du *précédent*, de la *pente fatale*, de *tautologie*, de *réciprocité*, de *dilemme*), d'argument *ad hominem*, ou encore d'argument *moral* ou *émotionnel*<sup>1</sup>. Ces écrits s'accordent pour dire que les arguments sont ce par quoi on veut donner de la force à une argumentation. Cependant, on constate qu'ils relèvent d'opérations différentes : certaines relèvent d'opérations de raisonnement plus ou moins logique (analogie, réciprocité, symétrie, transitivité), d'autres d'opérations sémantiques (tautologie, présupposés, sous-entendus), d'autres d'un jeu d'intertextualité (précédent, pente fatale), d'autres encore de l'acte d'énonciation (argument d'autorité, argument *ad hominem*), d'autres enfin relèvent de domaines de valeurs (éthiques, esthétiques, pragmatiques...). Depuis l'origine, l'argumentation est prise entre trois conceptions qui s'entrecroisent en permanence : une conception *logiciste* qui cherche à déterminer les opérations cognitives formelles sur lesquelles repose le raisonnement (la logique formelle), dont on trouve le prolongement dans la *pragmadiialectique* qui décrit « un système de règles explicites pour le débat argumentatif rationnel » (théorie des *fallacies*)<sup>2</sup> ; une conception *rhétorique* qui cherche à décrire une technique, voire un art de parler en répertoriant des procédés (les *figures*) dont le maniement devrait permettre de mieux convaincre un auditoire<sup>3</sup> ; une conception *pragmalinguistique* qui prend en considération l'orientation sémantique des mots et des énoncés<sup>4</sup>.

Pour éviter cette disparité de critères de classement, il est préférable, dans une perspective d'analyse du discours, de distinguer : les *procédés d'énonciation* qui concernent l'interaction entre les interlocuteurs dont la

---

1. Voir, outre les ouvrages de référence déjà mentionnés, C. Plantin, *Essai sur l'argumentation*, Kimé, 1990 et J.-J. Robrieux, *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, Dunod, 1993.

2. C. Plantin, *L'Argumentation...*, p. 13, et C.L. Hamblin, *Fallacies*, Methuen, 1970, ainsi que F.H. van Emmeren et R. Grootendorst, *Argumentation, Communication and Fallacies*, Lawrence Erlbaum, 1992.

3. Voir le panorama qu'en propose R. Barthes dans « L'Ancienne rhétorique... » p.172-223.

4. J.-C. Anscombre et O. Ducrot, *L'Argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga, 1983.

finalité est de critiquer ou maintenir des postures (tel l'argument *ad hominem* défini précédemment) ; la *nature des arguments* qui concerne un domaine de savoir affecté d'une certaine vérité ou d'une certaine valeur, porteurs d'imaginaires sociaux axiologisés (l'argument comme *topos*) ; et les *modes de raisonnement* qui sont autant de façons d'ordonnancer les propositions dans lesquelles s'inscrivent les arguments. On rejoint ainsi, en partie, la distinction que propose Locke<sup>5</sup> entre des arguments qui mettent en cause la nature et les positionnements des personnes qui argumentent (*ad hominem*, *ad verecundiam*, *ad ignorantiam*), et l'argumentation de type *ad rem* qui porte sur le contenu des propos tenus. Cependant on ne perdra pas de vue que, dans le déroulement d'une argumentation, un argument-topos peut se combiner avec un certain mode de raisonnement. Par exemple la *concession* est un mode de raisonnement qui consiste à accepter provisoirement la vérité de l'autre, mais c'est à des fins d'y opposer une autre vérité, c'est-à-dire une autre nature d'argument. De même, la *réfutation* est un mode de raisonnement qui consiste à contredire une affirmation tout en lui opposant un argument de valeur opposée : « Vous aimez la corrida, donc vous acceptez la souffrance des animaux. » L'argumentation tire sa force non pas d'un seul mais de plusieurs procédés. On s'intéressera ici à l'argument en tant qu'il est porteur d'un certain savoir et d'une valeur, car c'est ce qui prévaut dans les controverses.

## 2. Les effets de vérité des arguments

Étant donné que les arguments, pour ce qui est de leur contenu et de leur force, dépendent à la fois de la thématique en cause de sa problématisation, des circonstances de l'échange et de la qualité des débatteurs, il n'est pas possible d'établir *a priori* un catalogue des types d'arguments. Mais comme on observe que d'une controverse à l'autre certaines stratégies argumentatives se répètent, on peut déterminer des *effets argumentatifs* selon la nature du savoir dont ils sont porteurs. Par exemple, à propos du débat sur les prothèses mammaires, savoir si les femmes pouvaient y avoir recours ou non, si c'est une bonne ou mauvaise chose pour la femme, des arguments s'opposèrent, les uns avec un effet de vérité d'ordre pragmatique (c'est « utile », c'est « inutile »), d'autres avec un effet de vérité d'ordre hédonique (c'est « agréable », c'est « désagréable »), d'autres encore avec un effet de vérité d'ordre esthétique (c'est « beau », c'est « laid »), d'autres enfin avec un effet de vérité d'ordre éthique (« ça se fait », « ça ne se fait pas »). Ces effets de vérité construisent en même temps une certaine image de l'argumentateur, lui donne une certaine *posture argumentative* : la posture de qui se veut pragmatique, de qui se dit hédoniste, de qui se déclare esthète, de qui a des principes.

---

5. J. Locke, *Essai philosophique concernant l'entendement humain* (1690), trad. fr., Vrin, 1972.

### Effet et posture de scientificité

Une posture qui se réclame d'un savoir de connaissance et qui cherche à produire un effet de scientificité se caractérise par une attitude de neutralité et de prudence vis-à-vis des affirmations qui sont énoncées par les uns ou les autres. De neutralité pour se dégager de tout jugement subjectif et prendre une position de surplomb par rapport aux positions des différents participants au débat. De prudence pour montrer que l'on se refuse à la prétention du savoir absolu, que le domaine du savoir de connaissance est de l'ordre du possible et du probable « jusqu'à preuve du contraire », que ce ne sont encore que des « hypothèses », qu'il faut attendre de pouvoir les vérifier, et qu'il ne faut pas satisfaire à la pression des demandes d'explication immédiates et définitives. C'est pourquoi cette posture est étayée par des énoncés du type : « On ne sait encore rien » ; « On ne peut pas encore apporter des explications définitives » ; « Il faut prendre du recul » ; « Il ne faut pas céder à l'émotion » ; « Attendons pour savoir » ; « Dans l'état actuel des analyses, on n'est pas encore en mesure de se prononcer » ; « Il faut être prudent quant à l'interprétation des résultats ».

Il s'agit de posture et d'effet, ce qui ne garantit pas la teneur de scientificité de l'argument. Ce sur quoi joue cet effet est la représentation que l'on se fait du savoir de scientificité, ce qui permet aux débatteurs d'y avoir recours pour mettre en doute les affirmations des contradicteurs sans nécessairement avoir la qualité de scientifique.

### Effet et posture pragmatique du « bon sens »

La posture du pragmatique se réfère à un savoir de croyance selon lequel les choses du monde et leur explication se présentent avec l'évidence d'une logique « naturelle ». Elle s'oppose aux explications taxées de théoriques ou d'idéologiques, jugées compliquées, alambiquées, fantasques, voire fumeuses. À l'instar de la posture scientifique, la posture pragmatique se réclame d'une position de neutralité, de mesure, de sérénité, qui analyse avec calme, retenue et sobriété les faits, attitude qui s'oppose à toute précipitation dans l'explication. Mais cette posture, à la différence de la précédente, s'attache aux faits et propose des explications qui s'appuient sur l'expérience, le savoir-faire, le calcul simple ; il s'ensuit que l'effet de vérité que vise cette posture est celui de l'utile et de l'efficace, se réclamant du « bon sens ».

Pragmatique, le débatteur pourra s'opposer à son contradicteur en le renvoyant à ses préjugés idéologiques ou à ses théories qui ne tiendraient pas compte de *la réalité* dont il serait, lui, du moins dans son explication, le garant : « Vos théories ne valent pas la réalité des faits. Moi, je suis réaliste ». Le pragmatique s'oppose à la posture *d'idéaliste*, d'autant que la conséquence de cette attitude est le passage à l'acte, une attitude qui au nom de l'efficacité s'engage dans l'action. Il se réclame d'une vérité des faits opposée à une vérité spéculative : « Vous êtes un rêveur, un idéaliste. Moi, je cherche des solutions concrètes. » Il pense que la fin justifie les moyens.

Se voulant de bon sens, l'argumentateur s'appuie sur l'expérience, sur des causalités visibles, palpables, vérifiables par leur répétition. Il se dit avoir les pieds sur terre, et voir les choses comme elles sont, comme elles s'imposent dans leur authenticité. L'effet de vérité vient de la croyance en la valeur de ce qui se maintient dans le temps, de ce qui est récurrent, de ce qui se reproduit dans le même. Plongée dans l'observation empirique du monde, celui qui adopte cette posture emploie des arguments qui sont censés relever de l'évidence (« Les blancs ne sont pas comme les noirs puisqu'ils n'ont pas la même couleur de peau »), s'opposer à l'exagération (« C'est comme prendre un marteau pour écraser une mouche »), à la précipitation (« Pourquoi vouloir résoudre tout dans l'instant ? »), et à l'outrance (« Il faut raison garder »).

C'est une posture qui peut aller, sans le dire, jusqu'à revendiquer un certain immobilisme au nom de la tradition (« Nous sommes toujours comparables du passé »), de la fatalité du destin (« C'est ainsi, on ne peut rien y changer »), ou de la force de la nature (« Il n'y a rien à faire contre les éléments »), faisant du conservatisme vertu.

#### Effet et posture de conviction

La posture de conviction relève d'une croyance en la force des principes qui doivent guider le sujet et l'engage. L'engagement implique une valeur à défendre qui peut se prolonger dans l'action. Mais à la différence de la posture pragmatique pour laquelle l'action est jugée à son résultat, la posture de conviction a pour horizon la valeur en elle-même, quel que soit le résultat de l'action. L'effet de vérité ne se mesure pas au résultat, mais à la pulsion du principe qui l'anime. Le sujet qui prend cette posture manifeste qu'il obéit à quelque chose qui est intrinsèquement en lui, qu'il ressent, et qui doit être défendu envers et contre tout. Il s'engage alors dans un discours très volontariste, car il faut non seulement que la valeur soit défendue en soi, mais aussi qu'elle soit partagée par les autres, une forme de prosélytisme. Son discours est de combat, au service d'une cause, et les arguments qu'il emploie sont à la fois de critique vis-à-vis des positions contraires et de glorification de la valeur à défendre : ici, l'effet de vérité est coercitif.

Les arguments employés sont de réfutation de la position contraire, et parfois se mélangent avec des arguments *ad hominem* qui le font basculer dans la polémique, car l'opposant peut être considéré comme un ennemi à abattre. Ils sont à la fois de mise en cause d'une action ou d'accusation des opposants, et d'appel à une autre attitude qui ne souffre pas de mise en cause. Par exemple des arguments dénonçant les méfaits du nucléaire et prônant parallèlement les bienfaits des énergies renouvelables ; dénonçant la politique libérale de financiarisation de l'économie et lui opposant une économie solidaire ; dénonçant la loi permettant le mariage des homosexuels et y opposant une conception de la famille exclusivement hétérosexuelle.

En cela, cette posture se rapproche de celle de l'idéaliste et de l'utopiste, et s'oppose à la posture pragmatique. Cependant, parfois, conscient que le

public est sensible à divers types d'arguments, l'homme politique joue sur les deux tableaux, éthique et pragmatique, en dénonçant les intentions de l'adversaire et y opposant un principe moral teinté de bon sens : « Si habile que soit la présentation, pousser à l'abstention est une mauvaise action, c'est vous inviter à ne pas accomplir votre devoir de citoyen, à vous empêcher d'exercer votre droit d'homme libre, de décider de votre destin. C'est aussi chercher à s'annexer les voix de ceux qui ne votent jamais »<sup>6</sup> déclare le Président Pompidou dans une allocution télévisée pour inciter les électeurs à voter oui au référendum sur l'Europe, à l'encontre de ceux qui prônent l'abstention.

#### Effet et posture « pathémique »

Le « pathémique »<sup>7</sup> (issu de la notion de *pathos* de la tradition rhétorique) est une catégorie qui désigne le domaine de l'expression des émotions en tant que celles-ci se manifestent par le langage, de façon explicite ou implicite, témoignant de représentations que les individus se construisent sur ce que sont les états de joie ou de souffrance des êtres. Il ne s'agit pas d'émotions *éprouvées*, mais d'émotions *exprimées* par le biais d'actes de langage, soit à propos de soi-même, soit à propos des autres. De plus, ces émotions, si elles sont exprimées par un individu n'en sont pas moins collectives dans la mesure où dans une société on partage des représentations qui s'instituent en norme sociale.

La posture pathémique relève d'un savoir de croyance en la vérité des émotions comme réactions légitimes face à certaines situations, qu'elles soient positives ou négatives : la joie, la fierté, l'admiration, l'espoir, la sympathie, la compassion, l'attendrissement, la pitié, ou la tristesse, la honte, le désespoir, la peur, l'antipathie, l'accusation, la colère, l'indignation...<sup>8</sup> L'effet de vérité de cette posture interdit toute réplique, ou, pour le moins, bloque la discussion, car il est difficile de contrecarrer un énoncé émotionnel, à moins d'y opposer le même type d'argument inversé. C'est pourquoi il apparaît plus souvent dans les polémiques que dans les controverses, sous forme de cri ou de slogan : « Assez ! », « Ça suffit ! », « Basta ya ! » La préfecture de police de Paris voulant dissuader les ONG de manifester le 29 novembre 2015 en organisant une marche pour le climat, avertit les Parisiens en ayant recours à des arguments de menace voilée susceptible de provoquer crainte ou peur : « Attention, votre participation vous fait courir des risques inutiles et contribue à détourner les forces de l'ordre de leur mission prioritaire de sécurisation générale et vous expose à des poursuites judiciaires »<sup>9</sup>.

6. Déclaration télévisée du Président Georges Pompidou...

7. Pour la définition de la notion de *pathémie*, voir notre « La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité », dans *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 125-155.

8. Pour le détail de ces topiques, voir « La pathémisation... ».

9. *Le Monde*, 27.11.2015.

\*

Dans les controverses, les stratégies argumentatives de démonstration, d'explication et de persuasion s'entremêlent en employant des arguments qui sont choisis pour leur effet de vérité. Par exemple, l'« argument du précédent », que dans l'analyse argumentative on classe parmi les types d'argument, est un procédé de raisonnement qui consiste à rapporter ce qui a été déjà dit (une forme de discours rapporté). Mais il ne signifie rien en soi. Ce n'est qu'en fonction du type d'argument avec lequel il se combinera qu'il produira tel effet : de *renforcement* d'une argumentation dans un discours scientifique (c'est la fonction des citations qui font référence) ; d'*autojustification* dans une altercation, pour montrer que l'on reste fidèle à sa parole (« Je maintiens ce que je déclarais déjà en 1940 ») ; d'*accusation* lorsque l'on met son interlocuteur devant ses contradictions en lui rappelant ce qu'il a fait ou dit dans le passé (« Je vous rappelle que vous étiez autrefois trotskiste »).

Un bon exemple de cet entremêlement d'arguments apparaît dans la controverse qui a surgi du fait de certains actes de délinquance commis par les gens du voyage, dits les Roms, autour de la question : « Faut-il expulser les Roms ? » :

— Oui : Une politique d'immigration trop laxiste deviendrait ingérable.

— Non : On a accepté la Roumanie dans l'Union européenne, ce sont donc des citoyens européens.

— Oui : Ils sont en situation illégale (la Roumanie n'est pas dans l'espace Schengen).

— Non : Les lois visant à favoriser l'intégration des gens du voyage ne sont pas respectées.

— Oui : Il faut s'aligner avec la politique d'immigration des autres pays de l'UE.

— Non : Dans la logique de l'intégration européenne, il faut intégrer la Roumanie.

— Oui : Ils ne cherchent pas à s'intégrer quand ils sont en France. Peu font des démarches de naturalisation.

— Non : L'intégration des Roms est pénalisée par la difficulté de l'entrée dans le marché du travail, l'accès au logement et la scolarisation des enfants.

— Oui : Le mode de vie nomade engendre un climat d'insécurité.

— Non : Dans les faits ce sont eux les victimes des expulsions.

— Oui : C'est dans la continuité de la politique du gouvernement sur l'insécurité et l'immigration.

— Non : Intégrer les Roms peut enrichir la culture française.



C'est le contenu de savoir de l'argument qui prévaut dans la mesure où c'est lui qui fait varier la force de vérité selon le domaine de valeur auquel il se réfère : « Il faut accepter les immigrés au nom du droit d'asile » joue sur une valeur d'ordre éthique, et cette valeur pourra être renforcée par : « C'est parce que la France a une tradition du droit d'asile qu'il faut accepter les immigrés ». En revanche, « Il faut accepter les immigrés pour augmenter la main-d'œuvre disponible » avance un argument d'ordre pragmatique. Mais comme l'effet de vérité dépend du contrat de parole dans lequel il s'inscrit – et par voie de conséquence de la nature de l'interlocuteur ou de l'auditoire –, il est possible que certains soient plus sensibles à l'argument éthique, et d'autres à l'argument pragmatique. L'effet de vérité d'un argument dépend à la fois de la situation de communication, de l'enjeu qui relie les partenaires de l'échange et de l'identité de ceux-ci.

Dans les controverses publiques, les effets de persuasion ne doivent pas être jugés en référence à un modèle absolu de pensée logique, à la seule aune d'une argumentation savante. Car, une fois de plus, ils résultent de la combinaison entre les stratégies de cadrage, de positionnement de soi, de contrôle du contradicteur et de probation.



## **TROISIÈME PARTIE**

### **DES CONTROVERSES CONTROVERSÉES**

#### **Terrorisme, Kamel Daoud, Déchéance de nationalité, Race et race**

*« Nous avons besoin des pensées, non seulement auxquelles nous sommes accordés, non seulement avec lesquelles nous sommes en désaccord, mais aussi celles avec lesquelles nous sommes en totale discorde. »*

Edgar Morin, *Pour sortir du xx<sup>e</sup> siècle*,  
Fernand Nathan, 1981, p. 215.



## Présentation

La fin du  $xx^e$  siècle aura été marquée par de grands événements qui ont fait basculer les pays occidentaux de la modernité à la postmodernité : la chute du mur de Berlin et la fin de la Guerre froide ont fait disparaître une grande cause idéologique ; la mondialisation a ouvert la boîte de Pandore du consumérisme et des profits exorbitants ; le développement technologique a troublé les repères de l'espace et du temps et provoqué la virtualité des relations sociales.

Le  $xxi^e$  siècle, lui, a commencé par une guerre, dont on ne sait s'il faut la dénommer guerre de civilisation, guerre de religion ou guerre du terrorisme. Quelle qu'en soit la nature, la guerre n'est pas un phénomène nouveau, comme nous le rappelle l'histoire, mais en même temps elle prend, comme tout événement ou phénomène social qui se répète dans un autre contexte, des formes différentes, et les peuples qui la subissent ne la vivent pas de la même façon. Les imaginaires sociaux changent et les conditions de jugement les suivent.

Au terme de cette étude sur les différentes formes de débat montrant que les controverses constituent la forme la plus susceptible de servir la démocratie, il nous a semblé utile d'en présenter quelques-unes qui ont marqué – et continuent de marquer – la société française à la suite d'événements dramatiques : les actes terroristes et l'immigration. Ces événements, en se mélangeant, ont provoqué divers débats dont les uns en sont la directe conséquence et d'autres une conséquence dérivée. Les actes terroristes ont soulevé la question de la forme de condamnation qu'il faudrait appliquer aux auteurs étrangers de ces méfaits, d'où l'idée d'établir une loi de « déchéance de la nationalité ». Ce nouveau terrorisme a mis sur la place publique des avis divergents concernant les causes de ce phénomène. L'immigration a fait surgir des questions sur l'identité des personnes immigrées, leur culture, le droit à la reconnaissance des différences, ce qui a remis à l'ordre du jour le thème récurrent de la « race », avec la double question de savoir s'il faut supprimer le mot dans les textes de loi, et si l'on peut faire droit à la notion même de « race ».

Ces différents cas montrent comment des controverses qui pourraient se développer scientifiquement en viennent à occuper l'espace public sous forme de controverses sociales plus ou moins polémisées, par l'effet de leur médiatisation. On en fera un exposé critique car toute controverse doit être ouverte à sa propre controverse.



## X

### **Terrorisme. Une controverse traversée de polémiques**

Lorsqu'une question de société touche ce que Michel Foucault nomme le « vital » d'une population, surgissent dans l'espace public des affrontements entre spécialistes de la question, chacun prétendant apporter une explication qui se veut définitive, et qui évidemment s'oppose aux autres. Parmi nombre d'articles et de déclarations qui tentent d'expliquer le phénomène du terrorisme islamique, Olivier Roy, philosophe, politologue, spécialiste de l'islam politique et des religions comparées, a émis l'hypothèse que l'origine du djihadisme européen est à chercher dans la révolte d'une génération en perte de repères qui se radicalise, et dont le support de radicalisation est l'islam. Cela a provoqué des réactions plus ou moins virulentes de la part de divers autres spécialistes de l'islam, dont celles de François Burgat et de Gilles Kepel, ce dernier développant le thème inverse, et opposant une « radicalisation de l'islam » à l'« islamisation de la radicalité ».

La revue *Esprit*<sup>1</sup> s'est faite l'écho d'un tel débat en convoquant dans ses pages de nombreux spécialistes de la recherche sur l'islam : Jérôme Bellion-Jourdan, François Burgat, Christian Jambet, Marie Ladièr-Foulali, Azadeh Niknam, Alain Roussillon, Olivier Roy, Jean-Loup Thébaud, à l'exclusion curieusement de Gilles Kepel qui fut pourtant à l'origine de la controverse. On se contentera ici de rassembler les principaux questionnements et arguments des deux acteurs qui déclenchèrent le débat, puis de ceux qui le suivirent.

#### **1. L'incontournable moment polémique**

Comme on l'a fait remarquer à plusieurs reprises, lorsqu'une controverse sort du cénacle des scientifiques et apparaît sur la scène publique, celle-ci se transforme en une arène dans laquelle se déploient d'autres jeux que ceux du savoir scientifique. Les chercheurs, pour soucieux qu'ils soient d'apporter des explications rigoureuses, se laissent aller à mettre en cause les thèses opposées, quand ce n'est pas leurs auteurs, cherchant à imposer la leur, parfois au détriment de la contre-argumentation de raison, au risque de transformer ce qui pourrait être une controverse utile en une bataille, en un

---

1. Il y a eu divers numéros de la revue *Esprit* entre 2005 et 2016. La revue *Le Débat* a également consacré son n° 185 de 2015 au « Fondamentalisme islamique ».

règlement de comptes entre des personnes qui pourtant se connaissent et ne peuvent s'empêcher de s'écharper. C'est comme si toute controverse publique devait passer nécessairement par un incontournable moment polémique.

L'affrontement entre Olivier Roy et Gilles Kepel est de ceux-là. À la fois, controverse et polémique. On passera en revue les argumentaires qui soutiennent chacune des deux thèses, mais auparavant on pointera les aspects polémiques qui ont traversé ces échanges.

Cela commence avec Gilles Kepel qui, après avoir écrit un livre qui fut remarqué sur le terrorisme et le djihad français<sup>2</sup>, ironise sur l'expression « islamisation de la radicalité » dont Olivier Roy s'est fait « le champion », et sur son « succès ravageur [qui] conforte la doxa médiatico-politicienne dans son ignorance de la réalité sociale et son arrogance intellectuelle. » Il s'érige contre « l'usage *ad nauseam* des “radicalisations” [qui] illustre à merveille le fonctionnement des prénotions durkheimiennes par ceux-là mêmes qui en sont les indignes – fussent-ils lointains – héritiers », et il égratigne au passage les « charlatans des “postcolonial studies” – une autre imposture qui a ravagé les campus américains et y a promu l'ignorance en vertu, avant de contaminer l'Europe. » Double attaque donc, *ad personam* contre Olivier Roy jugé incapable de comprendre la réalité sociale, et *ad hominem* contre des chercheurs-charlatans, ce qui n'est pas à proprement parler un argument.

Olivier Roy réplique dans une interview<sup>3</sup>, lui aussi de façon ironique, en déclarant : « Visiblement, Gilles Kepel s'est lancé dans un combat pour l'hégémonie sur l'islamologie française et la recherche sur le radicalisme. Il me fait un très grand honneur en me désignant comme son rival numéro un. Seulement, il se déconsidère en menant une guerre d'ego, alors qu'un tel champ d'étude ne peut être abordé qu'en travaillant de manière collective et multidisciplinaire. » Il le traite de « Rastignac professionnel de très haut niveau », mais un Rastignac raté car « Il a toujours eu de grands projets ambitieux qui ont cependant tous fini par exploser. » Gilles Kepel ironise à son tour sur le succès et l'engouement des journalistes pour la formule-choc « islamisation de la radicalité » d'Olivier Roy.

Voilà donc une passe d'armes entre des spécialistes qui se connaissent depuis fort longtemps et qui, frères ennemis, font batailler leurs ego en usant d'attaques *ad hominem*, de procès en incompétence pour prétendre traiter certaines questions sans connaissance du terrain, et d'attaques *ad personam* sur les ambitions cachées de l'un et de l'autre. Mais voyons, au-delà de ce moment polémique, en quoi consiste la controverse.

2. G. Kepel et A. Jardin, *Terreur dans l'Hexagone : genèse du djihad français*, Gallimard, 2015.

3. *L'Obs*, n° 2683, 07.04.2016.



## 2. Le cœur de la controverse : questionnement sur les causes profondes du djihadisme

Dans un premier temps, le politologue islamologue, Olivier Roy, professeur à l'Institut universitaire européen de Florence, dans un article publié le 24.11.2015 dans le journal *Le Monde* intitulé « Le djihadisme est une révolte générationnelle et nihiliste », présente la thèse que le djihadisme ne relève pas « de la radicalisation de l'islam mais de l'islamisation de la radicalité ». Refusant de considérer que le ralliement des jeunes à Daech est le fait d'une troisième ou quatrième génération de djihadistes, et que tout se joue dans l'État islamique, il problématise le débat autour de la question de savoir ce qu'est cette catégorie de convertis parmi la deuxième génération de musulmans :

« Le problème essentiel pour la France n'est donc pas le califat du désert syrien, qui s'évaporerait tôt ou tard comme un vieux mirage devenu cauchemar, le problème, c'est la révolte de ces jeunes. Et la vraie question est de savoir ce que représentent ces jeunes, s'ils sont l'avant-garde d'une guerre à venir ou au contraire les ratés d'un borborygme de l'Histoire. »

Pour Olivier Roy, il ne s'agit pas de chercher une cause structurelle, soit de type « culturaliste » en y voyant une guerre de civilisations avec d'un côté un monde musulman prisonnier des diktats du Coran, de l'autre un monde occidental prônant des valeurs de tolérance, soit de type « tiers-mondiste » en rappelant que c'est « la souffrance postcoloniale, l'identification des jeunes à la cause palestinienne, [et] leur rejet des interventions occidentales au Moyen-Orient », qui est cause de frustrations et désir de vengeance.

Pour appuyer sa thèse, Olivier Roy a recours à trois types d'arguments : de *rupture*, d'*enfermement*, d'*imaginaire*. Il s'agit de la révolte d'une génération en *rupture* avec un modèle parental occidentalisé dont la conséquence (ou la cause) est qu'il y a « absence de transmission d'une religion insérée culturellement », *a contrario*, semble-t-il, de la situation turque, car « l'État turc a pris en charge la transmission ». Et cette rupture est également politique si l'on compare cette révolte à celle des jeunes Palestiniens ou proPalestiniens qui ne sont pas en déphasage avec leurs parents et donnent à leur action un autre sens, celui de souveraineté politique. Cela expliquerait une adhésion à un « islam de rupture », le salafisme se présentant comme modèle de réponse à une « rupture de ban » et non point comme modèle spirituel. Ces révoltés ne constituent donc pas un groupe militant défenseur d'une cause collective ; ils *s'enferment*, au contraire, dans un groupe de confraternité qui joue à la fois un rôle protecteur et solidaire pour un même projet de quête. Pas de communautarisme, mais fraternité : « Ils se radicalisent autour d'un petit groupe de "copains" qui se sont rencontrés dans un lieu particulier (quartier, prison, club de sport) ; ils recréent une "famille", une fraternité » comme ce fut le cas des frères Kouachi et Abdeslam, des frères Clain et des frères Tsarnaev, ce qui expliquerait que leur nombre soit réduit. Enfin, troisième argument en faveur de cette

islamisation de la radicalité, un mode vie qui n'est pas un exemple de piété : ils fument, font la fête, ne mangent pas hallal et n'ont pas de pratique religieuse. En revanche, ils se construisent « un *imaginaire* du héros, de la violence et de la mort, pas de la charia ou de l'utopie. [...] Ils sont plus nihilistes qu'utopistes. » Et s'ils choisissent l'islam c'est parce que, avance Olivier Roy, « il n'y a que ça sur le marché de la révolte radicale. Rejoindre Daech, c'est la certitude de terroriser. »

Gilles Kepel, également spécialiste du Moyen-Orient, a réagi vigoureusement dans une tribune du journal *Libération*<sup>4</sup> intitulée « “Radicalisation” et “islamophobie” : le roi est nu », en s'élevant contre l'expression « islamisation de la radicalité » qui pour lui est le symptôme du « refus des chercheurs, par peur d'être soupçonnés d'islamophobie, d'analyser la spécificité du djihadisme ». Il s'emploie à démonter l'expression même de « radicalisation » en en montrant l'origine. Il prend pour ce faire la posture de scientificité que nous avons décrite, car il rappelle en permanence ce que devrait être le travail du chercheur. Tout d'abord, il considère que les termes de « “radicalisation” et “islamophobie” constituent des mots-écrans » qui se diluent dans la généralité et mettent dans le même sac tous les cas de radicalité (Brigades rouges, Action directe, Bande à Bader, Daech), empêchant que soit pensée la spécificité de ce phénomène dans le cadre de l'islamisme salafiste. Il estime que le postulat de « radicalisation » prend sa source dans les attentats du 11 septembre 2001 à New York. Car, dans l'incapacité de comprendre comment des individus intégrés dans la société américaine ont pu se livrer à de tels attentats, les explications se sont portées sur le phénomène de marginalité d'individus dont la biographie se caractériserait par un vécu de ruptures avec le milieu familial et la société : « un individu abstrait, sans qualités, atome détaché de tout passé et de tout lien social. » Dès lors, toujours d'après ces explications, la pulsion de révolte de ces individus n'aurait plus qu'à attendre que se présente la « mise en forme idéologique » la plus appropriée, en l'occurrence l'islamisme. Et pour conforter cette explication, les analystes s'appuient sur le parcours de ces révoltés qui passe par « des “cellules de recrutement” sophistiquées, animées par des “leaders charismatiques” dont le savoir-faire repose sur un jeu subtil d'incitations religieuses, d'explications politiques et de promesses paradisiaques. » Ainsi, « Resocialisé par l'organisation réseau, l'individu adopte progressivement les modes de perception et d'action qui lui sont proposés. À la fin, il est mûr pour le passage à l'acte. Il est “radicalisé” ». Selon Gilles Kepel, cette explication est dans la ligne d'une pensée libérale américaine qui aurait imprégné les esprits des universitaires et chercheurs français : une globalisation du terrorisme qui « empêche de penser la manière dont le djihadisme tire profit d'une dynamique salafiste conçue au Moyen-Orient et porteuse d'une rupture de valeurs avec les sociétés européennes. » En outre, à cette explication s'ajouterait l'« islamophobie » : la peur du retour d'un

---

4. *Libération*, 14.03.2016

colonialisme masqué, et la crainte d'être taxé de « néocolonialiste ».

Gilles Kepel se retourne alors contre les institutions universitaires qui ont éliminé, comme à Sciences-Po, les études sur le monde arabe, et sont « tétanisées par l'incapacité à penser le djihadisme dans notre pays. » Il reproche à la plupart des chercheurs français d'avoir un « parti pris idéologique », et d'oublier les bases de la sociologie fondée par Émile Durkheim établissant une distinction entre les « prénotions », qui sont le produit de l'opinion, et les concepts opératoires, qui sont des outils scientifiques. Il leur fait un procès en incompétence (surtout aux jeunes) du fait qu'ils ne parlent pas arabe réduisant leur capacité « à lire dans l'original arabe la littérature de propagande salafiste et djihadiste », car, dit-il :

« C'est en lisant les textes, et en effectuant des enquêtes de terrain dans les langues locales que l'on peut mettre en perspective les événements des décennies écoulées, comprendre comment s'articulent les mutations du djihadisme, depuis le lancement américano-saoudien du djihad en Afghanistan contre l'URSS en 1979 jusqu'à la proclamation du "califat" de Daech à Mossoul en 2014, avec celles de l'islam *en* France, puis *de* France. »

Gilles Kepel termine son réquisitoire en proposant une autre explication qui se trouverait, non pas dans le concept flou d'« islamisation de la radicalité », mais dans la « radicalisation de l'islamisme ». Il n'apporte pas à proprement parler des arguments pour soutenir cette position, mais il décrit ce qu'il faudrait étudier pour la soutenir. À savoir : les articulations entre les différents appels à « la résistance islamique mondiale », au djihad universel, et les émeutes des banlieues populaires ; « l'émergence d'une minorité salafiste visible et agissante qui prône le "désaveu" (*al bara'a*) d'avec les valeurs de l'Occident "mécraant" et l'allégeance exclusive (*al wala'*) aux oulémas saoudiens les plus rigoristes » ; « les modes de passage de ce salafisme-là au djihadisme sanglant, qui traduit en acte les injonctions qui veulent que [verser] le sang des apostats, mécréants et autres juifs soit "licite" (*halal*). » Il conclut en renforçant de façon polémique sa posture de scientificité : « Il est temps d'en finir avec la royale ignorance qui tétanise les esprits et fait le jeu de Daech. »

Olivier Roy, dans l'entretien accordé à *L'Obs*<sup>5</sup>, a répondu à ces critiques en prenant la posture du chercheur qui doit avant tout faire preuve d'humilité : « L'humilité s'impose. » Il répond d'abord au procès d'incompétence en rappelant que si, maintenant, c'est aux jeunes d'aller sur le terrain, il en a eu sa part : « Quant au terrain, j'en ai fait plus que ma part, des banlieues françaises (j'ai vécu et travaillé pendant quarante ans à Dreux), au Moyen-Orient (j'ai passé le dernier mois d'août à la frontière entre la Turquie et la Syrie). » Puis, il répond à la thèse de la « radicalisation de l'islam » que défend Gilles Kepel en l'opposant à la sienne, « l'islamisation de la radicalité », en précisant qu'il n'exclut rien, que ses écrits antérieurs montrent que « les formes de retour du religieux sont par définition fondamentalistes »,

5. *L'Obs*, 07.04.2016.

et que d'ailleurs employer, comme il le fait, le terme d'« islamisation » prouve que son point de vue n'est pas exclusivement politique. Cependant, il tient à faire une distinction entre les deux thèses, parce que pour lui « la radicalisation djihadiste [...] n'est pas la conséquence mécanique de la radicalisation religieuse ». La preuve en serait, comme il l'a dit dans sa première tribune, que « La plupart des terroristes sont des jeunes issus de la seconde génération de l'immigration, radicalisés récemment et sans itinéraire religieux de long terme. [...] Ils ne deviennent pas djihadistes à l'issue d'un parcours de radicalisation religieuse. » C'est pourquoi il ne croit pas, dit-il, à la vision tiers-mondiste de ces analyses. Les djihadistes n'ont pas de « parcours de militant, et tous vivent à la marge de leur propre communauté musulmane. Surtout, il n'y a aucune identification ni fascination pour Daech dans la population musulmane. » Et quand bien même ce serait le cas, la radicalisation religieuse ne conduit pas nécessairement à Daech. C'est donc, d'après Olivier Roy, que « Les terroristes viennent d'une autre forme de radicalisation. » Ils se radicalisent d'abord « dans une culture de l'esthétique de la violence qui est une culture des jeunes d'aujourd'hui », et c'est ce qu'utiliserait Daech en scénarisant cette violence. Et au reproche qui lui est fait de globaliser tous les cas de radicalisation et terrorisme au nom d'une « révolte générationnelle », il se défend en déclarant qu'il ne met pas tous ces cas dans le même sac, mais que cette deuxième génération serait radicalisée, se chercherait une cause, et que Daech viendrait l'alimenter idéologiquement : Daech n'est pas à l'origine de la radicalisation.

Reste à expliquer deux choses : Quelle est cette forme de radicalisation ? Pourquoi est-ce vers Daech que se tournent ces révoltés ? À la première question, il répond qu'il s'agit d'un *néhélisme* et non d'une utopie : l'utopiste est positif, il lutte pour un avenir meilleur, alors que le nihiliste, ne croyant en rien, est prêt à mourir « dans la pureté de son acte » ; il ne demande pas un monde meilleur, il veut détruire l'existant. À la seconde, il répond que c'est « ce qu'il y a de mieux aujourd'hui sur le marché de la révolte radicale en matière de narratif, de visibilité médiatique, d'aventure ». C'est aussi pourquoi il ne croit pas à la thèse défendue par Kepel qui soutient que le salafisme est l'antichambre du djihadisme. Car ces révoltés convertis ne respectent pas pour autant les règles du salafisme pour ce qui est de leur mode de vie, de leur alimentation, de leur pratique religieuse : « A-t-on vu Abaaoud demander à sa cousine de lui ramener de la viande hallal ? Non, il a mangé son McDo comme tout le monde. » Leur croyance se limite à une rédemption finale dans un paradis qui les exonère de la pratique religieuse.

En fin de compte, la position d'Olivier Roy – et c'est une façon de répondre à l'argument de Kepel qui prétend que c'est la crainte de l'islamophobie qui lui fait tenir cette position – consiste à refuser l'essentialisme que certains font de la culture musulmane, comme si celle-ci devait conduire automatiquement à des actes de terrorisme. C'est pourquoi il faut distinguer le terrorisme qui est une mise en cause de la société tout entière sans concession et sans discussion possible, et le fait qu'une partie de la

population ne partage pas les valeurs du pays dans lequel elle vie, « ce que devrait pouvoir régler une démocratie véritablement libérale ». On a donc affaire à une « guerre des valeurs », comme en témoignent la « Manif pour Tous » et la crise de la laïcité.

Cet échange est alimenté par l'intervention de François Burgat, directeur de recherches au CNRS, autre spécialiste de l'islam, qui, le 1<sup>er</sup> décembre dans une tribune du site Rue 89 intitulée : « Les non-dits de "l'islamisation de la radicalité" », répond à Olivier Roy. Il entre de plain-pied dans la thèse de celui-ci pour la contester, car, dit-il,

« Si la thèse de l'«islamisation de la radicalité» peut séduire, le diagnostic de pathologie sociale ou mentale, tout comme la vieille et opaque accusation de «nihilisme» [...] pour expliquer l'origine de la radicalité de «nos» djihadistes posent à mes yeux bien plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. »

François Burgat reprend les arguments d'Olivier Roy pour défendre le point de vue « tiers-mondiste » que lui, ainsi que d'autres (argument du consensus), considère comme étant « l'alpha et l'oméga de toute approche scientifique du phénomène djihadiste ». En fait, en guise de contre-argumentation, il n'apporte pas vraiment de nouveaux arguments ; il se contente de mettre en doute les arguments de l'opposant en se demandant quelle en est la validité. Il se demande par exemple : « Qu'est-ce qui permet d'affirmer avec une telle certitude que cette fracture générationnelle est la règle absolue ? » ; pourquoi Roy se refuse-t-il à « corrélér – si peu que ce soit – les conduites radicales émergentes en France ou ailleurs avec [...] «la souffrance postcoloniale» ? » Il se demande si le fait que « «nos» djihadistes ne soient qu'«un nombre infime» à se rebeller permet [...] de préjuger avec certitude de l'absence d'un identique malaise ressenti par tous ceux qui, quand bien même ils condamneraient leurs méthodes, n'en font pas autant [...], et si le conflit israélo-arabe n'aurait rien à voir avec l'exaspération que le monde musulman aurait à notre égard. » Il s'exclame alors : « Quelle analyse autorisent ces bien curieuses certitudes ? »

François Burgat utilise une autre stratégie argumentative : il rappelle que plusieurs des prédictions qu'Olivier Roy fit dans des écrits antérieurs ne se sont pas réalisées : en 1992, celui-ci pronostiquait le déclin des islamistes, et en 2011, il décrétait « le discrédit électoral, définitif cette fois, de cette génération «post-islamiste» tout entière, trop vite considérée comme étrangère à la protestation printanière ». Or, « les scrutins égyptien et tunisien vinrent, on le sait, faire voler en éclats cette annonce imprudente [...] d'une deuxième déroute du vieil épouvantail islamiste. » Ces erreurs de diagnostic suffiraient à contredire son analyse et à expliquer qu'il ne pouvait se résoudre à voir dans ces actes terroristes la main d'islamistes, ni même d'acteurs « politiques », mais seulement celle de djihadistes « fous ». François Burgat, lui, dit avoir du mal à considérer les frères Kouachi et Coulibally comme de « simples paumés dépolitisés [...] qui, entre autres, «ne s'intéresse[nt] pas aux luttes concrètes du monde musulman (Palestine)» ». Mais cet argument dit du *précédent* est quelque peu polémique car des

erreurs d'analyse dans le passé ne sont pas nécessairement la preuve de la fausseté des analyses du présent.

Enfin, ultime contre-argument, François Burgat met en évidence la conséquence néfaste de la thèse d'Olivier Roy qui réduit le phénomène du djihadisme français à une « pathologie sociale, voire mentale », car celle-ci « disculpe nos politiques étrangères », ce qui a pour effet de « séduire, tant elle est agréable à entendre », évitant ainsi un débat sur la responsabilité de celles-ci. Du même coup, il souligne la contradiction de cette thèse, car d'après lui elle « reproduit le même biais que l'approche culturaliste qu'elle prétend dépasser : elle déconnecte d'une façon dangereusement volontariste les théâtres politiques européen et proche-oriental. » Cependant, François Burgat termine son réquisitoire de façon consensuelle, car il estime que « Le débat, bien sûr, dépasse le cadre dérisoire des “querelles de spécialistes” », concluant, en accord avec Olivier Roy, que « le pire ennemi de Daech n'est autre que Daech ».

### 3. Le questionnement sur la radicalité et la radicalisation

En cherchant des raisons d'ordre psychologique, d'autres, comme Boris Cyrulnik, psychiatre et psychanalyste, spécialiste des phénomènes de résilience, apportent de l'eau au moulin de « l'islamisation de la radicalité ». Ce dernier par exemple fonde son explication sur son expérience personnelle et sur celle de son savoir psychiatrique qui lui fait prendre une posture argumentative, qui alterne entre pragmatisme expérientiel et savoir scientifique, en développant la thèse du « héros négatif ». Le héros négatif est cette figure de héros qui, loin de représenter le sauveur des malheureux et le redresseur des injustices, tels Robin des Bois ou Zorro, représente, dans la vie sauvage et les combats de rue, « la loi du plus fort », celui que l'on craint. Et la glorification de cette figure est ce qui, pour les jeunes déstructurés, « décrocheurs » de l'école, sans cadre de socialité, élevés dans la rue, vivant en bande dans « le quartier », fait force d'identification, d'une « identification [qui] permet de ne plus se sentir méprisé mais craint », comme l'image de Mohamed Merah dont les jeunes avec lesquels Cyrulnik s'est entretenu disaient : « Tu te rends compte, Mohamed Merah, c'était un minable, et maintenant on le craint »<sup>6</sup>. Si à cette figure de héros qui fait peur, on ajoute un rituel religieux transcendantal qui érige la mort volontaire, non pas en suicide, mais en offrande à Dieu qui en fait une « mort sacrée », alors toute personne en souffrance profonde, sans identité, sans modèle d'identification, sans perspective de rédemption, se soumet comme dans un acte de foi empreint d'une « rage incontrôlable » (*l'amok*) à l'acte irréparable salvateur. C'est ce qui fait dire à Cyrulnik, rejoignant en cela par un autre biais l'islamisation de la radicalité : « Je fais le pari que, bien qu'étant de famille musulmane, il [Mohamed Merah] ne connaissait pas grand-chose à l'islam,

---

6. Voir l'entretien avec Boris Cyrulnik, « C'est ainsi qu'on fabrique des gogos armés », dans *L'Obs* n° 2684, 14.04.2016. Lire aussi B. Cyrulnik, *Ivres paradis, bonheurs héroïques*, Odile Jacob, 2016.

comme un Coulibaly, comme tous ces gars-là »<sup>7</sup>. C'est donc par la fascination du mal que des jeunes en perdition, dans ce « théâtre émotionnel », et selon un « délire logique », en viennent à tuer autrui pour métamorphoser leur souffrance : « Prisonniers de leurs émotions au nom d'une morale perverse – les nazis ont commis des crimes incroyables au nom d'une morale supérieure –, ils se laissent embarquer et, le plus sincèrement du monde, tuent le plus d'innocents qu'ils peuvent, tous ceux qu'ils croisent. Sachant qu'ils vont tuer jusqu'à ce qu'ils soient tués à leur tour »<sup>8</sup>.

Farhad Khosrokhavar, directeur d'études à l'EHESS, dans une tribune du journal *Le Monde*<sup>9</sup>, s'intéresse au phénomène de radicalité des jeunes européens en partant du constat que ces jeunes radicalisés sont dix fois plus nombreux que dans le début des années 2000. Dans ces années (attentat de Madrid en 2004, attentat de Londres en 2005), les djihadistes, plutôt affiliés à Al-Qaida, étaient de « maladroits "terroristes maison" dont l'apprentissage se faisait sur Internet », alors que depuis 2013, ils ont reçu une formation en Syrie ou en Irak leur permettant de « mieux manier les explosifs ». En outre, il observe que ces djihadistes constituent une nouvelle population de classe moyenne. Il s'agit de jeunes « plus aisés, aux ressources intellectuelles et culturelles plus importantes » qui n'ont « ni les manières des banlieues ni leur langage corporel », qui « ne sont pas fichés par les Renseignements généraux, car ils n'ont pas de passé criminel ». C'est parmi eux que l'on trouve le plus de convertis, ce qui explique, d'après Farhad Khosrokhavar, qu'ils ne sont pas animés par le désir de « venger leur condition sociale, [...] comme les jeunes de banlieue », mais par celui de « faire de "l'humanitaire engagé", c'est-à-dire en usant de la violence pour défendre les victimes ». Il constate également une « présence massive des femmes » qui se présentent comme « donnant sens à l'aventure sur le mode néocommunautaire » : en mettant au monde des futurs martyrs, « hommes et femmes se mettent au service d'une *oumma* qui détient le rôle essentiel et qui s'incarne par le califat dépositaire du sacré. » En outre, ces femmes peuvent apprendre le maniement des armes et devenir, à proprement parler, des héroïnes sacrificielles du djihadisme. Cette population de jeunes, très jeunes, en âge d'adolescence prolongée, verrait dans « l'exercice de la violence, un rite de passage [...] pour mettre fin à leur période interminable de post-adolescence dans des sociétés européennes où l'âge de l'autonomie devient de plus en plus tardif par manque de travail ».

Ce serait donc « le mélange des classes moyennes et de la jeunesse banlieusarde [qui] peut se révéler explosif, chacun apportant à l'autre ce qui lui fait défaut, le capital culturel ou la motivation vengeresse ». D'un côté, ceux qui s'ennuient et cherchent à s'investir d'une mission en punissant une société de mécréants, et « trouvant dans la mort sa culmination glorieuse » ;

---

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. *Le Monde*, 25.03.2016.

de l'autre, ceux qui souffrent de leur marginalité et se retournent contre la société qu'ils jugent responsable de leur malheur. Ce constat l'amène à conclure que, avec cette nouvelle population de djihadistes en absence d'utopie politique, la tâche de déradicalisation est plus délicate « dans un monde où l'intérieur (le désenchantement des jeunes) et l'extérieur (la naissance de Daech) s'entrelacent en un mélange explosif. »

#### **4. Questionnement sur l'« ennemi extérieur » : du diagnostic à la thérapie**

Élisabeth Roudinesco, historienne de la psychanalyse, prend parti pour la thèse de l'ennemi extérieur estimant que « nous devons dire clairement qui est l'ennemi principal, à savoir l'islamisme radical, qui est contraire à nos valeurs. » Elle affirme qu'il s'agit bien d'une guerre contre « Ce troisième monothéisme théologico-politique, [qui] veut instaurer le califat dans le monde entier. »<sup>10</sup> Elle voit en outre une conséquence fatale dans le fait que « cet islamisme nourrit les thèses détestables du Front national. » Ce dernier argument, argument moral et politique, ne renvoie pas à l'explication d'une cause mais d'une conséquence qui n'a rien à voir avec la guerre, à moins de dire que la guerre contre l'islamisme est du même ordre que celle contre le Front national.

En revanche, dans cette recherche des causes du terrorisme, certains se tournent vers l'évolution de l'islam et des conflits qui surgissent en son sein, d'autres voient dans la politique menée par l'Occident depuis des décennies.

#### **Un argument géopolitique**

Jean-François Bayart<sup>11</sup>, grand observateur des identités comparées entre monde occidental et africain, cherche les origines du 13 novembre du côté de la politique étrangère de l'Europe et de la France, ce qu'il expose dans une tribune du journal *Libération* intitulée « Le retour du boomerang »<sup>12</sup>. Il estime que, d'un point de vue géopolitique, « la démission de l'Europe sur la question palestinienne, l'occasion manquée avec la Turquie que l'on aurait pu si facilement arrimer à l'UE, l'alliance de la France avec les pétromonarchies » sont à l'origine de la radicalisation au Proche-Orient. D'une part, « La démission de l'Europe sur la question palestinienne » au bénéfice des intérêts israéliens qui crée une « rancœur antioccidentale, voire antichrétienne et antisémite », ainsi que « l'alliance stratégique que la France a nouée avec les pétromonarchies conservatrices du Golfe, notamment pour des raisons mercantiles », ont « cautionné [...] une propagande salafiste forte de ses pétrodollars ». D'autre part, le rôle de la France, son alliance avec les États-Unis et d'autres pays européens qui l'a conduite à intervenir en Lybie, à s'associer à l'embargo de l'Iran et à marginaliser la Turquie, son jeu ambigu avec les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Égypte et Syrie)

10. *L'Obs*, n° 2686, 28.04.2016.

11. Professeur à l'Institut universitaires des Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID) de Genève, directeur de la chaire d'Études africaines comparées (UM6P, Rabat)

12. *Libération*, 15.11.2015.



« espérant que les peuples se résigneraient éternellement au despotisme que l'on estimait congénital en terre d'islam, et en laissant à celui-ci le monopole de la dissidence », tout cela a donné le sentiment auprès du monde arabe d'une politique de deux poids deux mesures alimentant un ressentiment anti-occidental. Enfin, les interventions récentes en Afrique (Mali) et au Moyen-Orient (Syrie) contre AQMI, Daech et Boko-Haram ont contribué à augmenter l'hostilité contre la France.

Jean-François Bayart, rejoignant la thèse des *causes internes* au territoire français, va jusqu'à accuser la France d'avoir mené depuis plusieurs années une politique aveugle vis-à-vis de l'immigration, politique qui l'a conduite à laisser pour compte les populations musulmanes de seconde génération : « nous avons rejeté une partie importante, et bien délimitée, de ceux-ci – à savoir les musulmans – dans la marginalité, et nous avons douté de leur appartenance à la nation, ce dont certains d'entre eux ont fini par douter eux-mêmes ». Il ne faut donc pas s'étonner d'un mal-être de ces populations qui les rend sensibles à la propagande islamiste. Responsabilité partagée, parce que, si les différents dirigeants qui se sont succédé depuis les années 1970 ont la paternité de cette politique, si les médias font leurs choux gras « des plumitifs racistes ou ignorants érigés en penseurs », il ne faut pas oublier que « nous avons les dirigeants que nous élisons, et les médias que nous achetons. En bref, nous sommes responsables de ce qui nous arrive. »<sup>13</sup>

#### Un argument pragmatique

Le diplomate français Jean-Marie Guéhenno qui, tirant expérience de ses différentes missions de paix auprès des Nations Unies, et particulièrement en Syrie comme envoyé spécial de l'ONU et de la Ligue arabe, s'oppose à l'idée que les interventions armées extérieures en cette région du monde pourraient en finir avec l'État islamique. Et ce pour deux raisons que le monde occidental ne perçoit pas bien.

D'une part, parce que les crises du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ne constituent pas « un théâtre global ». Il estime même que soutenir cette vision est contreproductif car « C'est rendre service à l'adversaire que de lui prêter une unité qu'il ne possède pas. » En effet, les contextes historiques et culturels de pays comme le Yémen, l'Irak, la Syrie, l'Algérie ou ceux de l'Afrique sont très différents. En témoignent, d'après Jean-Marie Guéhenno, les quatre vagues de terrorisme : la première suite à la guerre d'Afghanistan ; la deuxième d'Al-Qaïda avec l'attentat du 11-Septembre ; la troisième, suite à l'intervention des États-Unis en Irak ; la quatrième avec les diverses

---

13. Selon les enquêtes publiées en France, plusieurs centaines de personnes ont été blessées ou tuées par les forces de l'ordre (police nationale, notamment BAC [Brigades Anti-Criminalité], gendarmerie, CRS) depuis une trentaine d'années ; ce sont dans leur très grande majorité de jeunes hommes aux patronymes nord-africains ou africains qui, pour ce qu'on peut savoir par ailleurs, sont de culture musulmane (v. p. ex. M. Arabyan, *Comme une tragédie, une chronique de la violence policière*, L'Harmattan, 2003 ; Amnesty international, *Rapport France. Des policiers au-dessus des lois*, 02.04.2009 ; AFP, « La police française épinglée par Amnesty International », *Le Monde*, 30.11.2011 ; ACAT-Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, *L'ordre et la force (2005-2015)*, 14.03.2016, etc.).

interventions en Libye, en Syrie, au Mali, chacune d'elles continuant de coexister avec les autres. Il faut donc « raisonner ville par ville, groupe par groupe ».

La seconde raison pour laquelle « L'État islamique ou Al-Qaida ne seront pas vaincus de l'extérieur » tient au fait que « le cœur du sujet, c'est la construction politique ». Une fois que l'un de ces mouvements s'est emparé d'un territoire, la question reste celle de son organisation. Parce que si l'EI, à la différence d'Al-Qaida, a « la vision d'un califat avec une assise territoriale », son projet se fondant sur « le retour à des sources imaginaires, relevant plus de la mythologie que de la réalité », il crée certes une stabilité, mais une stabilité dictatoriale de terreur source de frustrations.

C'est donc une erreur de prêter au mouvement islamique une unité et une homogénéité. Cela empêche de comprendre que les interventions au Yémen, en Syrie, en Lybie, en Afrique sahélienne ne peuvent être du même ordre, et que contribuer à « approfondir le chaos existant », c'est permettre à l'EI de se nourrir de ce chaos, car « il lui faut la guerre pour prospérer ». Pour Jean-Marie Guéhenno, il faut donc éviter ce genre d'erreur stratégique : « L'idée de régler le terrorisme en Europe en "écrabouillant" l'EI en Syrie ou en Libye est une idée fausse. » Il n'écarte pas cependant que puisse intervenir une force tierce, au moins pour « créer les conditions d'une reconstitution progressive de la Syrie », afin que l'EI ne puisse continuer de se nourrir « de rivalités régionales et de guerres ».

#### Une raison historique

Pierre-Jean Luizard, historien, chercheur au CNRS et spécialiste du Moyen-Orient, voit dans la conjonction de l'opposition sunnites contre chiites et de l'intervention des Occidentaux (dont il faut rappeler qu'ils comprennent les pays liés par le pacte de l'Atlantique Nord) la source d'un conflit qui n'est pas près de s'achever<sup>14</sup>. Il montre que ce conflit – qui a commencé en 632 de notre ère – met en face à face deux visions de la tradition musulmane autour de la question de savoir qui doit succéder au prophète Mahomet après sa mort. Une vision sunnite, politique et pragmatique, afin de « maintenir en place l'empire musulman ». C'est pourquoi, les sunnites ont privilégié les califes des différentes dynasties omeyyades et abbassides jusqu'à l'Empire ottoman et son « sultan » turc qui n'avait guère de pouvoir religieux. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que, suite au traité russo-ottoman, le sultan d'Istanbul s'est vu attribuer une autorité religieuse sur les musulmans. Les chiites, eux, « prônaient une vision sacralisée et légitimiste de la succession (incarnée par un imam) ». Après l'assassinat d'Ali, gendre du prophète, les sunnites prennent l'avantage et imposent les dynasties omeyyades et abbassides, reléguant les imams chiites dans la clandestinité. Cette opposition va se perpétuer au cours des siècles suivants avec des sorts divers, au profit tantôt des sunnites, tantôt des chiites, des divisions à l'intérieur de chaque camp, car s'entremêlent dynasties, tribus et familles ; c'est une longue période de

<sup>14</sup> *Le Monde*, du 15-16-17 mai 2016.

« glaciation » des chiites jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle où arrive à s'imposer la dynastie des Séfévides amenant la « conversion de l'Iran au chiisme, proclamé pour la première fois religion d'État ». À partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se produit « une révolution interne permanente, qui aboutit à des différences théologiques toujours plus radicales » mais aussi à la codification d'un dogme qui « va toujours dans le sens d'une affirmation identitaire ». Cela ne va pas sans conflits internes entre différentes écoles chiites, aux termes desquels finit par triompher « l'usage de la raison dans *l'ijtihad* », ce qui représente « un véritable défi aux sunnites dont *l'ijtihad* est toujours imitée aux quatre rites officiels ». Le pouvoir chiite religieux s'étend aux domaines politique, juridique, scientifique, militaire, constituant « le système politique iranien actuel, dans le contexte d'un clergé chiite tout-puissant ».

« À l'époque moderne, en Arabie saoudite, à Barheïn et, surtout en Irak, le conflit chiites-sunnites manifeste l'opposition séculaire entre nomades (sunnites) et groupes sédentaires (chiites). » Et en 1920, après la chute de l'Empire ottoman, on retrouve la divergence de vues entre ces deux pouvoirs, les élites sunnites cherchant à pactiser « avec les puissances mandataires pour conserver le monopole ou le bénéfice du pouvoir », alors que « la direction chiite s'affirme contre le colonialisme européen », les deux parties entrant en rivalité sur ce terrain. « La révolution islamique en Iran (1979) sonne le réveil de l'ensemble des communautés chiites du monde arabe, déjà engagées dans des mouvements d'émancipation », car ces communautés étaient « dominées politiquement et socialement par des pouvoirs sunnites ». Dès lors s'ensuit la guerre Iran-Irak (1980-1988) qui « s'accompagne d'une radicalisation confessionnelle et de la formation d'un front sunnite [...] contre l'Iran, et, donc, contre les chiites irakiens » ; l'invasion américaine en Irak (2003) qui « donne le coup de grâce politique à un système de domination confessionnelle sunnite en Irak » ; les « printemps arabes » ont finalement révélé les processus communautaires, chaque communauté jetant l'anathème contre l'autre, ce qui a fini par produire une « globalisation du conflit sunnites-chiites » qui, pour Pierre-Jean Luizard, semble irréversible.

Aussi estime-t-il que les puissances occidentales ont tort de croire que l'intervention armée résoudrait les problèmes. D'ailleurs, il constate qu'elles se divisent sur la manière d'intervenir, la France ayant un tropisme anti-chiite, alors que les États-Unis cherchent à s'appuyer sur les États en place et leurs armées. Aussi conclut-il que « vu la situation, il semble que nous sommes déjà [...] dans ce grand inconnu. »

#### Argumentation contre l'amalgame et l'essentialisation

Réagissant à une déclaration du premier ministre français qui appelait à un sursaut républicain face à la menace que représente « l'islamisme radical et le salafisme », l'islamologue et chercheur français d'origine arabe Rachid Benzine<sup>15</sup> apporte des précisions qui permettent d'éviter amalgames et

15. R. Benzine et C. Delorme, *La République, l'Église et l'islam, une révolution française*, Bayard, 2015.

contrevérités par généralisation excessive, et qu'on résumera<sup>16</sup> : « Dans le Coran (sourate 43, verset 56), le mot *salaf* est utilisé de façon négative pour évoquer la noyade du “peuple” (*qawm*) de Pharaon qui a défié la puissance divine. » Le mot contient donc les deux idées de rappel du passé (*châtiment*) et de leçon pour l'avenir (*risque à recommencer*). C'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que des « mouvements dits “réformistes” [...] ont mis à l'honneur l'expression “al-salaf al-salih”, avec le sens de “pieux ancien” », ce qui leur permettait de s'inscrire « dans un mouvement de retour aux sources de l'islam [...] pour répondre aux catastrophes politiques de l'époque ». « Ces penseurs et acteurs de l'histoire étaient des hommes de religion de haute culture islamique », « soucieux de conjuguer modernité scientifique et technique avec religion ». De là naissent, en 1928, les Frères musulmans « mouvement ayant pour but la réislamisation des sociétés à l'encontre de leur occidentalisation ». Le wahhabisme saoudien s'est lui auto-qualifié « salafiste » après avoir pris possession des lieux saints de l'islam, et s'est converti en « un mouvement ultra-sectaire et intolérant ». L'islam wahhabite, avec la fondation de la grande université de Médine, dans les années 1960, « prétend représenter l'orthodoxie sunnite » et s'emploie à « “wahhabiser” une grande partie de l'islam » en propageant dans nombre de mosquées « des idées obscurantistes et dangereuses (telles que la comparaison des juifs avec des singes ou l'assimilation des chrétiens à des porcs) » ce qui constitue vraisemblablement le « terrain idéologique » de Daech.

Mais tous les salafistes « ne versent pas dans la haine et la violence » affirme Rachid Benzine. Certains vivent complètement retirés dans un entre-soi, et quant aux musulmans de France, la majorité « s'inscrit dans un islam de plus en plus pluriel, voire de plus en plus sécularisé et privatisé ». Voilà une façon savante de réfuter les propos hasardeux d'un dirigeant politique, et d'ouvrir une réflexion sur la façon de nommer l'adversaire. Car à le faire de façon inconsidérée on globalise et essentialise un ennemi, ce qui est susceptible d'engendrer des effets contreproductifs.

#### Un appel à la prise de responsabilités

Dans la même page « Débats » du même journal, en regard de la tribune précédente, Abdennour Bidar, autre philosophe et écrivain français d'origine arabe, insiste à son tour sur « cette idéologie du prétendu retour à l'islam des origines » qui se veut « vérité absolue », supérieure à tout autre, « totale » gouvernant la vie publique et privée, qui confond « tradition et traditionalisme » pour imposer comportements et tenues vestimentaires, « dogme et dogmatisme », en faisant de la loi religieuse un « éternel » fait d'obligations et d'interdits. C'est ce salafisme caché qui constitue le « mythe selon lequel tout cela serait consubstantiel à l'islam », mythe qui envahirait les têtes de nombre de musulmans, y compris « de nombreux diplômés, universitaires pourtant doués de culture et d'esprit critique ».

16. *Le Monde*, 12.04.2016.

Mais ce réquisitoire contre le salafisme est, pour Abdennour Bidar, un point de départ pour en appeler à une double prise de conscience et de responsabilité de la part des musulmans de France et de l'État. Pour les musulmans de France, appel à une triple responsabilité : (i) à se forger une « conscience islamique » faite de libre croyance, d'être « le musulman ou la musulmane qu'on veut être » sans se laisser contraindre par des stéréotypes totalitaires ; (ii) à « se doter d'une représentation décléricalisée » ; (iii) à « apprendre qu'ici, en démocratie, personne n'est légitimé à jouer le rôle d'un maître de religion ou d'un directeur de conscience. » Pour l'État français, appel à : (i) fermer les mosquées salafistes, et « veiller à ce que ne se multiplient les écoles confessionnelles islamiques » qui pratiquent l'endoctrinement ; (ii) agir pour « remédier à la formation, sur notre territoire, de ghettos gangrénés par un "milieu" [...] où se mélangent gangstérisme et salafisme » ; (iii) « rester ferme sur la laïcité » sans pour autant « interdire la visibilité publique du religieux » ; (iv) « reconnecter la promesse républicaine – liberté, égalité fraternité – avec la réalité d'une véritable égalité des chances, d'un vrai recul des discriminations » pour éviter ressentiment et pulsion de révolte. Voilà donc qui conjoint une lutte contre l'islamisation de la radicalité et la radicalisation de l'islam.

### 5. Sortir de l'opposition entre deux radicalités

Fethi Benslama, psychanalyste travaillant sur le fait religieux, semble vouloir réconcilier les deux thèses<sup>17</sup>. D'une part, il abonde dans le sens de l'islamisation de la radicalité. Constatant que le phénomène de la radicalité touche essentiellement une population qui a entre 15 et 25 ans, il observe que cette période du passage à l'âge adulte, d'une « adolescence persistante », correspond à des troubles identitaires que vient renforcer le « trouble des idéaux de notre époque ». Il se produit chez ces individus des « failles identitaires ». Lorsque ces failles identitaires sont fortes, elles créent une béance chez le sujet qui a un sentiment de vide qui lui fait honte, le rend coupable de n'être rien, ce qui peut se traduire, de façon imprévisible, par un passage à l'acte violent, ou par le refuge dans la délinquance ou la toxicomanie.

Cette radicalité ne concerne pas seulement des enfants de familles musulmanes, puisque, rappelle Fethi Benslama, « 30 à 40 % des radicalisés sont des convertis ». Et c'est là que l'offre djihadiste intervient. « Elle leur propose un idéal total qui comble ces failles, permet une réparation de soi, voire la création d'un nouveau soi, autrement dit une prothèse de croyance ne souffrant aucun doute. » Se produit alors une « conjonction entre l'offre et la demande », offre dans laquelle la demande plonge avec le sentiment de devenir cet homme nouveau prêt au sacrifice de sa vie pour y parvenir. Car le spectacle de purification par la violence que propose la propagande djihadiste, « le spectacle cruel des corps disloqués [qui] laissent une scène

---

17. Voir l'entretien de F. Benslama dans *Le Monde* du 14.11.2015, et celui de *L'Obs* n° 2663, 19.11.2015.

terrifiante de destruction de la figure humaine de l'ennemi » rend ces candidats propices à l'« autosacrifice, lequel est un transfert par l'idéal absolu vers l'immortalité ». Fethi Benslama utilise la même expression que Olivier Roy : « L'islam radical est le produit le plus répandu sur le marché par Internet, le plus excitant, le plus intégral », fabriquant du martyr, « un sujet qui veut survivre en disparaissant ».

Mais d'autre part, dans *La Guerre des subjectivités en islam*<sup>18</sup>, Fethi Benslama apporte une explication qui conforte également la thèse de la radicalisation de l'islam. Il fait remonter cette radicalisation au traumatisme historique qu'a représenté, pour le monde musulman, en 1924, « la fin du dernier empire islamique, vieux de 624 ans, l'abolition du califat, c'est-à-dire du principe de souveraineté théologico-politique en islam, et la fondation du premier État laïc en Turquie » qui est ressenti dans l'imaginaire musulman comme « l'effondrement d'un socle vieux de 1 400 ans, la fin de l'illusion de l'unité de la puissance ». D'où un sentiment d'humiliation auquel répond la création en 1928 des Frères musulmans au nom de « l'idéal islamique blessé » à venger ». Ainsi se produit une fracture entre une élite musulmane adoptant les Lumières, et « des "anti-Lumières" qui réclament la restauration de la souveraineté théologique et le retour à la tradition prophétique ». D'où l'émergence de ce que Fethi Benslama nomme « la figure du "surmusulman" ». L'islamisme apparaît alors comme une défense de l'islam, si acharnée qu'elle veut se substituer à lui »<sup>19</sup>. Donc, une fois de plus, c'est la conjonction de ces deux « subjectivités » qui crée ce conflit : une islami-sation de la radicalité et une radicalisation de l'islam.

#### D'une radicalité à l'autre

Le sociologue du religieux Raphaël Liogier dit lui aussi qu'il y a « une offre et une demande dans le terrorisme » : une demande interne qui s'exprime par des comportements de combats contre nos valeurs ; une offre externe qui à la fois alimente les frustrations et fournit les moyens illusoire de les dépasser.

Dès l'après 13 novembre, il appelait à distinguer deux phénomènes : le « néofondamentalisme salafiste » et ce qu'il appelle « les nouveaux ninjas de l'islam »<sup>20</sup>. Le premier phénomène est particulier à la France et « axé sur la question des mœurs ». Les individus radicalisés qui en sont les acteurs « sont complètement dépolitisés », à preuve que les imams qu'ils suivent sont eux-mêmes « des cibles idéologiques de Daech » parce qu'ils participent de ce même monde impur et condamnent le terrorisme. Le second concerne des individus d'origine maghrébine qui sont en mal de socialisation, souvent passés par la délinquance, et qui sont en quête « d'un profil héroïque ». C'est donc un processus de frustration qui explique l'embrigadement. Le processus

18. Éditions Lignes, 2014.

19. Voir l'entretien de F. Benslama dans *L'Obs*, n° 2687, 05.05.2016, sous le titre « Le "surmusulman" et la mort », ainsi que sa tribune dans *Le Monde* du 11.05.2016, « Assimiler la radicalisation islamique à un phénomène sectaire pose problème ».

20. Voir l'entretien de R. Liogier dans *L'Obs*, n° 2663, 19.11.2015.

du djihadisme, affirme Raphaël Liogier, « est relativement autonome par rapport à l'islam », et ne voir en celui-ci qu'une guerre des identités ne peut qu'entraîner une « rétraction identitaire » contreproductive parce qu'elle accentue les frustrations, ce que « veut Daech, pour pouvoir mettre en scène sa guerre de civilisation ».

Pour sortir de cette opposition entre deux types de radicalisation, le philosophe Jacob Rogozinski propose de penser la notion même de « radicalisation » en revenant à son origine, et de montrer qu'en en faisant « un synonyme d'extrémisme et de violence, [...] on s'interdit de comprendre ce qui est en jeu », ce qui va le conduire à prendre une position radicalement opposée aux précédentes. En effet, être radical, c'est prendre les choses par la racine, et pour Marx s'en prendre aux « racines de la souffrance sociale, au chômage, au racisme, à la relégation dans des quartiers déshérités », est ce qui justifie la révolte. Mais cette révolte, ajoute Jacob Rogozinski, tout en étant radicale, ne se concrétise pas nécessairement dans la violence. Aussi faut-il considérer que « Les objectifs que se donnent les différents courants salafistes et islamistes se caractérisent au contraire par leur manque de radicalité. » Loin de chercher à éradiquer la souffrance sociale, et à transformer la société, ces islamistes se fourvoient en appelant à la « guerre sainte ». Il n'y a donc pas ici de « radicalisation ».

Cependant, en cherchant à distinguer une radicalité qui pourrait s'exprimer sans violence, comme cela se fait dans certains « quartiers populaires [...] en se démarquant des mouvements islamistes » et « l'expansion meurtrière du djihadisme », Jacob Rogozinski rejoint à sa façon l'explication de la rencontre entre une situation de mal-être des jeunes vivant dans ces quartiers et la « capture d'une révolte légitime ». Pour ce qui est de la situation de mal-être, il se demande comment le sentiment de colère face à l'injustice peut « laisse(r) place à un autre affect qui n'a plus aucun rapport au juste et à l'injuste, qui vise à détruire ses victimes, quoi qu'elles aient pu faire ». Sa réponse est « la haine » : « C'est ce qui arrive lorsque la colère vire à la haine – une haine qui peut s'accompagner de ferveur, mais qui se donne pour but le meurtre et la destruction. » Quant à savoir comment se fait le passage de la colère à la haine, Jacob Rogozinski renvoie au mystère, à l'énigme, des « fantasmes de jouissance et de mort » qui animent chaque individu et qui, au-delà d'un désir de vengeance, le conduit à « anéantir ses objets de haine [...], se nourrissant soi-même de sa propre rage de destruction ».

C'est alors que pour capter cette haine est mis en place « un dispositif [qui] construit la figure monstrueuse d'un ennemi absolu qui ne mérite que la mort », ce pour quoi il s'agit d'en venir « à massacrer le plus grand nombre de “mécréants” ». Cette explication reprend celle de la rencontre entre la demande et l'offre : « C'est cette logique de la haine qui conduit le dispositif à s'emballer, à passer d'une terreur punitive à une terreur sans limites. » Pour autant, Rogozinski ne pense pas qu'il faudrait voir dans ce phénomène, comme on le dit, « le symptôme d'un retour du religieux, car les religions séculières se sont substituées aux religions de la transcendance ». De la sorte,

« Le djihadisme est (en ce sens) l'héritier des mouvements totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle dont il reprend le projet de conquête et d'extermination en le désécularisant. »

## 6. Les enseignements d'un débat controversé

Sur la polémique dans une controverse entre spécialistes

Ces moments signifient que même des chercheurs dont le positionnement doit être scientifique ne sont pas exempts de réactions émotionnelles face à des événements dramatiques qu'ils sont sommés, par les médias, de commenter dans l'urgence. Et du même coup, se trouvant en situation d'antagonisme vis-à-vis d'autres commentateurs, ils se laissent aller à des attaques personnelles, mâtinées d'invectives, revendiquant son « C'est moi qui ai raison ». Cela pose la question – souvent débattue dans le milieu des sciences humaines et sociales –, de la posture du chercheur et du spécialiste lorsqu'il intervient dans l'espace public, dont on a déjà parlé. Cette posture, pour des raisons à la fois pragmatiques et éthiques, doit être de neutralité provisoire, ce qui n'empêche ni son travail critique ni son engagement personnel dans d'autres lieux qui s'y prêtent. Il est contreproductif de vouloir tenir à la fois un discours d'analyse critique et un discours de dénonciation militante, d'autant que celui-ci sera dramatisé par l'effet d'amplification des médias qui préfèrent la polémique à la controverse.

C'est là l'un des moindres pièges de la démocratie entre devoir de transmettre du savoir au prix de l'objectivité, désire de faire connaître son opinion au prix de la subjectivité, et vouloir avoir raison au prix de la polémique.

Sur les positionnements scientifiques

Lorsque débattent des spécialistes en sciences humaines et sociales, les enjeux sont de légitimité et de crédibilité. Ces disciplines n'ont pas les mêmes garde-fous de scientificité que les sciences dites dures, et les savoirs et les positionnements des spécialistes sont beaucoup plus souvent objet de contestation : des contestations concernant la crédibilité des débatteurs, leurs partis pris, et l'emploi de tel modèle d'analyse.

La crédibilité d'Olivier Roy a été mise en cause par Gilles Kepel, lequel, sous couvert d'un réquisitoire contre les institutions universitaires françaises, reproche à son contradicteur de ne pas se donner les moyens d'étudier le monde arabe « sur le terrain » et de ne pas lire l'arabe. Il rappelle pour ce faire que le sociologue Durkheim fondait la pratique sociologique sur des enquêtes de terrain, laissant entendre que lui, Kepel, peut se prévaloir de cette autorité ; il s'agit d'un argument de *savoir de connaissance* dont les autres seraient dépourvus. Olivier Roy a donc dû répondre au procès d'incompétence que lui a fait Kepel en apportant la preuve qu'il se rend fréquemment au Moyen-Orient et qu'il connaît le terrain aussi bien que d'autres spécialistes. Mais il est vrai que l'on se trouve ici à la limite de la polémique.



Une autre mise en cause concerne cette fois les modèles d'analyse. François Burgat conteste un modèle d'analyse occidental qui, présupposant le « déclin » de l'islamisme, ne correspond pas à la réalité du terrain, des terrains comme ceux de la Palestine, du Liban, du Maroc, de la Syrie ou de l'Indonésie. Alain Roussillon, lui, estime que « l'univers islamique de sens » que décrit Kepel, et la « matrice commune » de l'islamisme chère à Olivier Roy, ne sont que des vues de l'esprit qui participent d'une « mise en représentation sociale de l'islamisme à l'usage des opinions occidentales ». À cela s'ajoutent des reproches sur les présupposés de certaines de ces analyses : refus de la part d'Olivier Roy de considérer que *l'islam politique* est une clé de compréhension centrale des réalités arabes, comme l'affirme François Burgat, car Roy considère pour sa part que les islamistes sont *marginalisés* par une nouvelle donne politique ; refus aussi de prendre en compte dans ses analyses l'Algérie et la Palestine comme lieux de conflictualité historique incontournables, alors que pour Burgat c'est une donnée essentielle. Quant à l'argument de *l'islamophobie*, les analystes s'opposent encore : pour Kepel, la reconnaître, ce serait faire le jeu des djihadistes qui cherchent à impliquer tout le monde musulman en en faisant une victime de l'Occident ; pour Roy, au contraire, il constate un développement de plus en plus fort de l'islamophobie, alors qu'il nie qu'existe une communauté musulmane en France.

La controverse est ici portée à l'intérieur des sciences sociales elles-mêmes, entre un *sociologisme* dont les explications portent exclusivement sur des déterminismes sociaux (conditions de vie, pauvreté, chômage, relégation, discrimination), et une *psychosociologie*<sup>21</sup> qui s'intéresse aux formes de pensée extrême d'individus ayant des caractéristiques sociales et psychologiques très diverses, et cherche ce qui, au-delà de l'influence des contextes sociaux, pourrait prédisposer ces individus à de tels comportements.

#### Sur les questionnements et les arguments à propos du terrorisme

Cette controverse a donné lieu à plusieurs questionnements, sachant que la plupart du temps un questionnement en appelle un autre, que souvent ils se confondent entre eux ou se substituent l'un à l'autre. À l'intérieur de ces questionnements divers arguments difficiles à classer car ils se déclinent eux-mêmes en une série de sous-arguments énoncés pour renforcer l'argument principal. En outre, chacun des arguments est susceptible de déclencher une nouvelle problématique, comme, par exemple, « Le terrorisme islamique est-il comparable à d'autres terrorismes ? »

Les principaux questionnements dans lesquels sont intervenus divers spécialistes sont essentiellement : « Quelles sont les causes profondes du djihadisme ? » ; « Qu'est-ce que le processus de radicalisation ? » ; « Peut-on parler d'un ennemi extérieur et quelle est sa nature ? ». À ces questionnements qui ont marqué de nettes oppositions se sont ajoutées diverses interventions tentant de concilier les points de vue antagonistes.

21. On parle également de *sociologie cognitive*.

### Les causes profondes

Le questionnement de départ sur les causes du djihadisme a d'abord opposé Olivier Roy défendant l'« islamisation de la radicalité » et Gilles Kepel défendant la « radicalisation de l'islam ». À cette controverse se sont adjoints d'autres spécialistes défendant chacun un point de vue personnel. On voit que l'enjeu de la discussion est ce qu'on appelle en termes argumentatifs la détermination des « causes profondes », et en termes juridiques l'« imputation de responsabilité ».

Les arguments qui soutiennent la position de l'« islamisation de la radicalité » d'Olivier Roy sont d'ordre psychosocial. Le djihadisme serait le fait d'un groupe de jeunes de seconde génération de l'immigration, en *rupture de ban* avec la famille et la société, sans itinéraire religieux ni militant, qui *se referme* sur lui-même dans une confraternité de fait ; un groupe *nihiliste* qui se soutient d'un *imaginaire* d'héroïsme, et qui dès lors se radicalise « dans une culture de l'esthétique de la violence ». Ainsi, sans nier que « les formes de retour du religieux sont par définition fondamentalistes », il conclut que « la radicalisation djihadiste [...] n'est pas la conséquence mécanique de la radicalisation religieuse », car il s'agit de la révolte générationnelle d'une jeunesse en crise d'identité, liée à une adolescence prolongée parfois bien au-delà de la majorité, et qui trouve comme forme d'expression la haine idéologique que propose l'islamisme radical.

Les arguments qui soutiennent la position de la « radicalisation de l'islam » de Gilles Kepel ne sont pas ici très développés<sup>22</sup>, car celui-ci cherche essentiellement à réfuter et contredire les propos d'Olivier Roy : un argument d'*imputation intentionnelle* disant qu'Olivier Roy « ne veut pas analyser la spécificité du djihadisme » ; un reproche d'*amalgame* puisque celui-ci mettrait dans le même sac tous les terrorismes, de la Bande à Bader à Daech ; une réfutation par reproche de *déplacement de la causalité*, qui consiste à aller chercher l'explication du djihadisme dans la *marginalité* et le manque d'intégration d'une certaine population de jeunes immigrés. Gilles Kepel voit dans l'argumentation d'Olivier Roy la trace de la pensée libérale américaine qui, depuis les attentats du 11-Septembre, aurait pénétré les esprits français les empêchant de voir la spécificité du salafisme.

En résumé, la question controversée est de savoir si la *cause de profonde* du djihadisme réside dans la situation intérieure de la France (la *désespérance*) ou dans la situation extérieure du Moyen-Orient (*conflit historique*).

### Le processus de radicalisation

Ce premier questionnement a entraîné des prises positions d'autres intervenants sur la question de la radicalité. L'une d'ordre pathologique, l'autre d'ordre sociologique. La première (Boris Cyrulnik) se fonde sur l'argument

---

22. Ses arguments sont davantage développés dans ses ouvrages, particulièrement dans *Terreur dans l'Hexagone...*

psychiatrique du « délire logique » : la fascination du mal à laquelle sont soumis des jeunes en perdition les rend « prisonniers de leurs émotions » et les conduit à tuer le plus de monde possible dans un acte sacrificiel, « sachant qu'ils vont tuer jusqu'à ce qu'ils soient tués à leur tour. » En développant la thèse du « héros négatif », Boris Cyrulnik apporte de façon indirecte de l'eau au moulin de « l'islamisation de la radicalité », puisque l'islamisme est considéré comme un support de la radicalité.

L'autre prise de position (Farhad Khosrokhavar) s'appuie sur un argument *sociodémographique* auquel il ajoute une pointe de psychologie : cette population n'a pas les manières ni le langage des jeunes de banlieue, elle n'est pas fichée et appartient à la classe moyenne. Si elle se radicalise, c'est parce qu'en rupture avec la famille et en recherche d'identité, elle trouve dans la mise en cause de l'ordre établi, dans la compassion avec ceux qui souffrent, dans la dénonciation des inégalités et des discriminations, la possibilité d'exister par elle-même. Elle cherche à s'investir dans une mission transcendante en punissant une société de mécréants au risque d'une mort glorieuse. Farhad Khosrokhavar réfute par là l'argument de la « troisième génération » islamisée que défend Kepel, car pour lui l'accès au fanatisme de ces jeunes se fait par étapes : l'enfermement dans un groupe de croyants fanatisés, une expérience sociale marquée par la frustration et l'humiliation qui engendre un besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi, reconnaissance qu'ils croient trouver dans une révélation qui donne sens à leur vie.

Quant au philosophe Jacob Rogozinski, qui s'interroge lui aussi sur le phénomène de radicalisation, il rappelle que, dans une perspective marxiste, la *radicalisation* consiste à prendre les choses à la racine pour éliminer le mal, ce qui justifie la révolte. Or, il n'y aurait pas en l'occurrence d'éradication du mal, seulement révolte. Une révolte qui, d'un côté, répond à la situation de mal-être des jeunes vivant dans des quartiers déshérités, de l'autre, « construit la figure monstrueuse d'un ennemi absolu qui ne mérite que la mort ». À ce titre, il considère que le djihadisme est assimilable aux « mouvements totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle dont il reprend le projet de conquête et d'extermination en le désécularisant. »

L'ennemi : extérieur ou intérieur ?

En relation avec les deux questionnements précédents est apparue la question de savoir si, au fond, la cause profonde résidait dans l'existence d'un ennemi extérieur ou intérieur. Et à ce propos deux questions conjointes : Quelle est la nature de cet ennemi ? Quelle attitude adopter à son égard ? Divers arguments se sont fait entendre sur ces questions : argument moral, argument historique, argument de culpabilité, argument identitaire.

L'*argument moral* est tenu par la psychanalyste Élisabeth Roudinesco, qui impute la responsabilité du terrorisme à l'islamisme radical, un ennemi extérieur, estimant qu'il est de notre devoir de dire et agir face à l'attaque de nos valeurs : « Nous devons dire clairement qui est l'ennemi principal, à

savoir l'islamisme radical, qui est contraire à nos valeurs. » Argument de conviction plus que de connaissance qui, ce faisant, soutient la thèse de la radicalisation de l'islamisme, car il s'agirait d'une guerre contre un « troisième monothéisme théologico-politique ».

L'*argument historique* est une autre façon de traiter la question de l'ennemi extérieur. Un argument de connaissance qui remonte aux sources de la constitution d'un groupe social, en décrit les développements et examine la situation présente. Donc un positionnement d'analyste plus neutre que les précédents, bien qu'au final du diagnostic en ressort un avertissement, voire une accusation. Pierre-Jean Luizard, en historien, voit dans l'opposition entre sunnites et chiites la source d'un conflit séculaire qui n'est pas près de s'achever, car il met en face à face deux visions de la tradition musulmane autour de la question de savoir qui doit succéder au prophète Mahomet après sa mort. Il estime donc que c'est une illusion de croire que l'élimination de l'EI réglerait le problème du djihadisme car celui-ci s'alimente de la haine réciproque que se vouent chiites et sunnites. C'est également l'avis de Jean-Marie Guéhenno qui, en tant que diplomate, tire parti de son expérience pour affirmer que c'est une « erreur de prêter au mouvement islamique une unité et une homogénéité ».

Fort de ce savoir historique, certains vont jusqu'à utiliser un *argument de culpabilité* consistant à dénoncer les « interventions armées » dans les lieux du djihadisme. Celles-ci seraient, sinon la cause de la guerre que l'islam ferait à l'Occident, du moins son effet de retour. Prenant ce fil, Jean-François Bayart, d'un point de vue géopolitique, voit dans la politique étrangère de l'Europe – et de la France – une série d'erreurs tactiques : la démission de l'Europe sur la question palestinienne ; l'occasion manquée avec la Turquie que l'on aurait pu si facilement arrimer à l'Union européenne ; l'alliance de la France avec les pétromonarchies. Ces erreurs seraient à l'origine de la radicalisation au Proche-Orient. Il ajoute que c'est aussi à cause d'une absence de politique d'immigration, qui a laissé pour compte les populations musulmanes de seconde génération, que s'est accrue la radicalité.

Ce point de vue rejoint l'*argument identitaire* qui relie ennemi extérieur et ennemi intérieur. François Burgat, en s'invitant dans le débat entre Olivier Roy et Gilles Kepel, reproche au premier de se refuser à corréliser le radicalisme avec le « tiers-mondisme », c'est-à-dire avec le fait que des jeunes, héritant de « la souffrance postcoloniale », prennent parti pour la cause palestinienne, rejettent les interventions occidentales au Moyen-Orient, et conséquemment se sentent atteints dans leur identité d'arabes musulmans.

C'est cet argument identitaire qui permet à d'autres spécialistes de tenter une *réconciliation* entre ces points de vue antagonistes en arguant que ceux-ci se complètent. Positionnement de neutralité qui, examinant les termes de la controverse, tente d'en sortir, avec une sorte d'*argument de bon sens*. Fethi Benslama, psychanalyste travaillant sur le fait religieux, argumente pour montrer qu'il y a effectivement une islamisation de la radicalité de la part d'une adolescence ayant des troubles identitaires que vient renforcer le

« trouble des idéaux de notre époque »<sup>23</sup>. Mais il conforte également la thèse de la radicalisation d'un islam qui, depuis « la fin du dernier empire islamique, et donc du principe de souveraineté théologico-politique », est ressenti dans l'imaginaire musulman comme « l'effondrement d'un socle vieux de 1 400 ans, la fin de l'illusion de l'unité de la puissance ». Raphaël Liogier, lui, estime que ce terrorisme est le résultat de la conjonction entre « une demande interne qui s'exprime par des comportements de combats contre nos valeurs ; une offre externe qui à la fois alimente les frustrations et fournit les moyens illusoire de les dépasser. » Autrement dit, un positionnement de rencontre entre deux radicalisations.

\*

Si l'on met entre parenthèses ces quelques moments de lutte entre les participants au débat, chacun cherchant à se démarquer des autres, à asseoir sa légitimité et à se rendre crédible, on a bien affaire à une controverse argumentée sur les causes du terrorisme. Une controverse scientifique, dans le cadre des sciences humaines et sociales, dans la mesure où elle s'instaure entre des intervenants qui, tous, d'une façon ou d'une autre, parlent au nom de leur spécialité. Certes, l'objet de la discussion ne porte pas sur des concepts qui pourraient être discutés pour eux-mêmes, et l'on pourrait penser qu'il s'agit plutôt d'une controverse sociale tant cette question touche l'ensemble des citoyens. Il en est ainsi d'autres controverses comme celles concernant la bioéthique et les lois mémorielles dont la parole de spécialistes se mélange avec des paroles citoyennes. Mais ici, ce n'est pas le cas. Peut-être parce que, s'agissant du terrorisme, une parole de non-spécialiste ne serait pas considérée comme crédible, voire comme légitime. En tout état de cause, elle ne pourrait être qu'une parole de témoignage ou de sentiment personnel. Ici il s'agit d'un échange entre spécialistes qui s'invitent dans le débat public.

On voit la complexité d'une telle controverse. Chaque problématique renvoie à un nouveau questionnement, chaque argument de preuve à des arguments contraires ou différents. Cette controverse sur les lieux de la radicalisation, ses motifs et ses conséquences conduit à s'interroger de façon parallèle sur d'autres questions : les restes de la colonisation au Maghreb ; les effets du conflit israélo-palestinien ; l'influence de la mondialisation sur l'Occident face au monde arabo-musulman. Elle amène également à s'interroger de manière plus générale sur les motifs de la violence dans nos sociétés post-modernes et sur le rapport entre le politique et le religieux. Parallèlement, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur le positionnement des spé-

---

23. Trouble qu'illustre *a contrario* la provocation de Jacques Séguéla, conseiller en communication du Président de la République française Nicolas Sarkozy, qui porte une montre de marque Rolex : « Tout le monde a une Rolex. Si à cinquante ans on n'a pas une Rolex, c'est qu'on a quand même raté sa vie » (20 Minutes, 27.02.2009). Ceci alors que le chômage des moins de 25 ans dépasse 40 % dans les zones dites « sensibles » (Le Figaro, 16.12.2010).

cialistes, d'une part, en rapport avec les modèles explicatifs qu'ils proposent, d'autre part, au regard de leurs attitudes plus ou moins polémiques, comme par exemple à l'occasion de l'accusation d'islamophobie.

Cette controverse n'est pas close. Elle resurgit ou se prolonge au gré des événements, et des déclarations qui s'ensuivent. Elle est relancée par de nouvelles prises de position et explications sur les causes et les conséquences des actes terroristes. Parfois ces nouvelles explications sont redondantes ; parfois on développe de nouvelles préconisations quant aux mesures à prendre. Les prises de position après les attentats de Nice et de Saint-Étienne-du-Rouvray semblent aller vers la thèse de l'islamisation de la radicalité. Les unes insistent sur le fait que les « candidats au djihad sont loin de la religion »<sup>24</sup>, en constatant que la plupart des jeunes qui s'enrôlent dans le terrorisme ne lisent pas les textes sacrés, ne font pas leurs prières, ne respectent pas les règles d'abstinence et seraient seulement attirés par la mythologie de l'héroïsme. Olivier Roy revient sur la question à plusieurs reprises<sup>25</sup>, précisant que c'est parce que le monde moderne s'est sécularisé que la religion n'est qu'un prétexte au « néofondamentalisme » qui joue le rôle de réponse à l'angoisse de l'individu sans cause : « La religion constitue un surmoi de prothèse pour l'humanité »<sup>26</sup>. Gilles Kepel de son côté, dans un livre récent intitulé *La Fracture*<sup>27</sup>, continue sa croisade contre ceux qui expliquent le djihadisme par les conditions sociales et le nihilisme d'une génération, en insistant sur les stratégies islamistes. Fethi Benslama revient sur les derniers attentats en affirmant lui aussi qu'il s'agit de « la rencontre d'une personnalité pathologique avec une idéologie de terreur »<sup>28</sup>. Et s'il y a religiosité, ajoute-t-il postérieurement, c'est parce que certains musulmans « ne se sentent pas assez musulmans et s'obligent à l'être encore plus visiblement »<sup>29</sup>. Il en est qui insistent davantage sur le côté pathologique de certains individus, tout en apportant des nuances sur les états de violence, alors que d'autres pensent comme Élisabeth Roudinesco qui estime que « l'État islamique risque de libérer la pulsion fasciste chez le citoyen ordinaire »<sup>30</sup>. Il en est d'autres encore, comme le sociologue Raphaël Liogier, pour estimer que « L'organisation État islamique est devenue une franchise

---

24. Lire, dans *Le Monde* du 20.07.2016, le témoignage de G. Monod, philosophe, qui enquête dans les maisons d'arrêt.

25. Voir les pages « Débats » dans *Le Monde* du 13.10.2016 et dans *L'Obs*, n° 2770. O. Roy s'explique plus longuement dans un livre intitulé : *Le Djihad est la mort*, Seuil, 2016.

26. Diverses interventions d'O. Roy, lors des *Rencontres du Monde en Avignon*, le 21.07.2016, rapportées par le journal du 06.08.2016 ; également dans un entretien au *Monde* du 10.10.2016, et de *L'Obs*, n° 2710.

27. Gallimard, 2016. Voir aussi l'entretien dans *L'Obs*, n° 2713, 03.11.2016, dans lequel il récuse une fois de plus l'explication de l'islamisation de la radicalité.

28. F. Benslama, *L'Obs*, n° 2698, 21.07.2016.

29. F. Benslama, lors des *Rencontres du Monde en Avignon*, le 21.07.2016, rapporté par le journal du 06.08.2016.

30. É. Roudinesco, *L'Obs*, n° 2698, 21.07.2016.

de la terreur »<sup>31</sup>, et la politologue Myriam Benraad pour juger que « Daech est entré dans une logique de destruction massive »<sup>32</sup>.

En tout cas, il faut se réjouir que, malgré les quelques moments polémiques inévitables (les chercheurs ne sont pas de pierre), puisse s'instaurer un débat controversé sur la question du terrorisme qui permet au citoyen en quête d'explications de prendre en considération les divers positionnements et d'en évaluer les arguments. Certes, l'information qui en sort sera toujours partielle. Les explications ne seront pas toujours comprises. Mais on ne peut nier que l'intérêt de la controverse est de faire circuler dans l'espace public ce qui donne matière à réflexion constructive d'opinion.

---

31. R. Lioger, *Le Monde*, 21.07.2016.

32. M. Benraad, *L'Obs*, n° 2698, 21.07.2016.





## XI

### **Le cas de Kamel Daoud. Une controverse sur le choc des cultures**

*« J'entends par philologie, dans un sens très général, l'art de bien lire, – de savoir déchiffrer des faits, sans les fausser par des interprétations, sans perdre, dans le désir de comprendre, la prudence, la patience et la finesse. »*

Friedrich Nietzsche, *L'Antéchrist*, 52, dans *Œuvres*, Robert Laffont, 1993, p. 1088.

#### **1. Kamel Daoud : une vision culturelle**

Cela commence par une tribune – « Cologne, lieu de fantasmes » – que l'écrivain Kamel Daoud publie dans le journal *Le Monde* le 31 janvier 2016 à propos de l'affaire dite de Cologne la nuit de la Saint-Sylvestre. Rappelons que ce soir-là, près d'une centaine de femmes ont subi des agressions de la part de groupes d'une trentaine de jeunes hommes ivres qui ont encerclé leurs victimes au milieu d'une foule de personnes qui s'était rassemblée autour de la cathédrale. Les plaintes ont révélé qu'il s'agissait de faits de harcèlement sexuel et de vol dont les auteurs étaient des jeunes hommes d'origine arabe.

Au milieu des réactions, protestations et déclarations de toutes sortes, Kamel Daoud, fort de son expérience d'écrivain arabe vivant dans un pays musulman, imprégné de sa culture, de ses coutumes et de ses imaginaires, mais ayant également une connaissance et une expérience du monde occidental, a voulu faire part de son opinion et de son analyse. Il les présente sous l'angle d'un « jeu de fantasmes » croisés entre les images que l'Occident projette sur l'« autre », le réfugié-immigré, et celles que le monde musulman, du fait de sa culture, projette sur le monde occidental.

Les images que l'Occidental se fait de l'« autre », le réfugié-immigré

Il commence par constater que le discours qui dit que « les immigrés accueillis s'attaquent à “nos” femmes, les agressent et les violent » est une vieille antienne de l'extrême droite<sup>1</sup>. Ce qui a pour effet d'entretenir des

---

1. On peut rappeler qu'en effet Jean-Marie Le Pen, dans les années 1980, tenait textuellement ces propos.

fantasmes de terreur, et de réactiver « des peurs d'invasions barbares », ce qui par là même rappelle la théorie du conflit des civilisations entre « barbares et civilisés ». Il s'ensuit que comme une « vaccine »<sup>2</sup>, s'inocule dans l'esprit des Occidentaux un discours marqué au double sceau de la compassion et de la culpabilité : « Doit-on "accueillir ou s'enfermer" face à la misère du monde ? » Du coup, le réfugié est considéré dans son statut de réfugié sans qu'il soit tenu compte de sa culture : « il est la victime qui recueille la projection de l'Occidental ou son sentiment de devoir humaniste ou de culpabilité. » C'est donc en forme de reproche que Kamel Daoud lève cette image : « On voit le survivant et on oublie que le réfugié vient d'un piège culturel que résume surtout son rapport à Dieu et à la femme. » Ce refus de la part des Occidentaux de prendre en considération l'aspect culturel de la population immigrée est taxé de naïveté, voire d'angélisme : « Les adoptions collectives ont ceci de naïf qu'elles se limitent à la bureaucratie et se dédouanent par la charité. » Car ce qui reste au réfugié en situation de « déracinement [face] au choc des nouvelles terres », c'est précisément sa culture.

Images que l'Arabo-musulman se fait de l'Occidental : le rapport à la femme

Kamel Daoud s'emploie alors à décrire ce qui lui paraît être une des caractéristiques culturelles du monde arabo-musulman, à savoir le *rapport à la femme*, qui pour lui est « est le nœud gordien » de cette affaire. D'après lui, cet Autre « vient de ce vaste univers douloureux et affreux que sont la misère sexuelle dans le monde arabo-musulman, le rapport malade à la femme, au corps et au désir ». Il plonge alors dans ce que serait l'imaginaire culturel de ce monde, qui se résume en trois points :

- « La femme étant donneuse de vie et la vie étant perte de temps, la femme devient la perte de l'âme », et donc, pour l'islamiste elle représente « une perte de temps avant l'éternité, une tentation, une fécondation inutile, un éloignement de Dieu et du ciel et un retard sur le rendez-vous de l'éternité » ;
- « Une femme est femme pour tous, sauf pour elle-même. Son corps est un bien vacant pour tous. Quand elle le dénude, elle expose le reste du monde et se retrouve attaquée parce qu'elle a mis à nu le monde » ;
- « Le sexe est la plus grande misère dans le "monde d'Allah" », raison pour laquelle les prêcheurs islamistes, pour recruter des « fidèles », font une description du paradis comme un lieu de fantasme peuplé de « vierges pour les kamikazes », préconisant pour y parvenir « la chasse aux corps dans les espaces publics », et l'enfermement des corps dans le voile et la burka. Dans cet univers, la femme est donc « niée, refusée, tuée,

---

2. Ce terme a été employé par R. Barthes comme principe d'explication du mythe bourgeois, avec un sens particulier dont on reprend ici le sens de « fonction d'occultation d'un mal plus profond » (*Mythologies*, Seuil, 1957, p. 238).

voilée, enfermée ou possédée »<sup>3</sup>, ce qui « dénote un rapport trouble à l’imaginaire, au désir de vivre, à la création et à la liberté. »

### L’incompréhension réciproque

C’est alors que se produisent incompréhension et malentendus, lors de la rencontre asymétrique entre ces deux cultures dont l’une est en position de demande et l’autre d’accueil. D’un côté, celle de l’immigré réfugié qui veut et désire le fantasme de liberté qu’il perçoit dans l’autre culture mais qu’en même temps il n’assume pas. Car « le corps de la femme est vu non comme le lieu même de la liberté essentielle comme valeur en Occident, mais comme une décadence : on veut alors le réduire à la possession, ou au crime à “voiler”. » De l’autre côté, celle de l’Occident qui, de bonne foi, « réagit parce qu’on a touché à “l’essence” de sa modernité, là où l’agresseur n’a vu qu’un divertissement, un excès d’une nuit de fête et d’alcool peut-être ». D’un côté, ceux qui « veulent le corps nu car c’est un corps “public” qui n’est propriété de personne », et pour qui cette liberté est une insolence car dans cet imaginaire la liberté « n’a d’issue qu’après la mort et le jugement dernier. » De l’autre, ceux pour qui le corps est une propriété autonome, gage de liberté et d’indépendance, et que par conséquent il faut respecter. Le rapport à la femme est fondamental pour la modernité de l’Occident, et incompréhensible pour ces réfugiés. Dans ces conditions, il ne faut pas s’étonner que Cologne ait été un lieu de fantasmes.

Kamel Daoud termine son explication en rappelant que le réfugié n’est pas un « sauvage », comme le clame l’extrême droite en criant à « l’invasion barbare », mais seulement un « différent ». Qu’il ne suffit pas d’accueillir en donnant des papiers et un foyer collectif pour s’acquitter d’un devoir moral, car « L’Autre vient de ce vaste univers douloureux et affreux que sont la misère sexuelle dans le monde arabo-musulman, le rapport malade à la femme, au corps et au désir. » Qu’il faut, non seulement, « offrir l’asile au corps, mais aussi convaincre l’âme de changer. » Et il en appelle à ne fermer ni les portes ni les yeux, car fermer les portes est « un crime contre l’humanité », et fermer les yeux serait refuser de refuser de poser « le problème des “valeurs” à partager, à imposer, à défendre et à faire comprendre. »

## 2. Une pétition collective idéologisée

Le 12 février paraît dans le journal *Le Monde* une tribune en réaction à celle de Kamel Daoud, signée par un collectif d’universitaires appartenant à diverses disciplines des sciences humaines et sociales<sup>4</sup>.

3. On pourrait rappeler que saint Paul de Tarse n’a pas davantage de considération pour la femme.

4. Collectif, « Les fantasmes de Kamel Daoud », *Le Monde*, 12.02.2016.

### Une attitude polémique

On est d'abord étonné de constater un ton très polémique de la part de personnes qui se réclament du monde scientifique des chercheurs. Avec des qualificatifs qui relèvent d'attaques *ad hominem* : « cet humaniste *auto-proclamé* livre une série de *lieux communs navrants* »<sup>5</sup> ; des affirmations sans vérification : « Loin d'ouvrir sur le débat apaisé et approfondi que requiert la gravité des faits, l'argumentation de Daoud ne fait qu'alimenter les fantasmes islamophobes d'une partie croissante du public européen, sous le prétexte de refuser tout angélisme »<sup>6</sup> ; des jugements péremptoires idéologisés : « l'auteur recycle les *clichés* orientalistes les plus *éculés*, de l'islam religion de mort cher à Ernest Renan (1823-1892) à la psychologie des foules arabes de Gustave Le Bon (1841-1931) ». On verra que cette attitude est réprouvée par d'autres intervenants. Mais voyons pour l'heure les arguments opposés à Daoud.

### L'argument d'« essentialisme »

L'*essentialisme* et une opération intellectuelle qui consiste à faire d'un trait identitaire particulier un caractère intrinsèquement constitutif d'un groupe social, lequel serait ainsi défini de manière homogène. D'un côté, Daoud réduirait « plus d'un milliard d'habitants (et) s'étendant sur plusieurs milliers de kilomètres à une entité homogène, définie par son seul rapport à la religion : "le monde d'Allah" » ; ces hommes seraient donc « prisonniers de Dieu et leurs actes déterminés par un rapport pathologique à la sexualité ». De l'autre, il présenterait l'Occident comme « le foyer d'une modernité heureuse et émancipatrice ». Cet essentialisme radical produirait « une géographie fantasmée qui oppose un monde de la soumission et de l'aliénation au monde de la libération et de l'éducation ».

### L'argument de « psychologisme »

Cet argument consiste à chercher les raisons d'un comportement individuel ou groupal dans des caractéristiques psychologiques, donc étrangères au conditionnement social. Il est reproché à Daoud d'imputer « la responsabilité des violences sexuelles à des individus jugés déviants » « entièrement déterminés par la religion », et donc réduits à « un état de passivité suicidaire » du fait que la vision que le musulman a du Jugement dernier fait de lui un « zombie », « un kamikaze » et « un frustré ». Cette vision expliquerait, selon Daoud, la réaction de « repli culturel face au déracinement », une fois que les réfugiés arrivent en Europe. Une telle explication, d'après le collectif, serait nier le poids « des conditions sociales, politiques et économiques qui favorisent ces actes », et « produire l'image d'un flot de prédateurs sexuels potentiels ».

5. *Ibid.*, c'est nous qui soulignons les figures d'ironie.

6. *Ibid.* Sauf mention contraire, les citations qui suivent sont de la même source.

### L'argument d'« antihumanisme »

Daoud explique que le corps est central dans la rencontre entre cultures, parce que, d'une part, si l'immigré peut « sauver son corps, [il] ne va pas négocier sa culture avec autant de facilité », et parce que, d'autre part, le corps nu de la femme est « un corps “public” qui n'est propriété de personne ». Il suggère alors que l'Occident, lieu d'accueil des réfugiés, doit « offrir l'asile au corps mais aussi convaincre l'âme de changer »<sup>7</sup>. Le collectif en infère qu'il s'agit là d'un « paternalisme colonial »<sup>8</sup> qui considère que « les réfugiés doivent avant toute chose être rééduqués ». Cette suggestion est jugée scandaleuse « du fait de l'insupportable routine de la mission civilisatrice et de la supériorité des valeurs occidentales qu'il évoque. » Vouloir *imposer* des valeurs serait tenir « un discours proprement antihumaniste » estiment les signataires de la tribune, ajoutant qu'« expliquer les cas des violences sexuelles par la spécificité culturelle serait en ethniciser, voire en “racialiser” les motifs, et satisfaire aux mêmes sempiternels clichés islamophobes ».

### L'argument de la posture scientifique

Enfin, à plusieurs reprises, le collectif fait usage d'une posture de scientificité qui serait absente ou inconnue de l'auteur de la tribune, lui reprochant une « approche culturaliste que de nombreux chercheurs critiquent depuis quarante ans ». Ils estiment que psychologiser les violences sexuelles comme il le fait serait à la fois faire l'erreur d'« effacer les conditions sociales, politiques et économiques qui favorisent ces actes » et contribuer « à produire l'image d'un flot de prédateurs sexuels potentiels ». Le collectif en conclut que Daoud est le nom de tous ceux qui épousent « une islamophobie devenue majoritaire ». Et l'une des signataires enfonce le clou dans une tribune postérieure en déclarant que « S'enfermer dans l'idée d'un choc des cultures, c'est la vraie défaite du débat »<sup>9</sup>.

### 3. Bilan critique

De nombreuses tribunes ont tenté d'apporter une explication aux agressions de Cologne avant même que les enquêtes de police et les instructions judiciaires aient terminé leurs investigations qui auraient permis de connaître l'identité des agresseurs, l'ampleur et le détail des faits (des plaintes ont été déposées jusqu'en février<sup>10</sup>). Les explications cherchant à établir des

7. K. Daoud, « Cologne, lieu de fantasmes », *Le Monde*, 31.01.2016.

8. Collectif, « Les fantasmes de Kamel Daoud », *Le Monde*, 12.02.2016. Les citations qui suivent sont de la même source.

9. J. Dakhlia, « Faire croire à un choc des cultures, voilà la vraie défaite du débat », *Le Monde*, 01.03.2016.

10. Après avoir interrogé près de 300 personnes et visionné 590 heures de vidéos, le procureur de Cologne, Ulrich Bremer, a rendu public („1054 Strafanzeigen nach Übergriffen von Köln“ [1054 incriminations suite aux agressions de Cologne], *Die Welt*, 10.02.2016) que plus de 60 % des

responsabilités se sont partagées entre ceux qui les imputaient aux conditions déplorables d'accueil des réfugiés (culpabilité européenne), et ceux qui les imputaient au fait même de l'immigration. Mais ces avis ne se répondaient pas les uns aux autres. Il n'y a eu de controverse qu'à partir de la tribune de Kamel Daoud et de la réaction du Collectif.

En se réclamant d'un point de vue scientifique et en ayant essentiellement porté sa critique sur la responsabilité que Kamel Daoud imputait à la culture islamique, le Collectif a déplacé la problématique. En effet, les tribunes antérieures à cette controverse ayant tenté d'expliquer les causes de ces agressions, le questionnement de départ était : « Les raisons de cette agression sont-elles à chercher dans l'alcool, la situation des réfugiés ou le fait que ce soit des arabo-musulmans ? » Kamel Daoud entrant dans ce questionnement propose une explication qui met en cause des caractéristiques culturelles du monde islamique. Mais le Collectif en portant la critique sur l'explication jugée « culturaliste » et « psychologisante » de Kamel Daoud, déplace le questionnement en le centrant sur cette explication.

Des prises de position diverses en soutien à Kamel Daoud ont fait ensuite que le questionnement devenait : « Peut-on apporter une explication culturaliste aux phénomènes sociaux ? » Mais comme le Collectif déclarait cette explication illégitime au nom d'un savoir scientifique s'ajoutait un autre questionnement : « Une explication culturelle est-elle scientifiquement légitime ou non ? » De là que les arguments des uns et des autres aient porté sur la question de savoir ce que doit être la *posture scientifique* dans un débat social sur la double critique d'*essentialisme* et de *psychologisme*. De plus, comme le Collectif a directement mis en cause la personne de Kamel Daoud par des propos virulents, est apparue parallèlement une critique de cette attitude *polémiste*, ce qui fait qu'aux arguments dits scientifiques se sont mêlés des arguments idéologiques. Reprenons ces arguments de façon critique sans prise de position partisane.

La question de l'attitude polémique dans une controverse sérieuse

Que dire tout d'abord de l'attitude polémique adoptée par le Collectif ? Cette attitude, de la part de signataires qui s'annoncent tous comme universitaires, chercheurs et spécialistes de différentes disciplines, interroge. En effet, elle brouille la frontière entre le discours d'examen critique que doit tenir le chercheur, faute de perdre sa crédibilité, et celui du militant qui, lui, engage sa propre opinion, sans considération de preuves scientifiques. La revendication de la part d'une des signataires<sup>11</sup> du Collectif comme quoi la critique relève à la fois d'« un positionnement intellectuel et scientifique » et d'« un positionnement politique » ne fait qu'ajouter à ce brouillage. Chacun de ces positionnements a sa propre légitimité mais les deux ne peuvent être

---

agressions n'étaient pas à caractère sexuel mais des vols ; à l'exception de trois Allemands, deux Syriens et un Irakien, tous les agresseurs identifiés sont des Algériens et des Marocains installés en Allemagne de longue date.

11. *Ibid.*

confondus, question de crédibilité et question d'éthique<sup>12</sup>. Du point de vue argumentatif, le collectif s'est livré à une *stratégie de disqualification de l'opposant* au lieu de procéder à une stratégie de réfutation (*ad rem*).

Cette attitude a été réprouvée par les autres intervenants au débat, même par ceux qui ne partagent pas la totalité du point de vue de Kamel Daoud. Adam Shatz, dans une lettre qu'il a adressée par voie publique<sup>13</sup> à son ami, Kamel Daoud, pour lui manifester son étonnement, voire sa réprobation, n'a pas apprécié, dans le texte accusatoire du Collectif, « le style de dénonciation publique », un style émanant d'« universitaires un peu bien-pensants », qui lui rappelait « le style gauche-soviétique-puritan ». Anne Hamidou, qui est membre du cercle de réflexion *L'Afrique des Idées*, va même jusqu'à dénoncer les « procès d'intention [...] surtout quand ils concernent un débat intellectuel »<sup>14</sup>.

L'écrivain Paul Berman et le philosophe Michael Walzer, dans une tribune commune<sup>15</sup>, constatent que les intellectuels des pays occidentaux en se considérant progressistes, « accusent le progressiste du monde musulman d'être raciste envers les musulmans, d'être un islamophobe, un "informateur autochtone", voire un instrument de l'impérialisme », et parfois même, ajoutent-ils, ces intellectuels du monde occidental vont jusqu'à accuser « le progressiste du monde musulman de manquer d'intelligence ou de talent. »

Une sociologue, Monique Hirschhorn<sup>16</sup>, estime que les pétitionnaires du 12 février « n'ont pas choisi de commenter et de resituer le texte, mais de dresser un véritable acte d'accusation qui met en cause non seulement les modes de raisonnement de son auteur [...] mais aussi ses valeurs morales ». Elle déplore qu'ainsi « l'image des sciences sociales est brouillée, leur crédibilité entachée par un discours où se mêlent considérations scientifiques et idéologiques, qui repose sur la culture du soupçon et qui contribue paradoxalement à donner de la force ou au moins à publiciser les thèses qu'il veut combattre. » Pascal Bruckner juge, lui aussi, à sa manière qu'« Il ne s'agit pas ici, pour les pétitionnaires, d'exprimer leur désaccord ou de nuancer le point de vue de Daoud [...]. Il s'agit de lui fermer la bouche en l'accusant de racisme. » Et de conclure qu'« Avec cette pétition, on n'est pas dans le débat intellectuel, parfaitement légitime, mais dans la démonologie »<sup>17</sup>.

Kamel Daoud, qui s'en est trouvé blessé, réagit en renversant la preuve de la charge :

« Que des universitaires pétitionnent contre moi aujourd'hui, à cause de ce texte, je trouve cela immoral : parce qu'ils ne vivent pas ma chair, ni ma terre

12. Voir notre article « Le chercheur et l'engagement... ».

13. Dans la page « Débats » du *Monde*, 21-22.02.2016.

14. Tribune du *Monde*, 23.02.2016.

15. Tribune du *Monde*, 29.03.2016.

16. Professeure émérite de sociologie, Université Paris Descartes-USPC, site "The Conversation".

17. « Défendons les libres-penseurs contre les fatwas de l'intelligentsia », *Le Monde*, 02.03.2016.

et que je trouve illégitime sinon scandaleux que certains me prononcent coupable d'islamophobie depuis des capitales occidentales et leurs terrasses de café où règnent le confort et la sécurité. Le tout servi en forme de procès stalinien et avec le préjugé du spécialiste : je sermonne un indigène parce que je parle mieux que lui des intérêts des autres indigènes et postdécolonisés. »

Il est vrai qu'une telle attitude, de la part d'universitaires qui devraient examiner les écrits des autres en s'en tenant aux arguments exposés et en les pondérant, ne gagne ni en crédibilité ni en en persuasion.

#### La question de la posture scientifique dans un débat social

Voyons donc en quoi consiste cette posture scientifique revendiquée dont on a dit qu'elle faisait problème dès lors qu'elle mélange considérations scientifiques et réactions idéologico-militantes. On fera remarquer que s'en prévaloir au regard du point de vue de quelqu'un qui ne prétend pas se situer dans le registre scientifique mais dans celui de son expérience, de son vécu, de sa connaissance du monde musulman en le vivant au quotidien, de ce qu'il appelle « sa chair et sa terre », est pour le moins mal venu, voire arrogant. C'est en effet ériger son savoir en référence, sinon absolue, du moins supérieure à tout autre savoir ne pouvant se réclamer du même domaine de connaissance. Or les sources de savoir sont diverses et on ne peut pas en ériger une supérieure aux autres ; elles sont seulement différentes. Cela relève d'une stratégie de positionnement qui se réclame d'une posture de supériorité scientifique. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que cette posture soit perçue par certains comme marque de colonialisme, ce qui est, au regard de la critique de postcolonialisme adressée à Kamel Daoud, en termes d'argumentation un renversement de la charge. En atteste la réaction d'une écrivaine franco-tunisienne, Fawzia Zouari, qui voit dans cette posture la marque d'« une élite de gauche qui entend fixer les critères de la bonne analyse », et qui veut « dicter aux intellectuels arabes ce qu'ils doivent dire ou ne pas dire sur leurs sociétés », ce qui « confine au néocolonialisme ». Et elle renverse l'accusation par une admonestation : « Daignez donc, Messieurs Dames, reconnaître que les Kamel Daoud peuvent remettre en question votre savoir universitaire »<sup>18</sup>. Anne Hamidou, qui écrit des chroniques pour *Le Monde Afrique*, et ne partage pas tous les propos de Kamel Daoud, déplore que des « directeurs de conscience, ces docteurs de la foi, [qui] imposent une chape de plomb sur la religion, refusant toute forme de dialogue critique ou d'expression d'une quelconque idée contradictoire », fassent écho à « une ère où l'activiste est en train de prendre le dessus sur l'intellectuel. » Alors qu'une position raisonnable, digne de chercheurs, aurait été de « montrer qu'il fallait lire l'analyse de Kamel Daoud comme le témoignage d'un écrivain engagé et non comme une analyse scientifique » dit Monique Hirschhorn<sup>19</sup>.

18. Tribune, *Libération*, 28.02.2016.

19. Site "The Conversation".



Les arguments d'« essentialisme » et de « psychologisme »

Dans la stratégie de probation du Collectif, ces deux arguments sont liés : le double *essentialisme* qui globalise l'ensemble du monde musulman en une entité homogène et qui fait de l'Occident un lieu « d'une modernité heureuse et émancipatrice » ; le *psychologisme* qui, focalisant l'explication sur les effets culturels de la religion, ferait exister comme réalité ce qui, dans le monde musulman, ne serait qu'une représentation de la femme et du corps, sous l'emprise de dogmes religieux, et cela au mépris des conditions économiques et sociales.

On pourra dire à ce sujet qu'il s'agit là d'un vieux débat qui agite les sciences humaines et sociales opposant les universalistes aux relativistes partisans de la prise en compte des caractéristiques culturelles. Pour les premiers – ceux du Collectif –, « l'explication univoque des comportements par des caractéristiques culturelles (croyances, pratiques...) que l'on peut appeler le culturalisme, aussi évidente qu'elle soit du point de vue de l'expérience ordinaire, n'a pas de valeur scientifique, car la culture n'est qu'un des éléments d'un contexte face auquel un individu garde toujours une marge de liberté » précise Monique Hirschhorn ; « si en tant qu'acteurs sociaux pris dans un contexte culturel, nous avons nécessairement un rapport aux valeurs à travers lequel nous jugeons le monde qui nous entoure, l'exigence scientifique suppose qu'au moment de la recherche de l'explication nous le mettions à distance. » Sa position est cependant prudente puisque n'est pas niée l'influence du culturel qui est simplement « mis à distance » Pour les seconds, le culturel est un facteur important de l'explication des phénomènes sociaux, car il est ce qui permet de comprendre comment des mécanismes sociaux prennent une spécificité selon des modes de vie qui dépendent des imaginaires sociaux qui les orientent. Les premiers qualifient les seconds de culturalistes, et ceux-ci reprochent aux premiers de s'en tenir à des généralités qui ne rendent pas compte des situations particulières. Mais on ne comprend pas bien cette opposition dans le champ scientifique, du moins l'ostracisme qu'exercent des chercheurs à l'égard de certaines explications. L'histoire, l'ethnologie, la sociolinguistique, et une certaine sociologie empirique ne cesse de nous montrer le poids de ces conditionnements culturels, et on ne voit pas pourquoi ils ne seraient pas objets d'étude scientifique. En outre, les analyses que proposent des disciplines comme la psychologie sociale – qui procède de façon expérimentale – et la psychanalyse montrent qu'il est utile d'introduire des éléments psychologisants dans l'explication des comportements humains<sup>20</sup>. Scientifiquement, il s'agit toujours de cette double démarche des sciences sociales : empirico-inductive qui part de l'observation du matériau social pour remonter vers des hypothèses généralisantes (*bottom up*) ; hypothético-déductive qui part de catégories généralisantes pour les éprouver dans leur réalisation concrète (*top down*). Cela permet de tenir les deux bouts de l'universel et du culturel.

---

20. Voir ci-dessus la controverse sur le « terrorisme ».

Certes, l'explication par le conditionnement culturel n'est pas la seule qui puisse rendre compte de la complexité des faits sociaux, mais les conditionnements économique-politiques et les conditionnements psychologiques non plus. Ce n'est que dans la conjonction de ces divers conditionnements que l'on peut s'approcher d'explications satisfaisantes. C'est pourquoi on ne comprend pas que l'on puisse dire, comme l'une des signataires<sup>21</sup>, que « le problème n'est pas dans la culture (religion) et doit être cherché ailleurs ». C'est pourquoi il n'est pas acceptable scientifiquement de considérer, comme le dit le Collectif, que l'appel de Kamel Daoud au changement culturel de la part de l'arabo-musulman (« convaincre l'âme de changer ») – appel qu'il faut prendre comme une opinion et non comme une conclusion scientifique –, est une forme de totalitarisme néocolonial ; de même sa référence au rôle de la religion dans le rapport aux femmes ne peut-il être taxé d'islamophobie derrière laquelle se cacherait du racisme. On peut se poser la question comme le fait Fawzia Zouari : « Qui est essentialiste, si ce n'est celui qui fait précéder nos réalités par l'idée qu'il s'en fait et la détermine selon ses grilles de lecture ? »<sup>22</sup> Et pour renforcer le point de vue dit culturaliste de Kamel Daoud, elle fait la liste des conditions dans lesquelles vit la femme musulmane : « contrôle de la sexualité, vierges au mariage, frustration sexuelle des jeunes, corps à cacher, culture de la mort... », pour affirmer qu'il y a bien « une psychologie de la foule arabe ».

Le philosophe Michel Guerrin<sup>23</sup> qui s'élève lui aussi contre cet ostracisme sociologique, rappelle les propos du sociologue Hugues Lagrange qui a eu des mésaventure pour avoir dit dans son livre *Le Déni des cultures*<sup>24</sup> que les raisons pour lesquelles les jeunes des cités s'intégraient mal n'était pas dû seulement à des raisons économiques (logement, chômage, revenus) mais aussi culturelles (famille, religion, valeurs). Celui-ci contacté par Michel Guérin a déclaré qu'il a été lui aussi « victime d'une cabale du politiquement correct », expliquant : « La majorité des sociologues considèrent les gens étudiés comme des victimes d'un système économique. Ils font une sociologie des états sociaux, dans un climat dominant/dominé. Ils n'ont pas tort mais sont hémiplégiques au sens où ils ignorent la moitié du problème. Je défends aussi, dans la lignée d'Alain Touraine, une sociologie des sujets, où chacun est construit par sa culture, tout en étant acteur de son histoire. »<sup>25</sup>

De notre point de vue, il faut lire la tribune de Kamel Daoud comme la tentative de décrire un des aspects de l'imaginaire social arabo-musulman qui tient non seulement au poids de la religion mais à la façon dont celle-ci est intériorisée. Quand il dit « Le “monde d'Allah” est celui de la douleur et de la frustration », il faut l'entendre (il parle lui-même de « jeux d'images et

21. Dakhli, « Faire croire à un choc des cultures... », *op.cit.*

22. Tribune dans *Libération*, 28.02.2016

23. Professeur émérite (Université d'Aix-Marseille), membre honoraire de l'Institut Universitaire de France.

24. H. Lagrange, *Le Déni des cultures*, Seuil, 2010.

25. *Le Monde*, 26.02.2016.

de clichés ») comme l'imaginaire douloureux qui imprègne les esprits des musulmans, les images, clichés et stéréotypes témoignant eux-mêmes des imaginaires sociaux. Mais cela ne veut pas dire que c'est l'ensemble du monde musulman qui en est imprégné. Un imaginaire social est un mode de représentation issu de discours et de pratiques qui surdéterminent, en partie des comportements, mais auxquels certains peuvent échapper. Dire que les Français sont empreints d'un certain imaginaire de rationalité qui leur vient de l'école et des rapports sociaux ne veut pas dire que tous les Français n'ont que des comportements rationnels. Et on ne voit pas en quoi toute explication culturelle serait « asociologique », à moins de réduire la sociologie aux seules composantes politiques et économiques.

Ainsi, à la critique adressée par le Collectif à Kamel Daoud jugeant scandaleux qu'il puisse affirmer, à propos des migrants, qu'il faut « offrir l'asile au corps mais aussi convaincre l'âme de changer », car ce serait une façon d'installer une guerre des civilisations et d'imposer nos valeurs, Hugues Lagrange répond : « Le contrôle de soi s'apprend, il n'est pas naturel », à commencer par le *respect des femmes*. Quant à faire un parallèle entre les islamistes qui « défendent l'idée que leur culture (religion) est spécifique, et doit être défendue et même imposée au reste de la société », et Kamel Daoud qui défend l'idée que cette culture (religion) est spécifique, mais qu'elle doit être réformée et même combattue », c'est faire un amalgame qui n'a pas lieu d'être ; car l'islam peut bien être spécifique au regard des autres religions, et les conséquences être différentes : l'un revendique la spécificité pour la défendre et combattre les mécréants ; l'autre la constate pour la neutraliser. Un diagnostic, deux thérapies.

On ne peut donc dire que l'explication culturaliste n'a pas de valeur scientifique. À moins de penser, comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, que la culture n'est que superstition ou, au mieux, simple habillage de la raison universelle. Certes, elle ne peut être univoque, elle n'est qu'un des éléments d'un contexte, mais un élément constitutif au même titre que d'autres éléments. Si l'approche culturaliste est critiquée depuis quarante ans par de nombreux chercheurs, comme l'affirment les signataires du Collectif, il en est d'autres pour en faire une approche nécessaire. Car au fond, être relativiste, pour le chercheur en sciences humaines et sociales, c'est s'attacher à rendre compte de l'humain dans sa complexité en tenant compte des divers facteurs qui le surdéterminent dans son environnement : les filiations dont il dépend, les influences géographiques, le poids de l'histoire, les habitus culturels, etc. Être universaliste, c'est chercher à percevoir et décrire les caractéristiques et valeurs que l'on trouve dans les profondeurs de l'humain et qui font qu'un homme est « fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui »<sup>26</sup>. C'est évidemment une déclaration morale de principe mais qui pose la nécessaire recherche du commun. On peut être relativiste pour ce qui concerne les explications psycho-socio-culturelles des phéno-

---

26. J.-P. Sartre, *Les Mots*, Gallimard, 1964.

mènes humains, et universalistes pour ce qui concerne les questions de morale, ou l'inverse, et estimer comme le philosophe Ruwen Ogien que « La morale [...] n'a pas à être confondue avec les normes sociales, historiquement et géographiquement variables, ni les règles religieuses, qui changent aussi selon les époques et les sociétés »<sup>27</sup>. Kant déjà distinguait l'« impératif hypothétique » relatif à tout ce qui est empirique et contingent, et l'« impératif catégorique » d'ordre moral qui, lui, est universel.

De plus, il faut ajouter, et également accepter, que, pour le citoyen et l'homme de la rue, être relativiste, c'est prendre en compte, dans les relations sociales et le jugement des choses, les spécificités qui construisent les identités des individus. Être universaliste, c'est se déclarer participant d'une commune humanité. Quant à l'argument d'*antihumanisme*, qui se voudrait définitif de la part du Collectif pour condamner Kamel Daoud, il est curieux de la part de gens qui se réclament de la scientificité. Il faudrait pour le moins se référer à la tradition philosophique qui en fait un objet de pensée constant.

En fait, cette controverse, abondamment polémisée, donne raison à Kamel Daoud dans la mesure où elle représente un choc de cultures : de cultures ethniques, de cultures religieuses, de cultures scientifiques, de cultures de pensée.

#### **4. Un échange de lettres entre deux amis : des ambiguïtés contre une conviction**

On terminera la critique de cette controverse par quelques remarques sur l'échange de lettres publiques que se sont adressé Adam Shatz et Kamel Daoud. Le premier, essayiste et journaliste américain qui avait signé en 2015 un portrait élogieux de Kamel Daoud dans le *New York Times*, a pris l'initiative de lui écrire ; le second lui a répondu.

Adam Shatz, qui lui réitère son amitié et, comme on l'a dit, n'apprécie pas le ton polémique du Collectif, s'étonne de ne pas retrouver dans la tribune de son ami « le Kamel Daoud que je connais », et a peine à « imaginer que tu pourrais vraiment croire ce que tu as écrit ». Il lui reproche essentiellement deux choses : « l'idée selon laquelle il y aurait un rapport direct entre les événements de Cologne et l'islamisme, voire l'«islam» tout court » ; l'emploi du terme « maladie » pour désigner la misère et la frustration sexuelle de l'islam.

Pour ce qui concerne le premier reproche, il rappelle que dans des conversations précédentes (« Nous avons beaucoup parlé des problèmes de sexe dans le monde arabo-musulman quand j'étais à Oran »), il était plutôt question « des ambiguïtés de la «culture» [...] ; par exemple, le fait que les femmes voilées sont parfois parmi les plus émancipées sexuellement ». Par

---

27. R. Ogien, dans *Libération* du jeudi 10 mars 2016. Consulter également la controverse entre R. Ogien, rendant compte du livre *Justice* écrit par le philosophe américain Michael Sandel, et celui-ci, qui dit qu'Ogien « se définit comme relativiste par rapport au bien, mais universaliste quant à la justice » ; controverse parue dans les numéros de *L'Obs* des 16 juin et 7 juillet 2016.

ailleurs, il rappelle que, lors de la parade du *Puerto Rican Day* à New York, « les Portoricains qui ont molesté des femmes dans la rue n'étaient pas sous l'influence de l'islam mais de l'alcool » ; il rapporte également le témoignage d'une amie égyptienne qui lui disait que « ses jeunes amis au Caire sont tous bisexuels ». Autrement dit, un argument d'alternative causale (la raison n'est peut-être pas l'islam mais l'alcool), et un argument voulant réfuter une généralisation (il y a des femmes musulmanes sexuellement émancipées et des jeunes bisexuels). Le premier argument ne contredit pas nécessairement celui de Kamel Daoud : on pourrait dire qu'être sous l'emprise de l'alcool réveille précisément les fantasmes sexuels. Le second argument ne contredit pas non plus la généralité de celui de Kamel Daoud : un comportement collectif n'exclut pas des comportements particuliers d'individus ou de sous-groupes, et les comportements particuliers n'effacent pas des imaginaires collectifs.

Pour ce qui concerne le second reproche, l'emploi du terme « maladie », il rappelle que « Susan Sontag démontre que l'idée de "*maladie*" a une histoire pas très reluisante, souvent liée au fascisme. Les Juifs, comme tu le sais, étaient considérés comme une espèce de maladie ; et les antisémites d'Europe, au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque de l'émancipation, se sont montrés très préoccupés des coutumes sexuelles des Juifs, et de la domination des hommes juifs sur les femmes... Les échos de cette obsession me mettent mal à l'aise. » L'argument qui consiste à comparer l'emploi d'un mot avec le sens que lui attribue une autre analyse est toujours sujet à caution parce qu'on peut rétorquer que le sens que l'on attribue à un mot n'est pas le même que celui qui lui est attribué dans d'autres contextes. Or, ici, c'est Shatz qui emploie le mot « maladie » alors que Daoud a employé l'adjectif « malade » en disant que le monde arabo-musulman a un « rapport malade à la femme, au corps et au désir. » Un substantif (« maladie ») renvoie à une catégorie ou à un concept ; un adjectif (« malade ») se contente de qualifier le nom auquel il s'attache. On voit bien l'écho que Shatz donne de ce dernier, mais il est pour le moins abusif. En tout état de cause, par le fait de la citation, l'argument devient argument d'autorité.

En fin de compte, ce que Shatz reproche à Daoud, c'est d'avoir généralisé, de n'avoir présenté du monde musulman qu'une face négative, et d'en faire une menace : « Il n'y a que la « *misère* » – et la menace que représentent ces misérables qui sont actuellement réfugiés en Europe. » Pourtant quand on lit la tribune de Daoud, on entend qu'il ne présente pas cet islamisme comme une menace pour l'Europe, puisqu'il appelle à ouvrir les yeux pour que l'accueil ne se limite pas à une pure bureaucratie et qu'il prenne conscience « des "valeurs" à partager, à imposer, à défendre et à faire comprendre. Cela pose le problème de la responsabilité après l'accueil et qu'il faut assumer. »

Enfin, Shatz, en voulant lui exprimer sa « profonde amitié », lui manifeste son inquiétude (« je m'inquiète pour toi »), l'incite à réfléchir (« j'espère que tu réfléchiras bien à tes positions »), et lui conseille de se consacrer dorénavant à la littérature (« tu retourneras au mode d'expression

qui, à mon avis, est ton meilleur genre : la littérature »). Argument condescendant, paternalisme fraternel, mais finalement quelque peu disqualifiant : fais ce que tu sais faire, pas ce que tu as fait.

La réponse de Kamel Daoud est un discours de justification au sens où nous l'avons défini dans la deuxième partie<sup>28</sup>. Il réfute cependant l'accusation en retournant l'argument de colonialisme contre ces intellectuels qui, du haut de leur savoir scientifique et de leur confort parisien, se permettent de tancer un écrivain arabe qui vit le monde de l'islam « dans sa chair ». Mais il ne répond pas aux arguments de son ami Shatz. Il se contente de rappeler deux choses. D'une part, qu'il n'a rien contre la religion de l'islam (« L'islam est une belle religion selon l'homme qui la porte, mais j'aime que les religions soient un chemin vers un dieu et qu'y résonnent les pas d'un homme qui marche »), et que c'est parce qu'il aime les siens qu'il a écrit « poussé par la honte et la colère ». Mais il réaffirme que c'est bien la femme qui est au centre de son explication : « Le sort de la femme est lié à mon avenir, à l'avenir des miens. » D'autre part, il tient à rappeler ce qu'est sa position de conviction, de liberté, contre les pensées dominantes, au risque d'être incompris, voire menacé : « J'ai taquiné les radicalités et j'ai essayé de défendre ma liberté face aux clichés dont j'avais horreur. J'ai essayé aussi de penser. »

Et puis, il justifie sa décision de se retirer de l'écriture journalistique dénonçant une époque de doxas dominantes, de politiquement corrects qui prononcent des sommations (« Aujourd'hui, des crispations poussent à interpréter et poussent au procès »), ainsi que le harcèlement des médias qui mettent en spectacle des paroles de rejet ou de déni, ce qui fait que « l'écrivain venu du monde dit "arabe" est piégé, sommé, poussé dans le dos et repoussé. »

---

28. Voir Partie II, Chapitre 5.

## XII

### **La « déchéance de nationalité ». Une controverse qui se termine par un fiasco \***

La question de la déchéance de nationalité a donné lieu à une belle controverse. Divers avis, plus ou moins argumentés, se sont exprimés dans les médias autour d'une double question : Faut-il une loi de déchéance de nationalité ? Faut-il l'inscrire dans la Constitution ? Un débat qui a satisfait aux principes de la démocratie, qui s'est terminé par un fiasco pour le gouvernement, mais a sauvé l'honneur de la République. Il convient donc d'en examiner sérieusement les argumentaires en présence, d'après ce qu'en a rapporté la presse. La problématique ayant été posée sous un double questionnement, il y eut des arguments que l'on qualifiera de faibles dans la mesure où ils ne constituent pas une justification directe de cette proposition de loi, et d'autres que l'on qualifiera de forts, les uns et les autres faisant l'objet de diverses réfutations auxquelles nous ajouterons les nôtres.

#### **1. Des arguments faibles**

Tout d'abord quelques arguments faibles. L'argument de *l'unité* : le chef de l'État et le Premier Ministre ont invoqué le besoin d'*unité* dans la République, le « besoin d'être soudés », le besoin d'une « unanimité » comme le peuple français en fit la démonstration le 11 janvier 2015<sup>1</sup>. Ils ont prétendu le justifier en rappelant la menace omniprésente du terrorisme qui plane sur la France : « l'ennemi peut surgir n'importe où et n'importe quand »<sup>2</sup>, c'est-à-dire en utilisant l'argument de la *peur*, coup de force émotionnel propre au discours populiste. Mais il ne s'agit là que d'un appel à la solidarité du peuple français, et à sa représentation nationale<sup>3</sup>, et non de la raison qui motive la décision. Faire appel au peuple, c'est lui demander son soutien mais ce n'est pas justifier la proposition. Ce pseudo-argument s'est accompagné de celui du *patriotisme* : « Nous sommes habités par un sentiment que nous partageons tous. Ce sentiment, c'est l'amour de la patrie. La

---

\* Ce texte est la reprise augmentée d'une chronique publiée par le site "The Conversation", 09.02.2016.

1. Lors de la grande manifestation, après l'attentat du 9 janvier 2015 qui a eu lieu dans les locaux du journal satirique *Charlie Hebdo*, faisant 12 morts.

2. Déclaration de M. Valls, voir *L'Obs*, n° 2670.

3. Déclaration de F. Hollande lors de la réunion du Congrès à Versailles, le 16.11.2015.

patrie, c'est le fil invisible qui nous relie tous »<sup>4</sup>. C'est, là aussi, un appel à retrouver une valeur perdue – du moins pour la Gauche – et non point ce qui peut motiver un tel choix. Il s'agit rien moins que d'une *stratégie de positionnement de soi* avec son enjeu de crédibilité<sup>5</sup>.

Autre argument faible : *la sécurité*, argument invoqué sur la lancée des précédents. Après l'exposé de l'arsenal des mesures prises pour lutter contre le terrorisme (moyens supplémentaires donnés aux forces de l'ordre, lois antiterroristes, loi sur le renseignement, sites internet bloqués, mosquées fermées et expulsion d'imams, création de centres de suivi des jeunes radicalisés, contrôle aux frontières et des transports, envoi de forces armées à l'étranger), le Premier Ministre argüe qu'une loi de déchéance serait un gage de sécurité supplémentaire<sup>6</sup>. À preuve, dit le gouvernement, Djamel Beghal, le mentor de Chérif Kouachi et d'Amedy Coulibaly, n'ayant pas été expulsé après sa sortie de prison en 2009, et seulement assigné à résidence, il a pu reprendre contact avec les tueurs de *Charlie Hebdo* et de l'HyperCacher. On pourra penser qu'il s'agit là d'un *argument de probation* fort (preuve de la nécessité de décréter la déchéance), d'autant que, à ceux qui y voient une atteinte aux libertés de l'individu, des voix rappellent que liberté et sécurité ne sont pas opposées, car aucune liberté ne peut s'exercer sans que soit assurée la sécurité des personnes : « Il n'y a de véritable sécurité que dans un État de droit, où les libertés sont protégées »<sup>7</sup>. À quoi d'autres rétorquent que la sécurité est un moyen, pas une fin. Si elle est une fin, elle représente un danger car « elle peut compromettre la liberté et paradoxalement produire de l'insécurité » ; c'est précisément ce qui se produirait si on inscrivait la loi dans la Constitution. Pourtant, l'argument est faible en ce qu'on ne voit pas en quoi la déchéance donnerait davantage de sécurité. Certains opposants ont fait remarquer de façon plus ou moins ironique que le problème des terroristes n'est pas leur nationalité, parce qu'ils ne tuent pas des Français mais des mécréants, et on ne voit pas en quoi la déchéance assurerait la sécurité des Français. Ils ont d'ailleurs brûlé leur passeport comme le souligne Christiane Taubira<sup>8</sup>, et de plus ils ont décidé de mourir en martyrs, ce qui fait que « supprimer la nationalité d'un cadavre ou d'un condamné à la prison à vie est dérisoire »<sup>9</sup>. Du coup, cet argument de la sécurité a été rapidement écarté en raison de son inefficacité. Le Premier Ministre lui-même, après avoir quelque peu tergiversé, l'a reconnu en déclarant qu'il s'agissait d'une mesure ayant la force du symbole. Encore que, le 15 décembre, il se soit interrogé devant la presse : « Je ne suis pas choqué par cette proposition, mais est-ce que le symbole qui concerne quelques cas en vaut la peine ? »

4. F. Hollande, repris par *Le Monde*, 03-04.01.2016.

5. Voir II<sup>e</sup> Partie, chap. VIII.3.

6. M. Valls, *L'Obs*, n° 2670.

7. Y.-C. Zarka, philosophe, *Le Monde*, 08.01.2016.

8. C. Taubira, à l'époque Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

9. O. Roy, *L'Obs*, n° 2670.



Un autre argument qui, celui-ci, se voudrait une justification : le *modèle à suivre*. C'est l'argument qui dit : « D'autres l'ont fait, pourquoi pas nous. » Des voix gouvernementales et quelques soutiens ont en effet avancé que d'autres démocraties pratiquent une loi de déchéance<sup>10</sup>. Mais pour qu'un modèle soit appropriable, il faudrait d'une part qu'il soit reconnu vertueux, d'autre part que ses conditions d'application soient équivalentes. Or, dans ce cas précis, avancent certains<sup>11</sup>, il est bien difficile d'affirmer que la démocratie de tel pays puisse servir de référence absolue, et qu'elle soit applicable ailleurs, étant donné les différences historiques et culturelles qui caractérisent chacun d'eux. La Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et Canada ont en effet une loi de déchéance, mais elle est diversement – et rarement – appliquée, et de toute façon n'est pas inscrite dans les Constitutions de ces pays. Le modèle à suivre se donne toujours comme *argument d'autorité*, mais c'est ici un argument faible qui ne peut servir de fondement à une telle loi.

Enfin, autre argument faible, parce qu'il se trouve au cœur de la vie politique et non au fondement d'un acte symbolique : l'*autorité* du chef de l'État. Jack Lang, soutenu par quelques autres membres du Parti socialiste, estime qu'il ne faut pas obliger le chef de l'État à se dédire. Pourquoi ? Est-il infallible comme le serait un monarque de droit divin ? Ne peut-il reconnaître qu'il s'est trompé ? Ne serait-ce pas, au contraire, tout à son honneur ? L'autorité peut se fonder en sagesse, une sagesse qui fait montre d'indépendance de jugement, capable de revenir sur ses opinions ou ses décisions en raison des circonstances, ou, plus radicalement, une sagesse qui va jusqu'à la démission comme le fit de Gaulle en 1969. Il y eut d'ailleurs dans ce débat des voix pour discréditer l'argument de l'autorité en rappelant que, lorsque le président Sarkozy avait voulu étendre la déchéance de nationalité aux Français d'origine étrangère, François Hollande avait jugé le projet « attentatoire à ce qu'est finalement la tradition républicaine et en aucune façon protecteur pour les citoyens » ; en rappelant aussi ce que sont, d'après elles, les reniements de François Hollande, entre autres, ledit combat contre la finance et le droit de vote des immigrés : « Commencer le quinquennat par la promesse du droit de vote aux étrangers lors des élections locales, lance l'ancien Ministre de l'Éducation, Benoît Hamon, et le terminer sur la déchéance de nationalité des binationaux ...! »<sup>12</sup> Voilà une mise en dérision de l'argument d'autorité.

## 2. Des arguments forts

Mais il y eut aussi dans ce débat, de part et d'autre, des arguments forts qui ont été discutés pied à pied, et qui eux portent sur le fond de la question de la déchéance, ce qui est susceptible de la justifier juridiquement et de la fonder moralement comme symbole, puisque le titre de son efficacité a été écarté :

10. Y.-C. Zarka, *Le Monde*, 08.01.16.

11. *Le Monde*, 30.12.2015.

12. B. Hamon, *Le Monde*, 29.12.2015.

« “On ne va pas se mentir : c’est une mesure essentiellement symbolique. C’est une sanction lourde que la Nation est légitimement en droit d’infliger à celui qui la trahit au plus haut point. Et cela montre qu’on lutte contre le terrorisme. À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle” dit l’Elysée. »

Mais symbole pour qui ? Pour les terroristes ? On l’a dit : inefficace. Pour les binationaux ? Cela donne lieu à une discussion juridique sur le point de savoir si cette mesure crée une inégalité, une discrimination, entre les ressortissants français, si elle rompt avec la tradition française du droit du sol et le pacte républicain.

En réalité, ce que propose le gouvernement n’est pas de créer une loi de déchéance de nationalité, puisque celle-ci existe déjà depuis l’abolition de l’esclavage en 1848, réactualisée en 1927, pour les actes « constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation », et en 1996 pour des actes terroristes. Ce qu’il propose est d’étendre la déchéance de nationalité aux terroristes binationaux nés en France et à ceux qui, nés à l’étranger, sont naturalisés depuis plus de quinze ans, car à l’heure actuelle, la loi s’applique seulement aux terroristes nés à l’étranger et ayant été naturalisés depuis moins de dix ans. Les opposants feront alors valoir que cette mesure porte atteinte à la tradition française du droit du sol : « C’est un symbole, mais de quoi ? Un symbole ça unit, ça grandit, comme le drapeau ou la *Marseillaise*. La déchéance, elle, stigmatise, divise et porte atteinte à l’égalité devant le droit du sol » dit Martine Aubry, lors de ses vœux à la presse, le 14 janvier 2016<sup>13</sup>. Par ailleurs, il est des historiens pour rappeler qu’à cet égard le droit français est mixte : *droit du sol*, par lieu de naissance, aux termes de l’article 19-32 du Code civil qui dit qu’est français tout « enfant né en France lorsque l’un de ses parents au moins y est lui-même né » ; *droit du sang*, par filiation, aux termes de l’article 18 du Code civil, qui dit qu’est française, quel que soit son lieu de naissance, toute personne « dont l’un des parents au moins est français ». Cette situation juridique englobe les deux façons d’être français : par *attribution* (du simple fait des conditions de sa naissance) ou par *naturalisation*. Il n’y a donc pas accroc au sacro-saint droit du sol. Les opposants soulignent alors qu’une telle proposition va à l’encontre de l’égalité des individus devant la loi, principe irréfragable de la République, car il crée deux catégories de citoyens : les nationaux et les binationaux. Les premiers n’étant pas justiciables d’une telle loi, ce ne serait plus « le crime qui détermine la peine (principe essentiel du droit), mais l’origine de la personne »<sup>14</sup> dit Olivier Roy. Notre modèle républicain, qui ne faisait pas de différence entre personnes nées sur le sol français ou nés à l’étranger de parents français, s’en verrait entaché.

Coincés par cet argument, des voix gouvernementales déclarent que la loi sera applicable aux deux catégories. Autrement dit, la déchéance pour tous, sans distinction de statut, afin de rétablir l’égalité. Mais cette idée se heurte à

13. *Le Monde*, 16.01.16.

14. *L’Obs* n° 2670.

l'existence d'une législation qui interdit de créer des apatrides. En effet, l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies à Paris en 1948, dispose que « Tout individu a droit à une nationalité », et que « nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité ni du droit de changer de nationalité », la Convention de New York de 1961 ajoutant que « Les États contractants ne priveront de leur nationalité aucun individu si cette privation doit les rendre apatrides. » Et donc, puisqu'il n'est pas possible de déchoir les nationaux en raison de l'interdiction d'apatridie, cela crée de fait une double inégalité : inégalité entre Français nationaux de souche et Français binationaux, d'une part, inégalité entre binationaux nés en France et binationaux nés à l'étranger, d'autre part. Sans compter le cas des binationaux *a posteriori*, ceux qui, nés français par territoire et filiation, se font naturaliser dans la nationalité de l'un des parents. C'est alors que pour répondre à cette critique et tenter de sortir de cet imbroglio juridique, les partisans ont tenté d'éviter de parler en termes de catégories de Français et se sont rabattus sur la notion d'*individus* : François Hollande parle d'« individus condamnés définitivement pour crimes terroristes »<sup>15</sup> ; Jack Lang précise qu'il s'agit d'individus et non de nationalités ; le Premier Ministre qu'il s'agit d'« individus terroristes condamnés »<sup>16</sup>. Mais alors, leur sera opposé que ces individus terroristes condamnés peuvent aussi bien être des nationaux, ce qui renvoie à l'interdiction d'apatridie. Ainsi a été envisagé d'employer le terme de « personne » dans la rédaction du texte, ce qui ne résout pas le problème.

Évidemment, il est toujours possible de ne pas respecter ces contraintes, car il est vrai que la France, comme Israël, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, a signé la convention de l'ONU, mais n'a jamais ratifié le texte de l'article 8, pas plus que la Convention européenne sur la nationalité de 1997. C'est ce que laissent entendre le gouvernement et l'état-major du Parti socialiste arguant que la Déclaration universelle des droits de l'Homme n'est pas si contraignante qu'on le dit, et qu'elle prévoit des exceptions à l'interdiction d'apatridie. Argument du *moindre mal* qui est réfuté par les opposants, lesquels rappellent que la Cour européenne des droits de l'Homme a invalidé l'expulsion de djihadistes vers leur pays d'origine au motif du danger qui les y attendait. Que fera-t-on alors des terroristes que l'on aura déchu si on ne peut les expulser en raison du refus de les accueillir que pourraient opposer d'autres pays ? Et si on les garde en prison ou assignés à résidence sans limitation de durée, quelle différence entre un déchu et un non-déchu ? Il est difficile d'exporter un terroriste. Bel imbroglio pour un symbole.

---

15. F. Hollande, vœux, *Le Monde*, 03-04.01.2016.

16. *L'Obs*, n° 2670.

### L'argument des effets : la discrimination

En tout état de cause, le ver est dans le fruit quant à l'effet symbolique qu'une telle proposition aura sur les populations de binationaux, car quelle que soit la nature de la binationalité, ces ressortissants se verront discriminés, leur nationalité ne valant pas celle des nationaux. Et, par contrecoup, cela aura pour effet de renforcer le sentiment de supériorité d'une catégorie de « Français de souche » sur les autres, et d'entretenir un esprit de vengeance vis-à-vis d'une partie de la population dans laquelle seraient confondus arabes, musulmans, islamistes et terroristes. Les symboles produisent toujours des effets sociaux.

Quel que soit l'argument juridique, l'effet, lui, demeurera. Le nier serait nier que les décisions politiques ne produisent pas d'effets. Effet de discrimination pour les binationaux, qui auront le sentiment que leur identité nationale n'est pas irréversible comme celle des nationaux<sup>17</sup>, le sentiment qu'ils ont acquis une « citoyenneté au rabais »<sup>18</sup>, et qu'ils ne sont pas de vrais Français, source de blessure et d'humiliation<sup>19</sup>. Effet de stigmatisation pour les nationaux, car à essentialiser une catégorie d'individus se produit une défiance généralisée à l'égard d'une population ethnicisée dans laquelle sont confondus arabes, musulmans, islamistes et terroristes, comme l'ont montré nombre d'études sur les effets des attentats du 11 septembre aux États-Unis, et du 7 juillet en Angleterre, lesquels ont engendré une montée du racisme et de la xénophobie<sup>20</sup>.

### L'argument de la rupture du pacte républicain

Il y a eu un autre argument fort, celui qui justifiait la déchéance pour des actes qui rompent avec le pacte républicain et notre « contrat commun » : des Français qui tuent d'autres Français se mettent au ban de la République, montrent qu'ils n'en partagent pas les valeurs et donc méritent d'en être exclus. C'est un argument qui a reçu peu de contestation tant paraît évident qu'une telle rupture doit s'accompagner d'une exclusion. Pourtant cet argument mérite d'être discuté car il interroge sur ce qu'est le lien entre République et nationalité, et permet de répondre à la question : « De quoi la déchéance de nationalité est le nom ? ». La République n'est pas une assignation à être républicain, puisque des monarchistes et même des anarchistes peuvent vivre sur son territoire tout en restant français. La République est une proposition de vivre ensemble entre citoyens en fonction d'un certain nombre de valeurs. Mais au nom du même droit à l'égalité républicaine, ces valeurs peuvent être critiquées, et non respectées. Ne pas respecter la laïcité fait un mauvais citoyen français mais ne l'exclut pas pour

---

17. O. Roy, *L'Obs*, n° 2670.

18. F. Khosrokhavar, *L'Obs*, n° 2670.

19. Brauman, *L'Obs*, n° 2670.

20. T. Gajdos, CNRS, *Le Monde*, 15.01.2016.

autant de la communauté des Français. Il peut être sanctionné, voire condamné, sans qu'on lui ôte son identité française. C'est que, au-dessus de la République, se trouvent les Droits de l'Homme. Les valeurs de liberté, égalité et fraternité ne sont pas propres à la République. En droit international, ce sont des valeurs universelles de la communauté des hommes, susceptibles de les transcender, quel que soit le régime politique dans lequel ils vivent. Le régime républicain les a faites siennes, les a intégrées dans son pacte commun, les y a inscrites comme lois du vivre ensemble, et si elles lui sont propres, elles ne lui sont pas exclusives. D'autres régimes politiques peuvent y prétendre.

Si, comme on l'a vu, la Déclaration des Droits de l'Homme dit dans l'article 15 que « tout individu a droit à une nationalité » et que « nul ne peut être privé arbitrairement<sup>21</sup> de sa nationalité », c'est parce qu'elle considère que la nationalité n'est pas seulement de droit, mais une qualité inaliénable de l'homme qui constitue le fondement de son identité. Dire que c'est la preuve de sa « faiblesse théorique » comme l'affirme le philosophe Y.-C. Zarka<sup>22</sup>, parce que la nationalité n'est pas liée à l'idée d'homme en tant que tel, qu'elle n'est pas un droit naturel, c'est rattacher la nationalité, de manière exclusive, à un régime politique. En fait, l'homme est à la fois un être humain et un être social dont une partie est liée à son choix d'être dans une communauté de lieu et de culture du fait de sa naissance, de sa filiation ou de son adoption, et une autre liée à sa participation à la vie de la Cité. Sous régime monarchique, il est sujet ; sous régime démocratique, il est citoyen. La nationalité est alors, à la fois, un « droit naturel » attaché à l'être humain par filiation et/ou par choix, et un « droit politique » lié à l'individu citoyen par reconnaissance en droit du régime politique auquel il appartient. En cela, et malgré la rupture du pacte républicain, la nationalité faisant partie de l'identité de l'individu est inaliénable et ne peut être retirée à quiconque, car l'État, à moins de se dire de droit divin, ne peut retirer ce dont il n'a pas la propriété. Personne, ni aucune collectivité, serait-ce les représentants de la Nation réunis en Congrès, n'a autorité pour enlever à un individu une part de son identité. Ce fut la technique des projets génocidaires : éliminer physiquement l'autre ou l'éliminer en faisant qu'il ne soit plus rien, qu'il n'ait plus aucune identité, réduite à un simple numéro, ou à un état d'animalité. L'identité, c'est l'humanité d'un homme et personne n'a autorité pour toucher à l'humanité d'un homme. Vouloir la lui retirer est un déni des droits humains dit Hannah Arendt.

---

21. L'adverbe est certainement maladroit (ce qui est curieux, venant dans un texte aussi important) dans la mesure où il laisse la place à une privation de nationalité qui ne serait pas arbitraire et pourrait par conséquent résulter d'une décision de justice. À moins de l'interpréter comme qualification de toute privation de nationalité, quelle qu'elle soit, y compris par voie judiciaire, laquelle ne saurait être qu'« arbitraire » en regard du droit international.

22 *Le Monde*, 08.01.2016.

Le contre-argument de l'« indignité nationale »

En revanche on peut condamner un individu en le frappant d'*indignité nationale*, comme l'ont proposé certains élus dont Anne Hidalgo, maire de Paris. On pourrait rétablir la peine d'indignité nationale qui permet de retirer aux terroristes leurs droits civiques, ce qui aurait l'avantage de pouvoir s'appliquer à tous les Français. On peut par exemple exiler un traître sans toucher à son identité qui, elle, est imprescriptible. Cette mesure fut instaurée à la Libération pour punir Pétain et les collaborateurs au régime de Vichy ; il s'agissait pourtant de Français qui ont permis qu'on tue d'autres Français. Il leur a été retiré les droits citoyens et non la nationalité. Il faut d'ailleurs rappeler que le régime de Vichy, lui, avait pratiqué la déchéance de nationalité à l'encontre des Juifs français, de De Gaulle et des Français libres<sup>23</sup>. Anne Simonin, chercheuse au CNRS, préconise, dans *Le Déshonneur dans la République*, une qualification juridique de crime de « lèse-République » avec peine infamante d'*indignité civique* applicable aux djihadistes<sup>24</sup>, tandis que d'autres proposent d'ajouter une mesure à l'article 25 du Code civil, pour se préserver de l'apatridie<sup>25</sup>. Il faudrait alors, au regard du pacte républicain qui détermine les droits de la citoyenneté, parler d'*indignité citoyenne*.

L'argument de la mémoire comme ultime réfutation

On voit que l'effet symbole dont se prévalent les partisans de la déchéance aura un effet contreproductif. Car la signification et la force d'un symbole dépendent de ce qui est inscrit dans la mémoire d'un peuple. Or, l'histoire rappelle qu'en Europe et dans d'autres pays, les procédures de déchéance ont toujours été liées à l'élimination d'une catégorie de population, moins pour des raisons civiques qu'ethniques ou religieuses. En France cette mémoire est liée, sans remonter trop loin dans le temps – parce que la loi du 4 mars 1831 contre les esclavagistes est peu présente – aux déchéances que prononça le régime de Vichy. Déclarer, comme Manuel Valls que « cela n'a absolument rien à voir avec les actes discriminatoires du régime raciste et antisémite de Vichy »<sup>26</sup>, c'est ne pas comprendre comment fonctionne la mémoire collective et ce qui en fait le poids. Le poids du meilleur quand il s'agit de glorifier la Résistance ; le poids du pire quand il s'agit de raviver la Collaboration. La mémoire collective ne fait pas dans le détail. Elle retient une vision globale, à partir des traces indélébiles d'une action passée, en l'occurrence l'infamie qui consiste à jeter une catégorie d'individus dans un « *no man's land* » identitaire pour des raisons de purification ethnique ou religieuse. C'est ce qui reste dans les mémoires : l'infamie d'une mesure qui déshonore les pouvoirs qui en sont les pourvoyeurs.

23. El Karoui et Mignard dans *L'Obs*, n° 2670.

24. N. Weil dans *Le Monde* du 16.01.2016.

25. El Karoui et Mignard dans *L'Obs*, n° 2670.

26. *Le Monde*, 30.12.2015.

\*

Au terme de cette controverse ayant pour questionnement l'opportunité d'une déchéance de nationalité comme « réponse symbolique aux crimes commis par les terroristes binationaux »<sup>27</sup>, ont été réfutées les éventuelles valeurs symboliques : à l'égard des terroristes, en montrant pourquoi cette mesure serait inefficace ; pour les binationaux, en montrant qu'elle produirait un effet de discrimination ; au regard des Français, en suggérant que ce serait entretenir du ressentiment, justifier un esprit de vengeance par l'application de la loi du talion vis-à-vis d'une partie de la population en amalgamant arabes, musulmans, islamistes et terroristes, et, par voie de conséquence, renforcer le sentiment de supériorité de Français dits « de souche ». Quant à penser que ce serait un symbole fort pour la République, il a bien été dit que ce serait faire retour à l'Ancien Régime qui distinguait les individus selon la classe sociale et l'appartenance religieuse.

Le gouvernement s'appuyait sur des sondages qui semblaient dire qu'une majorité de Français, vraisemblablement sous le coup de l'émotion provoquée par les attentats, était favorable à ce projet de loi. Mais il y a des moments où il faut savoir aller contre la demande sociale : les Zola, Jaurès et Clémenceau qui défendent le capitaine Dreyfus contre une opinion influencée par une presse acquise aux arguments des nationalistes ; un de Gaulle qui admet l'indépendance de l'Algérie contre une opinion craignant de perdre une part de sa puissance ; un Valéry Giscard d'Estaing qui légalise l'avortement grâce au courage de sa Ministre de la Santé Simone Veil, contre sa majorité conservatrice. Ce fut aussi l'honneur de la gouvernance de Mitterrand d'abolir la peine de mort alors que 63 % des Français étaient pour son maintien, et d'affirmer, par là même, que l'esprit universel de reconnaissance de la suprême humanité est au-dessus de la tentation de vengeance<sup>28</sup>. Cela aurait été un déshonneur de déchoir de nationalité une partie de la population qui nie l'humanité d'autrui. Sans oublier pour autant que c'est justice de condamner à vie des terroristes français en les frappant d'*indignité citoyenne*. Finalement, on le sait, le projet de loi sur la déchéance de nationalité fut abandonné.

---

27. El Karoui et Mignard dans *L'Obs*, n° 2670.

28. *Le Monde*, 31.12.2015.





## XIII

### Deux controverses sur la « race »

#### Faut-il supprimer le mot ? Les races existent-elles ?

« Souvenez-vous, c'était hier...  
Les mêmes mots qu'avant-hier...  
Souvenez-vous pour que nos enfants  
n'aient pas les mêmes terribles souvenirs. »

J.-M.-G. Le Clézio <sup>1</sup>

#### Présentation

Le mot *race* a une histoire tourmentée. Comme tout mot, il désigne une portion de la réalité pour la faire signifier et devenir objet de pensée. Comme tout mot, cette fabrication du sens dépend des conjonctures de la vie culturelle et sociale dans lesquelles sont plongés les individus qui l'emploient afin de communiquer entre eux et établir des liens sociaux.

Mais en même temps, comme tout mot, un *noyau de sens*<sup>2</sup> demeure à travers le temps, comme leçon d'histoire et trace pérenne de la vision du monde que construit un groupe social. Cependant, certains mots témoignent plus que d'autres de l'état de la pensée et des valeurs que défendent les sociétés à un moment de leur histoire. Il en est ainsi de *race*. Ce mot nous vient de l'italien *razza* (1180), dont le sens premier n'est pas biologique, mais historique et social. Au XV<sup>e</sup> siècle, il désigne une « bande d'individus qui se sont concertés dans un but » en constituant un complot (1490) ; au XVII<sup>e</sup>, il se réfère à la « lignée » par naissance et noblesse s'appliquant plus particulièrement à la dynastie royale (1610) ; au XVIII<sup>e</sup>, les Révolutionnaires, voulant changer le langage de l'Ancien Régime pour mettre à l'ordre du jour l'« idiome de la liberté »<sup>3</sup>, lui attribue la valeur d'*égalité*, sans pour autant éliminer ni les mots de *monarchie*, *noblesse*, *aristocratie* ; au XIX<sup>e</sup>, apparaît une acception, à la fois biologique et historique se référant à la particularité

---

1. En clôture du colloque sur « La Xénophobie » à l'Université de Sophia Antipolis, à Nice, les 7-8 mars 1992, réunissant près d'un millier de psychanalystes et d'intellectuels.

2. Ou noyau sémantique. Voir A. J. Greimas et J. Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Hachette, 1979, article « Noyau », p. 257.

3. « Il faut pour faire une bonne loi nouvelle abandonner non seulement les anciens mots, mais les anciennes idées qu'on y attachait [...] ne pas laisser dans un article constitutionnel des traces de "l'ancien régime" » (cité par R. Barny, p. 18).

des traits physiques et, le darwinisme aidant, ces traits acquièrent un caractère héréditaire, permettant de distinguer les peuples. À partir de ce moment, sur fond d'affaire Dreyfus qui posa, entre autres questions, celle de *droit du sol* et *droit du sang*, cherchant à justifier les colonisations, surgit la question du rapport entre *race* et *nation*, *race* et *peuple*, le tout exprimé lors de l'affrontement emblématique Reinach-Barrès qui se tint à la Chambre des députés le 3 juillet 1908<sup>4</sup> ; le sens du mot devenait prétexte à partition idéologique. Puis, au mitant de ce même siècle, le nazisme, en faisant retour au droit du sang, crée un nouvel usage du mot dans sa Novlangue qui lui permet de mettre en pratique la discrimination des peuples au nom de la différence raciale justifiant l'élimination d'une catégorie d'individus par une autre se considérant supérieure ; le mot fut alors marqué de cette horreur et, sinon interdit de parole, du moins suspecté de stigmatisation discriminatoire. Cette fin de siècle et l'entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle voit intervenir la science qui met en cause le lien entre traits physiques et comportement mental.

Il n'empêche, et c'est le lot de l'histoire des mots, que ces vicissitudes sémantiques laissent des traces dans les imaginaires sociaux : d'une part, l'idée d'*origine*, de *lignée* et d'*hérédité* qui serait transmise par le sang (une façon d'évoquer, mais faussement, la génétique) ; d'autre part, l'idée de rapport de supériorité à infériorité de certaines races vis-à-vis des autres. Et comme tous les imaginaires, ceux-ci se soutiennent d'une *essentialisation* qui partage les sociétés entre ceux qui, en quête de pureté identitaire, remontent vers une supposée origine fondatrice et définitoire du groupe<sup>5</sup>, et ceux qui, refusant les différences, les hiérarchies et les discriminations, voudraient effacer le mot. Cela donne lieu à débat, et c'est ce dont il sera ici question, en examinant deux moments de controverse des plus intéressants qui, sans résoudre les problèmes, mettent en discussion une question complexe qui exige que soient confrontés divers points de vue.

En 1992 s'est tenu dans les locaux du Palais du Luxembourg et à la Sorbonne un colloque intitulé : « Le mot *race* est-il de trop dans la Constitution française ? »<sup>6</sup>. La publication des différentes interventions et discussions a donné lieu à un numéro spécial de la revue *Mots*, sous le titre : « Sans distinction de... race ». Ce colloque réunit des chercheurs appartenant à diverses disciplines : biologie, histoire, anthropologie, sociologie, droit, linguistique, philosophie, ce qui permit de faire émerger des points de vue différents, parfois opposés, parfois consensuels, avec des explications divergentes sans que pour autant se produisent des dérives polémiques. Une vraie controverse entre spécialistes que l'on peut classer, selon notre typologie, comme controverse scientifique.

4. Voir M. Reberrioux, « Le mot race au tournant du siècle », dans « *Sans distinction de... race* », *Mots*, n° 33, 1992, p. 53.

5. C'est à l'heure actuelle le cas du peuple basque revendiquant une origine pré-indoeuropéenne de la langue, et une composition sanguine particulière.

6. Colloque organisé les 27 et 28 mars 1992 par l'Université Paris XII-Val de Marne sous le double patronage du ministère de la Culture et de la communication, et du ministère de la Recherche et de la technologie.

En octobre 2013, s'est tenu à l'Institut des Sciences de la communication, sous l'égide du CNRS, une journée d'étude intitulée : « “Race” de la controverse scientifique à la controverse sociale ». Il s'agissait alors de faire se rencontrer des chercheurs de l'Institut National Écologie et Environnement (INEE) et du Laboratoire de Communication et Politique (LCP) du CNRS. Cette journée fut motivée par la parution dans le journal *Le Monde* du 19-20 mai 2013 d'un article du biologiste Michel Raymond et de la romancière et essayiste Nancy Huston titré par le journal : « Sexes et races, deux réalités ». S'ensuivit une série de réactions plus polémiques les unes que les autres, en conséquence de quoi il apparut opportun de faire débattre, d'un côté des spécialistes des sciences biologiques et anthropologiques, de l'autre des spécialistes des sciences de l'information et de la communication, pour s'interroger sur les possibilités et les conditions d'un dialogue intra- et interdisciplinaire. Un mélange de controverse scientifique et de controverse sociale.

La « race » se trouve à l'entrecroisement de plusieurs questionnements :

1. L'emploi du mot *race* est-il par définition négatif avec diverses valeurs de discrimination et d'insulte ?
2. La présence du mot *race* dans la loi (pénale et constitutionnelle) fait-elle exister le concept, et doit-on le supprimer ?
3. Le concept de « race » est-il fondé, renvoie-t-il à une réalité ?
4. Le concept doit-il se fonder sur des critères génétiques ou sur des représentations ?

On passera en revue ces questionnements autour de l'emploi du mot et de la définition de la notion.

### 1. Faut-il supprimer le mot *race* ?

Deux moments ponctuent cette controverse. Le premier se situe en 1992, faisant suite à « la promulgation d'un décret autorisant, en vertu d'une disposition de la loi “informatique et liberté”, l'archivage dans certaines conditions des “origines raciales des personnes” »<sup>7</sup>, et qui avait conduit des universitaires à poser la question de savoir si « la présence du mot *race* dans la Constitution [n']avait [pas] des effets de légitimation inverses de ceux voulus par la loi fondamentale de la République »<sup>8</sup>. Ce questionnement se fait entendre dans un contexte de révision de la Constitution en raison du traité de Maastricht et du conflit en ex-Yougoslavie où il a été souvent question de « purification ethnique ».

Le second moment correspond à la déclaration du candidat François Hollande, lors de la campagne présidentielle de 2012, promettant de supprimer le mot *race* de la Constitution ; promesse rappelée par le bureau national du Parti socialiste en pleine controverse sur la déchéance de nationalité, et en

7. « Sans distinction de... race », p. 5.

8. *Ibid.*, p. 6.

partie engagée par l'Assemblée nationale qui, en mai 2013, a voté à main levée une proposition de loi du Front de gauche visant à supprimer le mot *race* de la législation.

Ces deux moments résument l'essentiel de cette controverse qui pourtant à des antécédents dans l'histoire de la République, et qui concerne, rappelons-le, l'emploi d'un mot comme acte juridique, et non point la notion comme catégorie renvoyant à une réalité ou à une représentation. Cette question sera l'objet de la controverse suivante. Pour ce qui nous occupe ici, à savoir l'opportunité de la suppression du mot *race* dans la Constitution, le colloque de 1992 et sa publication ont exposé de façon détaillée et fort argumentée les points de vue des chercheurs de différentes disciplines (histoire, anthropologie, sociologie, droit, sciences du langage, sciences politiques, sciences de la vie), sans, au final, prendre une position définitive. Comme le souligne le constitutionnaliste Olivier Duhamel en conclusion :

« Le premier mérite de ce débat me semble être de conduire ceux qui la négligeraient à se poser cette question. On ne constitutionnalise pas innocemment. Le deuxième mérite pourrait bien être *d'inviter chacun d'entre nous à remettre en cause la réponse spontanée qu'il apporte à cette question*<sup>9</sup>. Et le troisième, de développer ces réflexions à plusieurs. »<sup>10</sup>

Autrement dit, on a affaire à une vraie controverse, une controverse scientifique articulée sur des savoirs de connaissance qui, comme on l'a dit dans sa définition<sup>11</sup>, laisse dans l'incertitude, mais dont la confrontation des arguments permet à chacun de se faire une opinion, voire de prendre position.

De ces exposés nous retiendrons ce qui concerne plus particulièrement la question de « l'emploi d'un mot » dans un contexte politico-juridique, autour d'une même problématisation qui couvre deux questionnements : « Peut-on légiférer à propos de la présence ou de l'absence d'un mot dans des textes de loi ? » et « Peut-on agir sur la définition des mots, ou les supprimer dans un texte de loi (ici, la Constitution) ? » On s'en tiendra aux arguments des trois points de vue qui sont directement concernés par la question du mot :

- le point de vue *politique* qui se trouve au point de départ de la controverse ;
- le point de vue *juridique* qui est lié au politique par le biais du pouvoir législatif ;
- le point de vue *linguistique* puisqu'il s'agit de la vie des mots, de leur emploi et de leur effet social.

---

9. C'est nous qui soulignons.

10. *Ibid.*, p. 351.

11. Voir Première Partie, Chapitre II, 2<sup>e</sup> section.

### Le point de vue politique

Dans une démocratie, l'action politique passe par les institutions et le travail législatif d'un parlement qui les alimente. Aussi se pose en permanence, pour la gouvernance d'un pays, la question de l'opportunité de légiférer nationalement, de créer des lois. La pratique législative, quant à son importance et son application, diffère selon les pays. En France, on le sait, elle tend à être pléthorique. Il en va de la présence de l'État et de l'autorité du gouvernement. Et donc, la résolution d'un problème de gouvernance politique oblige l'Exécutif et le Parlement à se saisir d'une question, et à dicter la loi pour tous. S'agissant du mot *race*, étant donné son histoire que nous avons résumée plus haut, étant donné les trois grands syndromes qui l'accompagnent – l'esclavagisme, les génocides et plus récemment l'immigration des populations arabes –, l'enjeu pour des dirigeants qui se veulent humanistes, qui prônent l'égalité républicaine des citoyens, est de s'élever contre toute forme de discrimination et, le genre humain n'étant pas toujours fraternel, de garantir par la loi cette égalité. De là, l'idée de s'opposer non seulement à la discrimination selon la race mais à nier l'existence même de la race, avec le sentiment qu'en supprimant le mot, on supprime la notion.

Mais tous les systèmes de pensée – certains diront les idéologies – ne coïncident pas nécessairement. Entrent en conflit depuis des siècles ceux pour qui il existe des races différentes qui ne sont pas toutes égales, ceux pour qui, si elles existent, il ne convient pas d'établir une hiérarchie entre elles, et ceux pour qui la notion même de race n'a pas lieu d'être. Lors de l'affrontement entre Joseph Reinach et Maurice Barrès auquel on a fait allusion précédemment, s'opposent, en pleine affaire Dreyfus, une conception englobante de la race comme *race humaine* dont fait partie la *race française*, et une conception restrictive et différenciatrice de *race française* opposée à *race juive*. Le président de la Chambre, dans l'espoir de régler le conflit, eu recours au mot *nation* : « Ici [...] nous ne connaissons pas de races. Il n'y a, dans cette Assemblée, que des représentants de la nation française et je ne permettrai ni à vous ni à personne de faire des différences à ce point de vue » ; cela ne régla pas l'affaire puisqu'à employer les mots *racés* et *différences*, il maintenait l'existence inégale de celles-ci : piège de la dénomination<sup>12</sup>.

Plus récemment, François Hollande avait proposé, lors de la campagne présidentielle de 2012, de supprimer le mot *race* de la Constitution : « Il n'y a pas de diversité des races [...]. Il n'y a pas de place dans la République pour la race. Et c'est pourquoi je demanderai au lendemain de la présidentielle au Parlement de supprimer le mot *race* de notre Constitution. » Nicolas Sarkozy, son opposant de droite, avait critiqué cette proposition, car, estimait-il, « Le jour où on aura supprimé le mot *racisme*, est-ce qu'on aura supprimé l'idée ? », ajoutant « le mot *race* est dans le préambule de la Constitution de

12. Pour l'analyse détaillée de cet affrontement, voir M. Mouillaud, *Le Discours et ses doubles. Sémiotique et politique*, Lyon, PUL, 2014, Chap. 3.

1946, qui est un texte sacré, [...] rédigé par les résistants, les gens sortis de la guerre qui ont dit “plus jamais, on ne veut de racisme”. » Plus tard, François Hollande n’ayant toujours pas honoré sa promesse, des parlementaires du Front de gauche proposèrent de supprimer le mot *race* du Code de procédure pénale et de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, en avançant que « ce concept aberrant, ayant servi de fondement aux pires idéologies, n’a pas sa place dans notre ordre juridique »<sup>13</sup>. Il y eut alors d’autres parlementaires pour s’y opposer : Lionel Tardy (UMP), par exemple, s’est prononcé contre, en dénonçant « une démarche qui aboutit aux idéologies totalitaires »<sup>14</sup>, concluant : « On ne change pas la réalité en changeant les mots »<sup>15</sup>.

Deux questions se posent du point de vue politique : « Comment peut-on justifier de légiférer sur un mot qui se trouve dans la Constitution ? » « Comment justifier la suppression d’un mot ? » À tout argument, un argument contraire.

Légiférer résulte d’une décision politique prise sous un certain gouvernement, à une époque donnée, ce qui fait que le sens des lois édictées dépend du contexte socioculturel de l’époque, des imaginaires sociaux et des valeurs proclamées. Les époques changeant, les imaginaires sociaux et les valeurs changent, et donc il serait légitime, disent les tenants de cette promesse, de légiférer pour être en harmonie avec l’époque présente qui s’oppose à toute discrimination. Depuis 1972, rappelle la spécialiste de droit pénal Danièle Mayer<sup>16</sup>, concernant les motifs de discrimination, le texte de loi s’est enrichi : en 1975, sont introduits *sexe* et *situation de famille* ; en 1977, une appartenance *vraie ou supposée* ; en 1985, *les mœurs* ; en 1989, *le handicap* ; et en 1990, *l’état de santé*. Il s’agirait donc d’établir un nouveau contrat politique. Oui, mais, contre-argument, n’est-ce pas plutôt, comme la droite en fait reproche à la gauche, une promesse de campagne visant à engranger les voix des intellectuels ? Et le Front de gauche, en la réactivant, ne se comporterait-il pas en doctrinaire qui veut imposer cette idée sans débat ? Autrement dit, veut-on un modèle de démocratie guidé par l’État, ou un modèle autorégulé par le jeu des normes sociales qui font droit dans les divers secteurs de la société ?

La seconde question, corrélative de la première, celle de la suppression d’un mot dans la Constitution, n’a pas de raison biologique, pas plus qu’elle n’aurait de raison anthropologique, historique, ou linguistique. Elle est avant tout un acte politique à effet juridique. En effet, que dit par exemple le texte de la Constitution d’octobre 1958, en son article 2 ? Il dit :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens *sans distinction*

13. Le rapporteur de la proposition, Alfred Marie-Jeanne, *Le Monde.fr*, 16.05.2013.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

16. D. Mayer, « L’appréhension du racisme par le code pénal », *Sans distinction...*, p. 332-333.

d'origine, de *race*<sup>17</sup> ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Dire « sans distinction de race », c'est nier une hiérarchie entre les races et affirmer l'égalité devant la loi, mais c'est en même temps présupposer leur existence. Supprimer ces mots, serait supprimer toute référence à la race. Mais alors, contre-argument, si l'on supprime *race* pourquoi ne pas supprimer *origine* et *religion* puisqu'ils sont mis sur le même plan s'affirmant dans leur présupposition comme réalité ? La suppression du mot ne changerait donc rien à ce que serait la réalité de la race. De plus, les juristes font valoir qu'avec cette suppression tomberait la possibilité de faire des procès pour racisme. On verra ce qu'ils en disent. Un autre contre-argument, à la fois juridique et sociologique, s'est fait entendre provenant de certaines associations et communautés : la suppression empêcherait certaines populations de se faire reconnaître comme victimes, dominées ou persécutées, au nom de la race. Ou, *a contrario*, elle les empêcherait de se réclamer d'une identité assumée avec fierté, comme le firent Aimé Césaire et Léopold Senghor en revendiquant la « négritude », et comme le dit le slogan « *Black is beautiful* » des années soixante, ou encore comme le déclarent les Basques, fiers de posséder un groupe sanguin spécifique<sup>18</sup>. On voit que l'opportunité de légiférer sur le mot *race* en le supprimant est mise en question.

#### Le point de vue juridique

On a dit que la suppression d'un mot de la Constitution est un acte politique à *effet juridique*. Le droit a donc son mot à dire dans cette affaire, afin de donner à la justice la possibilité de sanctionner en raison, c'est-à-dire selon ce que dit la loi et sa jurisprudence.

Le code pénal<sup>19</sup> déclare :

« Constitue une discrimination toute distinction opérée contre les personnes physiques à raison de leur origine [...], de leur appartenance ou de leur non-appartenance, *vraie ou supposée*, à une ethnie, une nation, une *race*<sup>20</sup> ou une religion déterminée. »

La spécification « vraie ou supposée » qualifie une appartenance mais ne désigne pas une catégorie. Et donc ce qui tombe sous la loi n'est pas l'appartenance de fait à une catégorie, mais un *comportement* qui est qualifié de *discriminatoire* : il s'agit d'une opération de classification des appartenances et non de la réalité des races. La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 introduit dans le code pénal :

« Toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une *race*<sup>21</sup> ou une religion est interdite »

17. C'est nous qui soulignons.

18. Du groupe sanguin *O, rhésus négatif*.

19. Code pénal en date du 21 juillet 1992.

20. C'est nous qui soulignons.

21. *Ibid.*

rappelle Bernard Herszberg<sup>22</sup> ; point n'est besoin alors d'employer les termes *racisme*, *antisémitisme*, *xénophobie*, qui seraient bien plus flous.

La réaction des pénalistes est intéressante parce qu'elle montre que la présence du mot *race* dans les textes du code pénal ne renvoie pas à une catégorie d'existence. D'où le besoin, pour l'exercice judiciaire, de repérer la qualification de discrimination<sup>23</sup>. La présence du mot est de ce fait nécessaire pour lutter contre le racisme. La norme juridique ne réifie pas des catégories d'existence. Elle fait exister les catégories en tant qu'elles sont énoncées dans la loi – ici la discrimination décrite dans ses différentes qualifications –, et du même coup elle produit un effet de reconnaissance sociale.

C'est ainsi que la jurisprudence antiraciste s'enrichit, au cours des différentes affaires, de nouvelles expressions pour décrire les délits<sup>24</sup> : « incitation à la haine ou à la violence raciale » ; « provocation par voie de presse à la discrimination raciale ou religieuse, diffamation raciale, injure raciale ». Le 23 janvier 1991, est ajoutée l'expression « groupes raciaux » ; le 12 novembre 1991, il est question d'« injures publiques raciales » et de « diffamation raciale ». La loi s'interroge pour savoir si les mots *diffamation*, *injure*, *haine* doivent être qualifiés de *racial* ou *raciste* ; mais on voit que le droit a besoin de nommer, d'attribuer un nom à ce qu'il considère être des faits pour pouvoir sanctionner. C'est la raison pour laquelle, afin de ne pas risquer de faire tomber l'incrimination de racisme, les députés socialistes ont fait adopter un amendement affirmant explicitement, dans l'article premier, que « La République combat le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Elle ne reconnaît l'existence d'aucune prétendue race. »

Mais il faut aussi faire droit à un contre-argument qui dit que « Le droit, dans son souci de protéger telle ou telle catégorie de personnes, est conduit à la désigner. La nommant, la spécifiant, il l'individualise et tend ainsi d'une certaine manière à la discriminer, du moins sur le plan lexical »<sup>25</sup>.

#### Le point de vue linguistique

Le mot, terme magique, est au centre du langage. Il en constitue la matière, il fait signifier le monde, il donne à l'être humain la possibilité de penser, il lui permet de construire son identité. Qu'il soit bref (un article, un pronom, une particule quelconque), long (mots du lexique) ou en combinaison figée avec d'autres mots (expressions), c'est toujours ce qui permet à l'homme, à travers l'usage qu'il en fait, d'introduire de la signification dans le monde. Mais les usages du mot sont divers, et les enjeux de sens différents selon qui l'emploie, dans quelle circonstance, à l'adresse de qui, et à quelle fin. Aussi faut-il distinguer le mot dans son usage courant et le mot dans un usage

22. B. Herszberg, « Quescexa, les "origines raciales" ? Propos sur la législation antiraciste : le ver est dans le fruit », dans *Sans distinction...*, p. 266.

23. Voir D. Mayer, « L'appréhension du racisme... » p. 332-333.

24. Voir B. Herszberg, « Quescexa... », p. 267-272.

25. Citation du doyen Auby par B. Herszberg, « Quescexa... », p. 264.



scientifique, avant de s'interroger sur la possibilité de légiférer sur les mots, voire de les supprimer.

Dans le langage courant, le mot se matérialise et construit son sens comme résultante de trois composantes :

- une composante *référentielle* car il doit rendre compte de la matérialité du monde ; il y renvoie et s'imprègne à son tour de l'image de cette matérialité ;
- une composante *structurelle* car il se définit par différence dans un double réseau de relations paradigmatiques (être ce que ne sont pas les autres mots) et syntagmatiques (être en combinaison avec d'autres mots) ;
- une composante *contextuelle* car il dépend, dans le moment d'énonciation, de son environnement textuel et, au-delà, de tout ce qui a été dit précédemment (interdiscours).

Aussi faut-il considérer que le mot ne se confond pas avec la réalité ; il donne à celle-ci du sens au terme d'un processus de construction conceptuelle. Et du fait de ses multiples usages, dont les uns se répètent à l'identique et d'autres varient, le sens comporte une partie stable qui permet de le classer dans un dictionnaire et une partie variable qui dépend de l'usage qu'en font les individus dans les diverses situations de communication dans lesquelles ils l'emploient. D'où le phénomène de *polysémie*, le fait qu'une même forme de mot (signifiant) puisse couvrir des sens divers (signifié), comme en témoignent les emplois du mot *race* : la race des casseurs, des collaborateurs, des professeurs, des patrons, des emmerdeurs ; ou encore une nouvelle race de magasins, une race élégante de vêtements, des voitures de race ; ou comme invective : la race de ta mère. L'usage commande.

Ainsi, il n'est pas de mot neutre. Tous les mots sont porteurs d'une valeur sociale qui dépend de leur contexte d'emploi, et certains, plus que d'autres, sont chargés d'histoire. Les mots ont une force. Ils servent des enjeux de pouvoir ou de séduction. Ils sont employés avec des intentions, sont diversement compris et produisent parfois des effets pervers.

L'activité scientifique, surtout dans les sciences humaines et sociales, consiste, entre autres choses, à déterminer des catégories d'entendement, et se trouve sommée de les nommer. Le problème qui se pose alors est celui du choix du mot qui, à moins de l'inventer (néologisme), est emprunté au langage courant. Mais c'est pour en faire un concept ou le nom d'une catégorie définie dans le cadre de certains présupposés théoriques. Cette activité a donc besoin de neutraliser les différents sens des mots dans leur usage courant, mais elle ne peut se départir d'en garder quelque chose parce que le choix du mot, opéré à des fins de catégorisation, n'est pas arbitraire : il est sémantiquement motivé. Ainsi des mots comme *espèce, peuple, population, groupe social, race, ethnique, genre*, selon qu'ils sont employés par la sociologie, la science politique, la biologie, l'anthropologie, désignent des notions, concepts ou catégories<sup>26</sup> de façon propre à chaque discipline. Cette

26. Ici, on ne précisera pas la distinction entre ces termes.

activité pose un double problème : d'une part, parce que les mots-concepts peuvent être mal interprétés d'une discipline à l'autre, ce qui exige un travail de comparaison interdisciplinaire ; d'autre part, parce que quand ces mots reviennent dans le circuit des usages courants à des fins de débat se produisent des confusions, des incompréhensions, des malentendus. On le constate avec le mot *race*.

Que veut dire « légiférer sur la langue » ?

Vouloir changer la langue par voie législative, c'est-à-dire par voie coercitive, est un acte de normalisation liberticide qui imposerait ce qu'il faut dire et ce qu'il ne faut pas dire. Dire que la présence d'un mot dans une Constitution a valeur symbolique est vrai, mais sa valeur symbolique est sujette à interprétation et son sens n'est pas déterminé comme il pourrait l'être dans une discipline scientifique. Autrement dit se pose la question de la légitimité de son interprétation. Penser qu'un phénomène social se trouve tout entier représenté par un mot et que du même coup employer ce mot serait réifier le phénomène social, c'est réduire la signification des mots à eux-mêmes. Or, comme on l'a dit, un mot ne prend sens qu'à travers l'acte d'énonciation qui le fait vivre en fonction de tout ce qui l'entoure. Le mot *race*, seul, hors contexte, n'induit pas le racisme. C'est sa combinaison avec d'autres mots, prononcés par un certain locuteur, dans une certaine situation qui produit le sens raciste. Un énoncé comme « les noirs ne sont pas comme les blancs » n'est pas raciste en soi. Il le devient s'il est prononcé lors d'une interview radiophonique par un homme politique comme Jean-Marie Le Pen dont on connaît les idées.

Par ailleurs, toujours du fait de la combinaison des mots en situation, on peut avoir des propos racistes, ou suggérant une discrimination raciale, sans prononcer le mot *race*, lorsqu'on emploie des expressions comme : « La France aux Français » ou « La préférence nationale ». Et donc légiférer sur la langue, ce serait la rendre « fasciste » comme aurait dit Roland Barthes, ce serait vouloir imposer une raison d'État et priver les individus de leur liberté de parole.

Alors que signifierait supprimer un mot d'un texte de loi ? L'observation du fonctionnement du langage dans son emploi psychologique et social montre plusieurs choses :

1. le mot ne renvoie pas à la réalité mais à sa construction signifiante ; le supprimer, quand il existe, ne supprime pas une réalité, ne supprime pas un fait, ne supprime pas le phénomène qu'il désigne, et n'abolit pas sa propre signifiante ;
2. une fois lancé en circulation, le mot ne peut plus être nié : il peut disparaître provisoirement, reparaître, et en tout cas, rester dans les archives de la mémoire collective ; et comme toute négation présuppose une existence, nier l'existence d'un mot, c'est encore le rappeler à la mémoire : il est donc vain d'espérer le faire oublier ;

3. le mot étant une affaire collective, vouloir le supprimer serait bâillonner les individus. On est donc piégé : dès que l'on nomme, dès que le mot existe, on peut le supprimer d'un lieu particulier, mais il vit ailleurs et on ne peut en éliminer la signification.

Un mot est *une mémoire*. Il est la mémoire de tous les sens qu'une société y met selon ses divers emplois. Le mot est chargé d'histoire et s'inscrit comme tel dans la mémoire collective, avec sa part positive et négative, chaque sujet parlant retenant ce qui lui convient. Supprimer un mot qui a une forte charge historique, c'est occulter une expérience collective qui pourtant doit rester dans les mémoires pour le meilleur ou pour le pire (le racisme), ce pire pouvant ainsi être combattu (antiracisme). Décider de supprimer un mot ne changera rien à l'usage, car c'est celui-ci qui commande. Aimé Césaire ne pourrait plus dire : « Je suis de la race de ceux qu'on opprime », ni « Nègre je suis, nègre je resterai »<sup>27</sup>.

Bilan : supprimer le mot *race*, un acte contreproductif

Comme nous l'avons annoncé, cette controverse ne porte pas sur la notion même de « race » mais sur la possibilité et l'effet de la suppression du mot dans un texte de loi. Cette question fut débattue en 1992 et relancée par François Hollande en 2012, mais de façon contradictoire. Hollande annonce en préalable : « Il n'y a pas de diversité des races [...] Il n'y a pas de place dans la République pour la race », puis il déclare solennellement : « je demanderai au Parlement de supprimer le mot *race* de notre Constitution ». Dans la première partie, il se réfère à une notion, avec son signifié, dans la seconde il s'en prend à un mot sous son aspect formel, le signifiant. Et donc il établit une relation de cause à effet entre deux questionnements qui ne sont pas du même ordre : « Existe-t-il des races ? » ; « Peut-on supprimer le mot *race* de la Constitution ? »

Le droit ne dit pas une vérité scientifique et ne peut imposer de diktats à la science. Le droit résulte d'un acte politique qui dit la règle de comportement, donc il est intrinsèquement lié à l'histoire. Le droit est d'ordre pragmatique, comme le prouve la réaction des pénalistes qui montrent que la présence du mot « race » dans les textes du Code pénal ne renvoie pas à une catégorie d'existence, et que sa présence est nécessaire pour lutter contre le racisme et sanctionner au motif de diffamation. Il en est de même pour la Constitution, comme le dit le constitutionnaliste Olivier Duhamel :

« Nous avons besoin du mot *raciste*. Nous avons idéologiquement, politiquement, besoin du mot *raciste*. On ne nous en autorise pas même aujourd'hui l'usage, au risque de sacrifier la vraie liberté d'expression à la pseudo-diffamation. »<sup>28</sup>

La linguistique, comme discipline, dit *sa* vérité scientifique, celle de ses observations, de ses enquêtes, de ses définitions, de ses classements selon ses

27. V. Larose, *Entretiens avec Françoise Vergès*, Albin Michel, 2005.

28. *Sans distinction...*, p. 352.

principes théoriques. La linguistique dit que c'est l'usage qui commande, et que supprimer le mot *race*, c'est ouvrir la voie à des possibilités détournées d'exprimer le racisme avec d'autres mots (*ethnie, appartenance ethnique, origine*), ce qui, comme le reprend un sociologue, « produit un effet de masque, de recouvrement, qui à terme est plutôt aggravant »<sup>29</sup> ; c'est aussi effacer de la mémoire des peuples ce qui les a constitués à travers la succession des événements d'une histoire vécue avec ses parts d'ombre et de lumière. Remplacer un mot par un autre « participe de stratégies d'euphémisation qui, non par hasard, jouent un rôle essentiel dans la construction du discours raciste »<sup>30</sup>. Les juristes, quant à eux, argüent que les termes *origine* et *ethnie* sont encore plus flous, et auraient l'inconvénient de ne plus pouvoir condamner juridiquement pour racisme.

Le monde politique, dans son souci de rendre les hommes et les femmes égaux en droit, a toute légitimité pour agir sur une Constitution, mais il n'a pas à imposer un idéologiquement correct. Pour une société démocratique, il n'y a rien de pire que le politiquement correct. Ce politiquement correct qui fait dire aux médias : « Assassin pour un ticket de métro. L'homme était de couleur »<sup>31</sup>, comme si « homme de couleur » à la place de « noir » changeait en quoi que ce soit la catégorie d'appartenance de l'individu et la relation de cause à effet qui est établie : supprimer interdit de penser et de discuter une catégorie. Ce politiquement correct qui voue aux gémonies le terme *nègre*, alors qu'Aimé Césaire, resté dans les mémoires comme le « nègre fondamental », crée le concept de « négritude », concept que Léopold Senghor revendique à son tour ; alors que le théoricien du post-colonialisme, Achille Mbembe, écrit un livre intitulé *Critique de la raison nègre*<sup>32</sup>, et que le même Mbembe, militant de l'antiracisme, parle de « diversité raciale » à propos de l'Afrique du Sud<sup>33</sup>. Le monde politique doit écouter les avis des scientifiques et des juristes, faute de quoi il tombe dans des contradictions. Il ne devrait pas avoir peur de se confronter aux mots et à leur vérité multiple, et, en tout état de cause, il ne devrait pas coller au principe de légitimité qui, selon Pierre-André Taguieff, est contenu dans la tradition antiraciste des démocraties libérales, à savoir « l'appel à la réglementation légale, l'exigence de légiférer en matière de discours public [...], ou le projet d'inscrire dans la loi des usages langagiers normatifs : *dire ce qu'il convient de dire* »<sup>34</sup>.

29. E. Balibar, « Le mot race n'est pas de trop dans la Constitution française », dans *Sans distinction...*, p. 249.

30. *Ibid.*

31. Commentaire journalistique d'un fait divers sur une radio publique.

32. A. Mbembe, *Critique de la raison nègre*, La Découverte, 2013.

33. A. Mbembe, « La République et l'impensé de la "race" », dans P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire S. (dir.), *La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, 2005, p. 139-153.

34. P.-A. Taguieff, « Du racisme au mot "race" : comment les éliminer ? », dans *Sans distinction...*, p. 239.

Une fois de plus, comme toute controverse scientifique qui se respecte, celle-ci reste inconclue, en suspend, quant à ce qui serait une vérité unique : c'est la situation d'*indécidabilité*. Olivier Duhamel qui, en tant que constitutionnaliste, concluait le colloque de 1992, résumait bien ce qu'on peut appeler un *dilemme* :

« Le maintien du mot *race* me semble très négatif. [...] L'existence du mot *race* dans la Constitution produit de fâcheux effets de légitimation. [...] En revanche – du point de vue de l'efficacité juridique – la présence du mot peut être jugée positive.

La suppression pure et simple du mot *race* serait – du point de vue politique – positive, partiellement positive. Positive car elle nous débarrasserait de l'effet de légitimation. Partiellement seulement, parce qu'elle nous priverait de l'effet de dénonciation. La référence à la *race* produit en vérité un double effet : de légitimation (“les races, ça existe...”) et de dénonciation (“la discrimination raciale, c'est mal”). Nous perdrons l'effet de légitimation fâcheux, nous perdrons l'effet de dénonciation nécessaire. »<sup>35</sup>

## 2. De la notion de « race ». Dévoiement d'une controverse scientifique

« Il est difficile de comprendre combien est grande la ressemblance et la différence qu'il y a entre tous les hommes. »

La Rochefoucauld, Maxime 19<sup>36</sup>

La seconde question concerne la notion même de « race », et la façon dont elle peut être étudiée et définie dans le champ scientifique. On l'abordera, comme on l'a annoncé en introduction, à partir de la polémique qui est née dans les médias, suite à un article paru dans le journal *Le Monde*<sup>37</sup>, intitulé « Sexes et races, deux réalités », et cosigné par un biologiste, Michel Raymond, et par la romancière et essayiste Nancy Huston. Cet article appelait à une collaboration entre les sciences naturelles et les sciences humaines comme en témoigne le surtitre du journal : « Réduire tous nos comportements à la nature ou à la culture est une impasse. » L'article ayant provoqué une série de malentendus, des chercheurs appartenant à ces deux domaines scientifiques se sont réunis en une journée d'étude pour débattre de cette question. Mais là encore surgirent des incompréhensions révélant plusieurs choses :

1. la nécessité d'inciter le monde de la recherche à envisager et à promouvoir davantage de dialogue entre les disciplines scientifiques, davantage d'*interdisciplinarité*, pour confronter les méthodologies, apprendre des concepts autres et éviter ainsi des mécompréhensions ;

35. *Sans distinction...*, p. 353.

36. La Rochefoucauld, « Maximes posthumes », *Les Moralistes*, Flammarion, 2008.

37. N. Huston et M. Raymond, « Sexes et races, deux réalités », *Le Monde*, 19-20 mai 2013.

2. le besoin de penser ce qu'est la *vulgarisation scientifique*, lorsque les résultats d'une recherche sont exposés dans l'espace public et s'en trouvent transformés ;
3. l'exigence d'avoir une réflexion sur ce que doit être la *posture du chercheur* au regard des effets de retour du débat social sur la science.

On reprendra ici deux aspects de cet ensemble de questions, l'un concernant la façon dont un écrit à teneur scientifique se transforme en polémique du fait de sa médiatisation, l'autre concernant la confrontation entre deux domaines disciplinaires différents, autour d'une même notion : la « race ».

### Les effets polémiques de la médiatisation

Le texte de Michel Raymond et Nancy Huston

Nancy Huston et Michel Raymond l'annoncent d'emblée : « Sciences humaines et sciences naturelles ne font pas bon ménage. » Ils partent d'un double constat : d'un côté, le fait que lorsque « les biologistes s'aventurent dans les domaines de l'anthropologie et de la psychologie, ils extrapolent souvent abusivement des causes matérielles aux conséquences sociales » ; de l'autre que « penseurs et philosophes contemporains semblent avoir adopté pour devise la célèbre formule "*Commençons par écarter tous les faits*". », et ils se demandent d'où vient cette cécité vis-à-vis des sciences naturelles. Ils admettent dans le même temps que « la catastrophe qu'a représentée, au XX<sup>e</sup> siècle, l'interprétation finaliste de la découverte darwinienne qui a débouché sur l'idéologie nazie et sur sa traduction dans le réel » y est pour quelque chose, mais ils s'étonnent qu'on fasse un absolu du déterminisme biologique en oubliant que, dans les mêmes années, la Russie communiste « envoyait les généticiens dans les camps et idolâtrait l'agronome Trofim Lyssenko (1898-1976), d'après qui l'hérédité était inexistante et la nature des plantes pouvait être modifiée à volonté par les conditions environnementales et les hommes. » Ils s'étonnent encore que soit privilégiée « l'idée selon laquelle toutes les différences non physiologiques entre hommes et femmes seraient construites », alors que « dans le monde vivant, mâles et femelles diffèrent toujours biologiquement, y compris pour une partie de leurs comportements, car chaque sexe a une façon spécifique de se reproduire, ainsi chez les gorilles, chimpanzés et bonobos, dont nous sommes les plus proches cousins. » Et ils argumentent dans ce sens en faisant remarquer que « déjà à la naissance – donc avant toute influence sociale – filles et garçons n'ont pas les mêmes comportements », sans nier pour autant que s'y ajoute « une forte intervention sociale, qui aura le plus souvent tendance à exacerber les différences biologiques. » De même, à « La fiction actuellement à la mode [qui] nous assène que les différences génétiques entre groupes humains sont proches de zéro, que la notion de race est scientifiquement infondée », ils opposent qu'« il existe une multitude de races de chiens, neuf sous-espèces de girafes, quatre de chimpanzés, quelques variétés

de mélanges bleues, une liste impressionnante de sous-espèces de rats laveurs », autant de variétés qui relèvent de « différences génétiques » ; alors pourquoi n'en serait-il pas de même chez *Homo sapiens* ? « La diversité de l'espèce humaine est grande : une partie de notre héritage génétique est largement partagée, mais une autre est caractéristique de groupes géographiques. D'ailleurs, il suffit de séquencer le génome d'un inconnu pour savoir d'où proviennent ses ancêtres. »

S'il est vrai que le mot *race*<sup>38</sup> fait peur, en nier l'existence, c'est nier des « faits physiques et biologiques avérés et irréfutables » ; c'est nier que « *Homo sapiens*, à partir d'une même souche africaine voici soixante-dix mille à cent mille années, a évolué de façon relativement autonome dans différentes parties du globe et s'est peu à peu diversifié en sous-espèces, ou variétés ». Dire cela, ajoutent-ils, ne procède d'aucun *essentialisme*, et « n'implique aucun jugement de valeur ; la génétique moderne se contente de décrire ». Cependant, une fois de plus, il ne s'agit pas pour les auteurs de nier que se produise une interaction constante entre données biologiques et contextes de vie :

« Notre identité biologique est elle-même le résultat, non seulement de l'hérédité, mais aussi de l'interaction avec le milieu dans lequel nous vivons. Depuis des millénaires, les populations humaines se sont adaptées au terrain, au climat et aux conditions de vie extrêmement variables d'une partie du globe à l'autre. Aujourd'hui, les différentes populations humaines n'ont ni la même pilosité, ni la même couleur de la peau, ni les mêmes maladies et systèmes de défense contre celles-ci.

Les médecins savent qu'il existe une variation dans la réponse aux médicaments – les psychotropes par exemple – selon le groupe auquel appartient le malade. Les Inuits sont adaptés au froid, tout comme les sherpas de l'Himalaya sont adaptés à la vie en altitude. Même si des traits culturels interviennent également, ces adaptations sont génétiques. »

Ils concluent en appelant à l'autonomie de la recherche scientifique qui ne doit pas se laisser influencer par les idéologies : « La connaissance du vivant n'a pas à se soumettre au choix politique entre droite conservatrice, qui exagère toujours le poids du donné, et gauche révolutionnaire, qui croit tout transformable. » La recherche scientifique ne peut répondre de façon simpliste à des questions infiniment complexes, et de ce point de vue : « L'antagonisme entre nature et culture est intenable. [...] L'être humain est un animal pas comme les autres : pas facile d'accepter vraiment les deux parties de cette phrase en même temps ! »

Les réactions à tonalité polémique

Étonnamment, la plupart des réactions qui ont fait suite à cet article se sont élevées contre celui-ci de façon polémique comme en attestent les titres qu'ils soient des auteurs ou du journal : « Sexes et races, deux illusions » ;

38. Le mot *sexe* est associé à la même argumentation, mais on s'en est tenu ici au mot *race*.

« Au secours, la race revient ! » ; « Les “races humaines” existent ? Alors, énumérez-les ! » Certains de ces écrits sont bien argumentés, mais la forte teneur polémique rend difficile la perception de ce qui pourrait être une controverse scientifique. On relèvera donc les traces de polémique et les contre-arguments en soulignant, lorsqu'ils se produisent, les malentendus ou les mauvais procès.

Il est étonnant que des scientifiques réagissent à des écrits d'autres scientifiques en s'indignant, en qualifiant leurs propos de façon peu honorable, en jouant d'ironie, parfois même en les invectivant, comme s'il était question de défendre des positions idéologiques ou des opinions personnelles, alors que la posture scientifique exige, pour le moins, retenue et mise entre parenthèses provisoires de ses propres opinions pour se centrer sur les contenus et leur argumentation. Il est vrai que Michel Raymond et Nancy Huston, y sont allés, à certains moments, de leurs provocations : « D'où vient cette cécité volontaire, obstinée, parfois loufoque vis-à-vis des sciences naturelles ? » ; « il s'agit de ne pas enseigner des inanités » ; « au lieu de se cantonner dans le sectarisme et le dogmatisme qui conduisent à la cécité réciproque » : et terminent par une admonestation : « Ceux d'entre nous qui gagnent leur vie par la pensée devraient donner l'exemple en matière de modestie et de curiosité. » Ces propos relèvent d'attaques qui, sans s'adresser à des personnes en particulier, n'en sont pas moins des mises en accusation. Or la polémique commence toujours par une mise en accusation des positions adverses.

Les opposants n'y vont pas non plus de main morte. Ici est posée une question rhétorique : « Le titre en est affirmatif<sup>39</sup>, vraie promesse de révélations, [...] mais où est-il, le contenu de cette pensée censément neuve, et juste, et méconnue, qu'ils voulaient promouvoir ? » ; et il est ajouté avec ironie que les deux auteurs « se posent en clairvoyants incompris, posture qui se suffit à elle-même et dispense de trop creuser », et que leur résistance est « une caricature, dont franchement on se demande qui peut bien la soutenir »<sup>40</sup>. On pourrait retourner le reproche d'« article polémique » à ce même auteur. Une autre tribune juge que « [...] la critique est aussi forte que l'argumentaire est pauvre », et que « [...] l'argument est trompeur... », pour terminer par un défi ironique : « Les races humaines existent, dites-vous ? Alors énumérez-les... »<sup>41</sup> Ici encore, le texte des deux auteurs est considéré « surprenant de par son caractère rétrograde » ; certains propos sont jugés d'une « parfaite banalité » et la pensée naïve, suivis d'un conseil indigné : « Arrêtons donc d'imaginer que les sociologues et les anthropologues détestent les sciences naturelles et la rigueur scientifique »<sup>42</sup>. Là encore, il

39. Le titre n'est pas des auteurs mais de la rédaction du journal.

40. Tribune intitulée « Sexes et races, deux illusions », signée par Alexis Jenni, écrivain, agrégé de sciences naturelles, publiée dans *Le Monde* du 24.05.2013.

41. Chronique du journaliste Stéphane Foucart du service « Planète » du journal *Le Monde*, 04.06.2013.

42. Tribune intitulée « Sexe, race et réalité : réponse à Nancy Huston et Michel Raymond », cosignée par Christine Detrez, sociologue, et Régis Meyran, anthropologue, publiée dans *Libération*,



est prêté aux auteurs un calcul mesquin, car leur argumentaire répondrait à « Une stratégie éprouvée pour donner du poids à des idées indéfendables, celle de dénigrer radicalement celles des autres ». Et il est conclu de façon ironique : « Encore un effort et des généticiens, thuriféraires de “faits” incontestables, finiront bien par trouver leurs propres gènes de la bêtise et de l’ignorance »<sup>43</sup>. On ne peut pas dire que ces diverses saillies relèvent d’une controverse sérieuse, mais on peut dire qu’elles révèlent que le débat scientifique n’est pas exempt d’états d’âme de la part des chercheurs eux-mêmes.

### Le débat entre chercheurs

Les chercheurs se sont opposés dans deux cadres d’échange imposant deux contrats de parole : celui du débat médiatisé (tribunes et chroniques de journaux) ; celui d’une journée scientifique de travail. Dans le premier cas, les paroles ont été emportées par les exigences dramatisantes de la mise en scène médiatique, ce qui explique les dérives polémiques malgré l’apport d’arguments : on se trouve là dans une controverse sociale. Dans le second cas, les paroles se veulent davantage explicatives et démonstratives et les prises de position se font en fonction des domaines disciplinaires et des procédures d’analyse suivies : la controverse peut être dite scientifique.

Les arguments du débat journalistique se recoupant ou se répétant d’un article à l’autre, on les regroupera en distinguant les arguments de malentendus et de faux procès, et les arguments qui posent de vraies questions. Puis on résumera dans un second temps les arguments de fond qui continuent de s’opposer dans ce que doit être une discussion scientifique.

### Malentendus et faux procès

Certaines réactions contestent ce qui est l’objet même de l’article de Michel Raymond et Nancy Huston, à savoir l’opposition entre sciences naturelles et sciences humaines : « Les sciences humaines et sociales sont accusées par les auteurs en question de “cécité volontaire” vis-à-vis des sciences de la nature, ces dernières seules ayant le privilège de dire ce que sont la race, le sexe et même la réalité »<sup>44</sup>. Or, en parlant de « cécité volontaire », les auteurs se référaient à certains « penseurs et philosophes » et non à la totalité des sciences humaines. De plus, ils n’ont jamais prétendu que « seules » les sciences de la nature fussent légitimes. Il est également argué que « C’est là opposer fictivement deux camps : car il n’existe pas un unique point de vue, ni en “sciences de la nature” ni en “sciences sociales” »<sup>45</sup> ; cela est vrai, mais rien ne permet de dire que les auteurs nient cela. Lorsque ceux-ci parlent des « mythes modernes »<sup>46</sup>, c’est en se référant, à tort ou à raison, à

---

27.05.2016.

43. Tribune intitulée « Au secours, la race revient ! », signée par treize scientifiques, généticien(ne)s, ethnologues, anthropologues, publiée par *Les Invités de Mediapart*, 04.06.2013.

44. C. Detrez et R. Meyran, « Sexe, race et réalité... ».

45. *Ibid.*

46. « Ces mythes modernes ont en commun avec les religions de reposer sur la dénégation tranquille

une certaine doxa qui nierait les « faits physiques et biologiques avérés et irréfutables », et non point à la discipline des sciences humaines en particulier. D'autres insistent : « La réalité, les "faits", pensent nos auteurs, parleraient d'eux-mêmes en faveur de la différence sexuelle et de l'existence des races. Ce serait biologiquement incontournable, et les anthropologues ou psychologues n'auraient pas leur mot à dire »<sup>47</sup>. C'est là un argument de mauvaise foi, car non seulement les auteurs n'ont jamais dit que « les anthropologues ou psychologues n'auraient pas leur mot à dire », puisqu'au contraire ils estiment que ceux-ci doivent apporter leur science – c'est le sens de l'appel à la collaboration –, alors que « la génétique moderne se contente de décrire ». Il n'y a donc pas de raison de leur prêter la pensée qui voudrait que « la biologie reste considérée comme un ordre de réalité supérieure, le socle intangible sur lequel viendraient s'élaborer les arrangements sociaux » ; réclamer une meilleure collaboration entre ces deux disciplines ne dit pas que l'une est supérieure à l'autre. Et lorsque la critique s'indigne et en vient à protester : « Arrêtons donc d'imaginer que les sociologues et les anthropologues détestent les sciences naturelles et la rigueur scientifique : ils sont indispensables pour élaborer, de concert avec les biologistes, une réflexion véritablement interdisciplinaire sur les vérités scientifiques et leurs conditions de production », cela laisse perplexe quant à la lecture qui peut être faite de l'article incriminé, parce que c'est précisément ce à quoi appellent les auteurs, à une plus grande collaboration entre les chercheurs de diverses disciplines.

Autre malentendu, il est reproché à ces auteurs de s'attacher aux faits qui « sont têtus ; mais également peu loquaces » : « on ne peut tirer de conclusions simples, car [les faits] sont construits »<sup>48</sup>. Les auteurs ne contestent pas ce point, d'autant qu'ils estiment que :

« Notre identité biologique est elle-même le résultat, non seulement de l'hérédité, mais aussi de l'interaction avec le milieu dans lequel nous vivons. Depuis des millénaires, les populations humaines se sont adaptées au terrain, au climat et aux conditions de vie extrêmement variables d'une partie du globe à l'autre. »

Et encore :

« les "différences génétiques" proviennent d'une interaction entre hérédité et adaptation au milieu, à quoi "s'ajoute bien évidemment une forte intervention sociale, qui aura le plus souvent tendance à exacerber les différences biologiques", les auteurs reconnaissant que "la diversité de l'espèce humaine est grande". »<sup>49</sup>

Enfin, un autre malentendu repose sur ce qui, d'après les contradicteurs, serait un faux problème, puisque personne ne prétend nier les différences :

de faits physiques et biologiques avérés et irréfutables. »

47. Cette citation et les suivantes, C. Detrez et R. Meyran, « Sexe, race et réalité... ».

48. A. Jenni, « Sexes et races, deux illusions », *Le Monde*, 26-27.05.2013.

49. N. Huston et M. Raymond, « Sexes et races... ».

« Qui donc prétend qu'il n'y a pas de différences entre les deux sexes ? Qui donc prétend qu'il n'est pas de différences entre les populations humaines ? Qui prétend que l'anatomie n'existe pas, que la colorimétrie est une illusion ? »<sup>50</sup>

Et encore :

« En ce qui concerne la notion de race, les deux auteurs affirment : "*les groupes humains génétiquement différenciés existent*", ce qui est une parfaite banalité. Évidemment que les groupes, et même tous les individus pris un à un, sont différenciés génétiquement. »<sup>51</sup>

C'est effectivement là le point d'achoppement. Si ces auteurs font une telle affirmation, c'est parce que, de leur point de vue, une doxa dominante veut nier les différences, y compris dans les milieux scientifiques. Cette question fait partie des problématiques soulevées par nos deux auteurs. Nous allons le voir à l'instant.

#### Les vraies questions à débattre

Si l'on met de côté l'aspect polémique et les mauvaises interprétations du texte de Nancy Huston et Michel Raymond, de vraies questions ont surgi qui ouvrent la voie à des controverses dignes de ce nom. On reprendra ici les principaux arguments, non pas pour en montrer la validité – car celle-ci reste en suspend, la plupart de ces argumentas étant présentés de façon interrogative –, mais parce qu'ils témoignent d'au moins deux grandes questions, corrélatives l'une de l'autre, que les chercheurs, qu'ils appartiennent aux sciences de la nature ou aux sciences humaines et sociales, ne peuvent ignorer : Quelle est l'origine des différences, et peut-on parler d'un déterminisme biologique ? Quels sont les critères de classement des différences ?

Pour ce qui concerne l'origine des différences, il semble que la recherche scientifique ne soit pas en état de pouvoir les déterminer : « Les recherches sont en cours, donc, mais leur état rudimentaire ne permet pas de dire grand-chose »<sup>52</sup>. Toujours est-il que se pose ici une première question : Peut-on se servir des connaissances acquises à propos du monde animal pour l'appliquer à l'humain ? Certains y opposent l'argument du risque, le risque de tout mélanger et de ne plus voir les spécificités des espèces, particulièrement les processus d'adaptation des uns et des autres qui ne sont pas du même ordre :

« Si [...] la race renvoie tout à la fois aux races de chiens, aux sous-espèces de chimpanzés, aux variétés de mésanges, ou aux groupes géographiques, alors le "fait racial" est vraiment tout et n'importe quoi, un mélange que de grands biologistes comme Ernst Mayr ont mis toute leur carrière à démêler. »

Car il ne faut pas négliger les particularités du psychisme humain :

« La psychologie évolutionniste peut faire toutes ses contorsions habituelles

50. *Ibid.*

51. C. Detrez et M. Meyran, « Sexe, race et réalité... ».

52. Cette citation et les suivantes, A. Jenni, « Sexes et races... ».

pour tenter d'en rendre compte, la profusion du psychisme humain, capable de faire exactement le contraire de ce qu'il faudrait, échappe à ses pauvres schémas adaptatifs. »

Y est opposé un second argument, celui du risque de confusion entre cause et effet, en l'occurrence entre les *faits biologiques* et les *comportements* : « Mais quel est le lien entre la biologie et ces différences de comportement ? Pour dire vrai, on n'en sait rien ». Car il faudrait commencer par définir ce qu'est un comportement et ce qu'est un fait biologique et apporter la preuve de ce qui les relie et de la nature de ce lien. Or il semble qu'il y ait là de fortes discussions. Certains opposants rappellent par exemple que « les explications *générées* des comportements par assignation hormonale ont été remises en cause au sein même des endocrinologues »<sup>53</sup>. Ce qui fait dire à ceux qui sont intervenus dans ce débat qu'on ne peut parler avec sérieux de déterminisme biologique : « Malgré les rodomontades de la biologie moderne, le déterminisme biologique des comportements est une simple hypothèse, et pas des mieux fondées, tant les travaux qui tentent de l'établir manquent de sérieux, pèchent par de nombreux biais, et forcent souvent leurs conclusions. » Mais cet argument sur le manque de sérieux n'élimine pas pour autant l'hypothèse.

L'autre questionnement, qui est jugé par certains comme le seul vrai questionnement à débattre à propos de la race – car il est entendu que les groupes humains, s'ils partagent certains traits, sont « génétiquement différenciés » –, concerne la détermination des critères qui permettraient de classer les groupes : « Le problème est plutôt de savoir comment construire et classer différents groupes humains. Et c'est là que le bât blesse ». En effet, sont rappelés les différents critères qui ont été retenus au cours des siècles et la difficulté de trancher dans ce domaine :

« La race relève explicitement d'une problématique classificatoire. Mais selon les critères retenus pour classer, le nombre de races peut être [innombrable]. Actuellement, les critères génétiques qui pourraient servir à des classifications ne sont plus les traits morphologiques du XIX<sup>e</sup> siècle ou les groupes sanguins du XX<sup>e</sup> siècle, mais les millions de marqueurs générés par les nouvelles techniques de séquençage du génome. »

En outre, il convient de se demander à quel échelon des groupes on se situe :

« Depuis l'avènement de la génétique des populations, les chercheurs préfèrent se concentrer sur l'échelon directement supérieur, l'espèce, ou celui qui est en dessous, la population, ces deux concepts étant bien plus solidement identifiés. »<sup>54</sup>

Ce qui ressort de ces confrontations est que

« [...] dans les colloques scientifiques qui ont jalonné le XX<sup>e</sup> siècle, personne n'est jamais arrivé à un quelconque consensus sur la notion de race, laquelle

53. Cette citation et les suivantes, C. Detrez et M. Meyran, « Sexe, race et réalité... ».

54. Cette citation et les suivantes, Collectif, « Au secours... ».

a été régulièrement remise en question par les esprits les plus éminents, de Paul Topinard (1891) à Henri Neuville (1936) en passant par Franz Boas (1911) ».

Et donc le concept de race n'a pas à être retenu, car, pour les uns, il est trop « vague », pour d'autres, il « n'est pas pertinent appliqué à l'être humain », jusqu'à le passer sous silence : « Les spécialistes actuels de la classification phylogénétique du vivant, tel Guillaume Lecointre, ne font d'ailleurs aucune référence à la race ». Quant au texte de Nancy Huston et Michel Raymond, il est ainsi fustigé :

« Non, décidément, la race ne concerne en rien la génétique ou la biologie humaine. Contrairement à ce qu'écrivent Huston et Raymond, elle n'est pas "une simple réalité que la génétique moderne se contente de décrire". La race n'a de sens que pour ceux qui y croient et pensent en user ou en abuser. À ce titre, elle relève bien des sciences humaines et sociales ! »

Pourtant, cette conclusion pâtit d'une mauvaise lecture de ce texte. Une mauvaise lecture, parce que, d'une part ce n'est pas à la race proprement dite que s'applique la réalité, mais au phénomène de diversification de l'espèce humaine :

« affirmer qu'*Homo sapiens*, à partir d'une même souche africaine voici soixante-dix mille à cent mille années, a évolué de façon relativement autonome dans différentes parties du globe et s'est peu à peu diversifié en sous-espèces, ou variétés, ou – pardon ! – races différentes, [...] n'implique aucun jugement de valeur ; la génétique moderne se contente de décrire. »<sup>55</sup>

Une mauvaise lecture parce que le texte de ces deux auteurs, en appelant à une collaboration entre biologie et sciences humaines, montre que c'est bien dans la rencontre de ces deux champs disciplinaires que l'on pourra en savoir un peu plus sur cette question de la race. Ce collectif pêche à son tour par ostracisme, puisqu'il juge que cette question ne relève que des sciences humaines, ce que dénoncent précisément Michel Raymond et Nancy Huston.

### 3. Bilan : les enseignements d'une telle controverse

Quel enseignement tirer de ce débat dont on ne sait s'il faut l'appeler controverse scientifique, controverse sociale ou polémique ?

#### L'effet polémique

On peut d'abord dire que les savoirs de croyance traversent les scientifiques, lesquels ne peuvent s'empêcher de défendre avec acharnement leur territoire disciplinaire et leur point de vue dès que ceux-ci sont mis en cause. Cela paraît légitime, mais l'est beaucoup moins l'attitude qui se prête à attaquer la position adverse, soit en touchant la crédibilité de l'opposant, soit en disqualifiant les arguments contraires sans contre-argumentation, soit en changeant ou déplaçant subrepticement le questionnement pour répondre à

55. N. Huston et M. Raymond, « Sexes et races... ».

côté. Car on ne peut pas dire que s'exclamer : « Encore un effort et des généticiens, thuriféraires de "faits" incontestables, finiront bien par trouver leurs propres gènes de la bêtise et de l'ignorance ! »<sup>56</sup>, soit par exemple un argument démonstratif. On a affaire dans ce genre d'écrits à des discours d'affirmations péremptoires, d'évidences, d'assurance de savoir, alors que le discours scientifique est fait d'hypothèses, de probabilités, souvent de doutes, en tout cas d'explications présentées comme possibles. On a parfois l'impression d'avoir affaire à des tribunes partisans de politiques ou de chroniqueurs en mal de reconnaissance. Est-ce dû à l'effet médiatique ? On pourrait ici citer Nietzsche : « Ne point vouloir voir ce qu'on voit, ne point vouloir voir comment on voit, cela est presque la condition première pour tous ceux qui sont d'un parti, dans tous les sens du terme ; l'homme de parti devient nécessairement un menteur »<sup>57</sup>.

### L'effet médiatisation

La tendance à la dramatisation des débats médiatiques entre pour beaucoup dans la transformation d'une controverse scientifique en controverse sociale polémisée. En témoigne entre autres procédés le fait que le titre initial proposé par Nancy Huston et Michel Raymond, « Les méfaits de l'ignorance mutuelle », a été transformé par la rédaction du journal *Le Monde* en « Sexes et races, deux réalités ». On peut comprendre qu'un tel titre soit davantage susceptible de déclencher une polémique que l'original, mais il dévoie la finalité du texte qui était, pour les auteurs, de faire se confronter les positions des « sciences humaines et sciences naturelles [qui] ne font pas bon ménage », et d'appeler, comme on l'a vu, à une collaboration entre ces disciplines pour une meilleure connaissance de l'espèce humaine. Mettre en exergue le mot *race*, vu la sensibilité, voire les crispations qui entourent l'emploi de ce mot jusqu'à en faire un mot tabou, ne pouvait que dévoyer le débat. Car alors les chercheurs se trouvent piégés entre posture de scientificité et posture d'engagement idéologique.

D'où le problème que pose toute tentative de vulgarisation du savoir, dès lors qu'une question scientifique arrive dans l'espace public, comme nous l'avons souligné plus haut<sup>58</sup>. Surgit alors une autre question à débattre : les débats et les résultats de la recherche scientifique doivent-ils rester dans des lieux réservés, institutionnellement définis, ou doivent-ils être diffusés en dehors de ces lieux, au risque de leur dévoiement ? Il est évident qu'ils doivent se confronter aux interrogations de la société, contribuer aux débats publics, tenter de répondre à la demande sociale. Position redoutable pour les chercheurs qui doivent à la fois tenir leur rigueur et se faire comprendre. Mais doivent-ils satisfaire pour autant aux jeux de spectacularisation des polémiques ?

56. Collectif, « Au secours... ».

57. F. Nietzsche, « L'Antéchrist », 55, *op. cit.*, p. 1092.

58. Voir Première Partie, Chap. III, 1<sup>re</sup> section.

### L'absence d'interdisciplinarité

Un autre enseignement est relatif à la question de l'interdisciplinarité. Depuis quelques années, les chercheurs se réclament de l'interdisciplinarité, mais peu la pratiquent réellement. Il y a un nombre d'écrits sur la question – auxquels on a participé<sup>59</sup> –, montrant que souvent sont confondues pluridisciplinarité et interdisciplinarité et que peu de chercheurs ont une bonne connaissance des disciplines connexes. D'ailleurs, l'organisation internationale de la recherche scientifique avec son principe de concurrence acharnée, le harcèlement administratif auquel sont soumis les chercheurs, les procédés de sélection pour les postes ou la publication dans des revues accréditées qui exigent chaque fois plus de spécialisation, ne prêtent guère à l'interdisciplinarité. Le sens premier de *race* n'étant pas biologique, mais « historique et social », comme le dit le sociologue Étienne Balibar<sup>60</sup>, cela implique que soient comparées les définitions de cette notion et les mots employés pour la désigner selon les disciplines qui en rendent compte. Mais il faut aussi savoir ce qui dans la constitution des groupes humains relève du biologique pour le mettre en rapport avec le social. Alors, au lieu de se demander quelle notion, quelle définition (biologique, génétique, sociologique, anthropologique, linguistique), est la plus légitime, la plus féconde, on s'enrichira des différentes définitions puisque, si on observe des caractères héréditaires et des caractères socioculturels, « La question qui s'introduit inévitablement est : quelle est la relation entre ces deux types de différences, différences héréditaires et différences socioculturelles ? »<sup>61</sup>

### La question de la race

Cette question, comme quelques autres qui sont socialement sensibles, ne peut être la seule propriété de la science. Les sociétés s'en emparent, et il faut donc savoir ce qu'elles en font : comment dans un lieu donné et dans un temps donné, une société se représente les groupes humains, quelles valeurs elle leur attribue, et ce en confrontant ce que peuvent en dire les différentes disciplines des sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, linguistique). Cela revient à analyser les comportements et les représentations des groupes sociaux au regard de cette notion. C'est par ce biais que l'idéologie s'imisce dans la recherche scientifique avec son cortège de mots tabous et de discours stigmatisants, et la tentation de répondre par avance à un principe d'ordre moral : le racisme n'est pas acceptable dans quelque société que ce soit.

Il est vrai que le traumatisme créé par l'holocauste et entretenu par les discriminations raciales en divers points du globe fait planer en permanence

59. Voir notre « Pour une interdisciplinarité focalisée dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, n° 17, 2010, p. 195-222 ; et « Pour une interdisciplinarité focalisée. Réponses aux réactions », *Questions de communication*, n° 21, 2012, p. 171-206.

60. « Le mot race n'est pas "de trop" dans la Constitution française », dans *Sans distinction...*, p. 249.

61. H. Atlan, « Races, gènes et cultures », dans *Sans distinction...*, p. 174.

le fantôme de l'*eugénisme*. C'est pourquoi le Collectif des 13 scientifiques s'interroge :

« Pourquoi un tel retour de la race dans les médias ? On peut se poser la question d'autant que ce vieux débat ne resurgit pas seul. C'est également le retour de la génétique de l'intelligence, pourtant largement enterrée dans les années 1970 à la fois par les psychologues et les généticiens, et c'est aussi le retour de théories eugénistes. »<sup>62</sup>

Pourtant bien des interrogations se font jour qui méritent qu'on les prenne au sérieux : (i) Comment la notion de race est-elle définie selon ses divers emplois dans diverses situations ; à quels imaginaires renvoie-t-elle ? (ii) En quoi peut-elle s'inscrire dans un processus de discrimination engendrant racisme et son opposé antiracisme ?<sup>63</sup> (iii) Du point de vue de la discrimination, la notion de race peut-elle être traitée indépendamment de celles d'identité, nation, immigration, comme s'interrogent les juristes<sup>64</sup> ? (iv) Quelle est la demande sociale quant à la reconnaissance de la chose, et quelle est sa demande législative ? En outre, il conviendrait de comparer les législations de divers pays pour percevoir de quels imaginaires sociaux elles témoignent. Par exemple, en Grande Bretagne, on ne prend pas en compte l'aspect biologique ; la question est traitée comme objet socioculturel, d'où sa possible valorisation en « *Black is beautiful* »<sup>65</sup>. En Amérique latine (Mexique, Brésil), les peuples d'immigration, tout en le niant, appliquent un certain *racialisme*, ce qui ne veut pas dire racisme, du moins comme on l'entend en Europe.

#### La question des catégories

Un autre enseignement concerne l'une des taches qui incombe à l'activité scientifique, laquelle consiste à définir des catégories. Les catégories ne sont pas une fin en soi. Elles sont un outil d'intelligibilité des phénomènes qui permet de classer les objets du monde, sans pour autant les essentialiser. Pour définir une catégorie, il faut réunir un ensemble de caractéristiques (des *traits distinctifs*) en opérant une discrétisation empirique ou conceptuelle de l'objet étudié. Ces traits, par observation du jeu des ressemblances et différences et par leur fréquence sont susceptibles de déterminer une classe qui se définit négativement, par opposition à une autre, l'« être ce que n'est pas l'autre ». Mais toutes les catégories ne sont pas du même ordre. Elles dépendent des particularités de la discipline qui les construit. Dans l'ordre juridique, les catégories résultent d'une codification qui détermine les faits et les comportements qui doivent être jugés autorisés ou délictueux afin de pouvoir se prononcer. Dans l'ordre des phénomènes physiques ou sociétaux,

62. Collectif, « Au secours... ».

63. Voir J. Costa-Lascoux, « La relativité des mots et la prégnance des faits », dans *Sans distinction...*, p. 319.

64. *Ibid.*, p. 322-325.

65. *Ibid.*, p. 320.



elles résultent de la convergence et récurrence d'un certain nombre de traits obtenus à l'issue d'opérations d'observations (enquêtes), de comparaisons (corpus) ou d'expérimentations (dispositifs).

Là aussi se pose un certain nombre d'interrogations, car la question est de savoir ce que l'on fait de ces traits distinctifs dont l'observation des similitudes et des différences engendre diverses autres questions :

1. la question de l'*unicité* et de la *pluralité* des traits observables qui devrait permettre de classer, mais qui se heurte au problème du singulier (individu) et du collectif (groupe), de l'élément et de l'ensemble (*monogénisme / polygénisme*)<sup>66</sup>, du niveau micro ou macro d'analyse ;
2. la question des types de *corrélations* que l'on peut établir entre les traits, ce qui oblige, comme en anthropologie, à faire des comparaisons dans l'espace et le temps ;
3. la question de la *fréquence* d'un trait dont il faut savoir si elle est un gage de spécificité d'une catégorie la différenciant d'une autre, comme par exemple savoir si la présence d'un gène (sanguin, tissulaire ou pathologique) est le gage de la spécificité d'un groupe le différenciant d'un autre, ou si cette fréquence résulte de la convergence de plusieurs gènes ;
4. la question du traitement des *variantes* : savoir si elles déterminent des sous-catégories, des sous-groupes, ou si elles constituent une nouvelle catégorie.

Cernant la race, on se trouve devant deux thèses. Celle qui conclut à une grande variabilité génétique des populations ; mais alors il n'y aurait guère de possibilité de regroupements en catégories tant les traits génétiques diffèrent. Celle qui, au contraire, conclut à une ressemblance et un commun partage des traits génétiques, assurant qu'il y a peu de variabilité génétique à l'intérieur de l'espèce humaine (99,6 à 99,9 % de gènes communs selon les sources, pour 98 % de gènes communs entre humains et chimpanzés), ce qui permet de conclure à une continuité des populations humaines ; mais alors, point de discrétisation possible, et donc de catégories distinctives. En effet, se pose ici la question suivante : Si l'on dit qu'il n'y a qu'une race, la race humaine, toutes les populations humaines ayant une même origine, a-t-on avancé dans la compréhension du phénomène groupal, voire communautaire, alors que par ailleurs on dit que la fréquence des gènes n'est pas la même dans toutes les populations<sup>67</sup> ? Dire que les langues romanes partagent un grand nombre de traits linguistiques (phonétiques, morphologiques, syntaxiques, sémantiques) – ce qui permet de les rassembler dans la classe des langues romanes – n'efface pas pour autant les spécificités qui en font des langues différentes.

66. Voir H. Atlan, « Races, gènes et cultures », dans *Sans distinction...*, p. 171.

67. *Ibid.*, p. 175-176.

\*

Il semble que dans le champ scientifique, la « race » soit un concept fabriqué par l'usage social, relayé par les sciences humaines et sociales, tout en sommant la génétique de se prononcer, alors que celle-ci ne peut établir de relation de cause à effet avec les comportements<sup>68</sup>. Or, il ne s'agit pas de savoir si l'objet existe ou pas, encore moins de le justifier ; il ne s'agit pas plus de savoir si cette notion renvoie à une réalité de nature, car quoi qu'il en soit on aura toujours affaire à une notion construite par un système d'analyse ayant ses principes explicatifs et aboutissant à une définition classificatoire. Il s'agit plutôt de savoir si le concept est opératoire, quelles catégories il engendre avec quels critères.

On reviendra pour terminer à l'article de Nancy Huston et Michel Raymond. Une fois de plus, l'argumentaire ne visait pas à opposer biologie et science humaine, mais à les mettre en regard pour tenter d'établir des corrélations. Il est vrai que ce n'est pas simple, car les problématiques biologiques et sociales s'entrecroisent, se mélangent du fait du débat social. La notion de *race* rassemble des caractères héréditaires et des caractères socio-culturels qui interagissent les uns sur les autres, sans que l'on puisse conclure à une prévalence des uns sur les autres. La constitution des groupes humains se trouve au point de convergence de plusieurs forces : une force *génomique*, une force *démographique*, une force *culturelle*, dans un processus de *sélection naturelle*, le tout produisant diversité génétique et diversité phénotypique. Quoi qu'il en soit, on voit la nécessité de laisser se développer des controverses scientifiques et sociales, en tirant profit des divergences d'analyse, et en évitant les polémiques. Car c'est le meilleur moyen de faire progresser la connaissance, d'éclairer le citoyen et d'aider à la délibération politique.

---

68. Voir A. Piazza, « L'histoire génétique des populations : est-ce que les races existent ? », dans *Sans distinction...*, p. 158-159.

## Bibliographie

- Albert L. et Nicolas L. (dir.), *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2010.
- Amossy R., *Apologie de la polémique*, Paris, Puf, 2014.
- Angenot M., *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982.
- Angenot M., *Un état du discours social*, Montréal, éd. Balzac, 1989.
- Angenot M., *Dialogue de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et Une Nuits, 2008.
- Anscombe J.-C. et Ducrot O., *L'Argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga, 1983.
- Aristote, *Rhétorique*, Gallimard, 1991.
- Atlan H., « Races, gènes et cultures », dans S. Bonnafous, B. Herszberg et J.-J. Israel (éds), *Mots*, n° 33, décembre 1992, « Sans distinction de... race », p. 173-180.
- Authier-Revuz J., « La mise en scène de la communication dans les discours de vulgarisation scientifique », *Langue française*, n° 53, 1982, p. 34-47.
- Balibar E., « Le mot "race" n'est pas de trop dans la Constitution française », dans S. Bonnafous, B. Herszberg et J.-J. Israel (éds), *Mots*, n° 33, décembre 1992, « Sans distinction de... race », p. 241-256.
- Barthes R., *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.
- Barthes R., « L'Ancienne rhétorique. Aide mémoire », *Communications*, n° 16, 1970, *Recherches rhétoriques*.
- Barthes R., « Présentation », *Communications*, n° 30, 1979, *La Conversation*.
- Bateson G. et alii, *La Nouvelle Communication*, Paris, Seuil, 1981.
- Baudrillard J., *De la séduction*, Paris, Galilée, 1979.
- Baudrillard J., *Simulacres et simulation*, Paris, Galilée, 1985.
- Baudrillard J., *L'Échange impossible*, Paris, Galilée, 1999.
- Benraad M., dans *L'Obs*, n° 2698, 21.07.2016.
- Benslama F., *La Guerre des subjectivités en islam*, Paris, Lignes, 2014.
- Benslama F., dans *Le Monde*, 14.11.2015.
- Benslama F., dans *L'Obs*, n° 2663, 19.11.2015.
- Benslama F., « Le surmusulman et la mort », *L'Obs*, n° 2687, 05.05.2016.
- Benslama F., dans *Le Monde*, 06.05.2016.
- Benslama F., « Assimiler la radicalisation islamique à un phénomène sectaire pose problème », *Le Monde*, 11.05.2016.

- Benslama F., dans *L'Obs*, n° 2698, 21.07.2016.
- Benzine R. et Delorme C., *La République, l'Église et l'islam, une révolution française*, Paris, Bayard, 2015.
- Bernicot J., Caron-Pargue J. et Trognon A., *Conversation, interaction et fonctionnement cognitif*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1997.
- Berthet F. et Sollers Ph., « Conversation à Notre-Dame », *Communications*, n° 30, 1979, *La Conversation*.
- Blanchard P. et Veyrat-Masson I. (dir.), *Les Guerres de mémoire. La France et son histoire*, Paris, La Découverte, 2010.
- Bonhomme M., « Autour du discours polémique », dans J. Angermüller et G. Philippe, *Analyse du discours et dispositifs d'énonciation. Autour des travaux de Dominique Maingueneau*, Limoges, Lambert-Lucas, 2015, p. 239-248.
- Bonnafous S., Herszberg B. et Israel J.-J. (éds), « Sans distinction de... race », *Mots*, n° 33, décembre 1992.
- Bourdieu P., « L'institution du compte rendu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 59, 1985.
- Boyer H. (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Brauman R., dans *L'Obs*, n° 2670.
- Broch H., *Au cœur de l'Extra-Ordinaire*, Book-e-Book.com, 2002.
- Burger M. (éd.), *Cahiers de l'ILSL*, n° 34, 2014, *L'Analyse des discours de communication publique*.
- Carbou G., « Les médiations symboliques à l'œuvre dans les débats de société. L'exemple de l'accident nucléaire de Fukushima dans les commentaires d'actualité sur le web », thèse de l'Université Toulouse Jean-Jaurès, 2015.
- Carrière J.-C., *La Controverse de Valladolid*, Paris, Belfond, 1992.
- Champfleury [J.-F.-F. Husson dit], *Le Réalisme*, Paris, Michel Lévy frères, 1857.
- Charaudeau P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1995.
- Charaudeau P., « La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité », dans *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 125-155.
- Charaudeau P., « Les stéréotypes, c'est bien, les imaginaires, c'est mieux », dans H. Boyer (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Charaudeau P. (dir.), *La Médiatisation de la science. Clonage, OGM, Manipulations génétiques*, Bruxelles, De Boeck-Ina, 2008.
- Charaudeau P., « Pour une interdisciplinarité focalisée dans les sciences humaines et sociales », *Question de communication*, n° 17, 2010, p. 195-222.
- Charaudeau P., « Pour une interdisciplinarité focalisée. Réponses aux réactions », *Questions de communication*, n° 21, 2012, p.171-206.
- Charaudeau P., « L'arme cinglante de l'ironie et de la raillerie dans le débat présidentiel de 2012 », *Langage et société*, n° 146, décembre 2013, p. 35-47.

- Charaudeau P., « Le chercheur et l'engagement. Une affaire de contrat », dans *Analyses du discours et engagement du chercheur*, *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 11, 2013 (en ligne).
- Charaudeau P., *La Conquête du pouvoir. Opinion, persuasion, valeurs, les discours d'une nouvelle donne politique*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- Charaudeau P., *Le Discours politique. Les masques du pouvoir*, (2<sup>e</sup> éd.) Limoges, Lambert-Lucas, 2014.
- Charaudeau P. (dir.), *La Laïcité dans l'arène médiatique. Cartographie d'une controverse sociale*, Paris, Ina éd., 2015.
- Charaudeau P., « Le charisme comme condition du leadership politique », *Revue française des Sciences de l'information et de la communication*, n° 7, 2015.
- Charaudeau P., « Le débat présidentiel. Un combat de mots. Une victoire aux points », *Langage et société*, n°151, mars 2015, p. 110-129.
- Charaudeau P. et Maingueneau D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 138.
- Chateauraynaud F., « Prospero. Une méthode d'analyse des controverses publiques », dans P. Blanchard et T. Ribémont (dir.), *Cahiers politiques, Méthodes et outils des sciences sociales - Innovation et renouvellement*, 2002, p. 61-84.
- Chateauraynaud F., *Argumenter dans un champ de force. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra, 2011.
- Chateauraynaud F. et Torny D., *Les Sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS, 2013.
- Chevalier Y., *L'«expert» à la télévision*, Paris, CNRS-Éditions, 1999.
- Cicéron, *De l'invention*, Paris, Garnier, 1932.
- Cicéron, *De l'orateur*, Paris, Les Belles Lettres, 1932.
- Collectif, *Connexions*, n° 53, *La Conversation*, 1989.
- Collectif, « La filière nucléaire fournit une énergie d'un autre temps », *Le Monde*, 30.08.2012.
- Collectif, « Au secours, la race revient ! », blog de *Mediapart*, 4 juin 2013.
- Collectif, « Les fantasmes de Kamel Daoud », *Le Monde*, 12.02.2016.
- Compagnon A., *Les Antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005.
- Conein B. et alii, *Les Formes de la conversation I et II*, *Réseaux* hors série, n°<sup>os</sup> 8-1 et 8-2, mars 1990.
- Cosnier J., Gelas N. et Kerbrat-Orecchioni C., *Échanges sur la conversation*, Paris, Éd. du CNRS, 1988.
- Cosnier J. et Kerbrat-Orecchioni C., *Décrire la conversation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1987.
- Cossuta F., « Neutralisation du point de vue et stratégies argumentatives dans le discours philosophique », *Semen*, n° 17, 2004.

- Costa-Lascoux J., « La relativité des mots et la prégnance des faits », dans S. Bonnafous, B. Herszberg et J.-J. Israel (éds), "*Sans distinction de... race*", *Mots* n° 33, décembre 1992, p. 317-330.
- Courbet G., *Peut-on enseigner l'art ?*, Caen, L'Échoppe, 1986.
- Cyrułnik B., « C'est ainsi qu'on fabrique des gogos armés », dans *L'Obs*, n° 2684, 14.04.2016.
- Cyrułnik B., *Ivres paradis, bonheurs héroïques*, Paris, Odile Jacob, 2016.
- Dakhliā J., « Faire croire à un choc des cultures, voilà la vraie défaite du débat », *Le Monde*, 01.03.2016.
- Danblon E., *La Fonction persuasive*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Darien G., *La Belle France*, Paris, J.-J. Pauvert, 1965.
- Darmon J.-C., « Écriture polémique et libertinage de la pointe : le cas des *Lettres satiriques et amoureuses* de Cyrano de Bergerac » dans G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La Parole polémique*, Paris, Champion, 2003, p. 173-204.
- Dascal M., « Observations sur la dynamique des controverses », séminaire de travail à l'université de Genève, 05.11.1995.
- Dascal M., "Dichotomies and Types of Debates", in H. Van Eemeren Frans and Bart Garsen (eds.), *Controversy and Confrontation*, Amsterdam and Philadelphia, Benjamins, 2008, p. 27-49.
- David-Blais M., « Sur l'usage de l'appel à l'autorité dans les débats politiques : le cas des débats électoraux télévisés canadiens et québécois », *Communication*, vol. 18, n° 2, 1998.
- De Libera A., *La querelle des universaux. De Platon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1996.
- Declercq G., « Avatars de l'argument *ad hominem* », dans *La Parole polémique*, Paris, Champion, 2003.
- Declercq G., Murat M. et Dangel J. (dir.), *La Parole polémique*, Paris, Champion, 2003.
- Derrida J. et Stiegler B., *Échographies de la télévision. Entretiens filmés*, Paris, Galilée-İna, 1996.
- Desbordes F., « La place de l'autre. Remarques sur quelques emplois de *controversia* dans la rhétorique latine », dans A. Le Boulluec (dir.), *La Controverse religieuse et ses formes*, Paris, Le Cerf, 1995, p. 29-46.
- Desrosiers Y., « Une controverse récente sur les rapports entre philosophie de la nature et sciences de la nature », *Revue philosophique de Louvain*, troisième série, tome 63, n° 79, 1965, p. 419-457.
- Detrez C. et Meyran R., « Sexe, race et réalité : réponse à Nancy Huston et Michel Raymond », *Libération*, 27.05.2016.
- Dictionnaire de l'Académie française*, 1694.
- Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin, 2004.
- Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992.
- Dictionnaire Le Petit Robert*, Paris, Le Robert, 2008.

- Diderot D., *Discours sur la poésie dramatique* (1758), Paris, Larousse, 1991.
- Diderot D., *Entretiens sur « Le Fils naturel »* (1757), éd. E. Gwénola et P. Fièvre, 2015.
- Douglas N. Walton, « Les violations des règles du dialogue raisonné », dans Herman Parret, *La Communauté en paroles. Communication, consensus, ruptures*, Bruxelles, Mardaga, 1991, p. 245-263.
- Doury M., *Le Débat immobile. L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*, Paris, Kimé, 1997.
- Doury M., « Acte et personne dans l'argumentation : le cas du procès d'intention », dans H. Jales Ribeiro (éd.), *Rhetoric and Argumentation in the Beginning of the XXIst Century*, Universidade de Coimbra (Portugal). Imprensa da Universidade de Coimbra, 2009, p.165-179.
- DRLAV, n° 29, 1983, *Communiversation*.
- DRLAV, n° 34-35, 1986, *Paroles inachevées*.
- DRLAV, n° 36-37, 1987, *Dialogues du marivaudage à la machine*.
- Ducrot O., « De Saussure à la philosophie du langage », préface à *Les Actes de langage* de J. R. Searle, Paris, Hermann, 1972.
- El Karoui et Mignard, dans *L'Obs*, n° 2670.
- Engel P., *La dispute. Une introduction à la philosophie analytique*, Paris, Minuit, 1997.
- Fainzang S., « De l'autre côté du comptoir. Le libre accès aux médicaments et la question de l'autonomie », *Sociologie santé*, n° 30, 2009, p. 119-138.
- Flahaut F., *Adam et Ève. La condition humaine*, Paris, Mille et Une Nuits, 2007.
- Fontanier P., *Les Figures du discours*, Paris Flammarion, 1977.
- Forest C., *Frère Tariq*, Paris, Grasset, 2004.
- Foucart S., dans *Le Monde*, 04.06.2013.
- Foucart S., *La Fabrique du mensonge. Comment les industriels manipulent la science et nous mettent en danger*, Paris, Denoël, 2013.
- Foucart S., *Le Populisme climatique : Claude Allègre et Cie, enquête sur les ennemis de la science*, Paris, Denoël, 2010.
- Foucault M., *Dits et écrits, 1954-1988*, tome 3, Paris, Gallimard, 1994.
- Gelas N., « Étude de quelques emplois du mot "polémique" », dans C. Kerbrat-Orecchioni (dir.), *Le Discours polémique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980, p. 41-50 et 75-82.
- Genette G. « Préface » à P. Fontanier, *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, 1977.
- Gingras Y., *Sociologie des sciences*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 2013.
- Gingras Y. (dir.), *Controverses*, Paris, CNRS-Édition, 2014.
- Gingras Y. « La dynamique des controverses en sciences sociales et humaines », dans *Controverses*, Paris, CNRS-Édition, 2014, p. 27-28.
- Goffman E., *La Mise en scène de la vie quotidienne I : La présentation de soi* (1959), trad. fr. Paris, Minuit, 1973.
- Goffman E., *Les Rites d'interaction*, trad. fr. Paris, Minuit, 1974.

- Gracián B., *Arte de ingenio. Tratado de la Agudeza*, Madrid, Ediciones Cátedra, 1998.
- Gracián B., *Traitéés politiques, esthétiques, éthiques*, trad. fr. Paris, Seuil, 2005.
- Greimas A. J. et Courtés J., *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979.
- Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, trad.fr. Paris, Fayard, 1989.
- Hamblin C.L., *Fallacies*, London, Methuen, 1970.
- Harman T., « L'argument *ad hominem* en question : de Gaulle et la désignation de l'ennemi (1940-1942) », dans L. Albert et L. Nicolas, *Polémique et rhétorique, de l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2010, p. 363-377.
- Hersberg B., « Quescexa, les "origines raciales" ? Propos sur la législation antiraciste : le ver est dans le fruit », dans S. Bonnafous *et alii* (éds), "Sans distinction de... race", *Mots*, n° 33, décembre 1992, p. 261-290.
- Hollande F., Vœux, *Le Monde*, 03-04.01.2016.
- Houellebecq M., *Soumission*, Paris, Flammarion, 2015.
- Huston N. et Raymond M., « Sexes et races, deux réalités », *Le Monde*, 19-20.05.2013.
- Jacobi D., *Diffusion et vulgarisation. Itinéraires du texte scientifique*, Annales littéraires de l'Université de Besançon et Paris, Les Belles Lettres, 1986.
- Jacobi D., « Le discours de vulgarisation scientifique. Problèmes sémiotiques et textuels », dans D. Jacobi et B. Schiele (dir.), *Vulgariser la science. Le procès de l'ignorance*, Seyssel, Champ Vallon, 1988, p. 87-117.
- Jacobi D. et Schiele B. (dir.), *Vulgariser la science Le procès de l'ignorance*, Seyssel, Champ Vallon, 1988.
- Jacques Brunschwig, « Aspects de la polémique philosophique en Grèce ancienne », dans G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La Parole polémique*, Paris, Champion, 2003, p. 25-46.
- Jenni A., « Sexes et races, deux illusions », *Le Monde*, 26-27.05.2013.
- Kalinic A., « L'argumentation sur le thème du clonage », dans P. Charaudeau (dir.), *La Médiation de la science. Clonage, OGM, Manipulations génétiques*, Bruxelles, De Boeck-Ina, 2008.
- Kapferer J.-N., *Les Chemins de la persuasion*, Paris, Gauthier-Villars, 1975.
- Kepel G. et Jardin A., *Terreur dans l'Hexagone : genèse du djihad français*, Paris, Gallimard, 2015.
- Kepel G., *La Fracture*, Paris, Gallimard, 2016.
- Kepel G., dans *L'Obs*, n° 2713, 03.11.2016.
- Kerbrat-Orecchioni C., « La polémique et ses définitions », dans *Le Discours polémique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980.
- Kerbrat-Orecchioni C., *La Conversation*, Paris, Seuil, 1996.
- Kerbrat-Orecchioni C., *Le Discours en interaction*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Kerbrat-Orecchioni C., *Les Interactions verbales*, Paris Armand Colin, T. I, 1990 ; T. II, 1992 ; T. III, 1994.



- Khosrokhavar F., *Radicalisation*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2014.
- Khosrokhavar F., dans *L'Obs*, n° 2670, 2015
- Khosrokhavar F., dans *Télérama*, 22.11.2015.
- Labouret D., « Le polémiste au miroir », dans G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La Parole polémique*, Paris, Champion, 2003.
- Lagrange H., *Le Déni des cultures*, Paris, Le Seuil, 2010.
- Lalande A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Puf, 1997.
- La Rochefoucauld. Les Moralistes*, Paris, Flammarion, 2008.
- Larose V., *Aimé Césaire, Entretiens avec Françoise Vergès*, Paris, Albin Michel, 2005.
- Latour B., *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences* (1987), Paris, La Découverte, 2005.
- Latour B., *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques* (1988), Paris, La Découverte, 2006.
- Latour B., entretien, *Tracé*, n° 10, hiver 2006, p. 113-130.
- Latour B., « Pour un dialogue entre science politique et *Science studies* », *Revue française de science politique*, n° 58-4, août 2008, p. 657-678.
- Lemieux C., « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *La Société d'études soréliennes*, n° 25, 2007-1.
- Liogier R., dans *L'Obs*, n° 2663, 19.11.2015.
- Lioger R., dans *Le Monde*, 21.07.2016.
- Locke J., *Essai philosophique concernant l'entendement humain* (1690), trad. fr. Paris, Vrin, 1972.
- Maingueneau D., *Genèse du discours*, Bruxelles, Mardaga, 1984.
- Maingueneau D., *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1983.
- Mallarmé S., *Notes de 1869, Communications*, n° 30, *La Conversation*, 1979.
- Manceron G., « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », dans P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *Les Guerres de mémoire. La France et son histoire*, Paris, La Découverte, 2010, p. 241-251.
- Manent P., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, « Champs Essais », 2012.
- Marc E. et Picard D., *Relations et communications interpersonnelles*, Paris, Dunod, 2000.
- Marie-Jeanne A., dans *Le Monde.fr*, 16.05.2013.
- Mayer D., « L'appréhension du racisme par le code pénal », dans S. Bonnafous, B. Herszberg et Israel J.-J. (éds), *Mots*, n° 33, « Sans distinction de... race », décembre 1992, p. 332-333.
- Mbembe A., « La République et l'impensé de la "race" », dans P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (dir.), *La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, p. 139-153.

- Mbembe A., *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 2013.
- Mehl D., *Les Lois de l'enfantement : procréation et politique en France (1982-2011)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- Micheli R., *L'Émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Paris, Cerf, 2010.
- Monod G., dans *Le Monde*, 20.07.2016.
- Morin E., Interview dans le dossier « De l'incertitude au risque », *Le Prisme à idées*, n° 4, 2012, p. 21-24.
- Moscovici S., *La Psychanalyse, son image et son public*, Paris, Puf, 1961.
- Mouillaud M., *Le Discours et ses doubles. Sémiotique et politique*, Lyon, PUL, 2014.
- Murat M., « Polémique et littérature », in G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La Parole polémique*, Paris, Champion, 2003.
- Nietzsche F., « L'Antéchrist », dans *Œuvres*, Paris Robert Laffont, 1993.
- Noémie É., « Polémique et politique. La réception des peintures restaurées à Paris (1795-1815) », *Histoire de l'art*, n° 68, avril 2011.
- Ogien R., dans *L'Obs*, 16.06.2016 et 07.07.2016.
- Ogien R., dans *Libération*, 10.03.2016.
- Onfray M., *Penser l'islam*, Paris, Grasset, 2016.
- Péan P. et Cohen P., *La Face cachée du Monde. Du contre-pouvoir aux abus de pouvoir*, Paris, Les Mille et Une Nuits, 2003.
- Perelman Ch. et Olbrecht-Tyteca L., *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Presses de l'université de Bruxelles, 1970.
- Perelman Ch., *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin, 1997.
- Pestre D., *Introduction aux « Science studies »*, Paris, La Découverte, 2006.
- Pestre D., « L'analyse de controverses dans l'étude des sciences depuis trente ans. Entre outil méthodologique, garantie de neutralité axiologique et politique », *Mille neuf cent*, n° 25, 2007/1.
- Piazza A., « L'histoire génétique des populations : est-ce que les races existent ? », dans S. Bonnafous, B. Herszberg et J.-J. Israel (éds), *Mots*, n° 33, "Sans distinction de... race", décembre 1992, p.158-159.
- Plantin C., *Essai sur l'argumentation*, Paris, Kimé, 1990.
- Plantin C., *L'Argumentation*, Paris, Seuil, 1996.
- Plantin C., « Des polémistes aux polémiqueurs », dans G. Declercq, M. Murat et J. Dangel (dir.), *La Parole polémique*, Paris, Champion, 2003.
- Plantin C., *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction aux études d'argumentation*, Lyon, ENS-Édition, 2016.
- Reberieux M., « Le mot race au tournant du siècle », dans S. Bonnafous, B. Herszberg et J.-J. Israel (éds), *Mots*, n° 33, "Sans distinction de... race", décembre 1992, p. 53-58.

- Rennes J., « Analyser une controverse. Les apports de l'étude argumentative à la science politique », dans S. Bonnafous et M. Temmar (éds), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, 2007, p. 91-107.
- Robrieux J.-J., *Éléments de rhétorique et d'argumentation*, Paris, Dunod, 1993.
- Rosanvallon P., *La Démocratie inachevée*, Paris, Gallimard, « Folio », 2000.
- Roubaud J., « Quelques thèses sur la poétique », *Change*, n° 6, *La poétique. La mémoire*, 1970.
- Roudinesco É., « Avant-propos », dans J. Derrida et É. Roudinesco, *De quoi demain... Dialogue*, Paris, Flammarion, « Champs », 2001.
- Roudinesco É., dans *L'Obs*, n° 2698, 21.07.2016.
- Roy O., dans *L'Obs*, n° 2670.
- Roy O., dans *L'Obs*, n° 2710.
- Roy O., dans *Le Monde*, 10.10.2016.
- Roy O., dans *Le Monde*, 06.08.2016.
- Roy O., *Le Djihad et la mort*, Paris, Seuil, 2106.
- Saenen F., *Dictionnaire du pamphlet*, Paris, Infolio, 2010.
- Sarah R. et Diat N., *Dieu ou rien, entretien sur la foi*, Paris, Fayard, 2015.
- Sartre J.-P., *Les Mots*, Paris, Gallimard, 1964.
- Schopenhauer A., *L'Art d'avoir toujours raison* (1864), trad. fr. Paris, Mille et Une Nuits, 1983.
- Soulez-Larivière D., dans *Le Monde*, 01-02.03.2015.
- Strycker, « Aristote, critique de Platon », *L'Antiquité classique*, n° 18-1, 1949, p. 95-107.
- Taguieff P.-A., « Du racisme au mot "race" : comment les éliminer ? », dans S. Bonnafous, B. Herszberg et J.-J. Israel (éds), *Mots*, n° 33, "Sans distinction de... race", décembre 1992, décembre 1992, p. 215-240.
- Thibault G., dans *Le Monde*, 15.01.2016.
- Toulmin S., *The Uses of Argument*, Cambridge, CUP, 1958.
- Toulmin S., *Knowing and Acting*, New York, Macmillan, 1976.
- Toulmin S., *Les Usages de l'argumentation*, trad. fr., Paris, Puf, 1993.
- Traverso V., *La conversation familiale. Analyse pragmatique des interactions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996.
- Troper M., *La Philosophie du droit*, Paris, Puf, 2003.
- Van Emeren F. H. et Grootendorst R., *Argumentation, Communication and Fallacies*, Hillsdale (NY), Lawrence Erlbaum, 1992.
- Vergès F., « Esclavage colonial : quelles mémoires ? Quels héritages ? », dans P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (dir.), *Les Guerres de mémoire. La France et son histoire*, Paris, La Découverte, 2010, p. 155-164.
- Weber M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket-Agora, 2000.
- Weil N., dans *Le Monde*, 16.01.2016.
- Zarka Y.-C., dans *Le Monde*, 08.01.2016.



## TABLE DES MATIÈRES

### INTRODUCTION

À quoi servent les débats ? Pour quelle vérité ? .....	8
Qu'est-ce qu'un débat ? .....	10

### PREMIÈRE PARTIE DE LA CONVERSATION À LA CONTROVERSE

#### I. DES ÉCHANGES DE PAROLES

1. Des situations d'échanges et des critères de distinction .....	16
Le statut langagier .....	16
Le positionnement .....	17
Organisation de l'espace et dispositif .....	18
2. Les échanges de coopération : conversation, interview, entretien .....	18
La « conversation », un rapport d'égalité .....	18
L'« interview », un rapport asymétrique .....	20
L'« entretien », un cas à part .....	21
3. Les échanges de confrontation : « discussion », « débat » .....	22
Des degrés d'opposition .....	22
De la « discussion » comme notion générique .....	24
Le « débat », un genre polyvalent .....	26

#### II. LES CONTROVERSES DANS L'ARÈNE PUBLIQUE

1. La controverse, un enjeu de vérité .....	29
Un genre spécifique de confrontation .....	30
Toute opposition n'est pas controverse .....	33
Des fausses controverses .....	34
Des types de controverse .....	36

2. La controverse « scientifique » .....	36
Les caractéristiques de la controverse scientifique .....	37
De quelques cas de controverse scientifique .....	39
Des controverses dans les sciences humaines et sociales .....	40
3. La controverse « doctrinale » .....	43
Les caractéristiques de la controverse doctrinale .....	44
Une possible extension au non-religieux .....	45
De quelques controverses doctrinales .....	47
4. La controverse « sociale » .....	49
Les caractéristiques de la controverse sociale .....	49
Un mélange de régimes de vérité .....	51

### III. DE L'INTERACTION ENTRE LES CONTROVERSES

1. La science dans le débat public : un enjeu de savoir .....	54
De la nécessité d'une vulgarisation scientifique .....	55
2. Les ponts entre controverses .....	56
L'application de la science et la transformation du savoir .....	57
L'idéologisation des comportements sociaux .....	58
L'enjeu du « être ensemble » : la défense des valeurs sociétales .....	60
L'enjeu du « vivre ensemble » : la défense des valeurs politico-citoyennes .....	62
L'enjeu de la « création » : la défense des valeurs esthétiques .....	66
3. Un exemple d'interaction : les lois mémorielles .....	69
Mémoire et histoire .....	69
Les lois Gayssot et Taubira .....	70
L'esclavage colonial .....	72
L'enseignement de l'histoire .....	72

### IV. LA POLÉMIQUE COMME BLOCAGE DE L'ARGUMENTATION

1. La polémique et le polémique .....	77
2. La polémique : levée d'un malentendu .....	79
La polémique n'est pas un genre .....	80
La polémique n'est pas controverse .....	82

3. Ce qu'est la polémique .....	84
4. Dans le débat public, polémique ou controverse ? .....	87
La polémique dans la controverse .....	88
Vertu et perversité de la polémique .....	90
5. Exemple d'une controverse brouillée par des attitudes polémiques ...	93

#### V. LE RÔLE SOCIAL DES CONTROVERSES. UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

1. Un rôle d'alerte .....	99
2. Un rôle d'influence .....	101
Les conditions d'influence des controverses .....	102
3. Un rôle de révélation .....	105

### DEUXIÈME PARTIE DE L'ARGUMENTATION DANS LES CONTROVERSES

#### VI. LES MODES D'ARGUMENTATION

1. La démonstration : une vérité à établir .....	112
2. L'explication : une vérité à exposer .....	113
3. La persuasion : une opinion à imposer .....	114
La persuasion comme visée d'incitation à faire .....	115
Les deux voies de la persuasion .....	116

#### VII. LE CADRE DE MISE EN SCÈNE ARGUMENTATIVE

1. La problématisation .....	119
2. Le positionnement .....	120
3. La probation .....	121

#### VIII. LES STRATÉGIES DISCURSIVES DE PERSUASION

1. La notion de « stratégie discursive » .....	123
2. Les stratégies d'appropriation : un enjeu de légitimité .....	125
Une lutte sémantique .....	126
3. Les stratégies de positionnement de soi : un enjeu de crédibilité .....	127
Image d'autorité .....	128
Image de rectitude .....	129

4. Les stratégies de contrôle du contradicteur : un enjeu de captation ...	130
L'attaque <i>ad hominem</i> et <i>ad personam</i> .....	130
Les procédés de rétorsion .....	132
La stratégie de connivence .....	134
5. Les stratégies de probation ( <i>ad rem</i> ) : un enjeu de vérité .....	135
De la justification et de la réfutation .....	135
L'entrecroisement des stratégies de justification et réfutation .....	137

#### IX. LA NATURE DES ARGUMENTS

1. La notion d'« argument » .....	139
2. Les effets de vérité des arguments .....	140
Effet et posture de scientificité .....	141
Effet et posture pragmatique du « bon sens » .....	141
Effet et posture de conviction .....	142
Effet et posture « pathémique » .....	143

### TROISIÈME PARTIE DES CONTROVERSES CONTROVERSÉES (Terrorisme. Kamel Daoud. Déchéance de nationalité. Race et Race)

Présentation .....	149
--------------------	-----

#### X. TERRORISME. UNE CONTROVERSE TRAVERSÉE DE POLÉMIQUES

1. L'incontournable moment polémique .....	151
2. Le cœur de la controverse : Déchéance de nationalité, race, questionnement sur les causes profondes du djihadisme .....	153
3. Le questionnement sur la radicalité et la radicalisation .....	158
4. Questionnement sur l'« ennemi extérieur » : du diagnostic à la thérapie .....	160
Un argument géopolitique .....	160
Un argument pragmatique .....	161
Une raison historique .....	162
Argumentation contre l'amalgame et l'essentialisation .....	163
Un appel à prise de responsabilité .....	164
5. Sortir de l'opposition entre deux radicalités .....	165



D'une radicalité à l'autre .....	166
6. Les enseignements d'un débat controversé .....	168
Sur la polémique dans une controverse entre spécialistes .....	168
Sur les positionnements scientifiques .....	168
Sur les questionnements et les arguments à propos du terrorisme .....	169
Les causes profondes .....	170
Le processus de radicalisation .....	170
L'ennemi : extérieur ou intérieur ? .....	171

#### XI. LE CAS DE KAMEL DAOUD.

##### UNE CONTROVERSE SUR LE CHOC DES CULTURES

1. Kamel Daoud : une vision culturelle .....	177
Les images que l'Occidental se fait de l'« autre », le réfugié-immigré .....	177
Les images que l'Arabo-musulman se fait de l'Occidental : le rapport à la femme .....	178
L'incompréhension réciproque .....	179
2. Une pétition collective idéologisée .....	179
Une attitude polémique .....	180
L'argument d'« essentialisme » .....	180
L'argument de « psychologisme » .....	180
L'argument d'« antihumanisme » .....	181
L'argument de la posture scientifique .....	181
3. Bilan critique .....	181
La question de l'attitude polémique dans une controverse sérieuse ...	182
La question de la posture scientifique dans un débat social .....	184
Les arguments d'« essentialisme » et de « psychologisme » .....	185
4. Un échange de lettres entre deux amis : des ambiguïtés contre une conviction .....	188

#### XII. LA « DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ ».

##### UNE CONTROVERSE QUI SE TERMINE PAR UN FIASCO

1. Des arguments faibles .....	191
2. Des arguments forts .....	193

L'argument des effets : la discrimination .....	196
L'argument de la rupture du pacte républicain .....	196
Le contre-argument de l'« indignité nationale » .....	198
L'argument de la mémoire comme ultime réfutation .....	198
<b>XIII. DEUX CONTROVERSES SUR LA « RACE »</b>	
Présentation .....	201
1. Faut-il supprimer le mot <i>race</i> ? .....	203
Le point de vue politique .....	205
Le point de vue juridique .....	207
Le point de vue linguistique .....	208
Que veut dire « légiférer sur la langue » ? .....	210
Bilan : supprimer le mot <i>race</i> , un acte contreproductif .....	211
2. De la notion de « race ». Dévoiement d'une controverse scientifique	213
Les effets polémiques de la médiatisation.	
Le texte de Michel Raymond et Nancy Huston .....	214
Les réactions à tonalité polémique .....	215
Le débat entre chercheurs .....	217
Les malentendus et faux procès .....	217
Les vraies questions à débattre .....	219
3. Bilan : les enseignements d'une telle controverse .....	221
L'effet polémique .....	221
L'effet médiatisation .....	222
L'absence d'interdisciplinarité .....	223
La question de la race .....	223
La question des catégories .....	224
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	227